HAL open science

Diplomate en Lettonie, 1938-1940

Matthieu Boisdron

▶ To cite this version:

Matthieu Boisdron. Diplomate en Lettonie, 1938-1940. Mens Sana Anovi, 288 p., 2011, 979-1-090447-00-4. hal-01167140

HAL Id: hal-01167140
https://hal.science/hal-01167140v1

Submitted on 12 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Carnets de Jean de Beausse,
premier secrétaire de l'ambassade de France à Riga

Diplomate en Lettonie
1938-1940

Édition établie et commentée par Matthieu Boisdron
Préface et témoignage de Jacques de Beausse

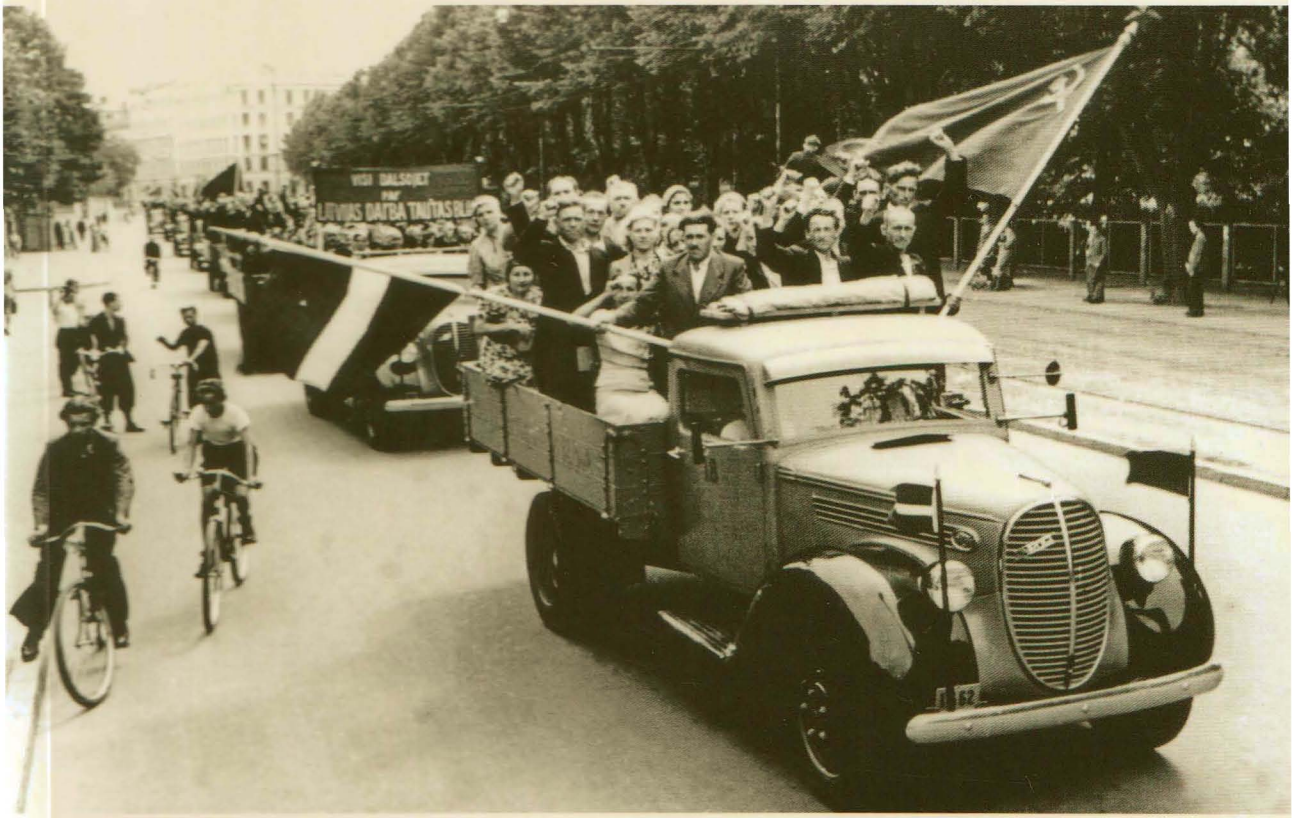

mens sana
Anovi

mens sana

Une marque de Fabrica Libri.

ISBN : 979-10-90447-00-4

© Fabrica Libri, 2011

Tous droits réservés.

Diplomate en Lettonie

Carnets de Jean de Beausse,
premier secrétaire à l'ambassade de France à Riga

Décembre 1938 - Septembre 1940

Édition établie, annotée et commentée
par Matthieu Boisdron

Préface et témoignage de Jacques de Beausse

Anovi
mens sana

Liminaire

Matthieu Boisdron

LES SOUVENIRS publiés ci-après sont la transcription du journal personnel de Jean de Beausse, premier secrétaire à la Légation de France à Riga, en Lettonie. Ce document a été découvert en 2004, à l'occasion de recherches effectuées dans le cadre de la rédaction de mon mémoire de DEA (diplôme d'études approfondies, aujourd'hui connu sous le nom de « master II recherche »), au Centre des archives diplomatiques de Nantes (CADN) dans le fonds « Riga (article 1) ». Les archives diplomatiques le présentaient comme celui d'un agent anonyme de la Légation de France. Après quelques recherches bibliographiques préliminaires, je me suis rapidement aperçu que ce même texte avait déjà été édité en 1997, en Lettonie[1], et préfacé par le fils de l'auteur, Jacques de Beausse, qui fut d'ailleurs le premier ambassadeur de France en Lettonie lors de la seconde indépendance de 1991.

Avec l'aimable autorisation et les précieux conseils de Monsieur Jacques de Beausse, les éditions Mens Sana - Anovi et moi-même avons fait le choix de publier à nouveau ce témoignage, afin de lui donner la publicité qu'il mérite. Il nous faut également sincèrement remercier Monsieur et Madame Ābols[2] qui ont bien voulu relire l'intégralité de ce texte. Leur accueil chaleureux, ainsi que leurs remarques avisées, ont

1 - Jean de Beausse, *Carnets d'un diplomate francais en Lettonie (1939-1940)*, français et letton (Žans de Boss, *Franču diplomāta piezīmes Latvijā*, Apgāds Liesma, Riga, 1997.

2 - Madame Aina Ābols fut le premier ambassadeur de Lettonie en France, à l'occasion de la seconde indépendance. Elle a conservé ce poste tout au long des années quatre-vingt dix. Monsieur Guntars Ābols quant à lui, est l'auteur d'une riche synthèse, en anglais, consacrée à l'histoire de son pays : *Contribution of History to Latvian Identity*, Nacionālais Apgāds, 2002, 256 pages.

grandement bénéficié à ce livre. Nous leur devons notamment le plan de la ville de Riga qui serait resté introuvable sans leurs recherches.

Précisons enfin que la première partie de ce journal (de décembre 1938 à juin 1939) est inédite. Elle n'avait pas été publiée dans la première édition, car elle ne fut retrouvée que plus tard par Monsieur de Beausse, dans les papiers de son père. De fait, ce document constitue la seule véritable source issue des milieux diplomatiques français disponible pour cette aire géographique (les Pays baltes) et ce champ chronologique (la toute fin des années trente). En effet, comme on pourra le constater au fil de la lecture, les archives de la Légation ont été brûlées par mesure de sécurité au cours des mois qui ont précédé l'invasion du territoire letton par les troupes soviétiques. Il s'agit donc d'un témoignage de premier plan, très précieux sur cette période troublée.

Nous avons fait le choix d'une version annotée et commentée afin de rendre intelligible au plus grand nombre cette époque difficile, dans une région peu connue du public francophone. La transcription présentée dans ces pages respecte scrupuleusement les carnets de Jean de Beausse. Rien de la syntaxe ou de l'orthographe (notamment celle des noms propres) employées par l'auteur n'a été modifié. Seules les mentions des mois ont été ajoutées au document original, afin d'aérer le texte et d'améliorer sa lisibilité. Si une précision, un éclaircissement s'imposaient, le lecteur les trouvera dans les notes. Les encadrés sont consacrés à de courtes notices biographiques ou à des éléments qu'il nous a paru nécessaire de développer.

Enfin, il faut préciser que les photographies publiées dans ce volume sont inédites et, pour la plupart d'entre elles, réalisées par Jean de Beausse lui-même, photographe amateur et prolifique. Elles ont été choisies, et parfois redécouvertes, lors de régulières entrevues de travail avec Monsieur Jacques de Beausse. Ces clichés appuient fort à propos le témoignage de notre diplomate et constituent des documents uniques, d'une valeur inestimable, dans la mesure où les événements photographiés par Jean de Beausse n'ont que peu, voire pas du tout laissé de traces iconographiques.

Préface

Jacques de Beausse

LE DOCUMENT que l'on va lire n'était pas, à l'origine, destiné à la publication. Il a été écrit en 1940 par mon père, Jean de Beausse, un jeune secrétaire d'ambassade qui était en poste comme premier secrétaire à la Légation de France en Lettonie au moment de l'invasion et de l'annexion de ce pays par l'Union soviétique.

Il était arrivé à Riga dans les derniers jours de décembre 1938, accompagné de sa femme et de ses trois enfants. Toute la famille, augmentée d'un petit frère né en janvier 1940, devait quitter en septembre 1940 une Lettonie qui ne pouvait plus, du fait de son annexion par l'URSS, exercer ses prérogatives d'État souverain et donc accueillir de diplomates étrangers. Mon père étant tombé assez sérieusement malade en août 1940, nous avons été, je crois, la dernière famille de diplomates à quitter alors la Lettonie.

Jean de Beausse, né en 1903 à Saint-Mesme-le-Tenu, dans la Loire-Atlantique[1], mort à Versailles en 1981, était un diplomate de carrière. Licencié ès lettres et en droit, diplômé de l'École libre des Sciences politiques, il a passé en 1929 le « grand concours » des Affaires étrangères. Après un premier poste d'attaché à l'ambassade de France près le Saint-Siège de 1931 à 1935, il a été nommé secrétaire à la Légation de France à Santiago du Chili d'où il est rentré en France en été 1938.

Après son départ forcé de Lettonie, il a été premier secrétaire à la Légation de France en Finlande, puis conseiller d'ambassade à Stockholm jusqu'en septembre 1945.

Après la guerre, il a été premier conseiller à l'Ambassade de France en Pologne de septembre 1945 à 1948, conseiller diplomatique auprès du

1 - Ce département était alors connu sous le nom de Loire-Inférieure (nda).

commandant en chef français en Allemagne pendant un an, puis chargé du Consulat général de France à Monaco de 1949 à 1956.

En 1956, il a été nommé ministre de France en Bulgarie, en 1961, puis ambassadeur de France au Cambodge jusqu'en 1964. Il a terminé sa carrière en 1968 comme ambassadeur de France au Kenya.

Durant son séjour à Riga, il était, en sa qualité de premier secrétaire, le principal collaborateur du ministre de France en Lettonie, d'abord M. Tripier, puis, à partir de septembre 1939, M. Goiran. Il y a ainsi assisté aux prodromes de la guerre, au départ vers l'Allemagne de ces Lettons de langue allemande installés là depuis plusieurs siècles, couramment désignés sous le terme, un peu impropre, de « Baltes », à l'invasion des forces soviétiques et enfin à l'annexion de la Lettonie par l'Union soviétique.

C'était un homme à l'intelligence ouverte, à l'esprit accueillant, plein de curiosité intellectuelle, toujours intéressé par les pays où il vivait, ou par ceux qu'il visitait, qu'il s'agisse de leurs paysages, de leurs peuples, de leurs cultures ou de leurs monuments. Il avait pris l'habitude depuis l'adolescence de noter quotidiennement sur un journal les événements de la journée. Lorsqu'il estimait que ceux-ci en valaient la peine, il reprenait ces notes rapides sous une forme plus élaborée dans des « carnets » dont il a laissé toute une collection à ses enfants.

Celui que l'on va lire est resté pendant plus de cinquante ans à l'état manuscrit dans les archives familiales, jusqu'au moment où j'ai été moi-même nommé en septembre 1991 ambassadeur de France dans la Lettonie renaissante. Je l'ai naturellement relu, j'en ai parlé à quelques collègues et à des amis lettons, qui m'ont vivement encouragé à le publier. Après en avoir fait saisir le texte sous forme informatique, je l'ai confié à deux de mes collaboratrices lettones, Mesdames Inta Smite et Aija Vanka, qui en ont effectué la traduction.

Celle-ci était loin d'être achevée lorsque j'ai dû quitter prématurément mon poste en 1993, mais le travail s'est poursuivi et la société d'édition lettone Liesma a publié en 1997 une version bilingue de ces carnets, en letton et en français. Je dois reconnaître que cette publication a suscité un vif intérêt en Lettonie. Ce pays connaissait fort peu son histoire récente : il en avait été privé pendant près de cinquante ans par une propagande soviétique qui avait notamment tout fait pour faire oublier les conditions de l'entrée de l'URSS en Lettonie en 1940 et la complicité qui l'unissait alors à l'Allemagne nazie pour le dépeçage de l'Europe centrale.

Je crois utile de citer une lettre reçue d'une des traductrices peu après la publication de ces carnets :

« Mes amis qui ont déjà lu le livre m'ont affirmé que c'était un document tout à fait nouveau, notamment grâce à sa vue fraîche et impartiale sur les événements. Jusqu'à ce jour, on n'en connaissait qu'une version engagée ou celle des Lettons émigrés. C'est grâce à votre générosité que ce document d'une époque si tragique pour le peuple letton a pu voir le jour, nous vous en sommes très reconnaissants ».

Ma reconnaissance va aujourd'hui à Matthieu Boisdron, ce jeune historien et chercheur qui a trouvé dans les archives du ministère français des Affaires étrangères une copie de la première transcription de ces carnets et a eu l'idée de les faire rééditer. Cette initiative est d'autant mieux venue que l'édition bilingue est, pour autant que je le sache, épuisée ou du moins à peu près introuvable en France.

Le texte qu'on va lire est identique à celui de l'édition bilingue de 1997. J'avais à cette époque fait le choix de présenter ces carnets tels quels, sans corrections. On y trouvera donc des réflexions qui parfois surprendront peut-être, mais qui s'expliquent par l'ambiance de l'époque, des notes sur des détails pratiques qui pourront paraître un peu terre-à-terre mais qui avaient leur importance à un moment où tout devenait difficile.

L'atmosphère qu'ils font revivre correspond bien en tout cas aux quelques souvenirs personnels que j'ai gardés de Riga à cette époque : spectacle de l'embarquement des Allemands de Lettonie, retour tardif de mon père pour déjeuner le 17 juin 1940 et nous disant : « *Les enfants, vous ne sortez plus de la maison, les Russes sont dans la ville* », immenses manifestations passant sous nos fenêtres avec Vychinski haranguant la foule du balcon de l'Ambassade de l'URSS toute proche... Il y avait aussi, perceptible même par des enfants, ce sentiment d'angoisse de nos parents devant les nouvelles tragiques qui nous arrivaient par bribes de France, l'incertitude sur la façon dont nous allions sortir de la nasse où nous nous trouvions, et surtout l'inquiétude sur le sort de tant d'amis lettons qui disparaissaient dans la nuit et le brouillard.

Et pourtant il arrive, même si c'est plus rare que dans les romans, que les drames de l'histoire débouchent sur une fin heureuse. C'est pourquoi j'ai proposé à Monsieur Boisdron d'ajouter, à la fin de cette publication des carnets d'un diplomate français en Lettonie, quelques pages sur mon retour à Riga comme ambassadeur en 1991, sur les premiers mois de cette extraordinaire résurrection de la Lettonie grâce à la ténacité de son peuple mais grâce aussi au soutien fidèle de tous les États qui n'avaient jamais voulu reconnaître son annexion.

Carnets de Jean de Beausse

Décembre 1938 - janvier 1939

Premières impressions de Lettonie. En quittant la Lithuanie pour la Lettonie nous changeons de fuseau horaire et avançons une fois encore nos montres d'une heure. La frontière lettone n'est qu'à 75 kilomètres de la capitale et, vers 17 heures 30, du pont de la Duna[1] nous avons notre première vision de Riga brillamment éclairé. Hideuse gare provisoire en plein vent. Personne. Nous prenons un taxi et arrivons à l'hôtel suivis de près par notre ministre, Monsieur Tripier, qui nous a manqués à la gare.

Jean Tripier - Né en mai 1878, il est en poste à Bucarest en décembre 1903, à Berlin en septembre 1906, puis à Madrid en juin 1910, avant de rejoindre la direction politique et commerciale en décembre 1912. En août 1913, il est envoyé à Bangkok, puis de nouveau à Madrid en octobre 1915. En février 1919, il est nommé premier secrétaire à Tokyo. Il rentre à Paris en avril 1920 et entre à la sous-direction d'Afrique. En septembre 1920, il rejoint Athènes ; en novembre 1921, il est au service d'information et de presse du ministère. En février 1924, il est premier secrétaire à Pékin. Après un passage à Varsovie (janvier 1927), il est nommé en 1930 ministre de France à Riga. Il quitte ce poste en 1939. Voir en fin de volume la liste des représentants de la République française en Lettonie.

L'hôtel Petersbourg où des chambres nous ont été retenues est un vieil hôtel sympathique qui vient précisément de fêter son 175e anniversaire. Il

1 - Autre nom de la Daugava ou encore de la Dvina occidentale. Ce fleuve prend sa source en Russie pour se jeter dans le golfe de Riga, en mer Baltique.

en est peu d'aussi vénérables. Modernisé il y a deux ans, paisible et bien fréquenté, il nous plaît. Un aspect déjà russe, des chambres immenses à doubles fenêtres chauffées par d'énormes poêles de faïence, une cuisine assez quelconque et des prix raisonnables pour ce pays où la vie est hors de prix, le lat[1] valant plus de 7 francs.

Dès le lendemain 30 décembre je dois aller chercher nos malles à la gare ou plutôt les faire chercher et me mettre en jaquette pour aller au ministère des Affaires étrangères faire mes visites[2]. On est aussi protocolaire dans ce pays qu'on l'était peu au Chili. Accueil extrêmement aimable, gens sympathiques tous très jeunes, les chefs de service ayant 35 ans en moyenne et le ministre ne dépassant pas la quarantaine. Tous parlent fort bien le français. Toute la journée nous faisons d'ailleurs des visites : le nonce apostolique, Monseigneur Arata par qui nous avons commencé, Madame Hoppenot femme de notre attaché militaire, le ministre de Belgique commun et germanophile enragé et sa femme qui est française. C'est la doyenne du corps diplomatique, honneur que je ne briguerais pas ici du moins.

Antonino Arata (1906-1948) - Ordonné prêtre, il est nommé nonce apostolique en Lettonie et en Estonie par Pie XI le 12 juillet 1935. Il est contraint de quitter la Lettonie en août 1940, au moment de l'annexion.

Le lieutenant-colonel **Jacques Hoppenot** est l'attaché militaire français à Riga. Il est le cousin du diplomate Henri Hoppenot (1891-1977) et de Roger Hoppenot, inspecteur des finances, chef du cabinet civil du ministre de l'Air Guy La Chambre.

Le ministre de Belgique en Lettonie est **Florent de Selys Fanson**, chargé d'affaires en 1927, puis ministre de Belgique de 1929 à 1940.

C'est à peine si je puis faire connaissance du personnel de la Légation tant nous sommes pressés par le protocole. La Chancellerie est admirablement installée dans un appartement au dessus de celui du ministre. Rares sont les hôtels particuliers à Riga et l'on doit se contenter d'appartements. Le plain-pied de réception de la Légation est le plus beau de Riga dit-on. Je le crois sans peine : quatre salons d'enfilade et une vaste salle à manger. Abondance de bureaux dans la Chancellerie et également de personnel. Outre le consul et son adjoint, un commis de chancellerie et deux dames dactylographes. J'étais bien installé à Santiago, mais je le serai mieux

1 - Le lat est la monnaire lettone.

2 - Le bâtiment des Affaires étrangères (*Ārlietu ministrija*) se situe en E6 sur le plan de Riga joint à ce volume.

Jean de Beausse en grande tenue brodée de diplomate. Il porte en cravate une décoration pontificale, certainement l'ordre de Saint Sylvestre, attribuée à l'issue de son service près le Saint Siège.
(Coll. de Beausse)

encore ici. Deux fenêtres, assez petites à la vérité, donnent en plein midi sur le Raina Bulvaris[1] et les vastes jardins qui ont remplacé depuis longtemps les vieux murs.

Si le ciel est maussade et triste, il fait moins froid que nous l'avions imaginé, -12° environ et cette température est basse pour le pays. L'hiver n'est pas tellement rude à Riga, mais il est extrêmement long et c'est ce qui le rend pénible. Les arbres n'auront pas de bourgeons avant le 15 mai et j'en arrive presque à trouver comme inutiles les vastes parcs de la ville. Il est plus de 14 heures quand je rentre déjeuner à l'hôtel. On vit spécialement tard à notre Légation et c'est un peu l'habitude du pays qui se ressent de sa longue domination russe. Dans les administrations, on travaille jusqu'à trois heures et on ne déjeune qu'ensuite. Tant et si bien qu'en cette saison il fait nuit quand on sort de table. Le matin jusqu'à 9 heures il fait à peu près nuit et le soleil reste bien bas sur l'horizon. Quel contraste avec le Chili.

Encore des visites le 31 décembre. Avec le déjeuner tardif il ne nous reste pas de temps pour nous promener dans Riga, si ce n'est de nuit. La vieille ville, très allemande d'aspect avec ses rues étroites et tortueuses, ses hautes maisons, parfois à pignon, ses églises de toutes confessions dominées par de hautes flèches, a beaucoup de caractère et la Duna, large de 600 mètres, la borde d'un front imposant. Il y a près d'un siècle les vieux

1 - Le *Raiņa bulvāris* est indiqué en F6 sur le plan de Riga joint à ce volume.

L'hôtel Mentzendorf à Riga, siège de la Légation de France en Lettonie. (Coll. de Beausse)

remparts furent abattus et des jardins les remplacent. Au-delà, la ville moderne, taillée dans le grand avec de vastes places, de belles demeures et des maisons cossues. L'Amérique du Sud nous avait déshabitués de ces belles villes d'Europe et sur ce point Riga nous est une très agréable surprise.

Les rues sont silencieuses. La neige amortit les bruits et les autos assez peu nombreuses ont interdiction de se servir du klakson [*sic*]. Nous y voyons passer avec amusement les petits traîneaux aux conducteurs emmitouflés et dont un bruit de clochettes annonce de loin la venue. Presque tous les transports se font d'ailleurs à traîneau, qui circulent aisément jusque dans les rues relativement nettoyées. La neige n'est guère épaisse, pas même dix centimètres, et il en sera ainsi tout l'hiver.Il fait nuit quand nous partons pour la messe de 8 heures le 1er janvier 1939. Il faisait meilleur l'an passé à pareille époque. Grand messe assez rapidement célébrée, précédée d'une exposition du Saint Sacrement. Beaucoup de femmes, vraies boules de laine qui se prosternent jusqu'à terre sur les dalles gelées, car le chauffage est assez illusoire. On sonne à l'offertoire et, lors de la communion des fidèles, deux enfants de chœur placés de chaque côté de la Sainte Table répondent « *amen* » à chaque communion en agitant une clochette. C'est une coutume que je ne connaissais pas.

En uniforme j'assiste aux vœux du corps diplomatique. On nous réunit à 11 heures dans la Salle Blanche du vieux château des chevaliers porte-glaive et le nonce adresse le traditionnel discours au président Ulmanis, qui répond en letton pour le plus grand intérêt de ses auditeurs. C'est un dictateur, mais un dictateur sympathique qui a une bonne figure et ressemble plutôt à un brave campagnard qu'à autre chose. Il a je crois beaucoup fait pour son pays depuis cinq ans bientôt. Les vœux de la colonie - une quarantaine de personnes - nous retiennent à la Légation bien après une heure.

Kārlis Ulmanis (1877-1942) - Né en septembre 1877, Kārlis Ulmanis suit d'abord des études d'agronomie en Suisse (à Zurich), puis en Allemagne (à Leipzig). Impliqué dans la révolution russe de 1905, il est un temps emprisonné à Pskov, avant de s'exiler aux États-Unis où il étudie puis enseigne l'agronomie à l'Université du Nebraska. Amnistié en 1913, il rentre en Lettonie puis fonde, en 1917, sous l'impulsion des événements révolutionnaires de Russie, un parti agrarien indépendantiste : l'Union des paysans lettons (LZS, *Latvijas Zemnieku Savieniba*). Avec d'autres partisans lettons de l'indépendance, il est l'un des fondateurs du Conseil national du Peuple letton (*Tautas padome*) qui proclame l'indépendance en novembre 1918. D'abord chef du gouvernement provisoire de la Lettonie entre 1918 et 1921, Ulmanis lutte parallèlement contre les factions lettones favorables aux bolcheviks (Pēteris Stučka) et à l'Allemagne (Andrievs Niedra). Il obtient à cet effet le soutien militaire de la France et du Royaume-Uni. En 1920, il convoque l'Assemblée constituante (*Satversmes sapulce*) issue des élections du mois d'avril. Il est ensuite par trois fois ministre des Affaires étrangères et trois fois président du Conseil. En 1934, de nouveau chef du gouvernement, il déclare l'état de siège avec l'aide du général Jānis Balodis. Après avoir dissout le Parlement (la *Saeima*) ainsi que tous les partis, il instaure un régime autoritaire. Il s'autoproclame *Vadonis* (« guide » en letton), puis président de la République en 1936, à l'échéance du mandat d'Alberts Kviesis. Démis de ses fonctions par les Soviétiques en juin 1940, il est arrêté le mois suivant et déporté en URSS. Il meurt captif en septembre 1942. Voir en fin de volume la liste des présidents de la République de Lettonie.

Fort aimablement l'attaché militaire et Madame Hoppenot nous emmènent à la plage après déjeuner. Vingt kilomètres d'une route enneigée, mais roulante. Une vue splendide de Riga du pont de la Duna, une banlieue assez longue et des terres assez pauvres ensuite. Des sapins saupoudrés de neige, une station balnéaire cachée dans les pins et plutôt morte en cette saison et de l'autre côté des dunes boisées une plage de 40 kilomètres. La neige la recouvre complètement et comme une frange de la mer est gelée, on ne sait pas très bien où commence l'eau et où cesse le

sable. À pied nous allons jusqu'au bord de l'eau, escaladant des vagues de glace du plus curieux effet. En été ce sera charmant.

Avant de rentrer à l'hôtel nous allons voir les étalages. Profusion de fleuristes aux rayons bien achalandés. Tout est fort cher par ici, l'habillement surtout. La présentation et le type des boutiques sont très allemands - les articles également - et on se sent fort loin de l'Europe Occidentale.

Dîner à la Légation de Belgique le 3. Premier contact avec les Baltes que l'on voit rarement et que l'on ne doit jamais mélanger avec les Lettons. Une réforme agraire radicale, peu après l'indépendance, leur a enlevé la quasi-totalité de leurs terres. De 10.000 à 15.000 hectares leur domaine a été réduit à 60 hectares - 100 si un fils prenait du service dans l'armée lettone - et ils sont tous à peu près ruinés. Cultivés, fins, de relations agréables, mi-Russes et mi-Allemands ils ignorent les Lettons qui, de leurs serfs ou peut s'en faut, sont devenus du jour au lendemain leurs maîtres. Problème intéressant que je me promets d'étudier. L'un des représentants les plus connus, le baron Wolf, est précisément là ce soir ainsi que les deux petites Kleinmichel, fort aimables, dont le père, gouverneur de Moscou, fut assassiné au début de la révolution. Au moins dans ces pays on rencontre l'histoire à chaque pas. Ce n'est pas comme en Amérique.

Le **baron Wolf** est issu d'une importante et riche famille d'origine allemande, installée en Lettonie depuis le XVIIe siècle. Parmi les Lettons d'origine allemande, une minorité seulement est issue de l'aristocratie prussienne. Ce sont eux qui sont connus sous la dénomination de « barons baltes ».

Nikolaï Vladimirovich, comte Kleinmichel (1877-1918) - Vice gouverneur de Moscou en 1916 et 1917, il est exécuté par les bolcheviques en janvier 1918.

Kutusuf Tolstoï[1], que je rencontre à quelques jours de là, me reparle de la question agraire. Naturalisé belge il est depuis 14 mois en Lettonie, je ne sais trop pourquoi.

Élevé avant la guerre dans un collège de la province, il a conservé des relations avec les Baltes, avec le baron Wolf notamment, chez qui il a passé l'été. 60 hectares de terres - et ces terres du Nord ne valent pas les nôtres - le font vivre péniblement, ainsi qu'un petit moulin. Il en est de même de tous les autres qui, sauf rares exceptions, continuent à bouder le gouvernement. Un seul, rompant avec le passé, s'est lancé dans l'industrie et a une situation de tout premier plan. Les autres le regardent naturellement comme un transfuge et se tournent plutôt vers l'Allemagne.

1 - Il ne nous a pas été possible d'identifier ce personnage.

Celle-ci s'intéresse toujours à ces provinces colonisées par les siens et qui servirent pendant longtemps de trait d'union entre Berlin et Petersbourg. Deux siècles durant, ces barons furent d'une loyauté absolue aux tsars, qui trouvèrent chez les Baltes leurs meilleurs serviteurs. À en croire Tolstoï, si la monarchie revenait en Russie, les Baltes la verraient avec plaisir. En attendant, ils regardent vers Berlin qui vient d'envoyer il y a quelques semaines un ministre nazi chargé dit-on d'épouser les revendications de la minorité et de les soutenir.

Ulrich von Kotze est nommé ministre du Reich allemand en Lettonie le 21 décembre 1938. Il a été précédé à ce poste par **Eckhard von Schack**, nommé le 29 septembre 1934, qui lui-même succédait à **Georg Martius**, nommé le 13 janvier 1933.

Combien de temps pourra durer l'indépendance de ces États ? La plupart les croient voués à une existence éphémère. Tout dépend de ce que sera demain la Russie. Quoiqu'il en soit Riga, privé de son arrière pays est moins florissant qu'autrefois et le trafic de son port pourrait être triple.

Même son de cloche chez le Prince Wolkonsky, lui aussi ruiné par la révolution russe et la réforme agraire esthonienne. Il est actuellement employé à la Légation de France à Tallinn tandis que la princesse fait des miniatures[1]. Nous les voyons à la Légation. Ce sont des gens charmants et fort intéressants. Si la réforme agraire a été aussi dure en Esthonie, elle a peut-être été faite avec plus de ménagements et contre une indemnité

La Daugava prise par les glaces, le 14 février 1939. Ce fleuve prend sa source en Russie, dans la région d'Andreapol.
(Coll. de Beausse)

1 - Jean de Beausse fait certainement allusion à deux des membres de cette famille aristocratique russe. Grigori Wolkonsky (1870-1940), marié à Sophia Schouwalow (1877-1917), meurt en 1940 à Tallinn. De cette union sont nés huit enfants : Pierre (1897-1925), Paul (1898-1962), Sophia (1899-1966), Grigoru (1900-1971), Olga (1905), Andreï (1908-1986), Vera (1910-1916) et Maria (1913).

Deux vues du château de Rundale. En haut la grille d'entrée, photographiée le 23 juin 1939. Le nom de Ruhental (sic) *apparaît en 1505, lorsque la famille Grotthuss fait l'acquisition du domaine correspondant, pour y construire un petit château, qui sera agrandi au fil des siècles et des propriétaires. Après l'indépendance de la Lettonie, le domaine de Rundale est confisqué par l'État letton dans le cadre de la réforme agraire. Le château devient une école puis, en 1938, un établissement du service national des musées et des archives.* (Coll. de Beausse)

dérisoire, un franc l'hectare environ. Ils ont pu conserver néanmoins une petite maison et près de 80 hectares. Leur magnifique propriété qui venait du fameux préfet de police de Nicolas Ier, est aujourd'hui propriété d'État. Il avait si je ne me trompe 54 kilomètres d'allées sablées ! Malgré tout, le ressentiment est moindre chez les Baltes d'Esthonie et les rapports avec le gouvernement meilleurs.

Chose curieuse, Esthonie et Lettonie, que l'on s'attendait à voir étroitement unies, entretiennent des rapports assez froids. Les relations commerciales sont franchement mauvaises et la presse des deux pays ne ménage pas ses pointes. Les mêmes problèmes se posent cependant et le péril est égal pour l'une et l'autre de ces républiques. Une guerre entre Russie et Allemagne impliquerait nécessairement la violation des frontières et pas plus tard qu'en septembre dernier, lors de la crise européenne, les Soviets avaient demandé à passer au sud-est de la Lettonie. L'état-major n'avait pu qu'acquiescer, faute de pouvoir s'opposer.

Vendredi 6, première promenade au Meza Park[1]. Dunes plantées de pins de Riga. La neige transfigure tout et un pâle rayon de soleil nous le fait goûter encore davantage. Deux jours plus tard avec les Hoppenot nous commençons le ski dans les dunes de Milgravis. Assez jolies pentes, pas bien longues certes, mais suffisantes pour des débutants, mais trop d'arbres. La neige est peu épaisse malheureusement. Cela n'approche pas de nos stations de sports d'hiver, mais quel avantage de pouvoir faire du ski à 20 minutes de chez soi. Jolie vue sur le Kisu Ezersa[2], vaste lac complètement gelé que nous avons d'ailleurs vu du Meza Park. Beaucoup de pêcheurs. Ils creusent un petit trou dans la glace et prennent paraît-il beaucoup de poisson. En tout cas c'est très curieux à voir et très « nord ». La Duna elle-même commence à se prendre. Nous allons dans la soirée voir patiner. C'est bien joli. Beaucoup de monde. Moins d'amateurs pourtant que pour le ski. Chaque dimanche les trams et autobus déversent des flots de skieurs dans la campagne et c'est merveille de voir comme ils se contentent de peu. On trouverait mieux dans les bois de Meudon après une chute de neige.

Mai-juin 1939

Cinquième anniversaire du 15 mai. De nouveau nous voici en dictature et c'est précisément le cinquième anniversaire de l'établissement de la dictature que nous sommes invités à célébrer. Dire que toute la Lettonie

1 - *Mežaparks* : en C7 sur le plan de la ville de Riga joint à ce volume.

2 - *Ķīšezers* : en B8 sur le plan de la ville de Riga joint à ce volume.

célèbre de bon cœur la célébration du coup d'État de M. Karlis Ulmanis serait sans nul doute erroné, car un mécontentement latent couve dans toutes les classes de la population, mais rien ne transparaît et tous les journaux publient des articles dithyrambiques sur le sauveur de la patrie. Ce que l'adulation peut tout de même aller loin. Tant de platitude est écœurante.

L'homme pourtant n'est pas antipathique loin de là. C'est un physique de brave paysan mais un sourire malin aux lèvres et qui reçoit avec naturel et simplicité les hommages. Nous sommes loin de Mussolini et d'Hitler ses modèles, en politique intérieure du moins. Par ordre tout le monde a pavoisé. Aux décorations habituelles s'en sont ajoutées d'autres. À chaque fenêtre doit être placé un drapeau dont on a pris soin de donner les dimensions en ajoutant le magasin où il se trouve. La dictature ne vous laisse plus même la peine de penser. Mais nous ne nous en sommes pas préoccupés, car en tant qu'étrangers et diplomates on nous laisse quittes. Ce qui nous dispense de connaître les mille et une interdictions du pays telles que celles de stationner plus de trois ensemble dans la rue, de chanter, de se promener plus de quatre sur le même rang...

Le temps s'est mis de la partie et au matin du 15 mai la ville est abondamment pavoisée d'ailleurs avec goût. Le portrait de M. Ulmanis est à toutes les devantures entre deux pots d'hortensias et deux chandeliers à trois branches. Je ne sais si l'accompagnement était de rigueur. Quelques particuliers zélés en ont même fait autant. Mâts et oriflammes donnent aux grandes artères un air de fête, des haut-parleurs diffusent toutes les cérémonies. Impossible de les ignorer.

La revue ouvre pour les diplomates les réjouissances. À la différence des Chiliens les Lettons sont de

Le lac Ķīšezers en février 1939.
(Coll. de Beausse)

remarquables organisateurs. Tout est prévu jusqu'aux moindres détails. Les autos parfaitement canalisées arrivent sans encombre, la tribune du corps diplomatique est vaste à souhait et nul ne saurait trouver à redire. Le président commence par inspecter les troupes ; il harangue ensuite la foule, vient se faire applaudir d'ailleurs sans enthousiasme et la revue commence enfin. Rien à signaler, la garnison de Riga y participe. Les hommes défilent bien, mais cela manque de couleur et de pittoresque. Armement assez quelconque.

Le point culminant des réjouissances consiste en un « acte » à l'Opéra. À 19 heures la salle est comble. Tout ce que compte la Lettonie d'important est là et le coup d'œil est à vrai dire fort beau. D'immenses tentures rouges et blanches - les couleurs nationales - décorent la salle. Sur la scène le chœur Reiters[1], 70 femmes en costume national letton et 40 hommes en habit. Dans les loges et au parterre les corps de l'État, le corps diplomatique, l'armée... Les uniformes, les robes du soir, les costumes nationaux forment un ensemble fort beau. Peu après 7 heures le président fait son entrée, salué par les applaudissements paisibles et comme ordonnés de l'assistance. Hymne national et long discours en letton bien entendu. La salle est heureusement là pour distraire et on peut y trouver matière à maintes observations. Le ministre de l'Instruction publique[2] donne lecture d'une liste de décorés, dont le plus jeune doit avoir 75 ans. Je croyais pourtant que l'on faisait place aux jeunes dans les dictatures. L'un des élus remercie. Un entracte précède le programme musical dont les chœurs sont la principale attraction. Ils sont vraiment fort beaux. Ces chants lettons tous assez mélancoliques sont bien adaptés au pays et l'évoquent tout à fait.

Libres à 9 heures, nous n'avons que le temps de nous changer pour aller au feu d'artifice. Les illuminations sont réussies, mais ce sont surtout les ministères et banques qui ont eu toutes les faveurs. Que c'eût été mieux de mettre en valeur les vieilles maisons hanséatiques. Les Lettons s'en sont bien gardés. Le président nous a invités sur la terrasse du château. Des projecteurs éclairent les jardins et la jeune verdure des tilleuls renaît légère et comme irréelle sous ces feux puissants. Une foule immense se presse au bord du fleuve. Feu d'artifice assez lent mais réussi sur la Daugava et nouveau discours du président. On nous invite alors à souper, ce qui est une occasion de visiter les salons d'apparat restaurés

1 - Le *Reitera Koris* est un célèbre chœur mixte letton, qui porte le nom du chef d'orchestre Teodors Reiters (1884-1956).

2 - Voir la liste des ministres lettons de l'Instruction publique, en annexes de ce livre.

avec goût. Seule l'immense salle à manger au troisième étage sous les combles fait un peu buffet de grande gare. On nous sert par petites tables un repas froid. Aimable et bonhomme le président fait des frais jusqu'à minuit et demie. À cette heure fatidique où voici cinq ans il annonça que l'ordre était absolu il nous quitte et nous regagnons la maison. Excellente impression dans l'ensemble.

Le 15 mai ne fait hélas qu'ouvrir l'ère des festivités et en juin nous célébrons le vingtième anniversaire des Ayzarguis[1] (garde civique). Cette fois nous nous partageons le travail. Je laisse à Benoît la revue pour prendre la fête de gymnastique. Comme la manifestation précédente elle a lieu à l'Uzvaras Laukums[2]. La chaleur est torride quand le 10 juin, avec Jacques[3], je prends place sur les degrés des tribunes. Les drapeaux claquent au vent (ce vent est hélas cuisant) et le soleil nous rôtit. Défilé pas mal de 4.000 gymnastes, de 400 drapeaux blancs et de plusieurs centaines de paysans et de paysannes en costumes nationaux. Ils vaudraient à eux seuls le dérangement. Il y a beau temps que ces costumes ne se portent plus et ce que nous voyons est plutôt une rétrospective qu'autre chose. Qu'importe. Je goûte spécialement les vêtements blancs des hommes de Courlande, les grands chapeaux tenant à la fois du haut de forme et du chapeau chilien et les robes multicolores des femmes souvent couronnées de bleuets. Rien à dire de la présentation de gymnastique. Je lui préfère les danses paysannes encore que je les aie trouvées un peu « militaires », exécutées qu'elles étaient par des centaines

Théodore Benoît - Né en février 1896, il rejoint Riga en 1920 et y demeure jusqu'en 1940. Vice-consul en 1939, il est rapatrié sur Helsinki en 1940. Entre 1941 et 1947, il est vice-consul à Istanbul, puis à Ankara (1947-1948), enfin à Milan (à partir de 1952).

1 - L'organisation des « Aizsargi » (littéralement « les défenseurs ») est fondée en mars 1919. À l'origine, tous les hommes de 18 à 60 ans doivent y servir. À partir de 1921, la participation devient volontaire. En 1925, le mouvement s'ouvre aux femmes. Sorte de milice territoriale ou de garde civique nationale, elle est le garant de la stabilité du régime et de l'ordre public. Elle dispose, en 1930, de 29.220 volontaires (24.000 hommes, 5.220 femmes). La garde civique des aizsargi, qui dépend de l'autorité du ministre de l'Intérieur en temps de paix et du général commandant en chef en temps de guerre, dispose d'un régiment par arrondissement (voir carte), divisé en détachements (voir M. Segreste, *La Lettonie*, Rieder, 1930, page 84). Par la suite, fidèle soutien du régime installé par Ulmanis, l'organisation est dissoute le 10 juillet 1940.

2 - Square Uzvāras, ou *Uzvāras parks*, en F5 sur le plan de la ville de Riga joint à ce volume.

3 - Fils aîné de l'auteur, préfacier de cet ouvrage.

d'hommes et de femmes des provinces les plus différentes et au son d'une musique militaire. Même réflexion d'ailleurs pour le défilé au pas et la salut à la romaine de toutes ces foules.

Plus encore que les détails l'ensemble me frappe. Il est hors de doute que ces pays totalitaires, si petits soient-ils, savent frapper l'imagination et organisent à la perfection les manifestations de masse. Cette profusion de drapeaux, cette mobilisation de 40.000 hommes ou femmes, ces évolutions soigneusement réglées ont leur grandeur et il n'est pas jusqu'à l'atmosphère elle-même qui ait quelque chose de spécial. Tout y semble aussi peu spontané que possible, mais l'impression en reste pourtant excellente.

Août 1939

Samedi 19 août 1939

Inquiet et préoccupé depuis quelques jours, le ministre me téléphone à 9 heures du soir en me priant de venir le voir demain avant de partir me promener. À quoi bon !

Dimanche 20 août

Mon dérangement n'a pas été inutile et je passe la matinée à chiffrer. Un officier de la mission militaire française à Moscou, le capitaine Beaufre,

Le capitaine **André Beaufre** (1902-1975), qui deviendra plus tard le théoricien de l'emploi de l'arme atomique française, est envoyé à Varsovie par le général Joseph Doumenc (1880-1948), alors à la tête de la délégation militaire française en URSS. Le gouvernement français ayant refusé le départ pour Varsovie de l'adjoint de Doumenc (le général Martial Valin), c'est Beaufre qui part de Moscou le 16 août. Il porte les instructions verbales de Doumenc au général Félix Musse (1883-1964), l'attaché militaire à Varsovie, afin de faire avancer les difficiles négociations alors en cours avec Józef Beck (1894-1944), ministre des Affaires étrangères polonais, sur la concession éventuelle d'un droit de passage à l'Armée rouge. L'ambassadeur de France en Pologne, Léon Noël (1888-1987), effectue d'ailleurs auprès de Beck, à l'occasion de la visite de Beaufre, une démarche parallèle à celle de Musse. L'officier a effectivement manqué l'avion censé le ramener à Moscou, où il n'est rentré que le 21 août (selon les *Documents diplomatiques français*, série 1936-1939, tome XVIII). Notons que dans ses souvenirs Beaufre date son départ du 17 et son arrivée à Varsovie du 18. Doumenc fait état des mêmes dates dans ses mémoires. L'incident est évoqué par M. Carley, in *1939. L'alliance de la dernière chance : une réinterprétation des origines de la seconde guerre mondiale*, Presses de l'Université de Montréal, 2001, chapitre 6, paragraphe III.

est de passage à Riga. Envoyé pressentir les Polonais, il regagne en hâte la Russie mais n'a pu trouver d'avion aujourd'hui. Il tient à ce que les Russes en soient officiellement avertis. Je crois comprendre que tout ne va pas pour le mieux et que les pourparlers anglo-franco-russes sont à la veille d'être rompus.

Mardi 22 août

L'Allemagne et la Russie viennent de s'entendre. C'est la guerre à bref délai[1].

Semaine angoissante.

Jeudi 24 août

Dès 7 heures 30, je suis appelé à la Légation pour déchiffrer un télégramme d'extrême urgence. Il s'agit de l'avis de première tension.

Dimanche 27 août

Nous n'osons guère nous éloigner de Riga. Matin et soir je vais à la Légation.

Lundi 28 août

Situation de plus en plus grave. La frontière franco-allemande est fermée.

Un moulin près de Nica (Libau), le 6 août 1939. (Coll. de Beausse)

1 - Jean de Beausse fait référence au pacte germano-soviétique, qui sera signé le lendemain, 23 août 1939 (document 2).

Une alliance convoitée...

Au début des années trente, France et URSS entament des discussions bilatérales destinées à conclure une alliance dirigée contre l'Allemagne, qui affirme ses velléités de révision des traités de paix. Cette nouvelle politique soviétique d'ouverture, qui fait suite à la longue phase d'isolement des années vingt, est initiée sur ordre de Staline par le commissaire du peuple aux Affaires étrangères, Maxime Litvinov (1930-1939). Elle succède à la politique d'alliance initiée dès 1922 (traité de Rapallo) entre Berlin et Moscou, notamment sur le plan militaire. Cette dernière s'étiole progressivement au cours de l'année 1933, après la nomination d'Adolf Hitler au poste de chancelier en janvier.

Depuis 1932 déjà, l'URSS joue le jeu de la « sécurité collective ». Elle signe des accords de non-agression avec ses voisins immédiats (Pays baltes, Pologne, Roumanie, Finlande...) et certaines grandes puissances (France). Elle s'implique, en outre, dans la réalisation d'accords internationaux d'envergure : le protocole Litvinov ou encore la convention de définition de l'agression (voir en fin d'ouvrage). Elle rejoint la Société des Nations en 1934 grâce à l'entremise de la France, avec laquelle elle discute de l'opportunité d'un « pacte oriental ». Ne pouvant faire admettre par tous les partenaires d'Europe centrale cet ambitieux projet de pacte de garantie sous protection conjointe franco-soviétique, Paris et Moscou signent *a minima* en mai 1935 un accord strictement bilatéral d'assistance mutuelle. Sous l'influence de Pierre Laval (successeur au bureau de Vergennes de Louis Barthou, le père du projet, assassiné avec le roi Alexandre Ier de Yougoslavie à Marseille en octobre 1934), le texte est vidé de sa substance et de sa force d'exécution.

Sceptique, voire hostile à ces avances et fidèle à sa traditionnelle politique d'*appeasement* à l'égard du IIIe Reich comme à son hostilité idéologique à l'égard des Soviétiques, le Royaume-Uni ne s'implique que modérément et n'appuie que du bout des lèvres l'initiative française (pour plus de détails sur ces négociations, voir Boisdron Matthieu, « Le projet de pacte oriental (février 1934 - mai 1935) », in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, PUF, n°220, décembre 2005).

Toutefois, après les accords de Munich de septembre 1938, qui voient le dépècement de la Tchécoslovaquie (retour des Sudètes à l'Allemagne), l'indépendance de la Slovaquie (tombée dans le giron allemand) puis la mise sous tutelle de la Bohême Moravie en mars 1939, Londres et Paris se décident enfin à s'opposer plus fermement aux revendications territoriales allemandes. Dans ce nouveau contexte, les possibilités offertes par l'alliance avec l'URSS sautent naturellement aux yeux des Alliés. Mais ce n'est que très tard, au cours de l'été 1939 seulement, que Français et Britanniques décident de se tourner à nouveau vers les Soviétiques. Les Allemands, qui ont d'ailleurs conclu en juin 1939 des accords de non-agression avec les trois États baltes (document 1), les devancent et c'est avec le IIIe Reich que s'entend en fin de compte Staline. Les tergiversations passées des franco-britanniques, le refus polonais de laisser un droit de passage

à l'Armée rouge et les réticences britanniques à conclure une convention militaire et à apporter une garantie aux États baltes expliquent pour partie la rupture des négociations et la conclusion du pacte Molotov-Ribbentrop, le 23 août 1939. Pour plus de détails voir, notamment, Carley (M.), op.cit.

Mercredi 30 août

Le dernier courrier de France arrive, mais les communications étant maintenant coupées par l'Allemagne, les Français de passage en Pologne sont évacués par Riga. Un premier groupe arrive dans la soirée.

Nous recevons dans la nuit 68 « amis de l'URSS » retour de Moscou. Ce sont pour la plupart des instituteurs et petits fonctionnaires débraillés, impossibles et mal élevés. Nous les hébergeons dans une auberge de jeunesse loin du centre et évitons de les produire.

Jeudi 31 août

Nous évacuons les « amis de l'URSS » sur Tallinn par le premier train. Ils mettront 16 heures, mais nous en serons débarrassés. Nous ne pouvons les montrer dans Riga. Pierre leur a d'ailleurs obtenu un wagon spécial. Il a fallu avancer tous les frais jusqu'à Tallinn et payer la nourriture et le gîte.

Édouard Pierre - Né en août 1909, il est nommé en Lettonie en 1933. Vice-consul archiviste de la Légation de France à Riga, il rejoint Moscou après l'annexion des Pays baltes par l'URSS et y demeure jusqu'en 1941.

Le rapatriement des autres Français, dont un bon abbé d'origine polonaise, presse moins et nous faisons l'impossible pour leur rendre leur séjour agréable.

En sens inverse passent des professeurs français mobilisés en Pologne. Moral excellent.

Le soir, violent orage au sud de Riga. Vu de Pologne, l'horizon est embrasé.

Septembre 1939

Vendredi 1er septembre

J'apprends l'entrée des Allemands en Pologne en arrivant à la Légation.

La mobilisation générale est décrétée en France pour demain.

Faute de bateaux pour Stockholm, nous évacuerons sur Tallinn.

Le 1er septembre 1939, la Lettonie décrète sa plus stricte neutralité dans le conflit qui se dessine, en s'appuyant sur la loi de neutralité promulguée le 21 décembre 1938 et calquée sur le modèle des « *Règles nordiques de neutralité* » adoptées par le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège, et la Suède le 27 mai 1938. C'est l'Estonie qui a adopté la première un texte similaire (3 décembre 1938), imitée par la Lituanie (25 janvier 1939) puis par la Lettonie (1er septembre 1939).

Samedi 2 septembre

Travail intense à la Légation. Nous sommes envahis par les réfugiés.

Notre Ambassade à Varsovie ne peut plus communiquer avec la France et se met en rapport avec nous dans la soirée. Bien volontiers nous prendrons les télégrammes qu'elle nous téléphonera pour les retransmettre en France. Une permanence est organisée à la Légation. Nous y passerons une nuit sur trois. Je commence le soir même.

Dimanche 3 septembre

Au matin, Benoît rentre de congé, ayant fait le tour par la Scandinavie.

Nous restons à l'écoute de Varsovie qui nous transmet continuellement des télégrammes. La ligne est souvent coupée. Au milieu d'une communication, nos correspondants nous annoncent parfois une alerte puis continuent. Ils nous annoncent dans la soirée que la foule s'est massée devant l'Ambassade pour chanter la Marseillaise.

Vue extérieure de l'appartement de la famille de Beausse, installé au-dessus d'une pharmacie (Aptieka), *au 13 Elizabetes iela (photo prise en février 1940).* (Coll. de Beausse)

Nous venons en effet, quelques heures après l'Angleterre, de déclarer la guerre à l'Allemagne. On ne peut croire que les hostilités vont recommencer.

Le ministre est affreusement déprimé.

Lundi 4 septembre

Énorme surcroît de travail. Les communications avec Varsovie se font déjà difficiles.

Arrivée de notre consul à Kœnigsberg.

Mardi 5 septembre

Nous sommes définitivement coupés de Varsovie. L'Ambassade est évacuée. Les Allemands avancent. Toute la Pologne est soumise à des raids aériens.

Les bateaux suédois refusent de prendre des belligérants.

Jeudi 7 septembre

Déjeuner à la Légation avec Burckhardt, l'ancien haut-commissaire de la SDN à Dantzig. Content de lui mais très intéressant.

Carl Jacob Burckhardt (1891-1974) - Né en septembre 1891 à Bâle, professeur d'histoire et universitaire, haut-commissaire de la SDN dans la ville libre de Dantzig entre 1937 et 1939. De 1944 à 1948, il est le président du Comité international de la Croix-Rouge, puis, de 1948 à 1956, ambassadeur de Suisse à Paris. Il laisse un livre de souvenirs, publié en français aux éditions Fayard en 1961, sous le titre *Ma mission à Dantzig*.

Situé entre le corridor polonais à l'ouest (appelé aussi parfois corridor de Dantzig) et la Prusse orientale à l'est, le territoire de la **Ville libre de Dantzig** (*Freie Stadt Danzig*) est élevé en État semi indépendant de statut international sous mandat de la SDN en avril 1919. Les élus rédigent une Constitution démocratique, remise en août 1920 et validée par le Conseil de la SDN au mois de novembre. Un haut-commissaire de la SDN s'installe à Dantzig. Il est chargé de veiller à ce que soit garantie la constitution et fait office de médiateur avec la Pologne. Une convention signée en novembre 1920 précise effectivement que Dantzig se situe dans les limites des frontières douanières polonaises. Varsovie dispose d'une zone franche dans le port et d'un libre accès aux infrastructures. Le haut-commissaire peut opposer son *veto* à tout accord international impliquant la ville libre. La ville libre dispose d'une Assemblée (*Volkstag*) et d'un Sénat, détenteur du pouvoir exécutif.

Le lac Usmas, en Courlande, photographié le 21 mai 1939. (Coll. de Beausse)

Il nous parle de sa visite à Hitler il y a trois semaines et de sa réception par le Führer dans le fameux belvédère. La mise en scène fait songer à l'Atlantide. Passé le chalet où le Führer rentre coucher, la route s'élève à travers bois et rochers. Plusieurs tunnels avant d'arriver au terminus de la route. Sur une vaste plate-forme des automobiles, moteur en marche, sont prêtes au moindre signal.

À même le rocher, une porte de bronze s'ouvre sans bruit pour laisser passer le visiteur. Cent mètres d'un large couloir où résonne le bruit de vos pas et une nouvelle porte de bronze, qui s'efface comme la première, donne accès à un luxueux ascenseur.

Quelques instants suffisent pour vous élever 350 mètres plus haut et vous déposer dans une sorte de cage de verre inondée de lumière face à un paysage féerique. Des valets en culotte blanche vous accueillent. À l'extrémité du hall de cristal, un peu en contrebas, seul, Hitler vous attend.

Burckhardt a déjà l'impression que le Führer n'est plus normal. Par instants ses yeux lancent des éclairs. Sa résolution est déjà prise semble-t-il, d'en finir au plus tôt avec la Pologne et « *de la rayer de la carte d'Europe* ». Un rien le met hors de lui et les articles de presse ont souvent le don de déchaîner sa fureur.

L'entourage d'Hitler déconcerte par son étrangeté et sa médiocrité. Quatre hommes forment son habituelle compagnie : un ex-chauffeur, un ex-photographe et deux autres dont j'oublie la profession, mais du même goût.

Albert Forster (1902-1952) - Membre des SA dès 1923, il devient *gauleiter* du parti nazi de la ville libre à partir de 1930. En 1933, il participe activement à la prise de contrôle du Sénat de Dantzig par le parti nazi.

Bien des hommes influents du parti sont d'ailleurs sans valeur et Burckhardt a conservé de Forster, gauleiter de Dantzig, le plus amer souvenir. Sa grossièreté n'avait d'égale que sa nullité. L'an passé, comme ceux de sa génération qui n'avaient pas fait le service militaire, il fut convoqué pour une période d'entraînement. Au corps il crut devoir demander un régime d'exception, mais trouva à qui parler. Son capitaine s'empressa de lui faire endosser l'uniforme et comme Forster réclamait un homme pour chercher ses bagages à la gare, il se contenta de lui dire : « *Canonnier Forster, allez à la gare chercher les bagages du gauleiter !* » Trois semaines plus tard il était d'ailleurs de retour à Dantzig.

Ribbentrop est le mauvais génie d'Hitler. Il aurait tendance à le peiner, mais ne saurait s'en passer : « *il a une si jolie frimousse* », déclarait-il récemment à l'un de ses familiers.

Certes les Polonais furent plus d'une fois maladroits, multipliant les vexations inutiles et ne sachant pas se montrer fermes quand il le fallait.

Son départ précipité l'a ulcéré. Le 31 août à minuit le téléphone était coupé et le lendemain dès 7 heures

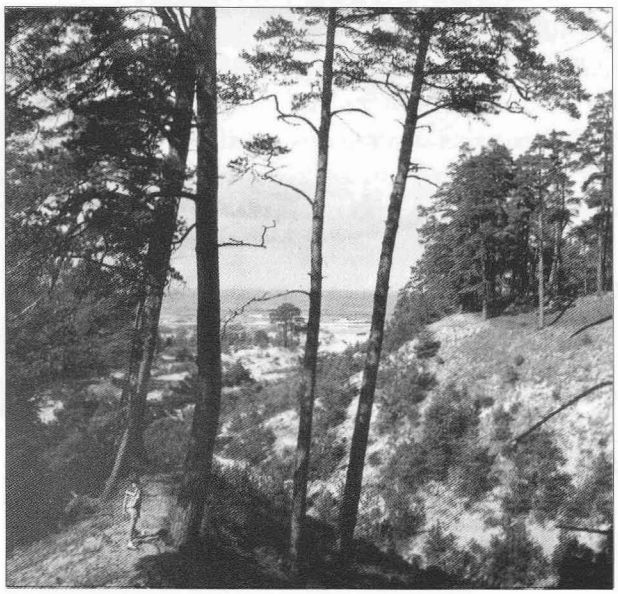

Vecāķi se situe au nord de Riga et à l'est de l'embouchure de la Daugava. Cette photo prise par Jean de Beausse montre le littoral baltique à l'est de Vecāķi. (Coll. de Beausse)

le maître d'hôtel jusque là obséquieux cognait vivement à la porte lui enjoignant de vider les lieux dans les deux heures. Une escorte les attendait, mais, m'ajoute le secrétaire de Burckhardt, « *grâce à la rapidité de nos voitures étrangères, nous nous sommes hâtés de la semer* ».

L'attaque de la Westerplatte par le croiseur école venu en visite de courtoisie a particulièrement indigné le haut-commissaire. Le commandant du navire en aurait lui-même profondément souffert, pris qu'il était entre son honneur et son devoir.

La **Westerplatte** est une presqu'île jouxtant le port de la ville libre de Dantzig, dont elle est séparée par un chenal. En 1925, la SDN autorise la Pologne à y abriter une garnison réduite. Le 1er septembre 1939 à 4 heures 45, le croiseur cuirassé et navire école allemand « Schleswig-Holstein » bombarde les installations polonaises. Les 180 hommes de la garnison résistent jusqu'au 7 septembre. Ces combats marquent le début de la seconde guerre mondiale.

Le « Schleswig-Holstein » était commandé par le KzS (*Kapitän zur See*) Gustav Kleikamp.

Un certain nombre de Français arrivent de Varsovie pour le bureau de l'attaché militaire.

Vendredi 8 septembre

Plus d'essence jusqu'à lundi. Nous sommes en panne.

Samedi 9 septembre

Nous envoyons à la Légation de France à Stockholm notre argenterie et un certain nombre de photos. À quand l'arrivée des Russes en Lettonie ?

Nous commençons à être inquiets de notre consul à Dantzig dont nous sommes sans nouvelles depuis une semaine. Ses collègues sont à Riga.

Dimanche 10 septembre

Le commandant Gruillot attaché naval et ses hommes arrivent en auto de Varsovie via Kaunas et s'installent à la Légation. Il est douteux que les Lettons l'acceptent sans protester et le ministre lui-même lui conseille de gagner Tallinn. Ici d'ailleurs il ferait double emploi avec le colonel.

Le capitaine de frégate **Gruillot**, en résidence à Varsovie, est l'attaché naval de France en Pologne, en Lettonie et en Estonie. Dans l'armée française, on désigne et l'on s'adresse au détenteur de ce grade par le terme de commandant.

Marie et Pierre de Beausse devant un moulin, sur la route de Valmiera, le 18 juin 1939. (Coll. de Beausse)

Le commandant nous donne des détails intéressants sur l'évacuation de l'Ambassade précipitamment faite mardi dernier et nous parle des raids allemands en Pologne. Bon nombre d'avions auraient été abattus au dessus de Varsovie, mais la DCA[1] polonaise était nettement insuffisante. Le voyage de retour s'est bien passé. Des avions allemands ont survolé leur route, mais sans les voir heureusement, car ils mitraillent sans pitié avions et trains. Ces derniers n'avancent plus qu'avec peine et nous sommes pratiquement coupés de la Pologne. La guerre s'accompagnerait d'atrocités sans nombre.

Notre consul à Dantzig, M. de la Tournelle, vient enfin d'arriver. Les Allemands l'avaient retenu six jours à Kœnigsberg, en attendant l'évacuation de leurs consuls dans les colonies françaises. Ils ont été extrêmement corrects. À la frontière les douaniers allemands lui ont offert des fleurs.

Guy de la Tournelle (1898-1982) - Consul de France à Dantzig de décembre 1934 à septembre 1939. Après guerre, il est directeur général des affaires politiques et économiques au Quai d'Orsay et prend une part active aux accords de Genève, qui scellent la fin de la guerre d'Indochine. Il est par la suite nommé ambassadeur de France en Espagne (à partir d'octobre 1954). Il laisse un article sur sa mission dans la ville libre : « À Dantzig de décembre 1934 à septembre 1939 », in *Revue d'histoire diplomatique*, 1978, pages 321-347.

1 - Défense contre avions.

Lundi 11 septembre

Cartes d'essence. Les diplomates en reçoivent dix litres par jour. C'est le maximum et bien des gens n'en ont pas. Il y a aussi des cartes de pétrole.

Mardi 12 septembre

Les réfugiés continuent à passer. Nous les évacuons par la Scandinavie.

Beaucoup de Tchèques voudraient s'engager en France mais n'ont pas de papiers et sont entrés illégalement en Lettonie. Que faire !

Trois classes sont mobilisées en Lettonie. Nous n'avons plus de chauffeur, mais continuerons tant que le temps le permettra à passer une heure à la plage de Vecaki dans l'après-midi. Cette détente fait grand bien.

L'antagonisme polono-lituanien

Dans l'entre-deux-guerres, Kaunas est la capitale de la Lituanie. En juillet 1920, tandis que fait rage la guerre polono soviétique, les Polonais sont chassés de Vilnius (ou Vilna, ville qu'ils occupaient depuis avril 1919) par les Russes. Le 12 juillet, par le traité de paix qu'elle signe avec ce pays, la Russie soviétique reconnaît l'indépendance de la Lituanie et rend Vilnius aux Lituaniens, qui en font leur capitale. Suivent alors quelques combats entre Polonais et Lituaniens en septembre.

Par la convention de Suwalki, entérinée le 7 octobre 1920, le gouvernement polonais accepte tacitement la situation. Mais deux jours plus tard, le 9 octobre, le général polonais Lucjan Żeligowski prend la ville par la force. Le gouvernement polonais indique alors que l'officier a contrevenu à ses ordres. Il ne fait pourtant guère de doute que Józef Piłsudski a avalisé, si ce n'est ordonné, la manœuvre militaire. En mars 1923, la SDN reconnaît l'annexion de la ville et de son territoire par la Pologne.

Mardi 13 septembre

Madame Malgrat, femme de l'attaché commercial, part pour la France avec ses enfants. Nous allons la saluer à l'aérodrome. Je commence à craindre de devoir un jour prochain y conduire Clotilde et les enfants.

Fernand Malgrat est l'attaché commercial de la Légation de France à Riga.

Clotilde Macé de Gastines est l'épouse de Jean de Beausse.

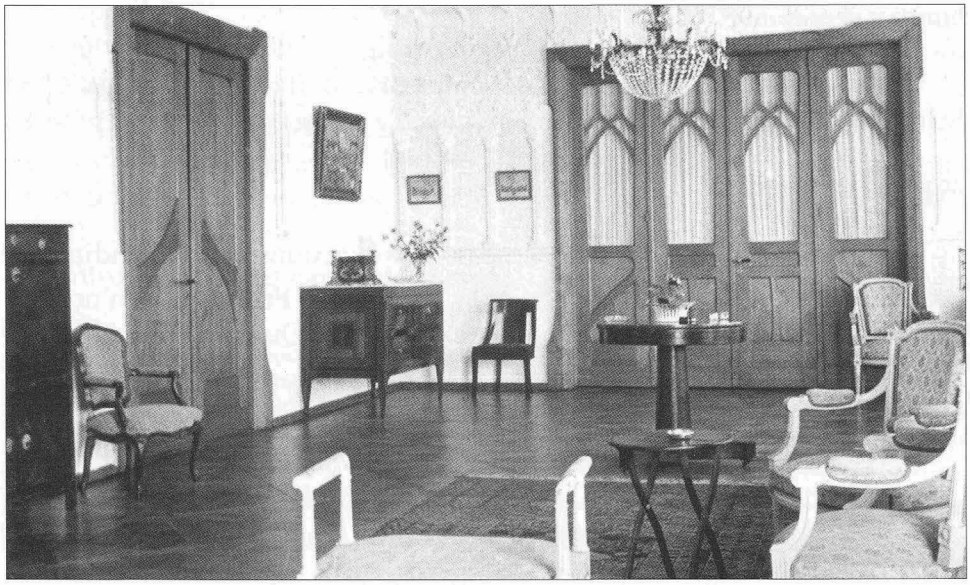

Deux vues de l'intérieur de l'appartement occupé par Jean de Beausse et sa famille à Riga : la salle à manger (ci-dessous) et le salon (ci-dessus). La décoration n'est pas très fournie, mais l'appartement est spacieux et plutôt confortable. Ces clichés ont été pris en août et septembre 1939. (Coll. de Beausse)

Samedi 16 septembre

Nous commençons à brûler les archives. Le ministre insiste pour un prompt départ de Clotilde et des enfants. D'un jour à l'autre nous attendons les Allemands ou les Russes.

L'évacuation s'avère de plus en plus difficile. L'Allemagne est maîtresse dans la Baltique. Tant que nous sommes en paix avec la Russie la voie d'Esthonie, Finlande et même celle de Moscou restent ouvertes, mais pour combien de temps et la mauvaise saison qui arrive compliquera les choses. À tout hasard nous faisons des réserves d'essence.

L'avion est à l'heure actuelle le moyen de transport le plus sûr, mais en cas d'événements graves les services aériens seront immédiatement interrompus. De toute façon il ne pourrait tous nous évacuer.

Nous demandons des instructions à Paris.

Dimanche 17 septembre

Le ministre me demande de venir d'urgence à la Légation. Il semble atterré par l'entrée des Russes en Pologne. À quand notre tour ?

Nous déjeunons à Vecaki avec Malgrat, mais jouissons peu du beau temps. J'envisage sérieusement le départ de Clotilde et des enfants pour mercredi ou jeudi. Nous faisons des listes de meubles, de livres et de bibelots. À peine installés, va-t-il falloir déménager ?

Lundi 18 septembre

Exercice de défense passive en ville.

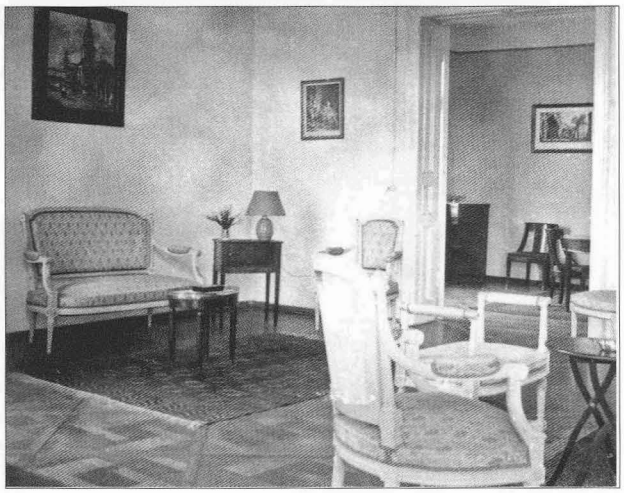

Une autre vue du salon de l'appartement de la famille de Beausse à Riga, en août ou septembre 1939). (Coll. de Beausse)

Nous brûlons les archives.

Les Russes et les Allemands avancent les uns vers les autres, écrasant ce qui reste de Polonais.

Grosses difficultés pour le rapatriement des Français. Les pays scandinaves ont en effet rétabli les visas et ne les délivrent que très difficilement et après enquête.

Nous multiplions les démarches et Paris intervient près des gouvernements intéressés. En attendant, les Français sont bloqués.

Beaucoup de femmes du corps diplomatique ont quitté Riga.

Nous avons l'impression d'être dans une souricière. Les militaires préparent sérieusement leur départ : achat de chaussures de marche, d'un manteau de pluie et de trois jours de vivres. On prévoit la répartition des gens dans les autos disponibles. Comme elles sont peu nombreuses ils veulent à tout prix faire partir femmes et enfants afin de n'en être pas encombrés en cas d'alerte. Je préfère laisser venir les événements. Le plan des militaires est de gagner Narva[1] en voiture et de continuer vers Leningrad au besoin à pied.

D'autres, le ministre en tête, songent à fréter une barque de pêche. Mais le projet me paraît bien hasardeux. Il est même question d'un bateau de contrebande qui nous conduirait d'Esthonie en Finlande. L'attaché naval qui part pour Tallinn va s'en occuper. Ce dernier projet me séduit, mais il faudrait assez d'essence pour gagner immédiatement, en cas d'alerte, le port esthonien.

Pourvu que nous ne déclarions pas la guerre à la Russie[2]. Toute retraite nous serait coupée.

Mardi 19 septembre

Les déménageurs viennent prendre des mesures, car nous expédions une partie de nos meubles en Suède. Nous brûlons toujours les archives.

Jeudi 21 septembre

Munters, ministre des Affaires étrangères, vient de signifier au ministre de Pologne que sa mission en Lettonie a pris fin et que sa Légation

1 - Narva est une ville estonienne, située non loin de la frontière russe.

2 - La conclusion des accords germano-soviétiques en août et septembre 1939 (documents 1 et 2) et la participation soviétique à l'invasion de la Pologne ont conduit Français et Britanniques à sérieusement envisager l'éventualité d'une action militaire contre l'URSS.

Vilhelms Munters (1898-1967) - Diplômé de chimie, il entre au service de l'armée russe en 1917. De retour en Lettonie l'année suivante, il rejoint l'armée estonienne en 1919. Il est libéré de ses obligations militaires en octobre 1920. Il entre deux mois plus tard au service du ministère des Affaires étrangères de Lettonie. Il travaille d'abord au service d'information (décembre 1920) puis au service des affaires occidentales (avril 1923), avant de rejoindre le service des affaires baltiques (février 1925). En janvier 1931, il dirige le service juridique et administratif. En juillet 1933, il est nommé secrétaire général, avant de prendre la tête du ministère des Affaires étrangères en juillet 1936 (jusqu'en 1940). Représentant de la Lettonie à la SDN à partir de 1936, il est le président de la 101e session du Conseil de la Société des Nations en 1938. Il démissionne du gouvernement letton le 16 juin 1940. Déporté en URSS, il est emprisonné et condamné à 25 ans de prison en 1952. Libéré en 1954, il rentre en Lettonie en 1959 et meurt en 1967 à Riga. Voir en fin de volume la liste des ministres des Affaires étrangères.

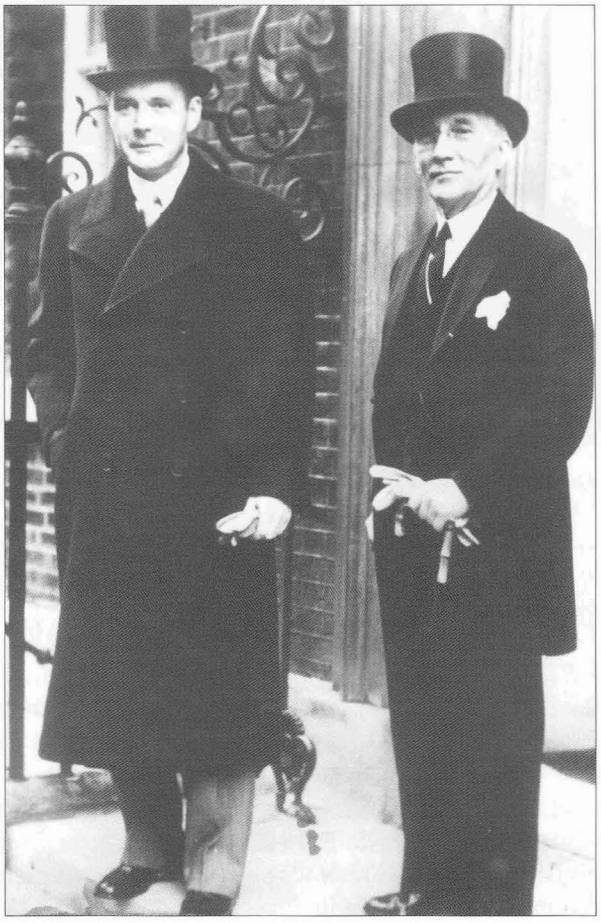

Londres, le 6 décembre 1938. Vilhelms Munters (à gauche), ministre des Affaires étrangères de Lettonie, à son arrivée devant le n° 10, Downing Street, où il doit s'entretenir avec le Premier ministre britannique, Chamberlain. (Coll. part.)

Jerzy Kłopotowski est le ministre de Pologne en Lettonie.

n'aura plus le droit d'expédier des messages chiffrés. M. Klopotowski nous confie la caisse de sa chancellerie - bien garnie du reste. Ni les Russes, ni les Allemands n'ont fait pression sur la Lettonie, qui assume l'entière responsabilité de ce geste inspiré par la peur.

Vendredi 22 septembre

Nous déménageons le secrétaire du salon, le fauteuil ancien, le lustre, la petite table, les tapis, des bibelots, livres, photos, châles boliviens, peaux de vigogne partent demain pour Stockholm. Le salon devient un désert.

Jacques de Beausse à Zilupe, sur l'ancienne route menant à la frontière russe, le 25 juin 1939. (Coll. de Beausse)

Samedi 23 septembre

Après l'occupation par les Russes de Vilna et de Grodno[1], la question du chemin de fer Leningrad, Pskov[2], Daugavpils[3], Vilna va se poser. Nous nous attendons à voir occupées la Latgalie et l'importante place de Daugavpils. On parle beaucoup de propagande communiste en Latgalie où un assez fort mouvement autonomiste se dessine depuis quelque temps.

1 - Grodno. En allemand Garten. Ville polonaise sur le fleuve Niémen, elle se situe à proximité des frontières lituanienne et allemande (Prusse orientale). Elle compte à l'époque environ 50.000 habitants, dont une forte minorité juive (environ 40 %).

2 - Pskov, en allemand Pleskau, en estonien Pihkva, en lituanien Pleskava et en polonais Psków. Ville russe sur la rivière Velikaïa, elle se situe à proximité des frontières lettone et estonienne.

3 - Daugavpils. En allemand Dünaburg. Principale ville de Latgalie (ou Latgale, région du sud-est de la Lettonie), elle est située à l'extrême sud-est du pays et constitue un nœud ferroviaire d'importance. Troisième ville du pays, elle compte environ 40.000 habitants dans les années trente.

Un ménage français, retour de Vilna, nous parle d'atrocités sans nombre des Allemands. Les aviateurs mitraillent les paysans dans leurs champs et jettent sur les localités des bonbons et des aiguilles empoisonnées (les femmes marchent nu-pieds). Bien des témoignages concordent sur ce point.

Lundi 25 septembre

M. Selter, ministre des Affaires étrangères d'Esthonie, arrivé avant-hier à Moscou pour signer un traité de commerce[1] et y séjourner huit jours, repasse en hâte à Riga. Que se passe-t-il ? Son collègue Munters se garde bien d'aller le saluer.

Karl Selter (1898-1958) - Né en juin 1898, il prend part à la première guerre mondiale puis à la guerre contre la Russie soviétique. De ce fait, il ne termine qu'en 1925 ses études de droit à l'université de Tartu. De 1923 à 1927, il travaille au ministère de la Guerre estonien comme secrétaire de l'état-major. Il s'installe ensuite à Tallinn puis entre en 1932 au service juridique de la ville. Ministre de l'économie de 1933 à 1938, il prend la tête du ministère des Affaires étrangères en mai 1938. Contraint de signer, au nom de l'Estonie, le pacte d'assistance mutuelle avec Moscou le 28 septembre 1939, il quitte son poste de ministre en octobre, avant de partir pour Genève comme représentant de l'Estonie à la SDN. Exilé en Suisse après l'annexion de son pays par l'URSS, il s'installe un temps en Allemagne de l'ouest après guerre. Il meurt le 31 janvier 1958 à Genève.

L'inquiétude croît en ville. On s'attend à l'imminente arrivée des Russes. Matin et soir depuis une semaine le ministre me presse d'évacuer Clotilde et les enfants. Il est de plus en plus nerveux et indécis. J'attends un ordre.

Mardi 26 septembre

Pris de panique, les Baltes multiplient leurs démarches auprès de la Légation d'Allemagne et à Berlin. Leur « führer » local aurait été à Berlin

1 - Le 22 septembre 1939, Molotov invite Selter à Moscou pour négocier un nouveau traité commercial. L'URSS souhaite en fait imposer des négociations politiques à l'Estonie. C'est la fuite, le 18 septembre, du sous-marin polonais ORP « Orzeł », interné lors d'une escale à Tallin sur demande du gouvernement allemand, qui offre le prétexte à l'URSS pour contraindre l'Estonie à signer le pacte d'assistance mutuelle du 28 septembre. Sur son modèle sont également signés des pactes similaires avec la Lettonie, le 5 octobre et avec la Lituanie le 10 octobre (voir la note du 6 octobre 1939).

voir Ribbentrop. Mais l'Allemagne reste muette. Nous avons l'impression qu'elle a vendu ce pays à la Russie.

Erhard Kröger, ou **Kroeger** - Né en mars 1905 à Riga, il s'installe comme avocat après des études de droit, suivies à l'université de Tübingen et de Königsberg. Au printemps 1933, il fonde en Lettonie l'organisation nazie « Bewegung » (« Mouvement »), dont il prend la tête. Très actif au sein de la minorité d'origine allemande, ce mouvement relaie largement la propagande venue d'Allemagne, notamment lors du transfert des Lettons d'origine allemande vers le Reich. Devenu membre de la SS en octobre 1938 et membre du NSDAP à partir d'août 1940, il dirige un temps, après l'invasion de l'URSS par l'Allemagne en juin 1941, l'*Einsatzkommando* 6 de l'*Einsatzgruppe* C. Ces unités mobiles (*Einsatzgruppen*) sont à cette époque chargées d'exécuter opposants et juifs sur l'arrière du front allemand. Dans la nuit du 25 au 26 septembre 1939, c'est Himmler (et non Ribbentrop) que rencontre Erhard Kröger à Sopot (station balnéaire de la Baltique, en Poméranie) pour l'informer de la situation en Lettonie. Des entretiens entre Himmler et Hitler suivent aussitôt et débouchent sur la décision de rapatrier les Allemands de la Baltique, précipitée par l'accord alors en vue avec l'URSS.

Paris, le 22 novembre 1937, Vilhelms Munters, ministre des Affaires étrangères de Lettonie, dépose des fleurs sur la tombe du soldat inconnu. (Coll. part.)

Mercredi 27 septembre

Les rapports se tendent entre la Russie et l'Esthonie. Un cargo russe a été coulé par un sous-marin « inconnu » dans la baie de Narva. Nul doute qu'il ne s'agisse d'un sous-marin russe et d'une provocation. Les Soviets parlent de navires polonais, faisant allusion au défaut de surveillance des Esthoniens qui après avoir interné

un sous-marin polonais le laissèrent s'échapper avec les quatre hommes de garde ! Sérieusement, le ministre des Affaires étrangères demande à notre ministre s'il n'y a pas de sous-marins français dans les parages.

Le ministre des Affaires étrangères esthonien repart pour Moscou. L'escadre russe patrouille devant les côtes.

Ribbentrop part également à Moscou pour liquider la Pologne.

Jeudi 28 septembre

Paris télégraphie au ministre qu'il pourra, quand il le jugera utile procéder à l'évacuation des femmes et des enfants. C'est chose faite à Kaunas depuis deux jours.

Les conversations se poursuivent entre l'URSS et l'Esthonie. Un nouveau navire russe est attaqué dans la baie de Narva.

Vendredi 29 septembre

Russes et Allemands viennent de s'entendre[1], les militaires toujours pessimistes parlent d'ultimatum. Le ministre me presse de faire partir demain Clotilde et les enfants. Je refuse, mais retiens des places pour le bateau de mercredi. Nous avons l'impression que la Russie mène le jeu.

Russes et Esthoniens se sont également entendus. Ces derniers cèdent des bases navales et aériennes. Un accord d'assistance mutuelle est conclu, dirigé contre une grande puissance quelconque. Ce ne peut être que l'Allemagne[2].

L'autre jour le père Kolfschoten, jésuite hollandais, est venu demander à M. Tripier l'hospitalité pour quelques-uns de ses pères en cas de troubles. Ils habitent le faubourg de Moscou[3], dont l'esprit est loin d'être bon et où il y a quantité de communistes. Çà et là les ouvriers réclament l'arrivée des Russes et un changement de régime.

Constantius Kolfschoten (1899-1960) - Jésuite néerlandais, il est à la tête d'une mission qui compte trois autres membres, à Riga, à la fin des années trente. En 1940, il rentre aux Pays-Bas malgré, semble-t-il, les directives contraires de Wladimir Ledochowski (1866-1942), général de l'ordre des Jésuites entre 1915 et 1942.

1 - Il s'agit du traité de délimitation et d'amitié, signé entre l'Allemagne et l'URSS le 28 septembre et qui fait suite au Pacte d'août 1939.

2 - Voir la note du 6 octobre 1939.

3 - Le « faubourg de Moscou » est un quartier populaire de Riga, au sud-est de la ville, sur la rive droite de la Daugava.

Samedi 30 septembre

Détente.

L'accord germano-russe n'a rien d'un ultimatum. Au contraire.

On nous rapporte de Vilna que si les premiers détachements russes étaient remarquablement équipés, les troupes qui les ont remplacés laissent fort à désirer : uniformes dépareillés, fusils tenus par des ficelles...

Octobre 1939

Lundi 2 octobre

Munters part subitement pour Moscou afin de participer avec les Russes à un nouvel examen de la situation. L'initiative viendrait des Lettons affirme la presse. Il ne fait pas de doute pour personne que les Russes l'ont convoqué.

À notre tour maintenant. Concentrations russes le long des frontières.

Les bateaux suédois acceptent de nouveau les Français. Nous allons en évacuer un certain nombre mercredi.

Le ministre suggère à Paris de retenir en cas de guerre avec l'URSS 72 ressortissants soviétiques, tant que les Français des Pays baltes n'auront pas été évacués.

Le marché de Ventspils, le 3 août 1939. (Coll. de Beausse)

Mardi 3 octobre

Appelé à son tour à Moscou, le ministre des Affaires étrangères lithuanien passe par Riga. Au nonce apostolique rencontré à l'aérodrome, il se contente de dire « *priez pour moi, Monseigneur* ».

Juozas Urbšys (1896-1991) - Né en février 1896, il rejoint l'armée russe en 1916. De retour en Lituanie en 1918, il sert dans la jeune armée nationale jusqu'en 1922, date à laquelle il rejoint le ministère des Affaires étrangères. D'abord en poste à Berlin (jusqu'en 1927) puis à Paris (jusqu'en 1932), il est par la suite le représentant de la Lituanie à Riga. En 1934, il est nommé directeur du département politique du ministère des Affaires étrangères, avant d'être nommé à sa tête en 1938. Il le reste jusqu'en 1940. Emprisonné par les Soviétiques, il est libéré en 1954. Francophile, il a traduit après guerre de nombreux auteurs français en lituanien. Il décède en avril 1991.

Départ du ministre de Pologne et de son personnel. Munters a refusé de revenir sur sa décision en dépit des protestations franco-anglaises. La Lettonie ne gagnera rien à sa servilité. Le corps diplomatique a reçu copie de la note de protestation polonaise.

Vendredi 6 octobre

L'accord est signé entre l'URSS et la Lettonie. Les Russes obtiennent des bases

Juozas Urbšys (1896-1991), ministre des Affaires étrangères de Lituanie en 1939. (Coll. part.)

à Liepaja[1] et Ventspils[2], le droit de fortifier la côte nord de la Courlande à l'entrée du golfe et des aérodromes à désigner plus tard[3]. Comme avec l'Esthonie un traité d'assistance mutuelle est conclu.

Ce n'est qu'un commencement. De nouvelles exigences suivront sans doute comme avec l'Esthonie. La presse donne la nouvelle sans commentaires. Nous avons au moins devant nous quelques semaines de répit.

Introduction des cartes de sucre : 1.200 grammes par personne et par mois.

Dernière offensive du ministre pour faire partir Clotilde et les enfants ; il invoque cette fois le danger de troubles communistes en Lettonie. Tout un plan de repli vers la Légation est imaginé par le bureau militaire à l'instigation du ministre. En cas d'émeute, quatre ou cinq hommes viendront chercher Clotilde et les enfants.

La mise sous tutelle de la Lettonie

Les négociations entre la Lettonie et l'URSS débutent le 2 octobre 1939 à Moscou. Munters mène la délégation lettone. Le pacte d'assistance mutuelle est signé trois jours plus tard, le 5 octobre (document 4). L'Estonie avait déjà signé avec l'URSS un texte similaire le 28 septembre. Le tour de la Lituanie vient le 10 octobre. Il faut noter que ce dernier pays devait initialement rejoindre - selon les modalités de l'accord germano-russe du 23 août 1939 (document 2) - la zone d'influence allemande.

Par le second traité entre l'Allemagne et l'URSS du 28 septembre 1939 (document 3), la Lituanie rejoint finalement la zone d'influence soviétique. La résistance finlandaise aux prétentions soviétiques explique le déclenchement de la guerre russo-finlandaise (guerre d'hiver) le 30 novembre. En réponse à cette agression, l'URSS est exclue de la SDN le 14 décembre.

---

1 - Liepāja, en allemand Libau, est une ville côtière de Courlande, située au sud de Ventspils, sur les rives de la Baltique. Elle dispose d'un port majeur pour le pays (guerre et commerce). Deuxième ville de Lettonie dans les années trente, elle compte à cette époque environ 60.000 habitants. Ce port, à la différence de Riga et à plus forte raison de Leningrad, n'est pratiquement jamais bloqué par les glaces, ce qui ajoute à son intérêt stratégique.

2 - Ventspils, en allemand Windau, compte à l'époque un peu plus de 15.000 habitants. C'est un port de première importance pour la Lettonie, à l'embouchure de la Venta.

3 - Selon les termes de l'accord du 5 octobre 1939.

Samedi 7 octobre

Coup de théâtre. Les Allemands décident d'évacuer sans délai les 62.000 Baltes de Lettonie vers le Reich. Le ministre d'Allemagne vient de s'entendre à ce sujet avec le ministre des Affaires étrangères. Tout devra être achevé dans les 15 jours[1].

Dimanche 8 octobre

On ne parle que du départ des Baltes. La consternation règne parmi eux et depuis 24 heures la ville est en effervescence.

D'un trait de plume, Hitler vient d'abolir un passé de sept siècles[2].

1201. L'évêque Albert fonde Riga. Les chevaliers porte-glaive font la conquête du pays. Unis en 1236 à l'ordre Teutonique, passés au protestantisme en 1522, ils ne lâcheront plus ces provinces. Sous le régime hanséatique, aussi bien que sous les dominations polonaise, suédoise et russe, les Baltes forment les cadres du pays. Possesseurs d'immenses domaines, ils tiennent sous le joug le paysan letton. Si la résistance lithuanienne met un certain obstacle au *Drang nach Osten* et à la colonisation allemande, Courlande, Livonie et Esthonie n'en restent pas moins à l'avant garde du germanisme. Au XIXe siècle, les barons Baltes sont à l'apogée de leur fortune. Sous Nicolas Ier, ils sont tout puissants à la cour de Russie, sans pour autant renier leurs origines allemandes.

L'abolition du servage (1861) et la politique de réunification des dernières années du siècle leur porte un premier coup. Un patriotisme letton se fait jour, haine de l'oppresseur Balte insensiblement transformée en sentiment national et qu'il eût été si facile d'étouffer en pratiquant une politique sociale humaine et en favorisant l'afflux des Allemands et les unions mixtes.

Le 17 septembre 1917 un *Landtag* soigneusement choisi peut bien offrir à Guillaume II les provinces baltes, la noblesse a perdu son influence et le 18 novembre 1918 l'indépendance lettone est proclamée. La réforme agraire ruine bientôt les grands propriétaires. Par tous les moyens l'État letton -

---

1 - Cet accord sur le rapatriement des Lettons d'origine allemande, signé le 30 octobre, met en œuvre les dispositions prévues dans le protocole confidentiel du 28 septembre 1939, annexé au traité germano-soviétique de délimitation et d'amitié. Un peu moins de 50.000 lettons d'origine allemande sont rapatriés après avoir renoncé à leur nationalité

2 - L'exposé que fait Jean de Beausse dans les lignes suivantes ne correspond pas toujours à ce qui est aujourd'hui généralement admis par les historiens.

Trains de bois sur la Gauja, en aval de Sigulda, au printemps 1939. (Coll. de Beausse)

surtout depuis le coup d'État de 1934 - s'efforce de réduire l'influence des Baltes.

Il n'en est pas moins vrai que le groupe ethnique allemand existe, qu'il forme une minorité puissamment organisée de 62.000 âmes avec 80 écoles et 155 associations. Si la noblesse est ruinée, toute une classe sociale riche et influente de commerçants, industriels, médecins, juristes s'est formée. La seule ville de Riga compte environ 10 % d'Allemands.

Le relèvement rapide de l'Allemagne, ses succès retentissants de politique extérieure galvanisent les Baltes. À leur tour les hésitants sont conquis, la *Volksgemeinschaft*[1] fait figure de force avec laquelle il faut compter. Insignes et uniformes - les fameux bas blancs entre autre - apparaissent depuis quelques mois. Une pétition recouverte de milliers de signatures est adressée au Führer en le priant de venir. La morgue des Allemands croît de jour en jour, des rixes éclatent avec les étudiants lettons. Le retour au Reich ne fait plus de doute pour aucun Balte. Encore

1 - Littéralement : « communauté du peuple ».

Le coup d'état du 15 mai 1934

Ce sont avant tout des difficultés institutionnelles associées à la progression de l'agitation politique qui expliquent le coup d'État de Kārlis Ulmanis, le 15 mai 1934. Les problèmes économiques, bien que réels, n'ont effectivement joué qu'un rôle secondaire.

La complexité du système électoral letton, dont les modalités sont fixées par la Constitution de février 1922, explique tout d'abord le nombre très important de petits partis représentés au Parlement (*Saeima*) ainsi que la récurrence de l'instabilité ministérielle. La *Saeima* « *se renouvelle en entier tous les trois ans et compte 100 membres, élus par les citoyens des deux sexes âgés de 21 ans, au scrutin direct et secret, selon le principe de la représentation proportionnelle. Pour répartir les sièges, on divise le total des bulletins déposés dans chaque circonscription par le nombre de députés éligibles dans la circonscription, puis le nombre de bulletins accordé à chaque liste par le quotient précédent. Le résultat ainsi obtenu indique le nombre de candidats élus par liste. Il n'y a pas d'élections complémentaires. Si un député cesse d'occuper son siège, il est remplacé par le candidat suivant de la même liste. Les élections (...) ne donnent jamais lieu à un second tour de scrutin.* (Le Parlement) *s'émiette malheureusement en de trop nombreux groupes, dont il est parfois difficile de comprendre les dénominations et de saisir les nuances. Cette diversité gêne la tâche des ministères qui, privés du concours d'une majorité fixe, ne se maintiennent au pouvoir qu'en s'appuyant sur des coalitions de durée éphémère* » (Segreste M., *op. cit.*, pages 63-65). Cinq citoyens seulement peuvent fonder un parti et cent peuvent présenter une liste aux élections législatives.

Cette instabilité alimente depuis les années vingt les débats de la grande majorité des dirigeants des partis politiques lettons, de droite comme de gauche. Parmi eux, l'Union nationale - appuyée par l'Union lettone, organisation nationaliste fondée en 1868 - est très active et réclame une réforme constitutionnelle. Dirigée par Arveds Bergs (1875-1941), également rédacteur en chef du journal *Latvis* (Segreste M., *op. cit.*, page 132), elle plaide pour l'élection du président au suffrage direct (et non plus par la *Saeima*) pour cinq ans, avec le droit de dissoudre le Parlement, ainsi que le passage de la majorité simple à une majorité des deux tiers pour un vote de défiance des députés à l'endroit du gouvernement. Certains groupements, notamment ceux positionnés à l'extrême droite, réclament des réformes encore plus radicales. Citons par exemple le Parti national socialiste letton dirigé par Jānis Štelmahers, ou encore le mouvement des Croix de Feu (*Unguskrusts*) fondé en 1930 par Gustavs Celmiņš (1899-1968) qui, interdit par la suite, renaît sous le nom de Croix de Tonnerre ou *Pērkonkrusts*.

La chute du gouvernement social-démocrate de Marģers Skujenieks (1886-1941) au début de 1933 (voir en fin de volume la liste des présidents du Conseil) fait naître une importante crise ministérielle, tout en laissant planer des rumeurs selon lesquelles Ulmanis fomenterait un coup d'État. Les sociaux-démocrates - Marģers Skujenieks et le député Felikss Cielēns (1888-1964) en tête - décident alors

de mettre sur le pied de guerre leur organisation paramilitaire, ce qui alimente les tensions. La nomination d'Adolf Bļodnieks (1889-1962) à la présidence du Conseil met fin à sept semaines de crise. De plus, l'accession d'Adolf Hitler à la chancellerie du Reich suscite un fort mouvement de contestation chez les sociaux-démocrates et la minorité juive. Elle suscite d'ailleurs un embargo sur le beurre letton par l'Allemagne. L'opposition acharnée des sociaux-démocrates tout au long de l'année 1933 entraîne d'ailleurs très vite l'interdiction de son organisation paramilitaire (qui renaît rapidement sous un nouveau nom).

Dans ce contexte, Ulmanis, à la tête de l'Union des paysans lettons (LZS, *Latvijas Zemnieku Savieniba*), propose en octobre 1933 une réforme constitutionnelle qui prévoit l'élection du président de la République au suffrage direct pour une durée de six ans, doté du droit de dissoudre le Parlement, de révoquer l'ensemble du cabinet ou un seul ministre. Ce projet donne également au président la prérogative de donner son aval à la constitution d'un gouvernement. Il obtient en outre le droit de déclarer la guerre, de signer les décrets, de déclarer l'état d'urgence ou encore de suspendre la liberté de la presse sans l'autorisation du cabinet. Le projet de réforme, pour éliminer les petits partis du paysage politique, réduit le nombre de députés de cent à cinquante. La chute du cabinet d'Adolf Bļodnieks, le 2 mars 1934, permet à Ulmanis, appuyé par une coalition de petits partis, d'accéder au poste de président du Conseil. Très vite, Balodis est nommé ministre de la Guerre, Vilis Gulbis (1890-1941) ministre de l'Intérieur et le général Berkis est bientôt placé à la tête de la place de Riga. Rencontrant une forte opposition de la *Saeima* et de la classe politique lettone à ses ambitions de réformes constitutionnelles, Ulmanis entreprend son coup de force avec l'appui de l'armée dans la nuit du 15 au 16 mai. Celui-ci ne rencontre aucune résistance, y compris de la part des sociaux-démocrates, pris par surprise. Ulmanis suspend par la suite la Constitution, la *Saeima*, et interdit tous les partis politiques. Pour plus de détails, se référer à Rogainis (J.), « The Emergence of an Authoritarian Regime in Latvia (1932-1934) », *Lithuanian Quarterly Journal of Arts and Sciences*, Volume 17, n° 3, 1971.

quelques semaines, encore quelques mois peut-être et l'incorporation au Reich sera un fait accompli.

Octobre 1939. Tous ces beaux rêves s'écroulent. C'est bien le retour au Reich, mais dans des conditions tout autres qu'ils ne l'avaient prévu. Lettons et Esthoniens contemplent d'un œil amusé le désarroi de leurs anciens oppresseurs et leur souhaitent bonne chance dans leur nouvelle patrie. Seules les vieilles églises et les maisons hanséatiques témoigneront d'un passé qui ne fut pas sans grandeur, mais que la majorité du pays voudrait renier.

Ce n'est pas trop que de qualifier d'historiques les événements qui s'accomplissent sous nos yeux et dont nous ne pouvons encore mesurer les répercussions.

L'Église luthérienne de Lettonie.

En 1919, au moment de l'indépendance du pays, il existe 194 congrégations luthériennes en Lettonie, dont 20 allemandes. C'est au début des années vingt que s'organise progressivement l'Église luthérienne de Lettonie. À cette occasion, elle installe un Synode. En 1922, elle se dote de deux évêques. **Kārlis Irbe** (1861-1934) est élu évêque des congrégations de langue lettone et **Peter Harald Poelchau** (1870-1945) évêque des congrégations de langue allemande. Tous deux sont consacrés le 16 juillet 1922 par l'archevêque de Suède, **Nathan Söderblom** (1866-1931). En 1932, le Synode décide d'unifier l'Église évangélique luthérienne de Lettonie et choisit **Teodors Grīnbergs** (1870-1962) comme premier archevêque.

Lundi 9 octobre

La panique est à son comble chez les Baltes. Tous les moyens sont bons pour les forcer à partir. S'ils refusent, on menace de les mettre « hors la loi ». De quel droit puisqu'ils sont citoyens lettons et que l'Allemagne n'a pas d'ordres à leur donner ?

Lettre pastorale de l'évêque luthérien allemand Poelchau, invraisemblable de platitude : « *Le Seigneur parle à Ses peuples non seulement par Sa parole, mais par Sa direction* (*Führung*) ». Tout le reste est à l'avenant. La Bible à l'appui, il leur enjoint d'obéir et de partir.

Les bruits les plus invraisemblables courent la ville : troubles communistes dans le faubourg de Moscou, dont la police n'arriverait pas à se rendre maîtresse, entrée des Russes en Latgalie, prochain massacre des Baltes...

Un village de Courlande, photographié le 6 août 1939. (Coll. de Beausse)

Trois femmes en constume traditionnel, à Nica (Courlande), le 6 août 1939.
(Coll. de Beausse)

Des gens pleurent dans les rues, malles et valises disparaissent en quelques heures de tous les magasins, le gouvernement letton fait fermer pendant plusieurs jours bijoutiers et argentiers. Les sceaux ne seront enlevés que l'inventaire achevé sous la surveillance de la police.

On fait queue dans les banques allemandes. Les gens apportent par paquets leurs titres qu'on ne se donne même pas la peine de vérifier et que l'on jette avec un numéro dans une salle.

Les bateaux allemands sont déjà là (le gouvernement letton s'est opposé à tout départ en chemin de fer). Mercredi partira le premier convoi. L'hôpital allemand serait évacué dès le début ainsi que les vieillards combien nombreux dans les asiles et maisons de retraite, dernières épaves de la noblesse Balte. Tous seraient acheminés vers le couloir polonais[1] afin de le coloniser. On leur promet une occupation analogue à celle qu'ils avaient ici, mais ce ne sera pas immédiat. Le camp de concentration les accueillera d'abord.

Quel crève-cœur de tout abandonner ; maison, mobilier, argenterie, souvenirs, de quitter le pays de ses ancêtres pour être envoyés Dieu sait où. Totalement ruinés, ils seront à la merci de l'État. Deux valises et 10 lats tout au plus leur seront laissés. Dès 16 ans les enfants passeront à l'État.

Et pourtant la plupart vont partir, vendant en hâte leur mobilier et liquidant leurs appartements désolés, mais pleins de confiance et de gratitude envers leur Führer qui « *daigne leur tendre la main* » et les préserver du péril bolchevique.

1 - Il s'agit du corridor de Dantzig, territoire polonais qui sépare l'Allemagne de la Prusse orientale entre 1919 et 1939.

Dans la longue lutte entre le slavisme et le germanisme, le slavisme vient de l'emporter. « *Jamais l'Allemagne ne le permettra* ». L'avaient-ils assez dit les Baltes quand on leur parlait d'une prochaine mainmise russe. Et l'Allemagne n'a rien pu faire, liée qu'elle était pas son accord avec l'URSS. Dans toute la Baltique son prestige s'effondre.

Mardi 10 octobre

Les Finlandais sont à leur tour convoqués à Moscou. Il serait question de résister aux prétentions russes. La Finlande est en meilleure posture que les États Baltes qu'elle méprise profondément mais avec lesquels elle eût peut être mieux fait de s'entendre sur une politique commune.

Mercredi 11 octobre

Vu au port d'Eksportosta[1] dix navires allemands venus chercher les premiers contingents. Mixtes ou cargos assez anciens semble-t-il et bien inconfortables. Beaucoup de monde sur les quais. Le port n'a jamais été aussi animé. Un certain nombre de chinois dans les équipages. On me raconte que des matelots allemands auraient demandé s'il était possible d'acheter un peu de beurre à Riga. Comme on leur répondait qu'ils en trouveraient autant qu'ils voudraient, ils se seraient fâchés et auraient prié leurs interlocuteurs de ne pas se moquer d'eux.

Il serait question de retarder le départ, mais en dépit des bruits qui courent les préparatifs se poursuivent en hâte et dans le plus grand affolement. Les gens n'en dorment plus et s'attendent à un affreux massacre s'ils ont le malheur de rester encore quelques jours. On parle du pillage des appartements baltes le jour du premier ou du dernier départ. De quoi ne parle-t-on pas.

Jacques de Beausse devant une maison près de Sigulda, le 1er juillet 1939. (Coll. de Beausse)

1 - Un des principaux quais de la ville de Riga. Voir en D5 sur le plan de Riga.

Départ d'une mission économique lettone pour Moscou. La Lithuanie s'est à son tour entendue avec l'URSS. En échange de bases cédées à bail, elle reçoit le district tant convoité de Vilna.

En quelques semaines la Russie a reconquis la plupart de ses positions de 1914 sur la Baltique. Les Finlandais évacuent Helsinki et les principales villes. La Suède à son tour s'émeut. Nos meubles ne vont-ils pas se trouver plus exposés à Stockholm qu'ils ne l'auraient été à Riga ?

Jeudi 12 octobre

Les Allemands ont proposé aux Lettons d'échelonner l'évacuation sur plusieurs mois. Les Lettons le leur ont refusé.

L'enthousiasme aveugle pour les décisions du Führer commence à baisser. L'arrogance des Allemands venus du Reich organiser le transfert en inciterait beaucoup à rester s'il n'était trop tard.

Les Lettons n'auraient garde de laisser passer l'occasion. Bon gré, mal gré tous ceux qui affichaient leur nazisme au printemps dernier devront partir. Tout emploi leur serait refusé ici.

La société protectrice des animaux a fort à faire pour chloroformer chats et chiens que les Baltes ne peuvent emmener et ne veulent pas donner.

Quelle somme prodigieuse de souffrance peut entraîner un pareil exode.

Trois valises seules seront autorisées. Encore devra-t-on y mettre une couverture pour le voyage.

La Lithuanie, appuyée par la Russie demanderait à l'Allemagne des droits à Memel[1] et une rectification de frontière.

1- Le traité de Versailles (article 99) précise que la ville et le territoire de Memel, détachés de la Prusse orientale, deviennent un territoire autonome placé sous la souveraineté des puissances alliées et associées. En effet, l'ensemble du territoire est revendiqué à la fois par la Pologne et la Lituanie. Le général français Dominique Odry (1865-1962), nommé haut-commissaire représentant les puissances alliées en janvier 1920, est alors chargé de l'administration du territoire. Au mois de mai 1921, il est remplacé par un civil, le préfet Gabriel Petisné (1881-1931), qui l'assistait jusqu'à cette date. En janvier 1923, les Lituaniens entrent à Memel et annexent la ville. Après de longues discussions, la souveraineté lituanienne sur Memel est reconnue. Disposant d'un relatif statut d'autonomie, même après l'instauration d'un régime autoritaire en Lituanie en 1926, la population donne la majorité à la liste unique pro nazie lors des élections de décembre 1938. Le 22 mars 1939, Memel est annexée par le IIIe Reich suite à un ultimatum de Berlin au gouvernement de Kaunas.

Isbas de Latgalie près de Kraslava, le 25 juin 1939. (Coll. de Beausse)

Vendredi 13 octobre

Dans le stade allemand, sous nos fenêtres on procède à la distribution des caisses que les gens viennent chercher en victoria ou avec des voitures à bras. Elles sont toutes du même modèle, comme à Tallinn me dit Dubus[1] arrivé ce matin d'Esthonie.

Hier, dans son discours, le président, faisant allusion à quelques Lettons désireux de suivre le sort des Baltes, a dit que ceux qui voulaient partir étaient libres de le faire « *à condition de ne jamais revenir* ».

Il y a un mois, nul n'aurait osé parler ainsi.

Les familles sont divisées. Les pauvres Baltes passent par de bien mauvais jours. Je n'arrive pourtant pas à éprouver de la pitié.

Une partie de la délégation russe vient d'arriver.

Samedi 14 octobre

Premier départ d'Allemands. 480 disent les journaux. Exception faite des malades, tous sur la paille. Tous Allemands citoyens du Reich.

On parle de suicides parmi les Baltes. Il y a de vrais drames dans les familles. Les barons font leur paquet. Ils n'ont plus rien à perdre.

Chacun doit signer avant le départ une déclaration par laquelle il s'engage à demeurer là où on le placera. Nous revenons au servage.

Mickewitz[2], conseiller de la Légation d'Esthonie, vient de donner sa démission et d'opter pour l'Allemagne.

Le courrier arrive de Moscou en compagnie du secrétaire polonais qui vient de liquider l'Ambassade ; on l'avait chargé de surveiller son

1 - Il ne nous a pas été possible d'identifier ce personnage.

2 - *Idem.*

compagnon, de peur que les Russes ne le fassent disparaître en cours de route.

Difficultés à propos des fous. Les Allemands refusent de les évacuer.

Liquidera-t-on jamais les avoirs allemands en Lettonie. Les Baltes les évaluent à un milliard de lats. Ils n'en valent pas la moitié et les Lettons comptent donner le moins possible. Les questions s'avèrent de plus en plus complexes. Appuyés maintenant sur la Russie, la Lettonie n'a rien à craindre de l'Allemagne.

60.000 hectares de terre, soit 1% de la superficie cultivée, deviennent disponibles.

Helsinki et Viipuri[1] sont évacués. La Finlande s'apprête à résister. Les États nordiques s'agitent.

Il y aura sur les bateaux de la paille fraîche pour les hommes. Les femmes auront des lits. Les mères de famille auront à tout moment de l'eau chaude pour les bouillies de leurs enfants ! Que de confort vraiment.

Lundi 16 octobre

Bien des Baltes voudraient maintenant rester.

Ils sont trop compromis pour le faire. La panique était voulue pour décider les hésitants, mais le départ des Allemands ressortissants lettons n'aura peut-être pas lieu avant un mois. Ceux qui ont tout liquidé vivront en attendant

Une forêt de Courlande, photographiée le 21 mai 1939. (Coll. de Beausse)

1 - Ville finlandaise à proximité de la frontière. Elle est annexée par l'URSS après le conflit qui oppose les deux pays à l'hiver 1939-1940

dans des appartements démeublés et la *Rigasche Rundschau*[1] leur enjoint de rester à leur poste jusqu'au dernier moment.

Le gouvernement letton prend arrêtés sur arrêtés pour interdire l'exportation de la plupart des objets. Au hasard : instruments de chirurgie, bicyclettes, objets d'art, archives, métaux précieux.

Il est stipulé que le gouvernement letton rendra responsable les Allemands de toutes les complications et pertes. De jour en jour il s'enhardit. Une fois partis avec leurs deux valises, les Baltes auront bien des chances de ne plus revoir grand chose de leur mobilier.

Le ministre de la Justice a prévu une procédure accélérée de divorce.

Mardi 17 octobre

Les paysans allemands de Lettonie, après avoir liquidé en hâte leurs avoirs, sont déjà arrivés à Riga. On leur a dit que le départ n'aurait pas lieu avant quelques temps. Logés dans les écoles allemandes, ils couchent sur la paille et meurent paraît-il de faim. Leurs compatriotes sont invités à les aider. On se plaint des ordres et contrordres.

Beaucoup se ravisent et 50 % seraient disposés à rester. Il y en aurait davantage si certains ne s'étaient pas compromis.

Les Lettons leur laisseront emporter le moins de choses possibles. Un journal du soir écrit que les Allemands qui n'ont rien apporté il y a sept siècles doivent repartir de même.

À déjeuner le père Kolfschoten, hollandais ; dans le faubourg de Moscou, Ulmanis n'est pas populaire. Beaucoup de communistes. Une partie du clergé, en Latgalie surtout, ne serait d'ailleurs pas ralliée et désirerait une autonomie régionale ; ils préparent inconsciemment la voie aux Soviets.

Mercredi 18 octobre

Les Lettons interdisent tout départ tant qu'un accord ne sera pas intervenu au sujet des biens des Baltes en Lettonie. De jour en jour, le gouvernement se montre plus ferme. Nul ici n'a obligé les Allemands à

---

1 - Principal quotidien de langue allemande, publié à Riga, dans un premier temps entre 1867 et 1915, puis à nouveau de 1919 à 1939. De 1919 à 1933, son directeur est Paul Schiemann (1876-1944), homme politique letton modéré, d'origine allemande, membre du Conseil national du Peuple letton (*Tautas padome*) en 1919, élu à l'Assemblée constituante (*Satversmes sapulce*) en 1920, député de 1922 à 1933. Il se réfugie ensuite à Vienne de 1933 à 1938.

Le 16 juillet 1939, Jean de Beausse assiste à un festival de chant, à Dikli (au nord de la Lettonie, à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest de Valmiera). Il en a rapporté quelques photos, qui présentent notamment des costumes traditionnels lettons. Mais plus que tout, ces clichés témoignent des derniers jours de paix et de sérénité du peuple letton, à la veille du déclenchement de la seconde guerre mondiale.
(Coll. de Beausse)

Deux autres vues du festival de chant de Dikli, le 16 juillet 1939.
(Coll. de Beausse)

partir. Ils sont libres de le faire, mais ne recevront pour leurs biens, dont beaucoup n'ont qu'une valeur très relative, que ce que le gouvernement voudra leur donner. Celui-ci ne permettra pas l'exportation d'objets jugés utiles pour le pays.

Quant aux Lettons qui ont demandé à partir - 500 environ -, ils sont priés de le faire immédiatement.

Mais ce retard dans les départs cause d'infinies difficultés tant à Liepaja qu'à Riga, les paysans attendent, dénués de tout, qu'on veuille bien les embarquer. La *Rigasche Rundschau* publie un appel en leur faveur : vêtements chauds, matelas, vivres...

De plus en plus les gens se ravisent, dans les familles aisées surtout. Les massacres imminents dont on leur parlait il y a dix jours n'ont pas eu lieu et l'entrée des bolcheviques est plus problématique que jamais.

Plus de clous, de caisses ni de cordes en ville. Le « Schärnhorn » qui avait emporté le premier et unique convoi d'Allemands vient de revenir avec 20 tonnes de clous.

Nous les voyons arriver dans le stade transformé en dépôt de caisses, où les Baltes vont et viennent toute la journée.

Scène hier dans un magasin de Riga : un jeune Balte enthousiaste rencontre un autre Balte de ses connaissances, mais plus âgé et le félicite de ce départ en masse. Pour toute réponse il reçoit une paire de gifles. Et le fait n'est pas unique. Tous les gens sensés déplorent la sottise des nazis, qui leur fait perdre du jour au lendemain leur situation enviée et tous leurs droits de minorité nationale : école, sociétés, théâtres, journaux, ne leur laissant pour toute alternative que l'exode dans des conditions lamentables, ou la fusion à la population lettone.

Beaucoup de Baltes, me dit-on, n'osent plus parler allemand dans les rues. Certains parleraient maintenant français.

Au nombre des partants, Madame Munters, mère de l'actuel ministre des Affaires étrangères, et sa fille. Nul n'en sera surpris.

Des convois de caisses et de mobilier partent vers le port, mais la douane n'a pas dit son dernier mot.

Les troupes soviétiques commencent à entrer en Esthonie par Irboska[1] et Narva. Elles gagnent à pied leurs bases, campant loin des lieux habités. Les routes qu'elles empruntent sont interdites à la circulation et nul ne peut approcher à moins de cent mètres des chemins qu'elles suivent.

---

1 - Irboska est une petite ville située à une trentaine de kilomètres de Pskov, non loin de la frontière russe.

Mesures draconiennes dans toute l'Esthonie. Interdiction de téléphoner à l'étranger, de sortir avec un appareil de photo sur toute l'étendue de la république. Un certain nombre des districts sont interdits aux étrangers.

Jeudi 19 octobre

Croisé une des équipes de déménageurs spécialistes venus de Berlin. Menés militairement, ils marchent au pas.

Les Baltes seraient maintenant autorisés à emporter leurs meubles. On ne voit que des voitures de déménagement.

Le ton des journaux lettons se fait chaque jour plus ferme.

Un bateau vient d'apporter d'Allemagne une trentaine au moins de fourgons capitonnés de déménagement. On les débarque non loin de chez nous. D'autres suivront.

Mille paysans allemands attendent à Riga et meurent de faim. Les Baltes multiplient leurs appels et demandent autre chose que les guenilles envoyées jusqu'ici.

L'accord germano-letton n'est toujours pas signé.

Un certain nombre d'autos soviétiques viennent d'arriver de Moscou.

Ferme de Vidzeme, sur la route de Piebalga (Jaunpiebalga) à Nitaure. Photographie prise le 9 juillet 1939. (Coll. de Beausse)

Samedi 21 octobre

Le départ est remis une fois de plus. Les paysans allemands meurent de faim et de froid. Nouveaux appels. D'autres sont encore à la campagne, mais se sont défaits de tout à vil prix. Dénués de ressources, ils auraient

formé des bandes et arrêteraient les voitures. Des Ayzarguis marcheraient contre eux - à vérifier.

18 cadres capitonnés de toutes les villes d'Allemagne, des montagnes de caisses et des camions dans le stade sous nos fenêtres.

Au port avec Clotilde et les enfants. Vu 13 navires dont deux paquebots « Steuben » et « Potsdam », l'un et l'autre de Brême. Nous comptons 69 camions ou voitures de meubles et de caisses autour des docks. Grande animation. On commence à embarquer sous la surveillance des douaniers. Tout est bien pauvre et bien usé.

On recommande aux Baltes d'emporter leurs confitures. Autant de réserves pour l'Allemagne. Les chiens seraient aussi évacués par bateau spécial. Ceux qui les ont sacrifiés dans un moment d'affolement doivent le regretter. Les paysans pourront paraît-il emporter leur cheptel.

Un traité de commerce vient d'être signé avec l'URSS. On prévoit des échanges quadruplés.

Mardi 25 octobre

Rencontré ce matin trois officiers de l'Armée rouge très correctement équipés. L'accord a été signé hier mais reste secret. Trois navires russes sont déjà à Liepaja.

On me rapporte d'amusantes anecdotes sur les marins russes à Tallinn. Chose étrange, ils circulent librement en ville et n'en croient pas leurs yeux de ce qu'ils voient dans les magasins. Désireux d'acheter des chaussures, l'un d'eux se fait accompagner de trois camarades qui témoignent de l'état d'usure de ses

Un ancien relais de poste, sur la route de Riga à Saint Petersbourg.
(Coll. de Beausse)

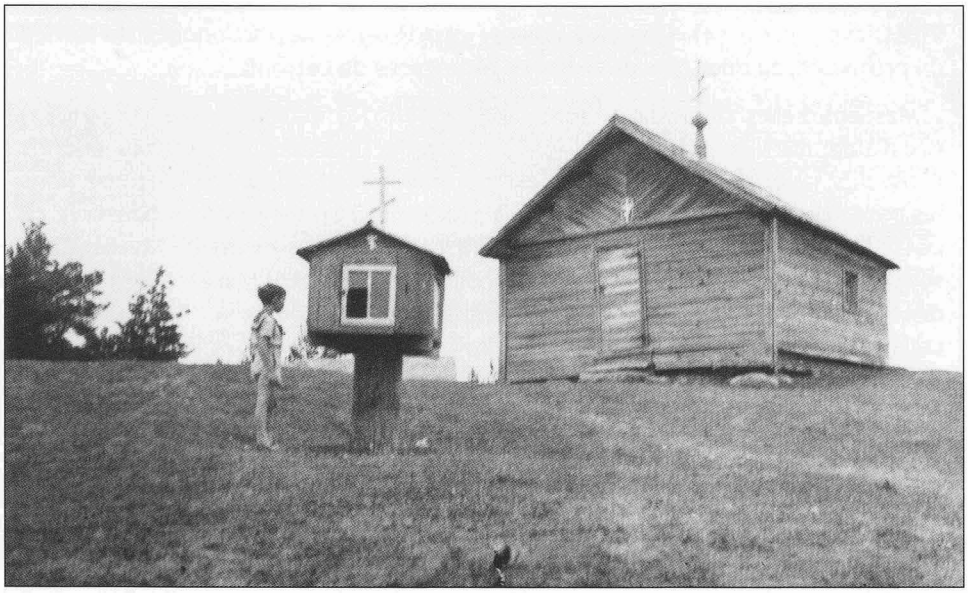

Jacques de Beausse devant une petite chapelle près de Petseri (en Estonie), le 23 juillet 1939. (Coll de Beausse)

chaussures. Ce n'est qu'après avoir fait remarquer au marchand, qui n'y comprend rien, l'état lamentable de ses autres chaussures qu'il ose en acheter une paire.

Que va-t-il arriver si l'armée d'occupation raconte, en rentrant en Russie ce qu'elle a vu dans les Pays baltes et parle de l'abondance qui y règne ?

Rien de nouveau pour les Baltes. L'accord n'est toujours pas signé, mais les caisses s'accumulent dans le stade. Nous y comptions hier une cinquantaine de cadres et cinq cuisines roulantes chargées de nourrir les équipes de déménageurs venus d'Allemagne et sans doute aussi les travailleurs volontaires.

Kampe, Olavs et Mesdemoiselles Groswald nous parlaient hier, au dîner du ministre, de l'affolement des Baltes il y a quinze jours. Ils auraient tout vendu pour une bouchée de pain. De mémoire

Andrejs Kampe (1905-1941) - Après des études suivies en France, Andrejs Kampe entre au ministère des Affaires étrangères en 1927. Jusqu'en 1930, il travaille au service du protocole. Entre 1930 et 1932, il est attaché à l'Ambassade de Lettonie à Rome. De retour à Riga, il est promu chef du protocole en octobre 1934. Chef du service juridique en janvier 1936, il dirige ensuite le service des contrats de novembre 1938 à juin 1940. Déporté par les Soviétiques, il meurt captif.

Vilis Olavs (1902-1944) - Fils de Vilis Olavs (1867-1917), il est fonctionnaire du service du protocole, au ministère des Affaires étrangères de Lettonie.

« *Mesdemoiselles Groswald* » sont **Līna** (1887-1974) et **Margarete** (1895-1982) **Grosvalda**, filles de Marija (1857-1936) et Frīdrihs Grosvalds (1850-1924). Frīdrihs Grosvalds, avocat de profession, est nommé ambassadeur de Lettonie dans les pays scandinaves (avec résidence à Stockholm) en avril 1919 et conserve ce poste jusqu'au mois d'avril 1923. Elles sont également les sœurs de Mērija (1881-1973), Oļģerds (1884-1962) et Jāzeps Grosvalds (1891-1920). Margarete - plus loin dénommée Marguerite par Jean de Beausse - est en poste à l'Ambassade de Lettonie à Londres à partir de février 1919. En septembre 1923, elle entre pour quelques semaines seulement au service économique et financier du ministère des Affaires étrangères, avant de rejoindre le service des affaires occidentales. Elle se marie en août 1940 à Helmut Ternberg, un officier de renseignement suédois, puis se réfugie en Suède. Līna, quant à elle, est secrétaire d'ambassade à Stockholm d'août 1923 à avril 1929. Oļģerds est membre de la délégation lettone à la conférence de la paix à Paris (1919), ambassadeur en France, en Belgique et aux Pays-Bas (1921-1924), un temps à la tête du service des affaires occidentales au ministère des Affaires étrangères (1925), il représente ensuite son pays (résidence à Varsovie) auprès des gouvernements finlandais (1925-1930), polonais et roumain (1930-1934), autrichien (1930-1933) et hongrois (1932-1934). À partir de septembre 1934, il est ambassadeur en France et en Espagne (résidence à Paris). Lors de l'armistice, il quitte Paris pour Vichy. Après guerre, il s'installe en France. Jāzeps Grosvalds, célèbre peintre letton, est lui aussi membre de la délégation lettone à la conférence de la paix de Paris (1919). À partir de décembre 1919, il travaille à l'Ambassade de Lettonie en France. Il meurt en février 1920.

d'homme, on ne vit jamais les Allemands perdre à ce point la tête. À mesure que les jours passent, l'événement prend davantage de relief et d'importance.

Vendredi 27 octobre

Reçu avant-hier par le président Ulmanis, M. Tripier l'a trouvé abattu. Les membres du cabinet sont inquiets, mais affichent en public l'optimisme le plus complet.

On me rapporte que des officiers lettons ne comparent pas sans amertume la médiocre carrière qui leur est réservée dans la petite armée lettone et les immenses perspectives d'avancement que leur offrirait l'armée russe ; de l'autre côté de la frontière, on n'a pas oublié la valeur de l'officier letton. Qu'arrivera-t-il le jour où l'armée, jusqu'ici d'un loyalisme éprouvé, se laissera gagner ? Que vont donner ces contacts d'armée à armée ?

La Russie a bien promis de respecter le régime social politique et économique de la Lettonie. Reste à savoir si les Lettons le respecteront.

Démission du ministre des Finances. D'aucuns l'attribuent à son opposition à l'accord germano-letton en préparation. Le ministère des Finances est scindé en deux ministères : Finances / Commerce. Les nouveaux titulaires passent pour plus démocratiques. Allons-nous vers un changement de régime ou tout au moins vers une évolution de la dictature ?

Dans le même ordre d'idées Malgrat me rapporte une discussion survenue l'autre jour devant lui entre deux Lettons, l'un soutenant que le patriotisme n'était pas concevable dans un aussi petit pays, l'autre s'en indignant. Vingt années d'indépendance sont bien courtes pour créer un vrai patriotisme.

Nous apprenons les grandes lignes de l'accord complémentaire russo-letton[1] : toutes les bases sont en Courlande ou le long de la côte ou à proximité. De Priekule[2] les Russes pourront surveiller la route de Memel.

Le château de Mazsalaca, en Lettonie septentrionale, vu en août 1940.
(Coll. de Beausse)

1 - Les modalités de cession des bases aux Soviétiques, prévue par l'accord du 5 octobre 1939, sont arrêtées entre le 12 octobre - jour de la formation d'un comité de transfert - et le 29 octobre 1939 - jour de l'entrée des troupes soviétiques en Lettonie. Les Lettons sont contraints d'accepter des Soviétiques l'installation de 25.000 à 30.000 hommes de l'Armée rouge (le chiffre varie selon les sources). C'est-à-dire plus que l'armée lettone de temps de paix. Les bases aériennes cédées aux Soviétiques sont les suivantes : Pitrags, Ventspils, Liepāja, Grobiņa, Durbe, Priekule, Vaiņode et Ezere.

2 - Priekule est une ville située au sud-ouest du pays. Elle abrite une base soviétique après l'accord du 5 octobre 1939.

Un bateau d'Allemands du Reich est parti hier. Sur 446 inscrits, 440 personnes se sont présentées. La douane a retenu quantité d'objets précieux. Le directeur des douanes est démissionnaire - on dit aussi démissionné pour avoir été trop coulant avec les Allemands.

Dimanche 29 octobre

Le premier train de troupes russes franchit la frontière lettone à Zilupe[1].

Lundi 30 octobre

Arrivée de M. Goiran nouveau ministre de France. Il vient de Mexico. Nous l'attendons à l'aérodrome.

Henri Goiran, photographié dans le train qui le mène au ski, le 27 janvier 1940. (Coll de Beausse)

Henri Goiran - Né en juin 1881, il est secrétaire du directeur des Consulats en juillet 1906, puis travaille à la direction politique et commerciale à partir de décembre 1907. En poste à New York en mai 1910, il participe à la première guerre mondiale au sein de la 121e division d'infanterie. Consul adjoint à New York en mai 1919, il rejoint Liverpool en janvier 1920, puis est nommé consul général à Johannesburg et Le Cap en novembre 1924. Il assume la même charge à Londres à partir de décembre 1929. Il est ensuite nommé ministre de France au Mexique de 1933 à 1939.

L'accord letto-allemand sur les Baltes est enfin signé. Le délai d'option prendra fin le 15 décembre et l'émigration devra en principe prendre fin à cette date.

1 - Ville lettone sur la frontière russe. Zilupe est la dernière station de la ligne ferroviaire reliant Riga à la Russie.

Les partants auront le droit de prendre avec eux leur mobilier et les paysans auront de même la possibilité d'emmener leur cheptel à condition qu'il ne s'agisse pas d'animaux de race.

Que nous sommes loin de ce qui avait été dit il y a trois semaines et combien l'évacuation apparaît moins inhumaine.

Les immeubles qui n'auront pas été aliénés par les émigrants avant leur départ seront liquidés par une société par actions spécialement constituée à cet effet, la UTAG[1] ; les opérations devront êtres terminées pour le 31 décembre 1941. Quant aux biens ruraux, ils seront remis contre des bons de crédit aux autorités lettones avant le 31 janvier 1940.

La Lettonie se libérera par des exportations complémentaires de marchandises vers l'Allemagne, dont le chiffre ne devra pas dépasser 5 % du commerce total letton en 1938. À supposer que tout aille bien, il faudra plus de 20 ans pour tout liquider.

Reste interdite l'exportation des devises, valeurs mobilières, automobiles, sauf autorisation spéciale, animaux de race, pierres et métaux précieux, installations d'hôpitaux, laboratoires, pharmacies, documents relatifs à l'histoire locale, monnaies...

Bien des points restent à élucider et l'avenir montrera quelle est la valeur de cet accord.

Des bureaux seront ouverts où les émigrants viendront avant de partir répudier la nationalité lettone.

Les Allemands ne trouveraient pas en Pologne les conditions espérées pour l'établissement de leurs compatriotes. Des bandes de partisans empêcheraient pour le moment l'installation des colons à la campagne. Vieillards et infirmes seraient évacués sur Stettin[2].

Grandiloquent appel de la *Rigasche Rundschau* pour encourager les hésitants.

« *Nous avançons maintenant vers la solution du devoir qui nous est imposée par l'histoire : le retour du reste des compatriotes allemands dans la grande patrie de tous les Allemands...*

... Celui qui en ces jours se sépare de son groupe ethnique pour rester dans le pays se sépare à jamais du peuple allemand. Il doit savoir que sa décision vaut

---

1 - Créée le 30 octobre 1939, la UTAG (*Umsiedlungs Treuhand Aktiengesellschaft*) est une société par actions fiduciaire dont l'objet est la liquidation des propriétés des Lettons d'origine allemande en Lettonie. Voir la note du 7 octobre ainsi que le document 5.

2 - Stettin est un grand port allemand de la Baltique, situé sur l'Oder.

pour ses enfants et les enfants de ses enfants. Et il n'y a pas de possibilité de revenir sur cette décision...

... Nous ressentons tous la grandeur de cette heure. C'est l'heure de l'action et non de la parole. Le Führer nous a appelés, nous obéissons ».

On annonce d'importantes suppressions de trains sur la ligne de Liepaja les jours prochains. Aucune raison n'est donnée, mais tous la devinent. L'occupation militaire russe commence.

Nouvelles difficultés pour obtenir des visas de séjour en faveur des six Français venus de Pologne et employés par l'attaché militaire. La police a envoyé un courrier à trois d'entre eux pour leur signifier qu'ils devaient quitter la Lettonie dans les quinze jours.

J'interviens immédiatement auprès des Affaires étrangères et le chef du Protocole me promet d'arranger l'affaire.

Les Lithuaniens sont entrés hier à Vilna[1]. L'occupation primitivement fixée au 21 avait été repoussée de jour en jour. Les Lithuaniens n'obtiennent qu'une partie du territoire convoité (moins de 6.000 km²) et le gouvernement n'accepte cette annexion qu'à contrecœur, tant elle soulève des problèmes difficiles.

Mardi 31 octobre

10.000 soldats russes sont déjà entrés en Lettonie[2]. Impossible de savoir à quel corps ils appartiennent. Les transports s'effectuent par chemin de fer et non à pied comme en Esthonie.

Gros mécontentement chez les Lettons en raison de l'accord estimé trop favorable pour les Allemands. Jusqu'ici locataire d'une Balte, la Légation de France va maintenant se trouver dans l'immeuble d'une société allemande.

55 voitures de déménagement ce matin dans le stade sans compter les camions.

Un navire suédois de la ligne Riga-Stockholm a été arraisonné en Baltique et conduit à Stettin. Les Allemands ont saisi les meubles des Polonais et le courrier de France et d'Angleterre.

La délégation finlandaise repart à Moscou.

---

1 - Après l'invasion de l'est de la Pologne par les Soviétiques, ces derniers ont restitué la ville et une partie du territoire de Vilnius aux Lituaniens.

2 - Les premières troupes soviétiques entrent en Lettonie le 29 octobre dans la région de Liepāja.

L'église de Šiauliai, en Lituanie, le 7 août 1939. (Coll de Beausse)

Novembre 1939

Mercredi 1er novembre

Toute la journée à la Légation.

Les écoles allemandes de Lettonie sont fermées à dater de ce jour et les archives doivent êtres déposées au ministère de l'Instruction publique. En fait, la plupart avaient cessé de fonctionner depuis une quinzaine. La fermeture touche 69 écoles primaires avec 6.000 élèves et 357 instituteurs, sept écoles secondaires avec 1.200 élèves et 138 professeurs, trois écoles professionnelles avec 39 professeurs et l'institut Herder[1] avec 200 étudiants. Jusqu'au 25 octobre les professeurs avaient droit d'opter pour la Lettonie et recevaient des places dans les écoles non minoritaires.

On parle d'un possible changement de gouvernement et de la convocation d'une prochaine assemblée nationale, qui serait demandée par les Russes. L'opposition a cru voir dans la nomination du nouveau ministre de France, ramené d'un pays à idées avancées un geste en sa faveur.

Les négociations russo-finlandaises seraient de nouveau arrêtées. On renforce en Finlande les mesures de défense.

Ce matin, pour la dernière fois, les fanfares allemandes se sont fait entendre du haut de la tour de Saint-Pierre[2].

---

1 - Institution allemande privée d'enseignement supérieur.

2 - *Sv. Pētera baznīca.* Église gothique du début du XIIIe siècle, devenue luthérienne au XVIe et réaménagée selon le style baroque à la fin du XVIIe ; elle est lourdement endommagée pendant la seconde guerre mondiale. Elle se trouve en bII sur le plan du centre-ville de Riga.

Jeudi 2 novembre

Les vieillards évacués de Lettonie seraient, paraît-il, groupés dans un asile près de Stettin et n'en pourraient sortir d'ici plusieurs mois, même si leurs familles habitant l'Allemagne les réclament. Ceux qui avaient jusqu'ici conservé avec eux un fils ou une fille en seront maintenant séparés.

L'accord soulève les interprétations les plus contradictoires. Les facilités accordées pour le transport des meubles en Allemagne, l'auraient été à la demande des marchands lettons effrayés de voir jeter sur le marché une telle quantité de mobiliers. D'ailleurs le gouvernement se rattrapera avec les avoirs Baltes. Mademoiselle Neufeld[1] me rapporte que les sommes déposées à la *Liepajas Banka* ne seront très probablement jamais remboursées à leurs propriétaires. Il sera fait une masse de tous ces capitaux qui serviront à payer le transport et frais annexes, à éteindre les dettes laissées en Lettonie par les partants et à tous autres usages qu'il plaira à la *Volksgemeinschaft*. Le reliquat seul serait rendu à ses légitimes propriétaires. Tout ceci est bien dans l'esprit du régime.

Quant aux sociétés allemandes, les Lettons les déclareraient en faillite chaque fois qu'ils le pourraient afin de mettre à bon compte la main sur elles. Deux ou trois sociétés allemandes seules, jugées indispensables à la vie économique lettone seraient conservées et recevraient l'autorisation d'avoir un personnel allemand. À cette exception près, aucun ressortissant du Reich ne recevrait plus de visa permanent de séjour en Lettonie.

Les aliénés restent pour le moment dans le pays. Les Lettons les assimilent aux étrangers et leur font payer double taxe : six lats par jour au lieu de trois.

L'entrée des Russes en Esthonie touche à sa fin. Les officiers seraient accompagnés de leurs familles. Quant aux 25.000 hommes de troupe, on a prévu à leur intention un harem de 400 femmes russes, pour éviter tout incident avec la population locale.

Nouvelles difficultés pour nos six Français. Le secrétaire général des Affaires étrangères a pris l'affaire en mains, mais a laissé entendre que les Lettons n'étaient plus tout à fait libres.

Il me revient d'une autre source que les Russes désirent le départ de tous les Français et Anglais, en qui ils voient des témoins gênants et indiscrets de leur activité.

Intéressant de suivre peu à peu l'emprise russe.

---

1 - Employée lettone à la Légation de France.

Samedi 4 novembre

Conduit M. Tripier à 11 heures à l'aérodrome. Il va rejoindre son nouveau poste à Luxembourg.

Premier départ d'Allemands baltes dans la soirée. Ils ont été convoqués pour 8 heures ou 10 heures du matin, mais à 4 heures le « Steuben » est toujours à quai. On embarque valises et ballots. Peu de monde tant il fait froid. On a d'ailleurs eu soin de placer un autre navire entre le « Steuben » et le quai, sans doute pour éviter les effusions trop bruyantes. Le bateau est pavoisé. Nous voyons encore passer quelques retardataires ; ils parlent... russe.

C'est un jour vraiment historique. L'exode est commencé. 735 ans d'histoire sont abolis. Arrivés par mer, les Allemands repartent par mer. Ainsi en a décidé le gouvernement qui s'est opposé à tout transport par voie ferrée.

Animation intense sur les quais. On charge plusieurs navires. Nous voyons les caisses s'engloutir dans les cales du « Potsdam » aux sons d'une rugissante radio.

Des journaux lettons reproduisent ce matin le stupéfiant article paru hier soir dans la *Rundschau*. Sans ménagements, l'auteur y déclarait à ses compatriotes qu'ils n'ont rien compris, s'ils croient que leurs sacrifices méritent une contrepartie de la part des dirigeants et que ceux-ci doivent veiller à réduire leurs pertes au maximum. Ce point de vue est un point de vue individualiste et donc faux.

C'est le groupe allemand, non l'individu, qui est

La célèbre « colline des croix » de Šiauliai (Lituanie), photographiée le 7 août 1939. (Coll de Beausse)

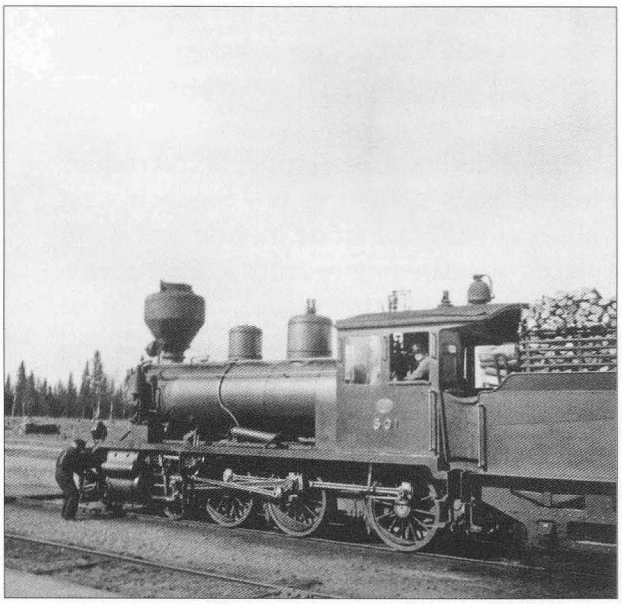

Une locomotive à bois, photographiée en Finlande le 30 mai 1939. (Coll de Beausse)

rapatrié dans le Reich. Celui qui se sépare de sa communauté sera rejeté par elle à tout jamais et séparé de sa nation ; quelle que soit son attitude envers elle, il n'y pourra plus appartenir.

Avec la transplantation, toute la vie antérieure de chaque Allemand est comme abolie avec toutes ses conceptions, et ceci pour un temps indéterminé. Ils ne sont rien, la patrie est tout. La transplantation entraînera de grandes pertes matérielles, en partie déjà consommées, mais c'est une question secondaire ; à cette heure historique, il n'y a pas de garanties pour les pertes.

Réjouissantes perspectives. Bien peu hésiteront pourtant. Si la docilité de ce peuple touche à la servilité, on ne peut que s'incliner devant son héroïque esprit de sacrifice.

Dimanche 5 novembre

Parti hier à 18 heures, le « Steuben » s'est presque immédiatement échoué sur un banc de sable au milieu de la Daugava, je vais avec Benoît le voir vers midi. Il est à 555 mètres des quais. Le vent qui souffle avec violence du sud-est a fait anormalement baisser le niveau du fleuve. À 5 heures, il est toujours en panne. Les gens n'ont que pour deux jours de vivres, les Lettons ayant confisqué les provisions supplémentaires. 2.800 personnes sont à bord.

Ce sont surtout les vieillards, les infirmes, les grandes familles ruinées, hospitalisés dans des asiles ou maisons de bienfaisance, qui n'ayant rien à perdre s'en vont avec joie et également la jeunesse dont la confiance

en Hitler est sans bornes. Les familles aisées et en position réfléchiraient encore.

La *Rigasche Rundschau* du 4 publie un article pour justifier le départ des Baltes. Ils ne fuient pas, comme d'aucuns l'ont insinué, ils obéissent à l'appel du Führer. Si le danger menaçait, ils resteraient car le devoir leur commanderait de combattre. Nous avions entendu il y a trois semaines un tout autre langage.

Lundi 6 novembre

Le « Steuben » est toujours là. Deux naissances à bord. Les Lettons interdisent le débarquement, tous ces gens étant maintenant apatrides, mais autorisent le ravitaillement. Articles ironiques dans la presse.

Difficultés pour nommer le successeur de M. Buete[1], agent consulaire de France à Ventspils. Notre candidat est un Letton, mais les autorités nous laissent entendre qu'elles ne sont plus libres. Sans doute faudra-t-il l'autorisation des Russes qui occupent Ventspils.

Mardi 7 novembre

Le vent ayant tourné, le « Steuben » a fini par partir à 10 heures 30.

Le « Potsdam » est également parti aujourd'hui.

Au nombre des partants, trois Françaises mariées à des Baltes. La Légation d'Allemagne leur aurait facilement accordé l'autorisation de suivre leurs maris, mais l'aurait refusée à des Anglaises dans le même cas, l'Angleterre étant en guerre avec l'Allemagne.

Mercredi 8 novembre

Remise des lettres de créance de M. Goiran. Départ à 9 heures ¾.

Un peloton de cavalerie entoure la voiture du ministre. Nous suivons dans nos propres autos. Agents à cheval sur le parcours. Une compagnie rend les honneurs dans la cour du château, des soldats sur les marches du grand escalier. Les salons, meublés selon le goût letton, sont brillamment illuminés. Tous les directeurs du ministère des Affaires étrangères entourent Munters et Ulmanis, ce dernier toujours souriant. Bref discours en français et en letton. Munters a fait prier le ministre de supprimer de son discours l'allusion au lycée et à l'Institut français. Courte visite du

1 - Les agents consulaires de France en Lettonie, tous deux lettons, étaient Kristaps Buete, en poste à Ventspils, et Jānis Ābelīts, en poste à Liepāja.

ministre au Président et retour avec le même protocole minutieusement réglé. Nous eussions gagné à être en uniforme et non en habit.

Au cimetière militaire ensuite déposer une couronne.

Jeudi 9 novembre

Au port avec Jacques. Compté 190 voitures camions ou cadres de meubles.

Embarquement des malades à bord du « Schärnhorn » assez inconfortable à en juger par ce que je vois à travers les hublots. L'ambulance fait la navette avec l'hôpital. Quantité de policiers à bord pour surveiller le départ. Sur le quai de jeunes nazis à brassard font le service d'ordre et échangent entre eux le salut hitlérien. Animation intense. On charge plusieurs navires.

Depuis près d'un mois le va-et-vient des camions sous nos fenêtres est intense. Certains matins j'en compte plus de 50 dans le stade et presque autant de cadres et de voitures. Une véritable armée a été recrutée pour ce service. Huit cuisines roulantes assurent le ravitaillement qui soulèverait paraît-il des protestations.

Le Führer local vient de « mobiliser » tous les jeunes gens de 20 à 26 ans, tous les médecins de moins de 60 ans, tous les juristes de moins de 65 ans et toutes les infirmières de moins de 50 ans. Ils devront rester à Riga jusqu'au dernier départ et recevront paraît-il cinq lats par jour.

Le gouvernement letton a ordonné la liquidation de 151 sociétés allemandes de Lettonie, dont 116 pour la seule ville de Riga. Certaines d'entre elles remonteraient au Moyen Âge.

Grand goûter à la maison en l'honneur de M. Goiran. Environ 75 personnes : colonie française et comité de rapprochement franco-letton.

Vendredi 10 novembre

Nous apprenons que les troupes soviétiques cantonnées en Lettonie ne sont pas composées de Grands-russes mais de Kirghizes et de Mongols. Quelques officiers seraient lettons. Il existe une importante minorité lettone en URSS, à laquelle appartient le chef de l'aviation soviétique.

Jean de Beausse fait sans doute référence, par erreur, à **Jēkabs (Yakov) Alksnis** (1897-1937). Après avoir combattu dans l'armée russe au cours de la première guerre mondiale, il rentre en Lettonie fin 1917, mais rejoint l'Armée rouge en mai 1919. En juin 1931, il est nommé chef des forces aériennes de l'Armée rouge. Il est exécuté en novembre 1937 au moment des grandes purges staliniennes.

Mêmes scènes qu'à Tallinn dans les magasins de Liepaja, me raconte-t-on. Des officiers russes se seraient faits accompagner d'un officier letton aux magasins de l'armée afin d'obtenir des bottes. En remerciement de ses bons offices, ils lui en auraient offert une, ne pouvant imaginer que le marché soit libre. Une heure plus tard, ils seraient revenus voir si la devanture y était encore et n'auraient été convaincus de la réalité des stocks qu'après une visite inopinée à un cordonnier de quartier.

Samedi 11 novembre

À la revue traditionnelle. Vingtième anniversaire de l'armée lettone. Corps diplomatique à peu près complet. Le ministre d'Allemagne vient intentionnellement serrer la main des Français, avec un large sourire, mais ne dit rien aux Anglais ! Devant la tribune, en file, les attachés militaires. Leur ancienneté met côte à côte l'Allemand et l'Anglais. Les cinq officiers russes - dont un marin - sont un peu à part.

Le commandant Gruillot me raconte sa visite à un officier de marine soviétique, le premier avec lequel il peut entrer en contact. Ce que les Russes ont fait jusqu'ici ne serait qu'un début. Alors que Pierre le Grand dut guerroyer 21 ans pour obtenir les provinces baltiques, il n'a fallu à Staline que trois semaines de négociations pour arriver au même résultat. Les bases sont dirigées contre l'Angleterre et l'Allemagne, non contre la France. Les alliances ne sont pas éternelles. Tout serait naturellement admirable en Russie et les officiers de l'armée d'occupation ne feraient tant d'achats que parce qu'ils ont trop d'argent.

Difficultés pour installer les Baltes dans l'ancienne Pologne. De source très sûre, Mademoiselle Neufeld a appris que les partisans redoublent

Marie de Beausse, photographiée au bord de la Daugava, à Riga, le 14 août 1939.
(Coll de Beausse)

d'activités, que Poznán[1] même est en effervescence et que la Banque de Crédit de Vidzeme qui devait s'y établir repousse son départ.

Les paysans Baltes venus à Riga avec leur cheptel se plaignent de voir leur bétail mal soigné avant l'embarquement, faute de fourrage.

Les bateaux partent surchargés. Salons, salles à manger, fumoirs sont transformés en dortoirs. Plus une place de libre. C'est bien ce que je voyais à travers les hublots l'autre jour. Malgré tout, ces paquebots sont plus confortables que les cargos auxquels on semble avoir renoncé.

Lundi 13 novembre

Un décret vient de paraître qui met la colonie française en émoi. À partir du 15 décembre, sauf permission spéciale, les Français n'auront plus le droit de résider à Riga, Liepaja, Ventspils, Kuldiga[2], Aizpute[3]... et dans certaines zones de Latgalie à moins de 15 kilomètres de la frontière de l'URSS. Il suffit de regarder une carte pour constater que Riga excepté, les régions prohibées se trouvent à l'est et à l'ouest du pays, à proximité de la Russie ou des bases russes. Madame Nucsa femme du secrétaire général des Affaires étrangères - d'ailleurs Française - a beau feindre l'indignation quand on lui dit que la mesure est imposée par les Russes,

Mārtiņš Nukša (1878-1942) - Diplômé d'architecture en 1908, il travaille en Lettonie et en Russie avant de rejoindre la France, où il se trouve en 1919 (Marseille). Il entre au début des années vingt au ministère des Affaires étrangères. Conseiller diplomatique en France à partir de février 1920, il est nommé en août 1921 représentant de la République de Lettonie en Pologne. Il assume par la suite les mêmes fonctions en Roumanie à partir de 1922 (avec résidence à Varsovie). En 1925, résidant toujours à Varsovie, il est accrédité auprès du gouvernement de Vienne. À partir de mars 1930, il représente son pays auprès des trois pays nordiques que sont la Suède, la Norvège et le Danemark (avec résidence à Stockholm). Il est ensuite nommé, en août 1933, en Tchécoslovaquie et en Yougoslavie (résidence à Prague), puis de nouveau auprès du gouvernement roumain entre 1934 et mai 1939 (résidence à Prague). En mai 1939, il est nommé secrétaire général du ministère des Affaires étrangères. Époux d'une française, il est arrêté par les Soviétiques et déporté en Sibérie où il trouve la mort. Sa femme et son fils sont par la suite - et après de longues tractations - rapatriés en France.

1 - Poznań, en allemand Posen, est une ville de l'ouest de la Pologne, située sur la Warta.

2 - Kuldīga, en allemand Goldingen. Ville de l'ouest de la Lettonie.

3 - Aizpute est une ville de l'ouest du pays, située au nord-est de Liepāja.

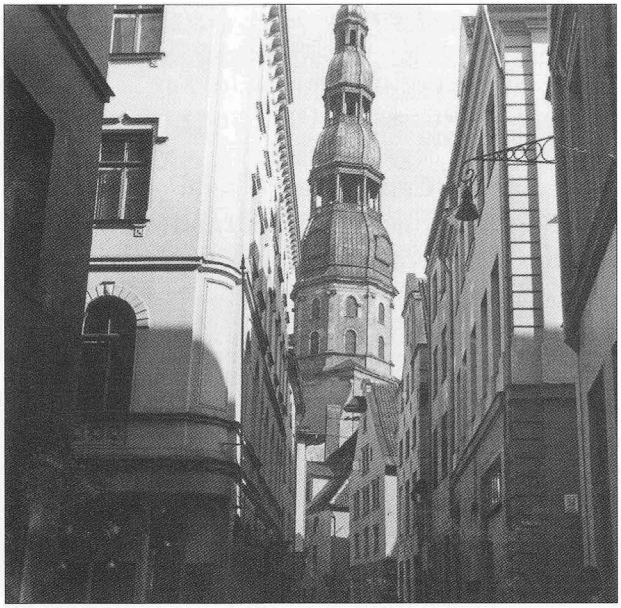

Le clocher de Saint-Pierre, à Riga, en 1939. Ce clocher de 123 mètres est le plus haut monument de Lettonie à cette époque. Brûlée en 1941, l'église Saint-Pierre sera restaurée entre 1968 et 1973. (Coll de Beausse)

la chose est certaine. Nos six Français réfugiés recevront-ils l'autorisation, nous en doutons.

Le passeport Nansen

Sous le terme de « *nansénistes* », on désigne à l'époque les détenteurs d'un « passeport Nansen », du nom du célèbre explorateur norvégien **Fridtjof Nansen** (1861-1930).

Après plusieurs expéditions au pôle Nord à la fin du XIXe (en 1888, et entre 1893 et 1896) et au début du XXe siècle, celui-ci prend une part active à la lutte pour l'indépendance de la Norvège, proclamée en 1905.

Premier ambassadeur de Norvège à Londres jusqu'en 1908, il représente son pays à la SDN en 1920. Au sein de l'organisation genevoise, il s'occupe du rapatriement d'environ 450.000 prisonniers de guerre, en majorité Allemands et Autrichiens (1920 à 1922).

Nommé en juin 1921 par le Conseil de la SDN premier haut-commissaire aux réfugiés, Nansen est à l'origine de la convention internationale de juin 1922, instaurant le « passeport » qui porte bientôt son nom.

En fait de passeport, il s'agit d'un certificat permettant aux apatrides de franchir les frontières alors que le bouleversement de la carte européenne au début des années vingt a jeté sur les routes des milliers de personnes (échange des réfugiés Grecs et Turcs en 1922, réfugiés Arméniens en 1924).

Lauréat du prix Nobel de la paix en décembre 1922, Nansen décède en mai 1930.

Mardi 14 novembre

Il se confirme que la loi sur la résidence des étrangers a été imposée par les Russes, 22.000 étrangers ou nansénistes sont touchés ; la plupart habitent Riga, 400 à peine sont domiciliés près des frontières russes en Latgalie. Cette mesure serait spécialement dirigée contre les Polonais dont les Russes ont peur, nous est-il rapporté. Tout n'irait pas pour le mieux, dit-on, en Pologne occupée.

Le *Journal Officiel* letton fait savoir que l'interdiction de vendre les *Izvestias*[1] en Lettonie est maintenant levée. Encore une demande russe sans doute.

En rendant hier visite au ministre de Russie avec Pierre, M. Goiran a remarqué l'intérêt marqué par son collègue à la composition du personnel de notre Légation.

Mille indices, insignifiants en apparence, mais qui se complètent les uns les autres prouvent la lente pénétration russe en Lettonie.

L'évacuation des vieillards Baltes est encore repoussée.

Les partants ont droit à 5 kg d'argenterie personnelle à condition de prouver qu'elle ne vient pas d'être achetée.

Les autorités douanières ont saisi ces temps ci quantité de provisions. Les Baltes n'ont droit qu'à deux jours de vivres. On cite un sofa plein de saucissons !

Les pourparlers russo-finlandais sont à nouveau

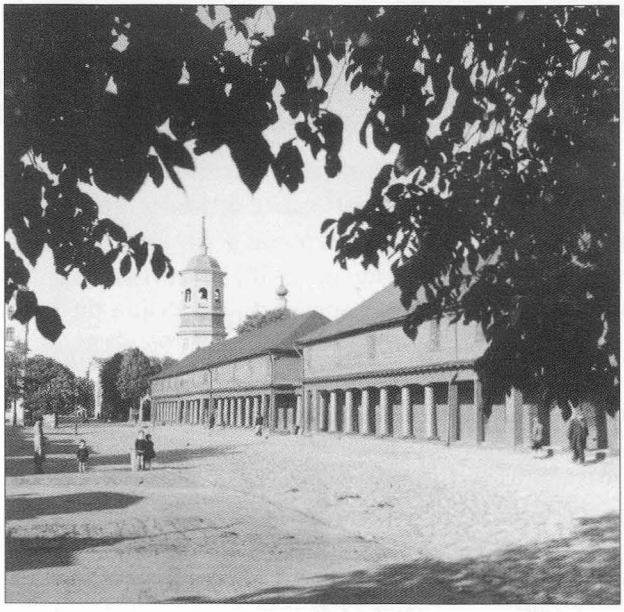

Le vieux marché de Riga, en 1939.
(Coll de Beausse)

1 - *Izvestija Sovetov Narodnih Deputatov SSR* ou « *Bulletin des Conseils des députés de l'URSS* » est un quotidien politique communiste fondé en 1917 à Petrograd

interrompus et la délégation finnoise rentre à Helsinki.

Jānis Balodis (1881-1965) - Né en février 1881, il suit des études à l'académie militaire de Vilnius et devient officier de l'armée russe en 1902. Il participe notamment à la guerre contre le Japon de 1904-1905. D'abord blessé à l'est de la Prusse pendant les premiers mois de la première guerre mondiale, il est par la suite fait prisonnier avant de s'échapper. De retour en Lettonie en novembre 1918, il prend une part active dans la lutte pour l'indépendance du pays, contre les bolcheviks et les Allemands. D'abord commandant du front Est, il est officiellement nommé commandant en chef de l'armée lettone en octobre 1919 et conserve ce poste jusqu'en 1921. Ministre de la Guerre à partir de décembre 1931 (jusqu'en avril 1940), il appuie le coup de force de Kārlis Ulmanis en mai 1934 et devient vice-président en avril 1936. Arrêté en juillet 1940 et déporté par les Soviétiques, il rentre en Lettonie en 1956 et y décède en août 1965.

Mercredi 15 novembre

Visite du ministre au général Balodis. Le secrétaire de Munters, qui se charge Dieu sait pourquoi d'arranger les audiences a fait l'impossible pour qu'elle n'ait pas lieu. J'ai donc dû passer par le ministre de la Guerre.

Le général, en qui l'on voit un successeur possible d'Ulmanis, s'est montré particulièrement aimable. Il n'a pas caché sa joie de voir partir les Baltes, mais la Russie lui inspire des craintes sérieuses. Les autorités russes n'entreprendront rien, croit-il, contre la Lettonie - « *C'est un hérisson que nous n'avons pas envie d'avaler* », aurait dit Staline - mais il craint l'action de la IIIe Internationale sur les masses ouvrières du pays.

Quoiqu'il en soit, l'opposition se fait plus agissante que jamais. Elle grouperait 90 % des intellectuels. Ulmanis, totalement étranger aux préoccupations de ces derniers, ne comprendrait que ce qui est strictement utilitaire. Le but de l'opposition serait de provoquer un changement de régime sans secousses, qui épargnerait, croit-elle, plus tard des heurts sanglants. Elle serait très favorable à l'influence intellectuelle des Anglais et surtout des Français.

Jeudi 16 novembre

Le transport des troupes russes à travers la Lettonie aurait cessé depuis une quinzaine. Il se confirme que les hommes sont en majorité Kirghizes et Mongols. Le sanatorium de Vainode[1] près de la frontière

1 - Vaiņode est une ville située au sud-ouest du pays. Les Soviétiques y installent une base aérienne après l'accord du 5 octobre 1939.

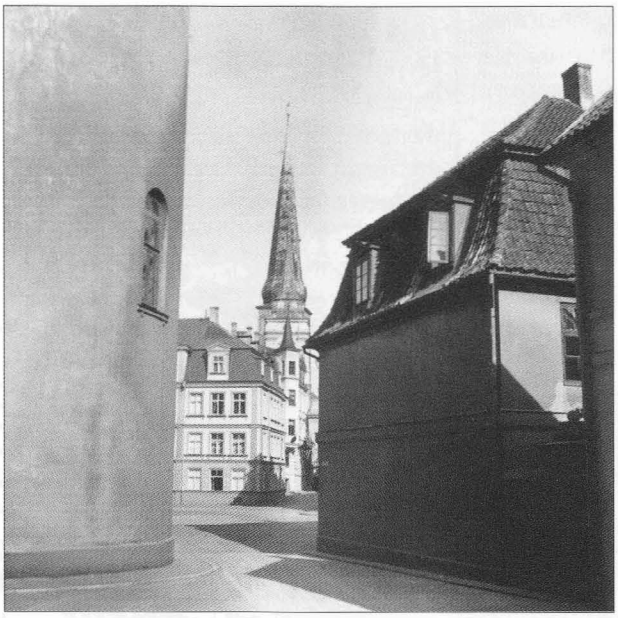

Riga : le château, le presbytère, l'hôtel Peterspils et le clocher de Saint-Jacques, en 1940.
(Coll de Beausse)

lithuanienne serait évacué pour être passé aux Russes. La délégation de l'URSS s'est particulièrement intéressée aux usines métallurgiques Vairogs[1]. Un officier aurait même dit à un ouvrier qui ne savait pas le russe que Moscou le lui apprendrait bientôt. En tout cas on m'affirme que les Russes exercent déjà un discret contrôle sur le ministère de l'Intérieur et s'apprêtent à en faire autant à la Préfecture de police.

Renseignements les plus contradictoires sur la valeur de l'armée russe et la Pologne occupée. Les paysans ukrainiens et blancs-russiens durement traités par la noblesse polonaise auraient accueilli les Russes comme des libérateurs. D'aucuns le nient.

Le développement des relations russo-finlandaises nous fixera sans doute sur les possibilités de l'URSS et croient au maintien du *statu quo*. Un témoin oculaire de l'entrée des troupes soviétiques a signalé les nombreuses pannes des chars. Dans certaines garnisons les soldats sont désarmés la nuit. Quant au train rutilant qui amenait la délégation soviétique à Kaunas ce n'était qu'un train polonais fraîchement repeint et les officiers portaient des bottes achetées en Pologne.

L'exode des Allemands se poursuit. Des scandales éclatent, des escroqueries sont découvertes. Je finis par croire que le mal qu'on me disait des Barons était vrai et que beaucoup sont des dégénérés et de

1 - Les usines Vairogs (« Vairogs » signifie « bouclier » en letton) ont produit à Riga des véhicules sous licence de la marque américaine Ford entre septembre 1937 et 1940, avant d'être nationalisées par les Soviétiques.

louches individus. On cite les von Heyking[1] déménageant baignoires et radiateurs de leur immeuble pour les vendre au marché aux puces et gaiement passer leur dernière nuit en Lettonie.

La douane continue à saisir archives, valeurs et objets précieux. On cite le cas d'une femme ayant caché ses brillants au fond d'un pot de confiture. Le malheur voulut qu'en arrivant en Allemagne, les confitures furent saisies.

Vendredi 17 novembre

Au port dans l'après-midi. Départ du « Regina » transformé en bateau de chiens ! Scènes pittoresques. Amoncellement de caisses et de paniers de toutes formes sur le quai. Tous les « bons maîtres » sont là, une larme à l'œil. Dernière promenade des chiens avant de les enfermer dans leur niche douillettement aménagée. Un petit écriteau avec le nom du chien, le nom et l'adresse du propriétaire et de touchantes recommandations : « *soyez humains avec lui* » - « *chien nerveux* » - « *chien ne mangeant pas d'os* »... Quelques-uns des « voyageurs » ont de jolis manteaux du goût le plus germanique. Des camions apportent de nouveaux immigrants. L'un d'eux refuse de réintégrer sa caisse.

Plus loin des vaches, chevaux, moutons, cochons, poulets et autres volatiles. Un vrai marché de plein air et la plus invraisemblable collection de voitures,

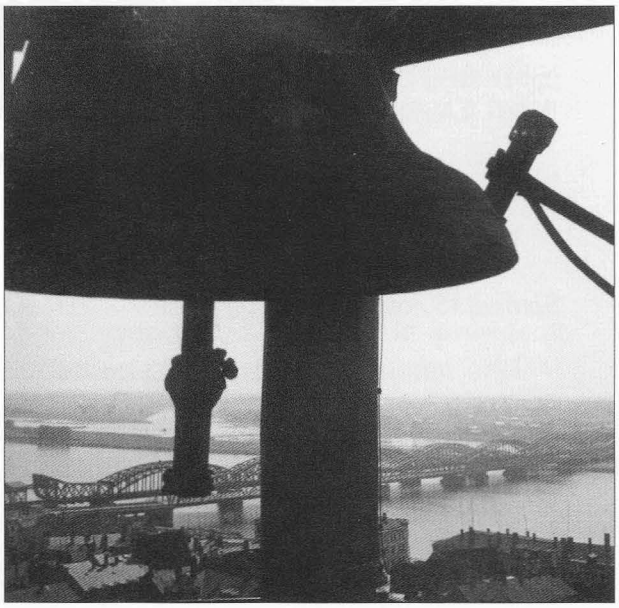

Riga, vue du clocher de la tour Saint-Pierre, en août 1939. (Coll de Beausse)

1 - René Puaux, dans *Portrait de la Lettonie*, Plon, 1937, page 92, cite le nom des von Heyking, dont l'un fut consul général de Russie à Londres.

Vue de Riga depuis la tour Saint-Pierre, en direction du château et de la Daugava. Photo prise le 17 août 1939. (Coll. de Beausse)

charrettes, chariots et traîneaux. Tout ce bric-à-brac n'enrichira guère le Reich. L'embarquement commencera sans doute demain.

Puis ce sera le tour des fous au sujet desquels un accord est paraît-il intervenu.

Neuf bateaux à quai.

Samedi 18 novembre

Fête nationale. 21e anniversaire de l'Indépendance. Aux cérémonies du Dôme[1] le matin et de l'Opéra[2] le soir. Office glacé et antipathique. Concert assez réussi. Les Russes ont eu soin de s'effacer. Juste un officier

1 - La place du Dôme constitue le centre de la vieille ville de Riga. Au XIIIe siècle, une cathédrale y a été construite. Remaniée jusqu'au XIXe siècle, elle porte l'empreinte de nombreux styles architecturaux. Dans l'entre-deux-guerres, elle abrite le principal lieu de culte luthérien de la Lettonie, aux mains des luthériens de langue allemande. En aII, sur le plan du centre-ville de Riga.

2 - L'Opéra national de Lettonie (*Latvijas Nacionālā Opera*) a ouvert ses portes en 1863. Il se trouve en cII sur le plan du centre-ville de Riga

de marine soviétique le soir à l'Opéra. Le ministre d'Allemagne multiplie ses avances. Malgrat lui refuse la main avant le concert ; von Kotze la lui tend une seconde fois et force lui est d'accepter. La séance achevée, c'est à nous que vont ses prévenances.

Lundi 20 novembre

Un témoin oculaire du départ des troupes russes de Vilna nous confirme l'équipement lamentable des soldats. Avant leur départ, les soviets ont procédé à un véritable « nettoyage » de la région tant par achats dans les magasins que par pillage. Il aurait vu des chaises et des meubles arrimés sur les chars d'assaut. Les Russes ont emmené une cinquantaine d'ingénieurs et de médecins et aussi les enfants de l'asile « *pour en faire de bons communistes* ».

Le même journaliste me cite mille détails de la cruauté allemande en Pologne : juifs - hommes et femmes - complètement déshabillés au passage de la ligne de démarcation, dont les vêtements étaient jetés dans l'eau glacée, où on les priait d'aller les rechercher.

Jeudi 23 novembre

Environ 32.000 personnes, dont près de 500 nansénistes, ont opté pour l'Allemagne. On prévoit environ 45.000 départs, soit près des trois-quarts de la minorité.

Au port dans l'après-midi. Nous arrivons au moment où le « Gneisenau » ayant achevé ses manœuvres commence à s'éloigner.

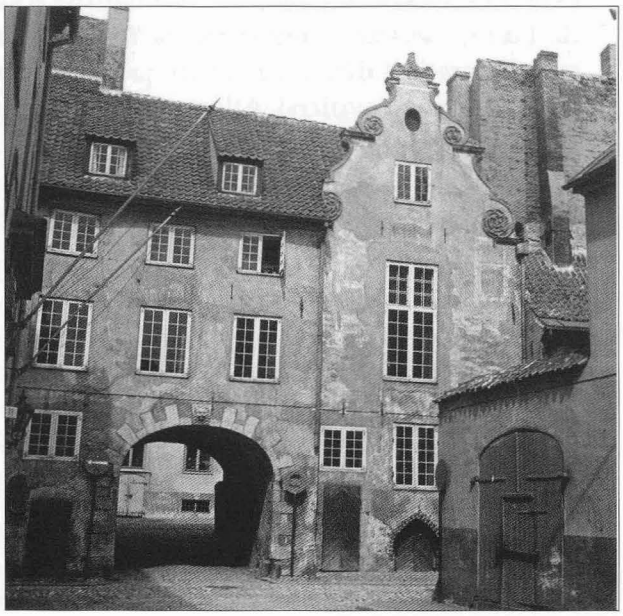

La porte Suédoise de Riga, photographiée par Jean de Beausse en 1939 ou 1940. (Coll de Beausse)

Plusieurs milliers de personnes à bord sur les ponts, les passerelles, les canots de sauvetage et même accrochées aux mâts. Chants, musique, mouchoirs qui s'agitent... Le spectacle n'est pas sans grandeur. Lentement le grand navire s'éloigne. Nous aurons enfin vu des Baltes quitter la Lettonie. Une dizaine de bateaux dans le port, dont le « Potsdam » déjà de retour. Les chargements touchent presque à leur fin.

Les négociations économiques germano-lettones[1] sont provisoirement interrompues et Kampe revient chercher des instructions. Le ton de la presse change et les journaux se font plus agressifs. On passe dans les cinémas un film russe, *Alexandre Newski*[2] ; la scène du massacre des chevaliers teutoniques est frénétiquement applaudie, me dit-on. Un peu partout on colporte des bruits d'assassinats de Baltes par les partisans polonais. Bravo !

Samedi 25 novembre

La dictature semble de nouveau raffermie. L'opposition, si optimiste il y a quelques semaines, a perdu beaucoup de confiance et remis ses projets à plus tard. Les Russes soutiennent en effet Ulmanis, un régime fort et un dictateur docile servant mieux leurs projets qu'un régime parlementaire instable et une majorité toujours changeante.

Divers indices font croire que la rupture des négociations économiques germano-lettones serait due à l'intransigeance allemande. Ceux-ci exigeraient des Lettons tout leur beurre, tout leur lin et toute leur viande de bœuf, des cartes étant même introduites pour limiter à l'intérieur la consommation du beurre et de la viande. La Lettonie résistera si elle le peut. Reste à savoir si Allemagne et Russie ne se sont pas partagé les richesses des États Baltes.

---

1 - Dans un rapport du ministère des Affaires étrangères du Reich daté du 17 juin 1940, les relations nouées avec les trois Pays baltes en vertu des accords économiques secrets conclus avec eux depuis le début de la guerre mondiale sont considérées comme capitales pour l'économie de guerre allemande, l'Allemagne absorbant environ 70 % des exportations de ces pays à cette date. Ce même rapport pointe les dangers que ferait peser une annexion des trois États baltes par l'URSS Voir Sontag (R.), Beddie (J.), *Nazi-Soviet relations (1939-1941). Documents from the Archives of the German Foreign Office*, Departement of State Publication, 1948, pages 152-153.

2 - Film soviétique réalisé en 1938 par Sergueï Eisenstein (né à Riga), exaltant la lutte menée au XIIIe siècle par le prince russe Alexandre Nevski contre les chevaliers teutoniques. Commandé par les autorités soviétiques, ce film de propagande est clairement dirigé contre l'Allemagne hitlérienne.

Le clocher de Saint-Pierre, en 1939. La construction de l'église Saint-Pierre a commencé au XIIIe siècle, mais son clocher ne date que de 1746. (Coll de Beausse)

Mardi 28 novembre

Nouvelles assez contradictoires d'Allemagne, mais dans l'ensemble les Baltes semblent assez déçus ; dispersés un peu partout dans les provinces nouvellement annexées, les membres d'une même famille parfois séparés, ils sont ballottés de ville en ville et les plus heureux sont encore ceux que l'on a placés à la campagne. Ceux qui ont des immeubles à Riga reçoivent quelques avances, les autres des sommes minimes qu'ils devront plus tard rembourser par leur travail. La plupart manqueraient du nécessaire.

Plus de 40.000 Allemands ont quitté la Lettonie. L'option doit prendre fin dans 17 jours et la *Rigasche Rundschau* multiplie les appels aux hésitants. Les bruits les plus alarmistes recommencent à courir, propagés par les Allemands qui veulent décider les leurs. On annonce la mainmise brutale des Russes après le 15 décembre. Allons-nous voir se répéter les scènes d'octobre ? De leur côté les Lettons recommandent par la voie de la presse de n'acheter aucun immeuble Balte et de ne pas louer les appartements laissés par les émigrants. Une autorisation de la préfecture est désormais exigée pour louer ou acheter et elle est évidemment refusée dès qu'il s'agit de propriétés Baltes. La manœuvre est habile. Immanquablement les prix baisseront et ce sera autant de moins à verser à l'Allemagne.

La tension s'aggrave entre Russie et Finlande, incidents de frontière. Les Soviets accusent leurs voisins d'avoir bombardé le territoire de l'URSS. Nul n'en est dupe et comme pour le bateau coulé il y a deux mois

près de Narva il s'agit d'une provocation russe, l'enquête ayant démontré l'inanité de l'assertion. L'Allemagne se désintéresse des Finlandais. Quant aux Lettons, ils ne sont pas fâchés de voir arriver le tour des Finnois et publient quelques articles désobligeants.

Mercredi 29 novembre

Il se confirme que les Allemands ont bien posé une sorte d'ultimatum économique aux Lettons. Ceux-ci ont envoyé un émissaire à Moscou pour y prendre le vent. En attendant la réponse ils cherchent à gagner du temps.

Avant peu nous saurons ce que l'Allemagne et l'URSS ont décidé de faire dans les Pays baltes et quels avantages économiques ont été consentis au Reich.

Le gouvernement annonce qu'il pourra à tout moment interdire la prise de photos dans certaines zones à désigner. L'exemple avait été donné par l'Esthonie. Les Russes n'aiment décidément pas qu'on les voie.

Jeudi 30 novembre

Violent article de la *Briva Zeme*[1] contre les Allemands Baltes. Les pensions seront supprimées à ceux qui resteront, la communauté lettone devra les traiter en parias et leur refuser tout travail. Jamais la presse lettone n'a été si agressive et la *Rigasche Rundschau* ne manque pas d'exploiter un tel état d'esprit pour décider les récalcitrants.

Les Lettons nous demandent comme un service de ne pas soulever pour l'instant la question de l'agence consulaire de Ventspils. 6.000 Russes y sont cantonnés et les Soviets auraient demandé que le gouverneur soit un des leurs.

Bombardement d'Helsinki. Une nouvelle guerre commence.

Décembre 1939

Vendredi 1er décembre

41.000 Allemands ont seuls opté jusqu'à ce jour pour le Reich, au lieu des 55.000 escomptés par Hitler. D'où la pression exercée sur les récalcitrants. On recommande à Mademoiselle Neufeld de ne pas laisser sortir seul son frère malade, de peur qu'il ne soit enlevé et embarqué.

---

1 - Quotidien publié entre 1919 et 1940. Il est à l'origine l'organe de presse de l'Union des paysans lettons (LZS, *Latvijas Zemnieku Savieniba*), le parti fondé par Kārlis Ulmanis en 1917.

Tout ceci est très normal, les premières nouvelles des émigrants venant d'arriver. La situation telle qu'ils la dépeignent n'a rien d'agréable aussi personne ne veut plus partir.

La presse lettone et depuis hier la radio font à leur tour pression sur les Baltes. Les chefs de service préviennent leurs employés qu'ils perdront leur place... Tout ceci est anormal, mais nous apprenons que tout ceci vient de l'Allemagne. Cette pression aurait été faite par l'intermédiaire de la Russie. Se basant sur son traité et sur l'entente verbale conclue au sujet de l'évacuation des Baltes elle aurait demandé à Staline d'intervenir auprès des Lettons pour leur faire expulser les Baltes. Est-ce vrai ? La pression en tout cas n'est pas douteuse.

Samedi 2 décembre

Au port, pour voir le départ du « Steuben » un peu avant 2 heures. Un millier de personnes sur le quai. Quinze cents partants massés sur les ponts. Au moment où le navire largue ses amarres et s'écarte doucement, la foule entonne l'hymne letton. L'instant est émouvant. Pauvres gens qui brisent avec un passé de plusieurs siècles. L'hymne allemand succède. Je me fais un plaisir de rester couvert et de circuler au milieu des nazis qui font le salut hitlérien. Lentement le bateau s'éloigne, les mouchoirs s'agitent, beaucoup de gens pleurent. La foule court le long des quais pour saluer une dernière fois les partants. La minorité allemande de Lettonie vient encore de diminuer de 1.500 âmes. Dans le bateau voisin l'on embarque une quarantaine d'autos.

Dimanche 3 décembre

À Saint-Pierre dans la matinée avec le ministre. Dernier office évangélique allemand en Lettonie. Église bondée. Tandis que le pasteur exhorte ses ouailles à quitter pour toujours la patrie de leurs ancêtres et leur promet l'aide de Dieu, je contemple cette église allemande bâtie par des Allemands et pour des Allemands ; les souvenirs des corporations se rencontrent à chaque pas ; aux murs sont scellés les blasons dorés des Barons. Malgré moi, je ne puis me défendre d'une certaine mélancolie. « *Maintenant vous êtes dans la nuit, mais bientôt le jour luira* », continue le pasteur, commentant la fête du jour, d'une saisissante actualité. Des gens pleurent. Une dernière prière pour les morts, pour la communauté, pour les autorités lettones, écoutée dans un religieux silence. Nulle voix allemande ne retentira plus désormais dans cette église. Je songe, en partant, à la « dernière classe ».

Lundi 4 décembre

Des meetings communistes seraient paraît-il journellement tenus dans le faubourg de Moscou et la police laisserait faire. Que n'entend-on pas dire de ce célèbre faubourg !

Non contents de rapatrier les Baltes, les Allemands poursuivent de leur propagande les Russes et les nansénistes. Dans la paroisse de Mademoiselle Neufeld, trois cents auraient déjà répondu à l'appel.

Des « rabatteurs » sont envoyés chez les récalcitrants. Une prime de 10 lats est allouée pour chaque inscription obtenue. Pourquoi tant tenir au nombre ? Le « Nachbahrführer » ou chef de quartier qui vient sans cesse importuner Mademoiselle Neufeld lui avoue que la liste de tous les habitants du quartier d'origine allemande (c'est son cas) se trouve entre les mains du Reich et que la récompense du « Nachbahrführer » - un poste quelconque - sera proportionnelle au nombre de compatriotes qu'il aura décidés à opter. Pas mal imaginé.

Mardi 5 décembre

Les Russes ont répondu aux Lettons qui sollicitaient leur appui dans les négociations économiques avec l'Allemagne. Ils les assurent de leur entière protection, mais leur conseillent d'accepter. Ils se sont engagés à fournir à l'Allemagne des produits alimentaires, mais n'ont pu le faire qu'incomplètement. Ils prient donc les Lettons de se substituer à eux, leur présentant l'opération comme très avantageuse. Les renseignements semblent confirmer les accords économiques germano-russes et sur ce point la Lettonie ne peut escompter l'appui de l'URSS, mais ils prouvent également que l'Allemagne ne trouve pas chez les Soviets toutes les ressources alimentaires sur lesquelles elle comptait[1].

Pour la première fois depuis longtemps, les personnes qui ont des parents ou amis en Russie ont reçu de leurs nouvelles : « *Maintenant que nous sommes liés, nous pouvons écrire* », disaient-ils dans les lettres reçues ces tout derniers jours.

La guerre russo-finlandaise se poursuit. De plus en plus nous sommes coupés du reste du monde. La valise est à Stockholm depuis huit jours et attend un avion. Plus de communications entre Tallinn et Helsinki. Entre Tallinn et Stockholm elles sont désorganisées pour le moment. Pas de place dans les avions Riga Stockholm avant le 24 décembre. Reste le

1 - L'Allemagne et l'URSS ont signé un traité commercial le 19 août 1939.

bateau, mais le service est interrompu par le gel plusieurs mois entre la Lettonie et la Suède. En attendant subsiste le risque d'arraisonnement.

Vendredi 8 décembre

Nouvelle arrivée de cadres de déménagement. Une quinzaine dans le stade sous nos fenêtres.

Les journaux lettons viennent, paraît-il, de recevoir l'ordre de publier en bonne place le communiqué russe sur les opérations de Finlande et de ne donner qu'un bref résumé du communiqué finnois.

Samedi 9 décembre

Au port avec le ministre et les enfants voir le départ du « Sierra Cordoba » avec un millier de personnes, dont beaucoup de jeunes gens du service du travail. Même spectacle que pour le « Steuben ». Cette fois il fait un soleil radieux, mais un vent violent. Nous attendons près de deux heures.

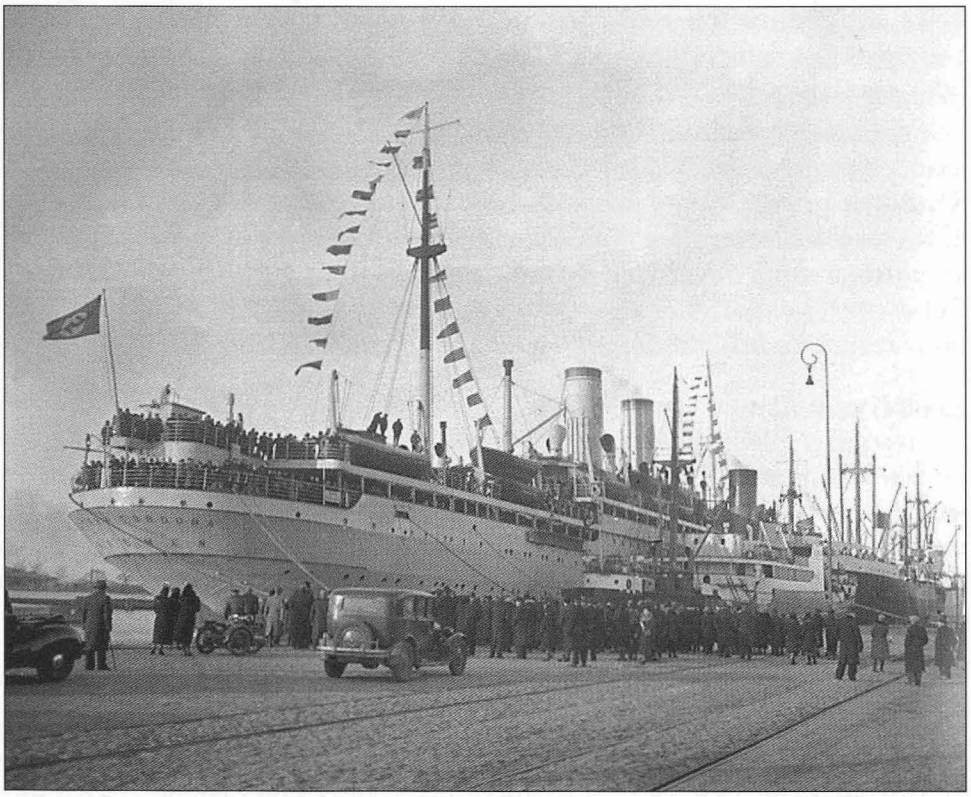

Le « Sierra Cordoba » à quai dans le port de Riga, le 9 décembre 1939. (Coll de Beausse)

Hymnes nationaux, grands pavois, jeunes gens en uniforme alignés sur tous les ponts, orchestre... La mise en scène est impressionnante.

Depuis quelques jours, le bruit court en ville qu'un bateau d'immigrants a coulé au large de Liepaja. On parle de 900 morts. Les Allemands, qui ont tant de peine à décider les Baltes, ont exigé le silence le plus absolu sur cette affaire. On m'affirme néanmoins que le navire est bel et bien coulé.

Dimanche 10 décembre

Le « Sierra Cordoba » n'est pas allé loin. À Bolderaja[1] un paquet a été présenté au capitaine. C'était une bombe. Plusieurs autres auraient été également trouvées sur le navire, qui est revenu à Riga dans la soirée d'hier. Une véritable panique aurait éclaté à bord.

Tout le monde est pour l'instant parqué dans les deux étages d'un lycée allemand, presque en face de notre maison, sous la double garde de Lettons et de nazis. Une enquête est ouverte. Cette histoire nous paraît du dernier suspect et nous soupçonnons assez un coup monté dans le genre de celui de Munich le mois dernier[2]. Tout Riga est en émoi et les Lettons craignent les suites de cet incident. Sous prétexte que la police est mal faite, les Russes ne vont-ils pas occuper complètement le pays ?

Les parents et amis des passagers du « Sierra Cordoba » vont ravitailler leurs connaissances. Mademoiselle Neufeld est allée ce matin dans cette demi-prison voir son ex-propriétaire. Tous ces pauvres gens sont, paraît-il, traités avec la dernière grossièreté. Les personnes âgées doivent se figer au garde à vous devant les jeunes nazis. Cela fait peine à voir, paraît-il. Cette courte expérience en a convaincu beaucoup, mais il est trop tard pour rester. Le brillant départ d'hier a un bien triste lendemain.

Lundi 11 décembre

Les pompiers de Riga ont été mobilisés hier toute la journée pour veiller sur le « Sierra Cordoba » - d'aucuns disent pour y éteindre l'incendie, mais rien n'est moins prouvé. Le bateau est reparti ce matin de bonne

---

1 - Bolderāja est un quartier industriel et ouvrier, situé le long de la Daugava et qui constitue l'avant-port de Riga, au nord de la ville. Il se trouve en A4 sur le plan de la ville de Riga

2 - Jean de Beausse fait référence à la tentative d'attentat manquée (mais pourtant bien réelle), entreprise par Georg Elser le 8 novembre 1939, dans une brasserie de Munich (la *Bürgerbräukeller*) où Hitler commémorait tous les ans son putsch manqué de 1923.

heure, avec des passagers médiocrement rassurés. Quelques-uns ont pu sortir hier soir et en ont profité pour noyer leur chagrin. Des rixes graves auraient éclaté, notamment au café Schwarz. Les bruits les plus fantastiques continuent à circuler.

Mercredi 13 décembre

Dernier numéro du journal allemand de Riga. La *Rigasche Rundschau* disparaît[1].

Les Allemands affirment dans leur presse connaître l'auteur de l'attentat du « Sierra Cordoba ».

Dans l'après-midi Schmittlein, directeur de l'Institut français, reçoit la visite de policiers qui effectuent une perquisition en règle - d'accord avec la Légation lui disent-ils. Le résultat est bien entendu négatif, mais Schmittlein n'en est pas moins prié de les suivre à la police politique pour un instant. Il sera libre pour son cours à 5 heures. Trop confiant, il les suit et n'en sort plus. Retenu de force il est écroué sans mandat d'arrêt. Alertés assez tard nous intervenons en vain près de la police. Le ministre ira à la première heure aux Affaires étrangères. Nous craignons un scandale, Schmittlein étant accusé d'être l'auteur de l'attentat du « Sierra Cordoba ».

Raymond Schmittlein (1904-1974) - Germaniste de formation, il a également étudié le finnois ainsi que le russe et l'anglais. Inspecteur de l'enseignement français à l'étranger, il enseigne à Kaunas, Stockholm et Riga, où il devient le directeur de l'Institut français. Participant à la bataille de Narvik en 1940, il rejoint très vite la France Libre, au sein de laquelle il joue un rôle éminent. Il entame, après-guerre, une longue carrière politique, notamment de député, au service du mouvement gaulliste avant d'évoluer vers le Centre.

Samedi 16 décembre

Hier à minuit le délai d'option a pris fin pour les Baltes et les bureaux ont été fermés. Des personnes se sont fait enregistrer au dernier moment. Le total des émigrants se monte à 47.808, dont 1.906 malades et assistés sociaux, 283 aliénés, 107 prisonniers et 887 nansénistes. À ce total il faut ajouter de 1.500 à 2.000 Lettons d'origine allemande vivant en dehors du pays et qui ont répudié leur nationalité près des légations et consulats. Ce serait donc environ 50.000 personnes qui ont opté pour l'Allemagne.

1 - Dans le manuscrit original, la phrase complète comporte une lacune. Elle est ainsi rédigée : « *La Rigasche Rundschau disparaît dans sa* (...) *année* ».

Pour la première fois depuis des semaines, il n'y a plus personne dans le stade. Les roulantes sont éteintes et le défilé de camions a pris fin.

La presse ne parle plus de l'incident du « Sierra Cordoba », mais Schmittlein est toujours interné. Aux Affaires étrangères on se montre réticent. La police n'a pas achevé de l'interroger, l'affaire est grave... Les Allemands voient en notre compatriote un adversaire dangereux et font pression sur les Lettons.

Autre incident, à la frontière lithuanienne cette fois. L'attaché militaire adjoint qui réside à Kaunas se fait arrêter par la police lithuanienne au moment où il tentait de faire passer illégalement la frontière à deux Lettons qu'il était allé chercher à Liepaja. On le relâche aussitôt, mais il n'en est pas de même des deux hommes dont le gouvernement letton demande l'extradition.

Lundi 18 décembre

Les quarante cadres et la montagne de caisses qui encombraient le stade viennent d'être enlevés. Un chapitre de la transplantation est désormais clos.

Mardi 19 décembre

Les négociations économiques continuent toujours à Berlin, où ont été convoqués les représentants des trois États Baltes. L'Allemagne accentue sa pression en arraisonnant et coulant leurs bateaux. Les Esthoniens sont particulièrement mal traités. Deux de leurs navires viennent d'être torpillés.

Nouvelle vague de pessimisme. Le colonel reparle au ministre de l'évacuation des femmes et des enfants. Il nous voit déjà en guerre avec la Russie. Le fait est que nous sommes littéralement encerclés. La Finlande résiste. Si la Suède entre à son tour dans le conflit, inutile de songer à fuir.

Vendredi 22 décembre

Schmittlein est enfin libéré. Il a été reconnu innocent dans l'affaire du « Sierra Cordoba ». Néanmoins on l'accuse de s'occuper de renseignements et il est prié de quitter la Lettonie avant le 1er janvier. Le ministre va continuer ses démarches et protester contre la manière dont a été traité le directeur de l'Institut français : circonstances de l'arrestation, régime auquel il a été soumis, absence de défenseur. On voit que la police russe a longtemps régné ici.

Janvier 1940

Jeudi 4 janvier 1940

Les démarches du ministre en faveur de Schmittlein sont restées vaines. Le délai a seulement été prolongé de cinq jours, mais si le 6 janvier, il se trouve encore à Riga, il sera de nouveau arrêté. Le colonel juge plus prudent de le faire partir aujourd'hui en avion pour Stockholm.

Samedi 6 janvier

La police est venue constater à domicile le départ de Schmittlein. Tout ce qui a été tenté en sa faveur s'est heurté à une fin de non recevoir. Le ministre de l'Intérieur[1] aurait déclaré à M. Janeks[2] à ce propos que le fait de s'occuper du service de renseignements importait peu, que nul ne croyait à l'histoire de la bombe (police exceptée, paraît-il), mais que les activités de Schmittlein étaient considérées comme nuisibles à la Lettonie et qu'il pouvait s'estimer heureux de s'en être tiré sans les travaux forcés. À quoi fait-il allusion, nous nous le demandons. L'affaire n'aurait été arrêtée que par égards pour la France et Schmittlein provisoirement relâché que pour lui donner la possibilité de se mettre à l'abri.

Que d'ennuis cette histoire nous aura donnés. Voilà hélas un professeur français de moins à Riga et l'Institut français privé de son directeur. Les Lettons lui en voulaient de ses autres activités.

Une feuille Havas[3] de Copenhague reparle de la disparition du « Gneisenau » le mois dernier avec 900 personnes. Comme le « Lindau » également coulé avec 2.600 vaches, il provenait de Liepaja. Comment contrôler ces bruits ? On parle également d'un troisième naufrage et de l'incendie d'un dépôt de bois, toujours en décembre et à Liepaja.

Dimanche 7 janvier

À 9 heures 50, naissance de François-Xavier[4], par 25 degrés en dessous de zéro.

---

1 - Voir en annexes la liste des ministres de l'Intérieur de Lettonie.

2 - Il ne nous a pas été possible d'identifier ce personnage. La première version publiée en Lettonie mentionne, à tort, le patronyme de Lancial, en lieu et place de Janeks (Charles Lancial appartenait bien à la Légation de France à Riga). Il apparaît pourtant qu'on lit bien « Janeks » dans le manuscrit original.

3 - Agence de presse française fondée en 1835.

4 - François-Xavier est le quatrième enfant de Jean de Beausse.

Boļeslas Sloskāns (1893-1981) - Né en août 1893 en Lettonie, il entre au séminaire de Petrograd en 1911. Prêtre en janvier 1917, il est clandestinement ordonné évêque de Cillium en mai 1926 (diocèses de Mohilev et de Minsk) par Mgr Michel d'Herbigny, prélat chargé par le Vatican de fonder de nouvelles circonscriptions apostoliques en URSS. Arrêté en septembre 1927 par la police politique soviétique, torturé, il est déporté avant d'être libéré en janvier 1933 après des tractations menées avec le gouvernement letton. Reçu par le Pape Pie XI à Rome en mars 1933, il rejoint la Lettonie où il enseigne la théologie. De nouveau menacé par les Soviétiques en 1944, il fuit en Allemagne où il est un temps emprisonné avant de rallier la Belgique en 1947. Il y décède en avril 1981.

Lundi 8 janvier

Dans la soirée baptême de François-Xavier par S.E. Mgr. Sloskan qui fut plus de cinq ans prisonnier des bolcheviques. En raison du froid la cérémonie a lieu à la maison.

Mercredi 10 janvier

Les Russes se sont paraît-il plaints de la partialité de la presse lettone en faveur des Finlandais. De nouveaux ordres sévères viennent en conséquence d'être donnés.

La *Sevodnia*[1], journal de langue russe dont la direction a changé il y a quelques mois, accuse une orientation chaque jour davantage prosoviétique.

Une partie des troupes russes stationnées en Lettonie serait envoyée en Finlande où les affaires des Russes ne sont pas brillantes.

Très forte pression économique allemande sur la Lettonie. L'entente germano-russe s'avère de jour en jour plus intime et les revers russes en Finlande redonnent aux Allemands leur assurance.

Lundi 16 janvier

Vague de froid. (En 24 heures le thermomètre tombe de 26 degrés).

À Ropazi (20 km nord-est) : - 43,5°.

Mardi 18 janvier

À l'avenir la valise passera par Moscou. La difficulté d'obtenir des places en avion était telle que les courriers attendaient parfois une semaine pour pouvoir repartir. Après avoir reçu la valise par Kaunas, Tallinn et Stockholm, il ne restait plus évidemment que la voie de Moscou.

1 - Quotidien letton publié en langue russe entre janvier 1919 et juin 1940.

Jean de Beausse s'octroie quelques instant de détente à skis, à Priedaine, en janvier 1940. (Coll. de Beausse)

Il n'est plus question de bateau. Le service est suspendu depuis trois semaines.

Mardi 23 janvier

Le colonel insiste toujours pour un prompt départ des femmes et des enfants. Depuis plus de quatre mois il annonce les pires catastrophes sans qu'elles se produisent. À dire vrai je suis beaucoup plus préoccupé de ski que d'évacuation. La neige est excellente.

Février 1940

Dimanche 11 février

Dans un discours radiodiffusé prononcé hier soir, le président Ulmanis a laissé entendre que dans un avenir peut-être proche 250.000 hommes seraient mobilisés et a recommandé aux gens d'êtres prêts. Cet avertissement qualifié de grave par Ulmanis lui-même n'est pas sans causer quelques inquiétudes ici.

Le général Balodis est en congé depuis trois jours. On parle de dissentiments graves avec les autres membres du gouvernement, ce qui est exact. Mais les bruits les plus fantaisistes circulent aussi : nouvelles bases données aux Russes - occupation de la capitale par l'Armée rouge - arrestation du général Balodis que l'on se préparerait même à faire disparaître.

Dimanche 18 février

La souricière est fermée.

Les Allemands viennent d'exiger de la compagnie suédoise de navigation aérienne qu'elle fournisse avant le départ de ses avions la liste des passagers à la Légation d'Allemagne. L'unique voie de sortie est désormais contrôlée par les Allemands.

Les Finlandais reculent. La nervosité augmente en ville. Nul ne sait rien de précis, mais tous croient qu'il se trame quelque chose. Les autorités lettones sont de plus en plus réservées et réticentes vis-à-vis des alliés. Pas un officiel à la soirée franco-lettone à l'exception de M. Nucsa dont la femme est française.

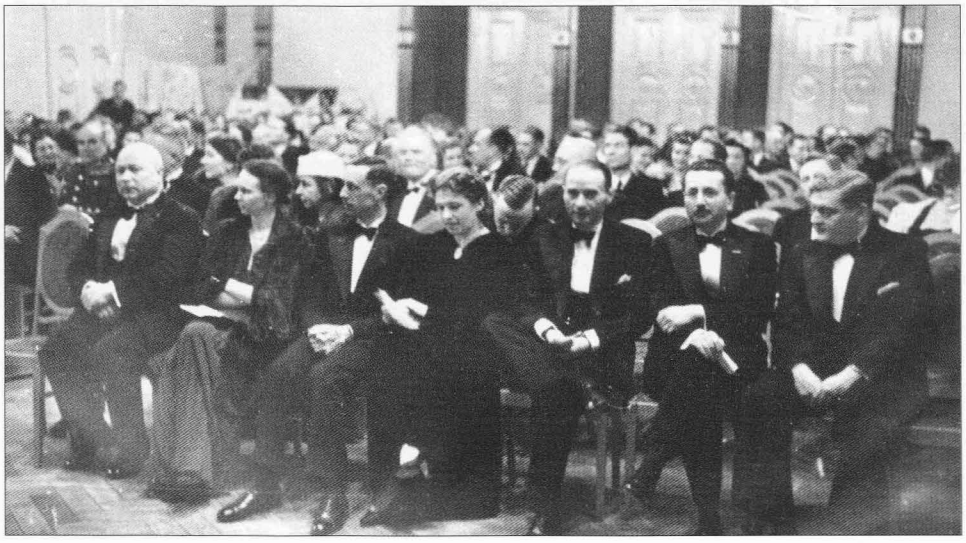

La soirée franco-lettone du 18 février 1940. Au premier rang, de gauche à droite : Leimanis, Clotilde de Beausse, Jean de Beausse (premier secrétaire et chargé d'affaires entre le départ de Tripier et l'arrivée de Goiran), l'épouse de Benoît, Malgrat (attaché commercial), Benoît (consul de France) et Clément (attaché culturel). (Coll. de Beausse)

Vendredi 23 février

La *Latvijas Kredit Banka* vient d'acheter tous les immeubles de l'UTAG à 60 % me dit-on du prix demandé par les Allemands[1].

1 - Dans le manuscrit original, ce paragraphe se termine par une phrase comptant une lacune. Cette phrase incomplète est ainsi rédigée : « *Déduction faite des impôts non payés, charges diverses, dettes hypothécaires, le prix global serait d'environ* (...) » .

L'hiver 1939-1940 est l'un des plus rigoureux du XXe siècle. Alors que les pays de l'est de l'Europe sont habitués à des températures très basses, la France souffre particulièrement d'une vague de froid qui touche le pays à partir du 30 décembre 1939. Quelques jours plus tard, tout le pays connaît des températures proches de celles de Riga, avec des pointes à - 25° C. Du 16 au 19 février 1940, d'abondantes chutes de neige accompagnent cet hiver sibérien, qui s'estompe toutefois à la fin du mois de février.

Les enfants de Jean et Clotilde de Beausse sur la Daugava gelée, en février 1940 : Jacques, Marie, Pierre et un de leurs amis, Léo. Ils se tiennent au pied de la pancarte d'une rue aménagée sur la glace. Inutile de chercher l'allée «Alfonsa Berzina» sur le plan de Riga : elle aura disparu au printemps, avec le réchauffement des températures...
(Coll. de Beausse)

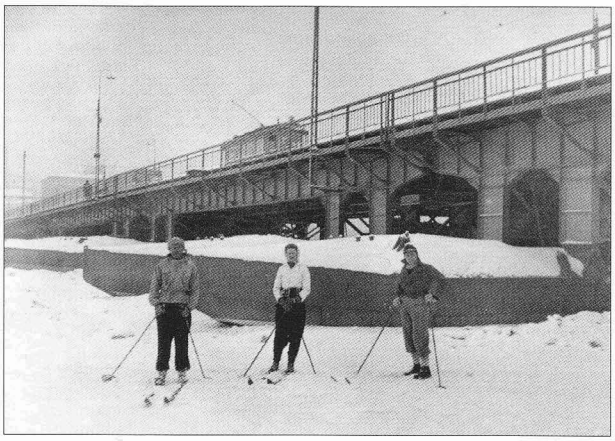

Sur la Daugava gelée, par - 19° C, le 11 février 1940. À gauche se trouve le colonel Vale.
(Coll. de Beausse)

Jacques de Beausse devant le panneau indicateur d'une rue « saisonnière », sur la Daugava gelée, le 4 mars 1940.
(Coll. de Beausse)

L'étrange relief sur la mer gelée, entre Bolderāja et Liepupe, le 31 mars 1940. Poussée vers la côte, la banquise se fracasse sous la pression, ce qui forme le relief de blocs de glace visible ici. (Coll. de Beausse)

Traversée de la Daugava en traineau, par l'une des allées aménagées sur le fleuve gelé. Des branches de sapins, plantées à intervalles réguliers, balisent le chemin. Le traineau est poussé par des passeurs en patins. C'est un moyen de transport public commode, par temps glacial.
(Coll. de Beausse)

Jacques de Beausse sur la Daugava gelée, le 4 mars 1940. On note la présence de plusieurs bateaux prisonniers des glaces. (Coll. de Beausse)

Des pêcheurs sur la Daugava gelée, le 7 mars 1940. Leur technique est rudimentaire : après avoir simplement pratiqué un trou dans la glace, ils laissent pendre leur ligne à l'aveugle, sans appât ni bouchon. (Coll. de Beausse)

Le château de Riga, vu de la Daugava gelée, le 8 mars 1940. (Coll. de Beausse)

Coucher de soleil sur la mer gelée, au large de Liepupe, le 29 mars 1940.
(Coll. de Beausse)

L'enlèvement du pont de bateaux à Riga, à la veille de la débâcle, le 6 avril 1940, pour en mettre les éléments à l'abri... jusqu'à l'hiver suivant
(Coll. de Beausse)

Pêcheurs sur la mer gelée, au large de Bolderāja, le 31 mars 1940. (Coll. de Beausse)

Jacques et Marie de Beausse sur la mer gelée, le 3 mars 1940. (Coll. de Beausse)

L'église orthodoxe de Baldone, le 17 mars 1940. Le village de Baldone se trouve à une trentaine de kilomètres au sud-est de Riga. (Coll. de Beausse)

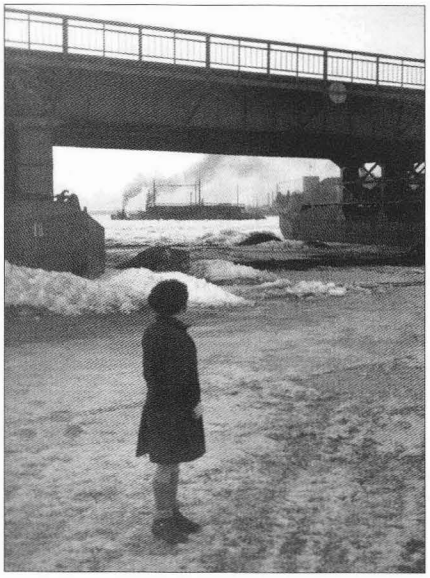

L'un des enfants de Jean de Beausse assiste à l'enlèvement du pont de bateaux sur la Daugava, à Riga, le 6 avril 1940. (Coll. de Beausse)

C'est une excellente affaire pour les Lettons qui ne semblent nullement pressés de transférer cette somme. Autant qu'on en peut juger, les Baltes aisés feront les frais de l'opération et paieront pour l'ensemble de la communauté. Pas un centime ne leur aurait encore été versé sur les capitaux qu'ils ont laissés. L'UTAG conseillerait paraît-il aux gens d'envoyer clandestinement l'argent en Allemagne plutôt que de le faire passer par elle.

La situation des Baltes émigrés serait loin d'être enviable. La plupart reçoivent tout juste un secours hebdomadaire de quelques marks. Rares sont ceux qui ont pu obtenir à force de protection et d'insistance 200 à 300 marks sur leurs avoirs. Beaucoup voudraient rentrer en Lettonie. Les intellectuels en particulier sont l'objet d'une surveillance policière très serrée. Le chirurgien qui a opéré Jacques cet été aurait déjà passé une dizaine de jours dans un camp de concentration. La situation des vieillards est particulièrement triste. Beaucoup sont dans des asiles où l'on excelle paraît-il à les envoyer dans un monde meilleur. Le fait s'était déjà produit à Riga sous la domination allemande et les gens parlent encore avec terreur de certain thé dont l'effet serait souverain.

Samedi 24 février

La situation s'éclaircit. Impossible de savoir ce qui s'est réellement passé. Nous venons de recevoir un courrier vieux d'un mois. Seules les lettres avion arrivent régulièrement.

Mars 1940

Mercredi 13 mars

Finlande et Russie viennent de signer la paix. Abandonnés par les Suédois, les Finnois ont dû consentir de grands sacrifices et céder notamment Viipuri et l'isthme de Carélie. L'opinion publique considère cet événement comme une grave défaite des alliés, mais se réjouit de voir la paix revenir dans la Baltique.

Avril 1940

Lundi 8 avril

Le général Balodis vient d'être remplacé comme ministre de la Guerre par le général Berkis. La chose a passé presque inaperçue. Pas un mot de gratitude dans les journaux. Le général n'a d'ailleurs pas donné sa

démission. La clique Munters triomphe et compte bien le voir abandonner également la vice-présidence de la République.

Krišjānis Berķis (1884-1942) - Né en mai 1884, il commande une unité lettone lors de la première guerre mondiale. Il est promu général en 1925, avant de prendre la tête de la division Vidzeme. Nommé commandant de la place de Riga par Ulmanis en 1934, il l'assiste lors de son coup d'État du mois de mai. Il devient commandant en chef de l'armée lettone cette même année. En avril 1940, il est nommé ministre de la Guerre et cherche à apaiser les tensions suscitées dans l'armée par l'entrée des troupes soviétiques sur le territoire. Il est toutefois démis en juin 1940, puis arrêté avant d'être déporté par les Soviétiques. Il meurt en juillet 1942.

Mardi 9 avril

Invasion de la Norvège par l'Allemagne. La rapidité du coup et la perfection de l'exécution frappent beaucoup les Lettons.

Les communications sont entièrement interrompues avec la France et l'Angleterre. À l'avenir nos valises passeront par Bucarest et Moscou. Si nous avions rompu avec l'URSS nous serions entièrement bloqués. Il s'en est fallu de bien peu il y a quelques mois.

Lundi 15 avril

Les succès alliés en Norvège rendent les Allemands nerveux. La Légation d'Allemagne multiplie les protestations, trouvant la presse trop favorable aux alliés. L'agence DNB[1] envoie démentis sur démentis. Il arrive même que ceux-ci soient reçus avant la nouvelle.

Tout en reconnaissant que l'accord d'octobre avec les Russes les a préservés d'une occupation allemande - Liepaja est une excellente base contre la Suède - les Lettons sont de plus en plus inquiets. Ils considèrent comme inévitable une invasion de la Suède par les Allemands et ne doutent pas que la Russie réagira. Reste à savoir comment. De grands mouvements de troupes en direction de l'ouest ont récemment été constatés en URSS Cela nous promet des jours intéressants.

Jeudi 25 avril

Importantes concentrations de troupes allemandes en Prusse orientale, autour de Memel notamment. On parle même du passage à Daugavpils

1 - Le DNB (*Deutsches Nachrichtenbüro*) est l'agence de presse officielle du IIIe Reich. Elle a été créée en décembre 1933.

L'un des monuments les plus célèbres de Riga : la Maison des Têtes (ou Maison des Têtes noires), sous la neige en janvier 1940. Le bâtiment a été construit en 1344, mais sa façade date du XVIe siècle. (Coll. de Beausse)

de trains plombés contenant des troupes allemandes à destination de Mourmansk. La chose est assez invraisemblable.

Mai 1940

Jeudi 2 mai

L'abandon précipité de la Norvège par les Alliés cause le plus déplorable effet dans le pays. Les Anglais sont très sévèrement jugés par l'opinion publique, qui les accuse d'abandonner leurs alliés.

Vendredi 10 mai

Entrée des Allemands en Belgique et en Hollande. Voici donc l'offensive tant attendue. Dînant hier soir à la Légation de Belgique, nous étions loin de nous douter de ce qui se préparait.

Jeudi 30 mai

La situation des alliés en Occident est très grave. Tout le nord de la France, la Belgique et la Hollande sont perdus.

Incident lithuano-russe. Les Soviets accusent les Lithuaniens d'avoir massacré des soldats russes et d'en avoir séquestré d'autres afin d'obtenir des renseignements. L'accusation ne tient pas debout, mais laisse présager une prochaine intervention russe. Nous connaissons les méthodes.

Nos revers ne sont peut-être pas étrangers à ce changement de politique.

Juin 1940

Samedi 1er juin

Le général Berkis ministre de la Guerre letton part pour Moscou en visite officielle. Que va-t-on lui demander ?

Lundi 10 juin

Entrée en guerre de l'Italie. Nous sommes radicalement coupés de l'Europe occidentale. Plus de lettres ni de journaux ; impossible de regagner la France. On parle d'envoyer le courrier par l'Extrême-Orient et l'Amérique.

La suite désastreuse de nos revers émeut profondément l'opinion publique, qui sent que notre cause était la sienne et qui s'attend à voir la Lettonie payer cher les fautes des Alliés. Nous recevons de nombreuses marques de sympathie. L'affaire lithuano-russe traîne toujours.

Jeudi 13 juin

Le général Berkis est rentré hier en Lettonie enchanté de son voyage, les Russes ne lui ayant rien demandé.

Samedi 15 juin

Paris a été pris hier.

Nous apprenons dans la soirée l'envoi d'un ultimatum russe à la Lithuanie demandant la démission du cabinet et le droit d'occuper tous les points du territoire qu'il leur plaira avec autant de troupes qu'ils le voudront. Aujourd'hui ils sont entrés à Kaunas et ont avancé jusqu'à la frontière allemande Le matin même les Lithuaniens ignoraient tout des intentions russes.

On parle d'un ultimatum à la Lettonie et de l'entrée des troupes russes en Latgalie.

Dimanche 16 juin

La presse relate un incident de frontière letto-russe survenu dans la nuit du 14 au 15. Deux gardes frontières tués, onze autres enlevés, le poste brûlé[1].

---

1 - Cet incident de frontière fait suite à l'occupation de la Lituanie par l'URSS dans la journée du 15 juin. L'attaque est effectivement survenue au sud du pays, non loin de la frontière lituanienne.

Lundi 17 juin

La France demande l'armistice.

Les Russes sont entrés au petit jour par Daugavpils et par la frontière lithuanienne après avoir envoyé à la Lettonie un ultimatum assez semblable à celui qu'elle avait remis deux jours plus tôt à la Lithuanie[1]. Il y est fait état de l'alliance militaire letto-esthonienne de 1934 dirigée contre l'URSS, incompatible avec le traité d'octobre 1939 et menaçante pour la sécurité des frontières soviétiques[2]. Autant vaudrait ne pas donner de prétextes. Il est même question de la *Revue des États Baltes*, dont un seul numéro avait paru jusqu'ici en mars dernier et qui n'avait paru à personne une menace contre la Russie.

Naturellement, les Lettons se sont inclinés comme leurs voisins. Il y a quarante-huit heures, on vantait encore de part et d'autre l'amitié letto-russe et le respect montré pour le pacte d'assistance.

13 heures - On m'annonce l'entrée des Russes. Nous allons voir. La nouvelle est exacte. Les premières unités motorisées viennent d'arriver de Lithuanie. Deux tanks sont en batterie devant la poste, deux autres devant la gare, deux au pont de fer, un au pont de bateaux. Nous avisons Ulmanis, en voiture découverte, circulant lentement dans la vieille ville et saluant la population qui ne répond guère. Sans doute veut-il rassurer les gens. Aucune escorte. Il donne une belle preuve de sang-froid car ses ennemis sont nombreux. Je ne l'ai jamais aimé et pourtant sa vue me fait peine. C'est l'adieu à son peuple qu'il tente de réconforter au moment le plus grave. De quoi demain sera-t-il fait ? Encore un tank devant la Légation des Soviets. Beaucoup de monde dans les rues.

15 heures - Des avions russes survolent la ville à basse altitude. Tout est normal dans notre quartier. Un tank passe devant la maison.

---

1 - L'ultimatum soviétique (document 6) est délivré dans l'après-midi du 16 juin. À la fin de la journée, l'ambassadeur letton à Moscou, Fricis Kociņš (1895-1941), donne une réponse favorable au gouvernement de l'URSS. Le même jour, à la radio, Ulmanis informe ses compatriotes des événements et termine son intervention par cette phrase ambiguë, peut-être destinée à certains de ses ministres tentés par une trop grande conciliation à l'égard de l'URSS : « *Je reste à ma place et vous devez rester à la vôtre* ».

2 - Le 29 juin et le 1er juillet 1940 sont respectivement annulés les traités de défense avec l'Estonie et de collaboration avec la Lituanie (traité d'entente et de coopération entre Lettonie, Estonie et Lituanie - ou Entente baltique - du 12 septembre 1934).

L'Entente baltique

Au lendemain de la première guerre mondiale, les combats qui ont opposé les trois Pays baltes, d'une part aux troupes bolcheviques, et d'autre part aux corps francs allemands, ont suscité chez eux le sentiment d'appartenir à une communauté de destin. Un premier traité dit « d'alliance défensive » est signé le 1er novembre 1923 entre la Lettonie et l'Estonie. Il fait suite à une première alliance militaire conclue deux ans plus tôt. Toutefois, la Lituanie se trouve très largement isolée et n'est pas associée à cette entente balte. En effet, la Lettonie et l'Estonie ont précédemment, le 17 mars 1922, signé un traité d'entente régionale avec la Finlande et la Pologne, dont les exécrables relations avec Kaunas sont connues. L'entente générale qui se met en place sur les rives de la Baltique est ouvertement destinée à se prémunir de tout coup de force soviétique. D'ailleurs, la Lettonie et l'Estonie ont toujours repoussé avec vigueur les protocoles proposés par Moscou. Mais la Lituanie, après avoir annexé en 1923 la ville libre de Memel, se détourne résolument de ses voisins pour signer le 28 septembre 1926 un traité de neutralité et d'amitié avec l'URSS qui lui apporte son soutien sur la question de Vilnius.

L'accession de Hitler à la chancellerie du Reich, ainsi que l'orientation nouvelle de l'URSS en direction des puissances occidentales et de la SDN font évoluer les positions des uns et des autres vers une détente palpable. Après la normalisation générale des rapports de l'URSS avec tous ses voisins (des traités de non agression sont signés avec la Finlande le 21 janvier 1932, avec la Lettonie le 5 février, avec l'Estonie le 5 mai, et avec la Pologne le 25 juillet), un nouvel accord est trouvé, qui instaure une concertation suivie par le biais d'une institution nouvelle, modelée sur celles de la Petite entente et du Pacte balkanique. Ce sont d'abord les partenaires historiques que sont la Lettonie et l'Estonie qui signent, le 17 février 1934, un traité « *pour l'organisation de l'alliance* ». Le 12 septembre 1934, la Lituanie est associée à ses deux voisins baltes. Pourtant, cet accord ne nous semble pas marquer, pour la Lituanie, la mise en suspens de ses revendications territoriales, mais bien plutôt la mise en conformité de sa politique étrangère avec celle de l'URSS, avec laquelle elle est plus ou moins sincèrement liée.

L'Entente balte, fille des circonstances, a cela de particulier qu'elle n'est tournée contre aucun « révisionnisme ». Son cadre institutionnel apparaît particulièrement léger par rapport aux appareils de la Petite entente et du Pacte balkanique. L'entente semble assez artificielle et particulièrement sensible aux influences extérieures comme aux rivalités économiques internes. D'ailleurs, l'Estonie a toujours été extrêmement réservée sur une quelconque alliance avec la Lituanie. Les parties contractantes suggèrent à cet effet, dans le texte du 12 septembre 1934, qu'aucune obligation n'est prise par l'Entente sur la question de Vilnius et de Klaipeda (Memel).

17 heures - Je sors, car on annonce des bagarres près de la gare. Rencontré Beaulieux[1] avec qui je fais le tour de la ville. Les tanks russes se sont multipliés : devant la base de sous-marins, le port (trois), le pont de bateaux, le pont de fer (quatre), la gare (deux), la poste (deux)... La foule est houleuse à l'extrémité du pont de bateaux et hue les agents de police qui doivent renoncer à en avoir raison.

C'est devant la gare que se sont groupés les manifestants. Foule énorme. Nous arrivons au moment d'une charge de police montée. Les gens s'enfuient dans toutes les directions, mais les clameurs reprennent aussitôt. Non sans peine nous arrivons à nous frayer passage sans incident. Les agents armés de matraques sont de la dernière brutalité. Je les vois même pénétrer à cheval dans la gare. Quant aux occupants des deux tanks russes, objet de tout ce rassemblement, ils sont impassibles.

De la Légation nous voyons passer dans Brivibas[2] de longues colonnes de tanks russes.

Les communications télégraphiques sont interrompues.

19 heures 30 - Je retourne à la gare. La foule est encore plus dense et cette fois on tire. Beaucoup de gens osent à peine aller jusqu'à Krisjana Barona iela[3]. Au moindre coup de revolver la foule s'égaille comme une volée de moineaux, mais dès que la police s'éloigne elle reflue. Par Marijas iela[4] je gagne les abords de la gare. Un magasin a ses vitres brisées. Importantes forces de police. Je ne m'attarde pas, les groupes de manifestants étant particulièrement excités. L'agitation ne fait que croître toute la soirée.

Croise dans Brivibas une longue colonne motorisée. L'Esplanade[5] est déjà entièrement occupée.

22 heures - Nous continuons à entendre des coups de feu. Une mitrailleuse entre même en action. L'état de siège est proclamé. Nous fermons soigneusement nos portes.

---

1 - L'un des professeurs du lycée français de Riga.

2 - Brivības iela est l'artère principale de la ville de Riga. Voir en E6 sur le plan de la ville de Riga.

3 - Krišjāņa Barona iela est une grande artère du centre de Riga, qui s'intercale parallèlement entre Brivības iela et Marijas iela. Elle se trouve en F6 sur le plan de la ville de Riga.

4 - Marijas iela est une grande artère du centre Riga, qui s'étend parallèlement et au sud de Brivības iela et de Krišjāņa Barona iela. Elle se trouve en F6 sur le plan de la ville de Riga.

5 - Le parc de l'Esplanade est l'un des grands parcs du centre de Riga. Il se trouve en F6 sur le plan de la ville de Riga.

Les chars russes entrent à Riga en juin 1940. Les véhicules visibles sur ce cliché sont des BT-7, une adaptation du char inventé par l'américain J. Walter Christie. Fiable, mais mal protégé et faiblement armé, le BT-7 constitue pourtant l'épine dorsale de l'arme blindée soviétique en 1940. (Coll. part.)

Mardi 18 juin

J'apprends que neuf agents ont été tués hier. Aucun chiffre n'est donné pour les manifestants. On parle d'une vingtaine. La troupe a en effet dû intervenir elle aussi et charger la foule avec des chars légers. Interdiction de sortir entre 10 heures du soir et 4 heures du matin.

On a pillé hier des boutiques d'armuriers. Les banques sont fermées pour trois jours, les cafés et restaurants pour une durée indéterminée. La ville est aujourd'hui bien gardée. Outre les Russes que l'on voit partout, les Ayzarguis et la police sont mobilisés. Les agents portent le casque dans les endroits les plus exposés. De la campagne ont afflué les gardes civiques qui occupent des quartiers entiers. Impossible d'approcher du château près duquel deux navires de guerre russes ont jeté l'ancre, de la poste ou de la gare. Des cordons d'Ayzarguis, baïonnette au canon vous arrêtent à chaque pas. C'est tout un problème de circuler et je doute qu'il y ait des troubles avec un pareil déploiement de forces. Toutes ces mesures auraient été prises, disent les Lettons, à la demande des Russes

très mécontents des désordres de la veille et qui ne se seraient paraît-il pas gênés pour tirer sur la foule.

Mercredi 19 juin

Pas encore de gouvernement. Les Russes nient énergiquement avoir demandé aux Lettons de rétablir l'ordre. Ils n'ont jamais rien dit de semblable et ont été au contraire enchantés de l'accueil de la population. La ville est calme aujourd'hui et les manifestations ont cessé.

Avec le ministre au musée de Plein Air[1]. Sur la route du Jugla, vastes campements russes : autos mitrailleuses, chars, camions, éléments de ponts... Ils arrivent sans interruption de Leningrad et se massent tout le long de la frontière allemande sans hélas la dépasser.

Les Russes ayant occupé les casernes, l'armée lettone a réquisitionné les écoles et s'installe au Lycée français. Je vais le soir avec la voiture chercher une partie des livres de l'Institut français.

Jeudi 20 juin

On ne rencontre que des Russes. Dans l'après-midi au port voir les deux navires de guerre dont on approche librement. Grande manifestation annoncée pour 5 heures. La police l'appréhende. Rien ne s'est produit à 8 heures.

Un officiel soviétique harangue la foule à Riga, en juin ou juillet 1940. Il s'agit sans doute de Vichinski. (Coll. part.)

1 - Le musée ethnographique de Plein Air (Brīvdabas muzejs) a été fondé en 1924. Il se situe sur la rive nord du lac Jugla (Juglas Ezers), en C10 sur le plan de la ville de Riga.

Achevé ce matin de déménager les livres du Lycée où s'installe l'armée lettone. La cour est pleine de camions. Il y a même un tank.

Vichinski, vice-président du Conseil des Commissaires du Peuple, est depuis hier à Riga. Sous sa direction vient d'être formé le nouveau gouvernement dont nous apprenons le soir la composition.

La plupart des ministres sont inconnus à commencer par le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, professeur Kirchenstein, biologiste réputé. Nous n'en avons plus pour longtemps ici. L'annexion à l'URSS est à moitié faite et les vrais Lettons en sont désespérés. Par contre les juifs relèvent la tête et font fête à l'Armée rouge.

Andreï Ianouarievitch Vichinski ou **Vychinski** (1883-1954) - Avocat de profession, membre du Parti ouvrier social démocrate russe (POSDR) dès 1903, il adhère à sa fraction menchevique. Il entre sur le tard au Parti communiste, en 1920. Soutien inconditionnel de Staline, il gravit rapidement les marches du pouvoir. Président du collège des avocats de Moscou en 1922, procureur de la République de Russie en 1931, il est enfin nommé procureur de l'URSS en 1935. À ce poste, il mène les grands procès de Moscou entre 1936 et 1938 et participe à l'élaboration du droit soviétique (il rédige partiellement la constitution soviétique de 1936). En 1940, il est envoyé en Lettonie, avec pour charge de préparer l'annexion. Il entre par la suite au service de la politique extérieure soviétique et participe à la conférence de Yalta en février 1945. Il remplace Molotov en 1949 et prend la tête des Affaires étrangères soviétiques, tout en restant le représentant permanent de l'URSS à l'ONU. Il décède brusquement à New-York en novembre 1954.

Augusts Kirhenšteins, anciennement orthographié **Kirchenšteins**, (1872-1963) - Biologiste de formation, il devient le chef du gouvernement letton fantoche de 1940, à la solde de l'URSS. Il est ensuite président du Praesidium du Conseil Suprême de la RSS de Lettonie de 1940 à 1952 et également vice-président du Praesidium du Conseil Suprême de l'URSS de 1941 à 1952.

Vendredi 21 juin

Police et Ayzarguis ont complètement disparu. Sans l'Armée rouge qui patrouille sans arrêt, la rue serait livrée à la foule. Dès le matin nous entendons les manifestants. Des colonnes d'ouvriers circulent en ville, acclamant au passage les tanks russes ou les camions de soldats.

À midi, déclaration du président du Conseil, fort anodine. Il traite d'illégal le gouvernement précédent et annonce une amnistie générale pour les prisonniers politiques. Ceux-ci doivent être libérés à 1 heure.

16 heures 30 - Nous allons voir le cortège communiste au coin d'Elisabetes iela[1] et de Kalpaka[2]. Des milliers d'hommes et de femmes avec drapeaux rouges, pancartes, portraits de Staline, inscriptions en letton et en russe conspuant Ulmanis, applaudissant Staline, Molotov, l'Armée rouge, la république révolutionnaire de Lettonie...

Des chants et des cris mais beaucoup d'ordre. Toute la lie des faubourgs défile, qui avec une cocarde rouge, qui avec un brassard rouge, le poing tendu. Nous avons l'impression d'aller droit à l'annexion. Un télégramme sera sans doute adressé ce soir à Staline demandant la création d'une république socialiste soviétique de Lettonie fédérée à l'URSS

17 heures 30 - La manifestation se poursuit encore. Il doit y avoir de 10.000 à 15.000 participants. Sur le balcon de la Légation des Soviets, le personnel entoure le ministre de l'URSS et le vice-président du Conseil des Commissaires du Peuple, Vichinski, applaudi frénétiquement par la foule.

Sur le perron du ministère des Affaires étrangères la foule est massée autour d'un énorme portrait de Staline entouré de drapeaux rouges. Tout à l'heure le gouvernement a paru au balcon. Le cortège se disloque ensuite en ordre et les gens rentrent chez eux tous drapeaux roulés.

Je remonte vers l'Esplanade afin de voir la queue du cortège qui défile Elisabetes iela. Les gens sont plus excités qu'en tête. Le poste de police est fermé. Un portrait d'Ulmanis barré une croix gammée sur le front et la tête en bas ! Les soldats russes cantonnés sur l'Esplanade font la haie pour voir passer les manifestants. La foule applaudit les soldats et la troupe applaudit avec non moins d'ardeur la foule. Officiers, simples soldats, sentinelles en armes tous sont là pêle-mêle et fraternisent avec les Lettons et surtout les juifs. Pas un cri contre les bons bourgeois qui les regardent passer. Cette foule n'est point méchante. Ce défilé me rappelle tout à fait celui qui j'avais vu à Moscou en novembre 1930. Mêmes drapeaux rouges, mêmes calicots, mêmes cris.

Jusque vers 7 heures, de la Légation nous entendons les acclamations.

Samedi 22 juin

Tout est rentré dans le calme. Les Russes continuent d'affluer et craignent sérieusement, paraît-il, un coup de main allemand sur ces

1 - Elizabetes iela est une rue qui longe le parc de l'Esplanade au nord-est. Elle se trouve en F6 sur le plan de la ville de Riga.

2 - Kalpaka bulvāris est une rue qui longe le parc de l'Esplanade au sud-ouest. Elle se trouve en E6 sur le plan de la ville de Riga.

pays. Leur position y serait uniquement défensive. Tout doit être prêt pour le 26.

On parle de mobilisation lettone la semaine prochaine.

Mardi 25 juin

Il y a maintenant deux journaux communistes en Lettonie le *Cina*[1] (Lutte) et la *Pravda*[2] et cela ne fait que commencer.

Les autres journaux changent rapidement de physionomie et prennent de plus en plus l'aspect des journaux soviétiques.

Le Parti communiste letton se reconstitue rapidement. Les manifestations ont à peu près cessé. Tout au plus a-t-on surmonté de drapeaux rouges tous les lampadaires devant le château sur le quai. Car Ulmanis reste toujours président de la République et autour de sa demeure les affiches injurieuses se multiplient. Les journaux prêchent pourtant la modération et les Russes reprochent aux Lettons de ne pas savoir organiser leurs défilés. Encore vendredi il y aurait eu 17 morts, des manifestants ayant tenté de s'emparer d'Ulmanis.

Le travail sérieux commence : révocations en masse, désarmement de la garde civique jusqu'ici le plus ferme soutien de l'ordre et du gouvernement : on parle aussi de nationalisation, de reprise par l'État des grands immeubles...

Mercredi 26 juin

L'immeuble habité par Mademoiselle Neufeld ayant été choisi comme siège du parti communiste, on est venu voir ce matin son appartement qui a été jugé « *bien bourgeois* ». Elle n'a pourtant que trois pièces pour son frère et pour elle.

L'épuration des administrations continue à vive allure. On vient de mettre à la tête de la police un ancien cheminot qui sort de prison.

La *Sevodnia* vient d'adopter la nouvelle orthographe soviétique. De nouvelles feuilles communistes paraissent. Que de stupidités l'on peut lire dans les journaux. À en croire la presse, et surtout la presse communiste, la vie aurait été impossible sous le régime précédent, qui au contraire

---

1 - Quotidien fondé en 1904, organe de presse du Parti social-démocrate du travail letton (LSDSP, *Latvijas Sociāldemokrātiskā strādnieku partija*). Il subsiste clandestinement jusqu'en 1940.

2 - Quotidien fondé en 1912, organe de presse du Parti communiste russe.

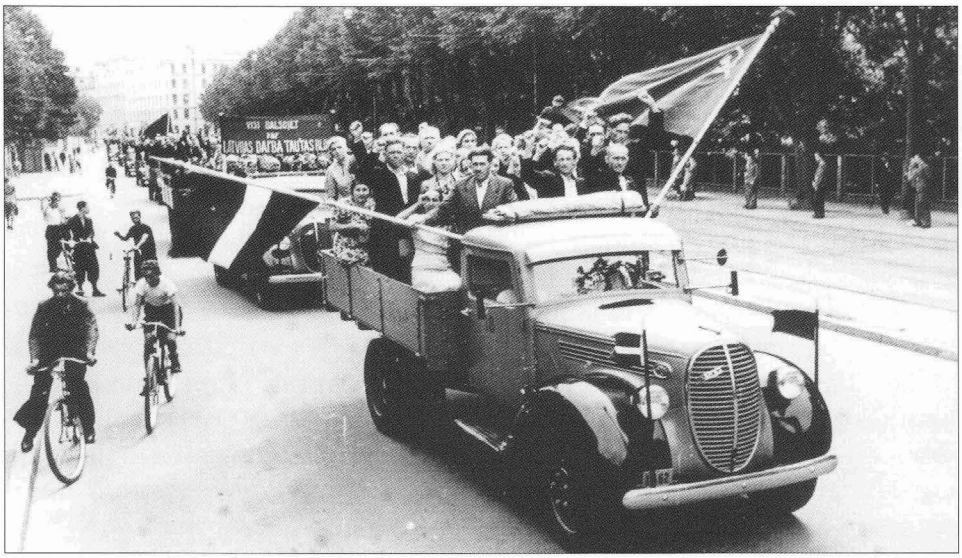

Manifestation pro-soviétique à Riga, en juin ou juillet 1940. Le drapeau letton voisine avec le drapeau rouge de l'URSS. (Coll. part.)

gouvernait la Lettonie avec une sagesse rare. Tout cela donne une piètre idée de la nature humaine.

À déjeuner le père Kolfschoten. Il est en civil comme la plupart des prêtres maintenant.

Des affiches roses en letton et en yiddish annoncent pour ce soir un grand meeting. Si propre jusqu'ici la ville commence à perdre de son allure. En bien des endroits les agents si corrects ont dû céder la place à des soldats russes dépenaillés qui assurent tant bien que mal la circulation en brandissant un chiffon rouge ou blanc au bout d'un bâton.

Hier soir nous avons encore entendu des coups de feu assez nombreux. Sans qu'il y paraisse nous vivons une vraie révolution.

Vendredi 28 juin

Grand tour à pied dans le faubourg de Moscou. On ne voit plus un agent. La police est maintenant assurée non seulement par les soldats russes, fusil et musette en bandoulière, mais par des auxiliaires recrutés parmi toutes les classes de la population, c'est-à-dire uniquement parmi

les communistes bon teint. Souvent débraillés, mal rasés, tête nue, ils sont reconnaissables à leur brassard rouge. Pauvre ville si bien tenue jusqu'à présent.

Tout comme dans le centre, les gens fraternisent avec l'Armée rouge dans les faubourgs. Le laisser aller est général, me dit le père Kolfschoten que je vais voir, et il se plaint du relâchement des mœurs. Tous les soirs de grands meetings ont lieu dans le parc voisin de son église. Le rouge est à la mode.

Pendant ce temps là les Lettons déposent des fleurs au pied du monument de la Liberté[1].

Juillet 1940

Samedi 4 juillet

L'entente letto-esthonienne a été dénoncée le 1er pour complaire aux Russes. À quoi avait-elle servi d'ailleurs.

Les événements vont vite dans les Pays baltes et nous serons bientôt mûrs pour une annexion. Je rentre d'un rapide voyage en Lithuanie : Kaunas et Vilna. Les Russes y sont encore plus nombreux qu'en Lettonie et encore plus lamentables. Tout le long de la voie ferrée, particulièrement entre Kaunas et Vilna, on peut les voir campés tels de vrais romanichels : dans les bois, des troupes, des tentes de tous modèles, des camions, des tanks et bien entendu des portraits de Staline. Dans les gares des amoncellements de matériel hétéroclite, des sacs de farine, des caisses de cartouches, de vieux pneumatiques... épars dans la poussière et gardés par une sentinelle « avachie ». Pas même de bâche le plus souvent, même si l'orage menace.

Dans les villes même spectacle. Il est interdit de prendre des photos sans permission spéciale dans le district de Vilna. Où que l'on aille on ne voit que soldats russes, sentinelles russes baïonnette au canon, camions remplis de troupes armées qui circulent à toute allure en klaxonnant. Dès 4 heures du matin, les avions vrombissent et évoluent au dessus des agglomérations. À quoi bon ces exhibitions. Ces gens ne vont pas rester ainsi éternellement campés. À n'en pas douter tout ceci est dirigé contre les Allemands, mais ceux-ci ne feront qu'une bouchée des Russes.

---

1 - Œuvre du sculpteur Kārlis Zāle, ce monument a été inauguré le 18 novembre 1935. Il commémore le jour de la proclamation de la république de la Lettonie. Il se situe au croisement de Raiņa bulvāris et de Brivības iela, en F6 sur le plan de la ville de Riga.

À Kaunas le gouvernement est plus avancé qu'à Riga. Quand je rentre le 3 de Vilna, les haut-parleurs m'apportent les échos d'un meeting monstre. Des tanks légers, des autos mitrailleuses et des camions remplis de soldats en armes sillonnent la ville à toute allure. Un instant je crois à quelques mouvements. Erreur, la vie normale continue, les soviets veulent seulement se montrer. Le ministre des Affaires étrangères lithuanien rentre précisément de Moscou par le train qui m'amène de Vilna.

Au retour je voyage naturellement en compagnie des Russes. La section que l'on embarque dans le wagon voisin est la pire que j'ai encore vue : faces sinistres et abruties, uniformes souillés et dépareillés, fusils tenus avec des ficelles, chiffons, air avachi. C'est beau vraiment l'armée russe et que ce soient les sentinelles rencontrées un peu partout, les soldats qui déambulent, le matériel sale et mal tenu, je n'arrive à trouver rien qui m'inspire confiance.

Vendredi 5 juillet

La question financière se pose de façon très aiguë pour nous tous. Le franc n'est plus coté depuis près d'un mois, nos traitements n'arrivent plus. Comment allons-nous vivre et surtout comment partirons-nous lorsqu'on nous mettra à la porte ? Le lat officiellement soutenu jusqu'ici donne des signes de faiblesse. Il peut demain s'effondrer tout à coup et les monnaies étrangères ont déjà disparu du marché.

L'épuration marche à grand pas. Le maire de Riga vient d'être remplacé par un communiste bon teint. Le russe a pris depuis hier la place de l'anglais comme première langue dans les écoles lettones.

Des commissaires politiques vont être à l'avenir adjoints à l'armée. Toute une hiérarchie est prévue. On me dit que des unités lettones stationnées à Liepaja ont acclamé Staline. À Kaunas des soldats ont déjà parlé de la 13e république socialiste soviétique.

Les élections sont avancées et viennent d'être fixées aux 14 et 15 juillet. Il y aura le parti communiste et les sans partis. Deux communistes, deux représentants des sociétés professionnelles et quatre représentants du gouvernement contrôleront les élections. Le résultat n'en est pas douteux et nous verrons comment un pays 90 % anticommuniste peut envoyer 95 % de députés communistes à la *Seima*. L'annexion « volontairement et spontanément demandée » viendra plus vite que nous ne nous y attendions.

Une grande manifestation est organisée ce soir en l'honneur des Russes, pour les remercier d'avoir organisé les élections.

La *Saeima*

La *Saeima* est le nom du Parlement monocaméral de la Lettonie. À l'origine, on trouve le Conseil national du Peuple letton (*Tautas padome*), présidé par Jānis Čakste (1859-1927), qui siège de novembre 1918 à avril 1920. Comptant 40 membres à ses débuts, il porte ses effectifs à environ 200 personnes représentant les différents partis lettons. Il proclame l'indépendance du pays et organise les premières élections. En avril 1920, une Assemblée constituante est élue (*Satversmes sapulce*). Elle aussi présidée par Jānis Čakste, elle établit les bases de l'État letton, engage la réforme agraire et travaille à la rédaction d'une constitution. Quatre assemblées sont successivement élues. La première *Saeima* est élue en octobre 1922. Ses présidents sont Frīdrihs Vesmanis (1875-1942), puis Pauls Kalniņš (1872-1945) à partir de mars 1925. La deuxième est élue en octobre 1925, avec pour président Pauls Kalniņš. La troisième est élue en octobre 1928. Son président est encore Pauls Kalniņš. La quatrième et dernière *Saeima* est élue en octobre 1931. Elle est à nouveau présidée par Pauls Kalniņš. La dernière est dissoute par Kārlis Ulmanis lors de son coup d'État de mai 1934. Le bâtiment de la *Saeima* se situe en a1 sur le plan du centre-ville de Riga.

Dès 5 heures les abords du château sont gardés par des autos mitrailleuses et des piquets d'Armée rouge. Le porche de l'église est tout encombré de soldats et j'ai peine à y pénétrer. Cette fois ce sont les Russes qui assurent l'ordre.

Vers 6 heures les manifestants commencent à défiler sous les fenêtres de la Légation. Même spectacle qu'il y a trois semaines, gens en rang, innombrables drapeaux rouges. Moins d'inscriptions contre Ulmanis, mais pour la première fois affiches en russe et en letton demandant l'annexion à l'URSS. On parle de la 14e république socialiste. Le défilé est si long et s'arrête si souvent que nous n'en voyons qu'une partie. Une innovation : l'armée lettone a envoyé une délégation avec banderoles et drapeaux rouges, mais cette délégation est bien peu nombreuse et marche parallèlement au cortège sans s'y mêler.

Assisté vers 8 heures à l'*Internationale* devant le siège du Parti communiste. Drapeaux rouges et poing levé. Hier dans le même immeuble où elle habite, Mademoiselle Neufeld me raconte qu'une bagarre a eu lieu entre communistes juifs et lettons et que les pompiers ont dû venir les séparer et n'en ont eu raison qu'avec peine. Tout était inondé.

Quelques exaltés demandent des écoles vraiment libres avec délégation d'écoliers au conseil des professeurs.

Des tonnes de journaux, livres et films soviétiques arrivent chaque jour par avion. Pendant la manifestation on distribue gratuitement la *Pravda*.

Samedi 6 juillet

Ordre est donné aux propriétaires d'immeubles d'avoir à se procurer dans le plus bref délai possible des drapeaux soviétiques et d'arborer le drapeau rouge à côté du drapeau letton à toutes les fêtes.

Le Club letton est liquidé, comme trop bourgeois, en réalité comme trop nationaliste.

Il est maintenant interdit de manifester devant le monument de la Liberté et d'y déposer des fleurs.

Nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi Ulmanis reste président, alors que toute trace de son régime est soigneusement effacée.

Lundi 8 juillet

Après la suppression des six chambres corporatives[1], de la centrale du travail et de tout ce qui d'une manière ou d'une autre rappelle le régime d'Ulmanis, voici celle des Ayzarguis, qualifiés de traîtres par la presse.

Le « Bloc du Peuple travailleur de Lettonie » vient de publier ses listes pour les cinq circonscriptions électorales. Celles-ci ont en fait été dressées par le commissaire russe Vichinski d'accord avec le parti communiste letton et le gouvernement. Beaucoup d'inconnus, des gens sortant de prison, des ouvriers, des couturières, des

Le monument de la Liberté, à Riga. Ce mémorial à la gloire des soldats morts pendant la guerre d'indépendance de 1918-20 a été inauguré le 18 décembre 1935. (Coll. de Beausse)

1 - Ulmanis a effectivement installé six chambres corporatives entre 1934 et 1938 : la Chambre de commerce et d'industrie est fondée en 1934, la Chambre d'agriculture et la Chambre de l'artisanat en 1935, la Chambre de travail en 1936, la Chambre de la littérature et des arts ainsi que la Chambre des métiers en 1938.

cordonniers, un soldat de première classe, quelques agriculteurs et même les membres de l'actuel cabinet. Quant au programme autant n'en pas parler. Phrases creuses et déclarations d'amitié éperdues à l'URSS

Attendons les autres listes, liberté absolue ayant été donnée à tous de se présenter.

Mardi 10 juillet [1]

L'épuration se poursuit : ministères, municipalités, administrations diverses, police, radio, presse... rien n'est épargné. Tous les fonctionnaires ayant la signature doivent paraît-il être remplacés par des créatures de Moscou. Qu'importe s'ils n'y connaissent rien. Seul le souci de ne pas tout désorganiser retarde quelques expulsions.

Le Guépéou[2] est à l'œuvre, le téléphone est étroitement surveillé, les étrangers filés. Les arrestations se multiplient et le seul fait de fréquenter les étrangers peut rendre suspect. La prison politique est bondée.

Seule la liste du Bloc du Peuple travailleur de Lettonie est autorisée à se présenter. On a trouvé des illégalités à toutes les autres. Ces élections sont une sinistre farce.

On parle beaucoup en ville de la prochaine entrée des Allemands en Lettonie. Tous les renseignements concordent sur ce point. En attendant, les Russes se saisissent de tous les gages possibles : Pays baltes, Bessarabie, Bukovine[3]. Combien de temps les garderont-ils ? Verrons-nous d'abord

---

1 - Il y a indéniablement une erreur de la part de l'auteur. Il ne peut effectivement s'agir que du mardi 9 ou du mercredi 10 juillet.

2 - Guépéou (appellation francisée du GPU : *Gossoudarstvénnoïe Polititecheskkoié Oupravlénié*, direction de la police d'État). Police politique soviétique créée en 1922. Elle succède à la Tchéka, premier service de ce type fondé en décembre 1917 par Felix Dzerjinski. En 1923, elle est rebaptisée OGPU (« O » pour *Obiédinionnoïe*, c'est-à-dire « unifié »). Elle est dirigée, à partir de 1924, par Viatcheslav Menjinski. En 1934, elle change à nouveau de nom et devient NKVD (*Narodnii Komissariat Vnoutrennikh* ou Commissariat du Peuple à l'Intérieur). Le NKVD est successivement dirigé par Guenrikh Iagoda (1934-1936), Nicolas Iejov (1936-1938) et enfin Lavrenti Beria (1938-1943). Cette police secrète est souvent dénommée sous une de ses deux premières appellations (Tchéka ou Guépéou) par les contemporains.

3 - La Bessarabie et la Bucovine sont deux régions du nord et du nord-ouest du royaume de Roumanie, arrachées par l'URSS à Bucarest à l'été 1940. Pour plus de détails, se reporter à l'étude de Matthieu Boisdron, *La Roumanie des années trente. De l'avènement de Carol II au démembrement du royaume (1930-1940)*, éditions Anovi, 2007, pages 149-152.

l'annexion ou l'entrée des Allemands ? Nous avons l'impression que nous le saurons avant quinze jours. Pour la première fois depuis neuf mois nous songeons à des bombardements probables.

Et pendant ce temps l'Ambassade de France quitte Londres et l'amirauté anglaise coule nos navires[1]. Qui l'eût cru il y a quelques jours encore ? Ma vieille anglophobie triomphe, mais tout cela est bien triste et nous nous demandons où nous allons. Que faire si on nous expulse ? Où nous réfugier, surtout sans argent ?

Jeudi 11 juillet

Tramway et autobus sont pavoisés en l'honneur des élections et arborent le drapeau rouge. Des camions de jeunesses communistes avec haut-parleurs et banderoles rouges circulent en ville. Les administrations installées par Ulmanis dans l'ancien édifice de la *Seima* déménagent. On lave les vitres. Tout se prépare pour l'assemblée qui sans doute ne siègera qu'une fois, son rôle consistant à offrir à Lettonie au camarade Staline. Nous n'avons plus aucune illusion à ce sujet.

Vendredi 12 juillet

Une liste bourgeoise aurait paraît-il été présentée lundi dernier à la Préfecture par le général Balodis et acceptée sans difficultés. À cette date en effet toutes les candidatures étaient acceptées mais le Parti communiste, constatant le peu de sympathie dont il était l'objet à la campagne et même chez certains ouvriers, serait intervenu. Mercredi tous les candidats de la liste bourgeoise auraient été arrêtés et n'auraient recouvré leur liberté quelques heures plus tard que grâce à l'intervention du commissaire russe Vichinski. Mais ils se seraient engagés à retirer leur candidature et à la suite de cet incident la liste officielle aurait seule été reconnue valide. À quoi bon dès lors faire des élections, le résultat étant connu d'avance. Toujours des défilés, des drapeaux rouges, d'innombrables affiches en letton, en russe et dans le faubourg de Moscou en yiddish. Les Russes affectent de se désintéresser de ce qui se passe et les officiers sont très corrects.

Des gens croient encore que l'annexion ne sera pas aussi rapide qu'on ne le disait, l'Allemagne pouvant la considérer comme un *casus belli* et marcher contre l'URSS

---

1 - Le 3 juillet 1940, la *Royal Navy* attaque la flotte française dans le port algérien de Mers-el-Kébir pour éviter qu'elle ne tombe entre les mains allemandes. L'affrontement fait 1.300 morts côté français.

Un hâvre de paix au milieu des événements qui se déchaînent : un parc de Riga en juin 1940. (Coll. de Beausse)

Visite de Leimanis[1], directeur du Lycée français, encore plus inquiet pour sa place que pour son établissement. Il serait question de le transformer. Si l'enseignement du français n'en souffre pas, peu nous importe.

Le corps diplomatique commence à déménager. Nous avons bien choisi pour ramener il y a un mois argenterie et mobilier de Stockholm. Le salon était remis en état exactement quatre jours avant l'entrée des Russes.

Dimanche 14 juillet

Comme de coutume, réception à la Légation. Tous les Français présents. De grands événements viennent de se produire en France depuis quelques jours. Pleins pouvoirs accordés au maréchal Pétain. Abolition de la constitution de 1875. Hier le maréchal a pris les fonctions de chef de l'État. Le nouveau ministère ne comprend plus que 12 membres.

Lundi 15 juillet

La première journée des élections « libres et secrètes » s'est passée dans le plus grand calme. 50 % de la population au moins s'est présentée aux

1 - Le Lycée français de Riga a été fondé en 1921, sous l'impulsion conjuguée de Marcel Segreste et de son collègue letton Augusts Leimanis, qui prend par la suite la tête de l'école. Établissement letton, il s'organise progressivement autour d'une équipe binationale et bénéficie d'un enseignement renforcé en langue française. En 1930, de nouveaux locaux sont inaugurés. L'Institut français rejoint à cette date le lycée dans ses murs.

urnes le 14 juillet, l'abstention pouvant entraîner les suites les plus graves. Originale manière de comprendre la liberté du scrutin : l'électeur reçoit dans une première salle un bulletin de vote (il n'y a pas l'embarras du choix une seule liste étant autorisée) et fait enregistrer son passeport. Il passe alors dans une seconde salle où des contrôleurs déplient son bulletin afin de voir s'il ne contient ni rature ni suppression : on le lui rend afin qu'il le mette lui-même dans l'urne tandis qu'un cachet est apposé sur son passeport. Tel est le cérémonial à Riga me conte Mademoiselle Neufeld qui en sort. On n'a pas encore trouvé aussi bien dans les républiques de l'Amérique Latine.

Seuls les drapeaux lettons étaient autorisés aux bureaux de vote. Les drapeaux rouges avaient dû, paraît-il, être enlevés en raison de l'indignation de la population. Quant aux immeubles, faute d'avoir trouvé dans le commerce les drapeaux soviétiques nécessaires, ils avaient été autorisés à n'arborer que le drapeau letton.

La population est très montée contre les juifs. On croit à des pogroms possibles. Les Russes laisseront-ils faire ?

À son tour le ministère des Affaires étrangères est épuré. Kampe est la première victime. Appelé par Kirchenstein à 9 heures, il quitte définitivement le ministère à 11 heures. Le chef du Protocole, le directeur politique sont également « démissionnés ». *La Correspondance Baltique* cesse de paraître à la fin du mois.

Mardi 16 juillet

On vient de nommer directeur des postes un ancien postier révoqué !

Hier lundi le ministre de l'Intérieur Lacis, escorté de quatre gardes rouges s'est présenté à 11 heures chez l'ex-ministre des Affaires étrangères Munters et lui a signifié qu'il était arrêté et qu'il devait se tenir prêt à partir une heure plus tard pour Riga.

Vilis Lācis (1904-1966) - Né dans un petit village près de Riga, il travaille d'abord sur le port de Riga et publie en 1933 sa première nouvelle, *Zvejnieka dēls* (*Fils d'un pêcheur*), qui lance sa carrière d'écrivain populaire à succès. Secrètement proche des communistes lettons, il devient paradoxalement un des protégés d'Ulmanis et du régime. Il devient ministre de l'Intérieur en 1940, président du Conseil des commissaires (1940-1946) puis président du Conseil des ministres de la RSS de Lettonie.

À 15 heures 10 on les embarquait pour Moscou sous la surveillance des gardes rouges. Madame Munters également arrêtée avait obtenu

d'emmener son fils disent les uns, les deux enfants disent les autres. À peine avait-elle pu embrasser sa mère à la gare. Personne n'en parle encore mais nous le savons de source absolument sûre. Que va-t-on faire du ménage ? Veut-on le soustraire aux vengeances lettones ou ne craint-on pas leur fuite ou encore quelques conspirations avec leurs amis allemands ? Nous ne le saurons sans doute jamais.

Mercredi 17 juillet

Les journaux annoncent fièrement les résultats des élections : 94,7 % de votants. 1.179.649 bulletins, dont 27.919 nuls[1]. Ce dernier chiffre m'étonne, étant donné les précautions prises. On s'efforce de rassurer les paysans en leur promettant qu'ils conserveront leurs terres. Combien de temps ? L'annexion ne fait plus de doute pour personne. La *Seima* se réunira samedi ou dimanche et l'on croit qu'elle demandera l'annexion à l'URSS. Interrogé à ce sujet par le ministre, le président du Conseil lui a déclaré ce matin n'en rien savoir. Il la niait énergiquement il y a huit jours.

Tous les renseignements concordent également quant à la prochaine attaque de la Russie par l'Allemagne. De part et d'autre de la frontière les troupes sont massées en quantité sans cesse croissante. On parle de 500.000 Russes dans les Pays baltes, mais nous avons entendu déjà tellement d'histoires que nous restons sceptiques et attendons tranquillement les événements.

Le public est invité à remplacer à l'avenir les appellations : Monsieur, Madame et Mademoiselle par Citoyen et Citoyenne.

Jeudi 18 juillet

Plus de garde au monument de la Liberté. Sans doute pour éviter les manifestations auxquelles donnait lieu la relève.

Grand défilé populaire dans la soirée. Nous en sommes blasés et allons à Vecaki prendre un bain, mais jusqu'à minuit nous entendons les flonflons, les discours amplifiés par les haut-parleurs, les applaudissements. Des groupes passent sous nos fenêtres avec des pancartes demandant l'annexion et parlant de la 14e République. C'est le nouveau mot d'ordre. Les gens tiennent les cordons du drapeau rouge tout comme ceux d'une bannière.

---

1 - Au cours de ces srutins, la liste unique remporte 97,6 % des suffrages en Lettonie, 92,8 % en Lituanie et 99,2 % en Estonie. Chiffres cités par J.-F. Soulet, dans *Histoire de l'Europe de l'Est de la seconde guerre mondiale à nos jours*, Armand Colin, 2006, page 23.

Manifestation pro-soviétique à Riga, en juin ou juillet 1940. Comme il se doit, le portrait de Staline est en bonne place. (Coll. part.)

Vendredi 19 juillet

Les journaux parlent avec enthousiasme de la manifestation d'hier : plus de 100.000 personnes - 23 kilomètres de défilé... « *Ouvriers, paysans et intellectuels demandent une Lettonie soviétique, l'annexion à l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques* », déclare en lettres énormes la *Gazette du Prolétariat*. Rien n'est moins sûr. Les gens n'ont demandé l'annexion que parce qu'on les a forcés à le dire. 50 % des manifestants, au bas mot, sont venus par ordre : ouvriers, employés, fonctionnaires, médecins des hôpitaux, infirmiers ont été contraints d'y participer.

Le scénario russe est bien monté : le 21 juin, nul n'avait parlé d'annexion. Il n'était question que de Lettonie libre. Le 5 juillet, quelques « séditieux » ayant réclamé, par ordre évidemment, l'annexion à l'URSS, la presse s'en était indignée. Le 18 juillet au cours du troisième défilé, tout le monde demande l'annexion. Les Russes se taisent et font mine de ne pas entendre. Demain, ils cèderont « *à la volonté du peuple letton* ».

Un certain nombre de fermes ont bien arboré le drapeau national pour les élections, mais l'ont mis en berne. Grande indignation dans les journaux. Les gens pourtant manifestaient les vrais sentiments de la Lettonie.

Grande rafle l'autre jour au café Schwarz pour saisir les trafiquants de devises. On trouvait paraît-il des dollars sous toutes les tables. Nombreuses arrestations bien entendu.

Le dernier « bruit » du jour serait un ultimatum du Reich aux Soviets, à la suite duquel les Russes retireraient les jours prochains une partie de leurs troupes des Pays baltes. Oseraient-ils alors les annexer ? Nous serons prochainement fixés, car la *Seima* s'ouvre dimanche à midi. Nous sommes invités au spectacle, en tenue de ville. Évidemment.

Samedi 20 juillet

Manchettes de journaux. Vendredi soir : « *Vive une union et collaboration éternelle et inébranlable avec notre grand ami l'URSS* » - Samedi matin : « *Le peuple travailleur de Lettonie demande à l'unanimité une Lettonie lettone, l'annexion à l'URSS* » - Samedi soir : « *Vive la 14e république soviétique. Vive le Komintern* »[1].

Aucune illusion n'est plus permise. Les gens sont atterrés. Tout ce qui comptait ici va être brimé, déporté, ruiné. Quel avenir tragique pour ces pauvres gens qui ne peuvent même pas passer à l'étranger, la sortie des Lettons, Lithuaniens, Esthoniens et Polonais étant rigoureusement interdite.

Grande manifestation commandée pour demain 18 heures. Sans doute pour acclamer l'union à la Russie. Tout est prévu. Je me demande si des gens sont par hasard dupes de cette sinistre comédie.

Kirchenstein assumera à partir de demain midi les fonctions de président de la République. Les bruits les plus divers circulent sur Ulmanis, les uns le disent mort, les autres gravement malade d'une crise cardiaque. D'autres qu'il fait un voyage en Russie, quelques-uns qu'il est en Suisse.

---

1 - Le terme Komintern est l'abréviation russe de *Kommunisticheskiy Internatsional*, l'Internationale communiste ou Troisième Internationale. Il regroupe l'ensemble des partis communistes qui ont rompu avec les partis socialistes de la Deuxième Internationale. Officiellement indépendante des dirigeants soviétiques, la Troisième Internationale est dans les faits dirigée par le parti communiste de l'URSS.

Dimanche 21 juillet

Notre immeuble arbore ce matin le drapeau rouge à coté du drapeau letton. À midi ouverture de la *Seima* au théâtre national[1], là même où fut proclamée l'indépendance. À l'intérieur comme à l'extérieur tout l'édifice est drapé de rouge : étoiles soviétiques, effigies de Staline et de Lénine, roses rouges, œillets rouges. À elle seule la décoration est un programme.

Un document rare : le théâtre national letton, pavoisé aux couleurs soviétiques (drapeaux et étoiles rouges), à l'occasion du vote de l'annexion, le 21 juillet 1940.
(Coll. de Beausse)

Le corps diplomatique au grand complet occupe un côté des loges, les nouveaux élus les fauteuils d'orchestre, la Légation de l'URSS, l'autre côté des loges. Des officiers supérieurs, quelques fonctionnaires et les « purs » chargés de la claque achèvent de remplir le théâtre.

Discours sans voix du doyen d'âge qui soulève des tonnerres d'applaudissements par ses allusions à la Lettonie russe et à Staline. Vérification des pouvoirs. Brève suspension de séance. Très élégant le nouveau chef du Protocole, jeune communiste d'origine russe se multiplie près des diplomates.

Deux délégations du peuple, dont une de l'armée conduite par un commissaire politique, drapeau rouge en tête, viennent demander l'annexion au milieu de l'enthousiasme général. Courte allocution de Kirchenstein qui rend compte de son administration et est prié de continuer à assumer la présidence du Conseil. Discours de Spure, secrétaire du parti communiste, tout frais émoulu de l'Institut de propagande communiste

1 - *Latvijas Nacionālais Teātris*. Il se situe sur Kronvalda bulvāris, en E5 sur le plan de la ville de Riga.

de Moscou. C'est un long réquisitoire passionné, violent et haineux contre le régime Ulmanis, les capitalistes, impérialistes, ploutocrates... Il est censé examiner la structure du gouvernement futur de la Lettonie. La conclusion est connue d'avance : annexion. Il la propose au milieu d'un enthousiasme indescriptible. Debout, la salle applaudit plus de cinq minutes et pousse des hurlements en l'honneur du général Staline, de l'URSS, des Soviets... Le poing tendu tous entonnent alors l'*Internationale*. L'instant ne manque pas de grandeur, mais les vrais Lettons, Nucsa, Reinhards, Langins, l'amiral Spade, le général Jeske, font peine à voir. Le

Žanis Spure est, en 1940, le deuxième secrétaire du Comité central du Parti communiste letton. Envoyé par Moscou en Lettonie en 1936, il est chargé de « préparer » les élections à la *Saeima* destinées à donner les pleins pouvoirs aux communistes. Bien que hiérarchiquement placé en dessous de Jānis Kalnbērziņš, premier secrétaire du Comité central du Parti communiste letton, il est en réalité - comme souvent dans le milieu politique soviétique - le véritable chef du PC letton.

Pauls Reinhards (1903-1990) - Né en mai 1903, ingénieur aéronautique de formation, il étudie en Lettonie, puis à l'École supérieure d'aéronautique de Paris (1927-1928). Lui-même pilote, il travaille un temps à la mise au point de l'AVDI, un appareil militaire de reconnaissance, avant de rejoindre le ministère des Affaires étrangères en 1934. D'abord nommé au service consulaire (1934-1935), il est ensuite muté au service des affaires occidentales (1936-1937), puis au service de presse du ministère (1939-1940). Entre 1937 et 1939, il est membre de la commission internationale de non-intervention pour l'Espagne. Il s'installe à cet effet dans le département de l'Ariège. Il se réfugie en Grande-Bretagne après la guerre, où il meurt en août 1990.

Arnolds Langins était le deuxième secrétaire du service du protocole au ministère des Affaires étrangères de Lettonie.

Teodors Spāde (1891-1970) - Né en mars 1891 à Ventspils, il rejoint la marine de guerre lettone en 1926 avant de partir pour la France suivre des cours à l'École navale pendant deux ans. En 1931, il succède à l'amiral Archibalds Keizerlings à la tête de l'escadre côtière ; le commandement naval indépendant ayant été dissous en 1921 pour raisons financières. La flotte de guerre lettone prend son autonomie et devient une arme à part entière en 1938. L'amiral Spāde en prend naturellement le commandement. Déporté en 1940 par les Soviétiques, il meurt en 1970.

Martinš Jeske (1883-1941). Il combat au sein de l'armée française au cours de la première guerre mondiale, avant d'être nommé conseiller militaire en Allemagne (1921-1923). Commandant de l'École de guerre (*Kara skolā*, en E7 sur le plan de la ville de Riga) entre 1933 et 1935, il est ensuite nommé membre de la commission internationale de non-intervention pour l'Espagne (1938-1939). En juillet 1940, il est promu chef de l'état-major général letton. Destitué en octobre puis arrêté par les Soviétiques en 1941, il meurt la même année.

scénario est bien monté mais combien répugnant. Un à un s'égrènent les couplets de l'*Internationale*. Impassibles les diplomates sont restés assis à l'exception des Soviets et du nouveau ministre d'Esthonie, nommé pour dix jours, énergumène que je n'aimerais pas rencontrer au coin d'un bois et qui applaudit avec frénésie.

Un commissaire politique de l'armée entre en courant, demande la parole, saute sur la tribune, déplie un papier d'un geste théâtral et tout essoufflé lit une déclaration des militaires lettons demandant une Lettonie soviétique et l'union à l'URSS. Applaudissements interminables, ovation délirante. Très « Convention Nationale », mais la farce est un peu grossière.

Chaque fois que le nom de Staline est prononcé, l'assemblée se lève et applaudit. Lecture d'un monceau de télégrammes envoyés par ordre ou peut-être même rédigés dans la salle voisine. Le corps diplomatique commence à fuir. Il fait même tant de bruit dans les galeries que les commissaires communistes font fermer les portes des loges. Orateurs et délégations se succèdent. Nul ne peut nous dire quand cela finira. Un à un les diplomates s'égrènent. À trois heures il n'en restera plus.

L'annexion sera votée à 4 heures à l'unanimité et à mains levées, au milieu de l'enthousiasme général bien entendu. La nationalisation sera pour demain. L'essentiel est fait. Bien joué, Staline !

Manifestation monstre le soir. Le pont de bateaux est interdit à la circulation et nous avons grand peine à rentrer vers 9 heures à la maison.

La Maison des Têtes, à Riga, en 1939 ou 1940. Détruite par les bombardements en 1941, elle sera rasée par le pouvoir communiste après la guerre et remplacée par un jardin public. Après la seconde indépendance, les autorités ont décidé de reconstruire à l'identique ce symbole de la Lettonie. Cette reconstruction s'est achevée en 1999. (Coll. de Beausse)

Sous nos fenêtres défilent des militaires, des marins, des ouvrières coiffées d'un foulard écarlate, des médecins en blouse blanche, des infirmières en blanc, un glaïeul rouge à la main. Innombrables drapeaux rouges, banderoles, caricatures : enterrement du fascisme, enterrement de la bourgeoisie. En fait d'enterrements, c'est celui de la Lettonie.

Lundi 22 juillet

La manifestation d'hier a été moins enthousiaste que les précédentes. Dès vendredi les délégations avaient reçu le texte des placards et affiches qu'elles devaient préparer. Nul ne voulait paraît-il les porter et à l'usine VEF[1] par exemple il fallut tirer les noms au sort. Je le crois sans peine car des renseignements venus de diverses sources confirment que les ouvriers n'adhèrent dans l'ensemble que contraints et forcés au régime. Ils n'étaient communistes que dans une infime minorité et si le régime Ulmanis avait trop favorisé les paysans au détriment des ouvriers, il n'en était pas moins vrai que la misère était beaucoup plus rare que dans d'autres pays. Nous avions été frappés de constater en arrivant en Lettonie que si nul n'était très riche, à peu près tout le monde possédait. Aussi sommes-nous indignés de lire dans ces mêmes journaux qui, il y a six semaines, encensaient Ulmanis, que depuis 22 ans la Lettonie attendait ce jour, qu'elle était au bord de l'abîme, que l'économie était détruite, que le peuple manquait de pain... Ce sera sans doute vrai dans un an.

Ces mêmes journaux s'indignent d'ailleurs du manque de compréhension des ouvriers qui élisent parfois comme chef de comité d'usine leur propre patron. La chose m'avait été racontée par le patron de l'usine française de Bolderaja et par un officier de marine letton élu par ses hommes (commandant de sous-marin).

En tout cas ce régime ami du peuple vient d'expulser d'innombrables personnes de leurs maisons pour y loger les familles des officiers russes, petites gens pour la plupart, comme Mademoiselle Neufeld, qui avec des appointements (élevés pour le pays) de 325 lats, doit payer 160 lats de déménagement, les tarifs ayant doublé en raison d'innombrables

---

1 - Fondée en juin 1919 sous les initiales PTDGD, cette usine prend le nom de VEF (*Valsts Elektrotehniskā Fabrika* ou Usine électrotechnique d'État) en 1932. Fabriquant, à l'origine, des appareils télégraphiques et téléphoniques, l'usine VEF construit avant la seconde guerre mondiale nombre de produits ; notamment une petite voiture peu coûteuse entre 1928 et 1933, différents modèles d'avions, ainsi qu'un appareil photographique miniaturisé (1936, *Minox*) qui connaîtra son heure de gloire pendant la guerre froide.

demandes. Ils ont 48 heures. Les quais aussi sont évacués, pour raisons stratégiques me dit-on.

Le drapeau letton qui flottait sur le château a été amené. Une sentinelle russe remplace la sentinelle lettone.

Nous attendons maintenant la réponse de Moscou. La demande d'annexion a été faite le même jour à la même heure dans les trois pays par trois assemblées élues de la même manière et ayant voté le même ordre du jour. Nul n'est dupe de cette farce, mais tous se taisent pour sauver leur tête, car les arrestations continuent. Ce n'est qu'un début.

Mardi 23 juillet

La *Seima* a voté hier la nationalisation des banques et des grandes entreprises, après avoir vivement attaqué le régime précédent et dénoncé nommément les profits de certains capitalistes, Benjamins entres autres, pourtant parti de rien.

Antons Benjamiņš (1860-1939) - Né en juillet 1860, il suit ses études au séminaire professoral de Valka, ville du nord-est de la Lettonie sur la frontière estonienne (voir carte). Il devient professeur avant de s'intéresser au monde de la presse et de l'édition, milieu où il fait fortune. Il fonde en 1911 un des plus importants journaux lettons de l'entre-deux-guerres, *Jaunākās Ziņas*, qui tire à plus de cent mille exemplaires selon M. Segreste, *op. cit.*, page 132. Il meurt en juin 1939.

Elle a également voté la nationalisation des terres qui sont considérées comme bien de la nation et propriétés de l'État. Jusqu'à concurrence de 30 hectares par exploitation, la possession privée en sera laissée aux agriculteurs qui travaillent eux-mêmes leur terre. Le surplus servira à constituer de nouvelles fermes qui ne dépasseront pas 10 hectares.

Devant la fièvre d'achat qui s'est emparée de la population, le gouvernement a pris des mesures draconiennes. Inscription sur le passeport des marchandises achetées, de la quantité, du prix, amendes élevées pour les « saboteurs ». C'est un mot qui revient sans cesse et dont le sens est vague et général. Depuis deux jours on fait la queue devant les magasins, de tissus particulièrement. Les gens achètent n'importe quoi à n'importe quel prix. Aussi la presse croit-elle devoir annoncer qu'on ne manquera de rien, que les stocks augmentent et que par exemple il est arrivé beaucoup d'essence !

Liquidation et fermeture du Club allemand.

Entre militaires le mot « Monsieur » qui jusqu'ici précédait les titres sera remplacé par « Camarade ». Tout ceci fait partie du « *plan de*

démocratisation » de l'armée qui prévoit qu'en dehors des heures de services soldats et officiers seront sur le même plan : Camarade Lieutenant - Camarade Général.

Mercredi 24 juillet

Clôture de la première session de la *Seima*. Une délégation sera envoyée à Moscou demander l'annexion. Le conseil des Soviets ne se réunissant que le 1er août, nous avons quelques jours.

En attendant l'épuration continue. Bien des gens se demandent en se couchant si ce n'est pas cette nuit qu'on viendra les arrêter. Que de situations tragiques : familles séparées, gens craignant des représailles. On nous supplie de faire quelque chose et nous ne pouvons rien. Des gens essayant de fuir dans des caisses avec la complicité de la Légation d'Allemagne viennent d'être arrêtés ; sans doute les a-t-on trahis.

La lutte contre les spéculateurs se poursuit : interdiction d'acheter des chaussures si l'on en a deux paires en état de marche - de même pour les vêtements. Les acheteurs devront au préalable signer une déclaration. Si elle est reconnue fausse, ils seront punis d'une amende de 50.000 lats et d'un an de prison. Et cela ne fait que commencer.

Création d'une garde ouvrière pour protéger les usines contre les saboteurs et les ennemis du peuple. Allant à Vecaki, nous voyons, Rupniecibas iela[1], quelques sentinelles. Sont-elles assez lamentables en vêtements de travail, un vieux fusil à la main, baïonnette au canon bien entendu, un cordon de cartouches de travers sur la poitrine, affalées sur un banc à discuter avec les « camarades ». Qui songe à attaquer les usines ?

Jeudi 25 juillet

Changements dans les noms des places et des rues : le « 17 juin »[2] remplace maintenant le « 15 mai »[3], l'Armée rouge les Ayzarguis...

Nationalisation des banques, des sociétés d'assurance et de crédit. Des commissaires surveillent à l'avenir les opérations et contrôleront également les comptes courants. Séquestre sur les coffres-forts privés. La mesure n'est que provisoire assure-t-on.

---

1 - Rupniecibas iela est une rue qui débouche sur Elisabetes iela. Elle se trouve en E5 sur le plan de la ville de Riga

2 - Jour de l'entrée des Soviétiques en Lettonie, en 1940.

3 - Jour du coup d'État de 1934.

Vendredi 26 juillet

Huit cent quatre entreprises sont nationalisées. Une infime partie pourrait seule être qualifiée de grandes entreprises. Les sociétés à capitaux étrangers ne sont pas plus épargnées que les autres. On cite la nationalisation de l'atelier d'un sculpteur. Grande entreprise sans doute. Des commissaires vont désormais contrôler l'activité de toutes ces sociétés, nommés d'accord avec les organisations ouvrières.

Vagues d'inquiétude et de méfiance. On colporte sous le manteau des histoires de Guépéou. Il y a vraisemblablement une grande part d'exagération, mais les gens sont si nerveux.

Je suis nommé secrétaire à Helsinki. Aurai-je le temps d'y arriver avant les Russes ? Ce ne sera certainement pas pour longtemps en tout cas.

Dissolution des scouts en Lettonie. C'est déjà chose faite depuis huit jours en Lithuanie.

Jean Laloy (1912-1994) - Né en avril 1912, il est attaché de Consulat de la Légation de France à Tallinn à partir de 1937. Après l'annexion, il rejoint Moscou. À la disposition de la commission d'armistice de Wiesbaden entre 1941 et 1942, il est ensuite nommé à Genève entre 1943 et 1944. Résistant, il est membre de la délégation du GPRF (Gouvernement provisoire de la République française) en Suisse de 1943 à 1945. Il devient ensuite directeur d'Europe (mars 1956-septembre 1961) puis directeur politique adjoint au Quai d'Orsay. Il collabore notamment avec le général De Gaulle, auquel il sert aussi d'interprète, et se trouve aux avant-postes de la construction européenne. Russophone, traducteur des *Récits d'un pèlerin russe*, il laisse aussi un recueil de témoignages, *Entre guerres et paix (1945-1965)*, Paris, Plon, 1966.

Lundi 29 juillet

Je rentre au matin d'un très rapide tour en Esthonie. Même situation qu'en Lettonie ; moins de Russes pourtant semble-t-il, Narva excepté. Les soviets ont défendu de prendre des photos dans tout le pays. En rade de Tallinn se trouve une partie de la flotte, et des fenêtres de Laloy je vois rentrer quatre grands sous-marins. Tout un quartier de la ville, aux environs de la Légation des Soviets est interdit à la circulation parce que le commissaire Jdanov, successeur présumé de Staline, y habite. Depuis des semaines les commerçants ont été expulsés, une quarantaine de petits employés sont en chômage et ne savent quand ils pourront reprendre leur travail. Heureusement qu'il s'agit d'un régime fait pour le peuple, où les privilégiés n'ont pas de place.

La vie continue malgré tout. Animation dans les cafés et restaurants de Tallinn. Musique et attractions à la plage de Narva Joesu où pourtant les

L'église Saint-Jean, de Riga, photographiée au printemps 1940. Cette église a été construite au XVIe siècle, à l'emplacement d'une petite chapelle du XIIIe siècle, détruite à la fin du XVe. (Coll. de Beausse)

baigneurs sont bien moins nombreux que l'an passé. Les gens se hâtent de jouir de leur reste. À Narva on ne voit que des Russes par contre. Les casernes en sont pleines, un bon tiers des maisons de la vieille ville a été réquisitionné pour les officiers. Des sentinelles autour des forteresses, des soldats à bientôt tous les créneaux, des soldats dans les faubourgs, des soldats dans les usines, des soldats dans les jardins, des soldats le long des voies ferrées, des soldats gardant les chevaux le long de la rivière, un soldat baïonnette au canon jusque sur le palier de l'hôtel. Partout des fusils, partout des baïonnettes. Quelle obsession !

Depuis dimanche midi tous les ports des États Baltes sont passés sous le contrôle russe. Autant de complications en perspective pour le départ. Nouvelle vague d'invasion hier. Pour loger les officiers russes, on a « vidé » tout un quartier en 12 heures (Hansas iela - Valdemara iela[1]). Tout le mobilier a été entassé dans des camions. Tant pis pour ceux qui étaient à la plage. Leur porte a été enfoncée. La radio avait, paraît-il, annoncé la nouvelle à minuit. Tout devait être prêt pour 18 heures. Russes et Lettons aidaient les malheureux évacués. Tout ceci sans doute pour loger le bric-à-brac que je remarquais ce matin sur les quais militaires dans la banlieue de Riga. L'immeuble de l'armateur Grauds en plein centre ayant tenté les Soviets a également été déménagé en quelques

Fricis Grauds (1888-1942) est un important armateur letton.

1 - Voir en F5 sur le plan de la ville de Riga.

heures. C'était une des maisons les plus jolies et les plus soignées de Riga. Le propriétaire a dû se réfugier à la plage.

Interdiction aux étrangers de sortir d'Esthonie sans permission spéciale. Une fois obtenue, elle doit être utilisée dans les trois jours.

Mardi 30 juillet

Départ de la délégation lettone chargée de demander l'annexion au Conseil suprême des Soviets qui se réunit le premier août.

Jean Payart (1892-1965) - Né en mars 1892, il est en poste à Berlin en 1920, à la sous-direction d'Europe en juillet 1924, puis à la sous-direction d'Afrique et du Levant à partir d'octobre 1926. Consul général de France à Cologne en février 1930, il est nommé conseiller à l'Ambassade de France à Moscou en mars 1931. En mai 1937, il est chargé de mission à Valence et Barcelone, auprès des Républicains. Il rentre ensuite à Moscou.

Douglas Mac Killop est un diplomate britannique en poste à Riga.

À l'aérodrome le matin voir M. Payart, conseiller à Moscou, qui se rend à Stockholm. Spilve[1] est maintenant un aérodrome militaire et il faut montrer et remontrer sa carte pour y pénétrer. J'ai la surprise de retrouver Mac Killop, chargé d'affaires de Grande-Bretagne, qui accompagne Szernbeck[2]. Laissé à Riga au moment de la liquidation de la Légation de Pologne pour s'occuper de ses compatriotes et attaché à la Légation de Grande-Bretagne, celui-ci cherche vainement à sortir depuis l'arrivée des Russes. Nous n'avons hélas rien pu faire d'efficace pour lui et je suis heureux de le voir ainsi que sa famille en possession d'un passeport britannique en règle. Je le présente aux Payart et ne m'en occupe plus. Midi 20. Départ de l'avion. Les passagers se hâtent. Plus de Szernbeck. Szernbeck a disparu. Arrêté, me confie Mac Killop qui n'a rien pu faire. On renvoie Madame Szernbeck et son jeune fils à la maison. Plus jamais sans doute ils ne se reverront. Il s'est trop compromis pour les Polonais pour espérer grâce. Encore une nouvelle victime. Et la même chose se reproduit chaque jour à toute heure. Je ne me suis même pas aperçu de l'arrestation, étant pourtant dans la même salle. Le Guépéou sait travailler. Un peu plus, nous serions aussi arrêtés. On ne veut plus nous laisser sortir. Tous ces policiers en civil aux têtes sinistres et abruties se passent nos papiers sans oser prendre une décision. Nous en rions,

1 - Il s'agit de l'aérodrome de Riga, situé à environ 5 km au nord-ouest du centre-ville. À partir de 1937, il dessert Helsinki via Tallinn, Varsovie via Vilnius, Berlin et Moscou via Kaunas. Il se trouve en D4 sur le plan de la ville de Riga.

2 - Il ne nous a pas été possible d'identifier ce personnage.

n'ayant rien à craindre et l'on finit par nous rendre la liberté. Doux pays. Devant l'aérodrome, cette pauvre Madame Szernbeck fait peine à voir.

Depuis quelques jours, les tanks ont disparu de la ville. Soldats et officiers russes sont d'ailleurs corrects et polis. À Narva j'ai été frappé avant-hier de voir des soldats desservir et essuyer soigneusement leur table après avoir pris une consommation. Tous reconnaissent que le soldat de l'Armée rouge est infiniment supérieur au soldat de l'armée impériale. Il n'en serait pas de même des officiers. Leurs femmes commencent à venir. Elles détonnent à Riga.

La police devient « milice populaire », les agents sont provisoirement autorisés à conserver leur uniforme, mais y ajoutent un brassard. Des policiers auxiliaires en civil règlent la circulation.

Mercredi 31 juillet

À la gare dans l'après-midi saluer le Père Kolfschoten qui part pour la Hollande. Sa présence devient indésirable en Lettonie. Deux capucins partent également pour l'Allemagne. L'avenir du catholicisme est sombre et le nonce est très préoccupé.

Le conseil des ministres a décrété le 29 que toutes les terres d'Église passaient au fonds d'État. L'aumônier luthérien de l'armée a été licencié il y a quelques jours. Les cours de religion sont supprimés dans les écoles à partir du 1er août.

On parle de mécontentement dans la population, ouvriers compris. De nouvelles pénalités sont chaque jour édictées contre les saboteurs et les ennemis du peuple. Les paysans sont inquiets, les ouvriers agricoles en font le moins possible, on craint pour les récoltes. Le gouvernement multiplie ses assurances : la récolte intégrale restera aux fermiers, tout ce qui a été semé par eux sera récolté par eux, tous les biens mobiliers restent leur propriété. La possession de 30 hectares de terre leur est garantie. Seuls les « *ennemis du peuple* » pourront être expropriés, mais ce terme vague est gros de menaces. Après avoir, par réaction contre le régime Ulmanis, supprimé l'envoi des fonctionnaires aux champs, le gouvernement semble revenir à cette mesure.

Août 1940

Jeudi 1er août

Réflexion d'un officier russe à un Letton : « *Quel beau pays ! Comment n'y étiez vous pas heureux ! Pourquoi ne vous êtes vous pas défendus quand nous sommes entrés ?* »

L'armée d'occupation croit sans doute avoir été appelée pour les délivrer du joug capitaliste.

Étrange régime basé plus encore sur le mystère que sur le mensonge et la terreur. On m'affirme que les officiers qui, en effet, ne portent aucun numéro de régiment sur leur uniforme ignorent l'unité à laquelle ils appartiennent. Ils ne connaissent que le secteur postal où on les a affectés et dont le numéro change fréquemment. Jusqu'à plus ample information je refuse à le croire.

Grands articles pour célébrer le jour international contre la guerre. C'est vraiment trop d'ironie dans un pays bondé de troupes et occupé militairement.

Nouvelles instructions sur les obligations de la presse en Lettonie. Elle devra parler du travail des ouvriers et paysans, des sociétés professionnelles, des caisses d'assurance et de maladies, faire de justes critiques, donner des articles sur Marx, Engels, Lénine, Staline, des cours d'histoire du parti. Ce sera très intéressant !

On annonce la prochaine ouverture des coffres-forts privés en présence des propriétaires, qui devront remettre à la Banque de Lettonie les actions et obligations des entreprises nationalisées, les métaux précieux, devises étrangères, sommes en argent letton... La contre-valeur sera versée à leur compte courant et les intéressés pourront retirer 100 lats par mois. Un inventaire du contenu de chaque coffre sera dressé en trois exemplaires (propriétaire, Banque de Lettonie, ministère des Finances).

Obligation aux bijoutiers de déposer tous les métaux précieux à la banque. En fait je crois qu'après enregistrement de ces valeurs achevé, on les leur rendra.

Vendredi 2 août

Fermeture des collèges catholiques d'Aglona[1] dirigés par des « *prêtres catholiques réactionnaires* ».

On demande au directeur alsacien d'une filature à capitaux français (LKV) de rester à son poste, mais de prendre la nationalité russe.

Triste situation d'un industriel belge dont tous les avoirs consistaient en une usine aujourd'hui nationalisée. Non seulement l'immeuble est

1 - Aglona est un petit village de Latgalie au nord-est de Daugavpils, jouxtant le village de Somerseta, centre spirituel des catholiques lettons (on y trouve une basilique, célèbre lieu de pèlerinage), il abrite à l'époque la plus grande école secondaire catholique de garçons de Lettonie (fondée en 1921).

confisqué, mais il ne peut rien retirer de la banque sans autorisation du commissaire, qui naturellement la refusera.

On me cite également le cas d'un Danois dont l'entreprise vient d'être nationalisée (valeur : 700.000 lats) et dont 300.000 lats à la banque ont été saisis. Il doit 332.000 lats d'impôts arriérés. Défalcation faite des 300.000 lats laissés à la Banque il reste encore 32.000 lats. S'il ne les paie pas il ne sortira pas de Lettonie. Où les trouver, puisqu'on lui a tout pris et que les 700.000 lats de son usine ne peuvent pas entrer en ligne de compte !

Nous brûlons les archives.

Samedi 3 août

Violent article de la *Proletarskaia Pravda*[1] sur la politique du Vatican dans les États Baltiques, dépeignant sous les couleurs les plus sombres les machinations du Vatican contre l'URSS. Avant peu nous verrons paraître les Sans Dieu. Il est vrai que la religion n'a jamais beaucoup intéressé les Lettons.

Le pays n'est pas encore annexé et la grande manifestation prévue pour ce soir a été décommandée.

Nous savons que nous sommes tous surveillés, à la Légation en particulier, que le Guépéou a mis partout des agents... mais cela me laisse parfaitement indifférent. Je n'ai rien à cacher. On nous annonce officiellement que nous recevrons toutes facilités pour le départ.

Un kolkhoze ayant été récemment créé en Zemgale, par ordre sans doute, les journaux et le Parti communiste s'en indignent et répètent que les petites exploitations subsisteront encore longtemps. C'est une petite comédie dont nul n'est dupe. D'autres recommenceront dans quelques semaines et il en ira comme pour l'annexion.

Lundi 5 août

Les Soviets n'ont guère changé depuis 20 ans me dit Mademoiselle Neufeld, notre employée, qui cherche vainement du travail et semble bien découragée. C'est toujours la même pression morale s'exerçant à tout moment sur l'individu pour le façonner, le déformer et finalement le fondre dans la masse et lui enlever toute envie de penser.

« *Que pensez-vous du communisme ? Comment vous adapterez-vous ? Êtes-vous disposée à l'accepter non pas bourgeoisement, mais socialement ? Que lisez-*

1 - Quotidien communiste publié à Riga jusqu'à l'invasion allemande, c'est-à-dire entre juin 1940 et juin 1941.

Le bâtiment du ministère des Affaires étrangères de Lettonie, installé sur Krišjāņa Valdemāra iela. (Coll. de Beausse)

vous ? Où habitez-vous ? Combien de pièces avez-vous dans votre appartement ? Pourquoi trois pièces, alors que vous n'êtes que deux personnes (son frère malade et elle-même) ? Vous n'avez aucun besoin de domestique (c'est une vieille bonne gardée par charité) et vous trouverez toujours le temps de faire le ménage, citoyenne ! Avant peu d'ailleurs des restaurants populaires seront installés dans la ville »... Doux régime en vérité, où les lectures vous sont imposées, où l'on ne vient à la maison que pour dormir, où la vie de famille est traquée et où l'individu ne doit jamais rester un instant avec lui-même.

Le Lycée français va être cédé par la société de rapprochement franco-letton à la municipalité de Riga. C'est le seul moyen de le sauver.

On reparle de la vérification des coffres-forts et de ce qu'il y a été trouvé. Jusqu'ici du moins il n'y a pas eu de confiscation. L'or, les valeurs et les devises sont échangés contre des lats versés au compte courant.

Suppression de la faculté de théologie à l'Université de Lettonie.

Dans la soirée nous apprenons que le conseil suprême des Soviets a agréé la demande d'incorporation de la Lettonie dans l'URSS. Le dernier acte de cette sinistre comédie est joué. Nous sommes maintenant en Russie.

Mardi 6 août

La ville est pavoisée aux couleurs de l'URSS. Plus un seul drapeau letton. Je ne verrai pas tous les jours flotter le drapeau rouge au balcon d'un archevêché ou à celui d'un couvent de religieuses.

À toutes les devantures, les mêmes petits reposoirs que pour le 15 mai avec les mêmes plantes vertes. Staline, Lénine, Molotov et Vorochilov ont seulement remplacé Ulmanis et Balodis et un peu de rouge a été ajouté. Madame Grinbergs[1], sœur des demoiselles Groswald a heureusement tourné la difficulté en décorant son magasin à l'aide d'étoffes nationales à fond rouge. Nul en effet n'a été dispensé de sa petite décoration.

1 - Il s'agit de Mērija Grīnberga (1881-1973). Voir plus haut la notice biographique consacrée à la famille Grosvalds (à la date du 25 octobre 1939).

Grande manifestation le soir. Encore plus de monde que les fois précédentes, mais sans aucun enthousiasme. Beaucoup d'ordre. Impossible de couper le défilé cette fois. Plus un autobus ni un tramway.

Bonnes nouvelles des Munters qui sont installés à Voronej à 500 kilomètres au sud de Moscou où ils semblent très heureux. D'autres membres du gouvernement Ulmanis seraient dans la même région et n'auraient pas été inquiétés.

Mercredi 7 août

Irons-nous en Finlande ? Des renseignements venus des sources les plus variées confirment tous des concentrations de troupes russes aux frontières. Un ultimatum est attendu d'un jour à l'autre. Nous sommes assez embarrassés pour notre déménagement et attendons la notification officielle du départ pour bouger.

Toujours des histoires d'espionnage et de Guépéou.

Restriction sur les opérations en devises étrangères, même pour les diplomates.

À l'avenir aucun traitement ne devra dépasser 1.200 lats par mois.

Jeudi 8 août

À Kaunas où sévit la crise du logement, les habitants n'auront plus droit désormais qu'à 9 mètres carrés par personne, cuisine et salle de bains non comprises, qui seront sans doute en commun. Voilà qui est bien soviétique.

À Riga où les appartements libres sont nombreux, une telle mesure ne sera pas prise, mais les autorités veilleront à ce que des familles n'occupent pas des logements trop grands pour elles et à ce que toutes les pièces soient utilisées. Une chambre par personne à condition encore qu'elle soit de dimensions modestes, tel est le maximum accordé par le régime. Inutile d'ajouter que salon et salle à manger sont condamnés comme bourgeois.

Toutes les administrations importantes et les banques ont maintenant des chefs venus de Moscou, parfois lettons de naissance.

Le drapeau rouge flotte sur le château.

Szernbeck qui avait paraît-il été relâché l'autre jour est de nouveau arrêté depuis hier. Ces temps derniers les arrestations ont été particulièrement nombreuses : Russes blancs - Polonais - Lettons... La prison politique

est bondée. Toutes ces opérations s'effectuent de nuit et que de gens se couchent en se demandant si le lendemain ils seront encore chez eux.

Vendredi 9 août

Nous sommes maintenant à l'heure de Moscou. Il fera de nouveau jour le soir jusqu'à 10 heures.

Une lettre des Affaires étrangères nous fait part de la suppression des représentations diplomatiques et consulaires lettones à l'étranger à dater du 6 août et nous prie d'en informer officiellement notre gouvernement. Avant peu on nous notifiera que notre mission est également terminée.

Le Protocole à qui j'avais demandé la permission d'aller dimanche avec le ministre à Kuldiga en Courlande me téléphone avec embarras que les autorités militaires russes refusent cette permission au ministre. Il y a sans doute de grandes concentrations de troupes.

Samedi 10 août

Notre ministre à Helsinki télégraphie pour demander qu'en raison de la situation, je vienne sans famille. Nous sommes bien embarrassés. Clotilde et les enfants ne pouvant retourner seuls en France, resteront provisoirement à Stockholm et les meubles retourneront au port franc. À regret je décide de vendre l'auto.

La plupart des journaux lettons disparaissent ou changent de nom ; ils sont maintenant dénués d'intérêt et ne publient pour ainsi dire plus de nouvelles étrangères.

Lundi 12 août

Télégramme de Moscou nous faisant savoir que les Soviets ont déclaré à notre Ambassade qu'ils considèrent nos missions dans les pays baltiques comme terminées le 25 août. C'est un délai bien court et le ministre se hâte de protester.

Mardi 13 août

Lettre officielle des Affaires étrangères de Lettonie nous priant de partir : « *Le gouvernement letton attend que la Légation de la République française achève la liquidation de ses affaires avant le 25 août 1940* ».

Les Soviets ont bien peur que les diplomates ne voient leurs manigances et ont hâte d'être débarrassés de nous.

Pour entrer au ministère de l'Intérieur, il faut maintenant un coupe-file de la police qui ne s'obtient qu'après avoir présenté le passeport et exposé de façon précise et détaillée l'objet de la visite. Une fois sur deux l'autorisation est refusée. Inutile d'ajouter que les Soviets ont pris la direction du ministère.

Mercredi 14 août

Hier après-midi, M. Nucsa, secrétaire général des Affaires étrangères, a été arrêté. Deux commissaires à brassard rouge se sont présentés chez lui vers 15 heures. Comme il leur demandait le mandat d'arrêt ceux-ci ont riposté qu'ils avaient été bien assez longtemps en prison pour arrêter à leur tour les autres. Après avoir fouillé tout l'appartement ils emmenèrent M. Nucsa en l'autorisant toutefois à prendre une couverture, un oreiller et un peu d'argent « *qui lui sera nécessaire* ». Quelle est la raison de cette arrestation ? Rien ne la laissait prévoir, et il y a quelques jours encore nous étions chez M. Nucsa dont la femme est française.

Jeudi 15 août

Suppression des commissaires politiques dans l'Armée rouge. À l'usage, les Soviets ont dû en voir les funestes effets. Les considérants de la loi le laissent clairement entendre.

Tous les journaux lettons ont maintenant le même aspect et publient les mêmes photographies que tous les journaux soviétiques.

Les visas d'entrée en Lettonie ne seront plus accordés à l'avenir que par les autorités de l'URSS. On attend pour septembre une réorganisation complète du pays avec arrivée massive de fonctionnaires russes.

On me cite le cas d'un prêtre de Latgalie durement rappelé à l'ordre par un commissaire politique pour avoir demandé aux fidèles de garder la jeunesse pour Dieu et de l'envoyer à l'église. La jeunesse appartient au parti. Où est cette politique de la main tendue à laquelle tant de bonnes âmes s'étaient laissées prendre ?

Vendredi 16 août

Coup de téléphone de Nucsa, qui me demande de venir le voir dans son bureau des Affaires étrangères. Je lui ai en effet acheté un cadre de déménagement mais n'osais plus en parler à sa femme. Et le voilà libéré. Que s'est-il passé ? Je n'ose le lui demander.

Je me couche après déjeuner ayant une forte fièvre. Hier revenant du goûter d'adieu des diplomates à l'hôtel de Rome[1], j'avais déjà 39,3°.

Samedi 17 août

Je me lève pour recevoir Mgr Sloskan venu nous faire ses adieux et déjeuner une dernière fois avec nous. Il est en civil maintenant. Je ne le quitte pas sans émotion. Que va-t-il devenir après avoir déjà tant souffert des bolcheviks. Il m'a donné ses mémoires[2].

Dimanche 18 août

Le docteur appelé en raison de la fièvre persistante (39,7°) diagnostique une paratyphoïde. Le moment est bien choisi. Benoît est à l'hôpital depuis des semaines pour décollement de la rétine. Pierre assure seul tout le service de la Légation. Le déménagement devait commencer demain, afin de pouvoir vider les lieux le 25. Laissera-t-on sortir plus tard nos meubles, nos bagages et mêmes nos personnes ? La situation est plutôt compliquée. Je ne doute pas que c'est à Narva que j'ai pris le germe de cette maladie. Il y a une épidémie en Esthonie apportée par les Russes.

Mardi 20 août

La Légation commence à ressentir les effets bienfaisants du régime russe. On ne répond plus à aucune de ses lettres ou notes ; qu'il s'agisse de la prolongation du délai, du dédouanement des autos, des formalités à connaître pour emballer et expédier les meubles, le résultat est toujours le même. Ni le vice-ministre des Affaires étrangères, ni le ministre des Soviets ne veulent être interrogés à ce sujet par les diplomates. Après s'être enquis par téléphone du motif de la visite, ils la déclinent poliment.

Peu à peu les denrées et marchandises disparaissent. Il faut une autorisation du commissaire pour acheter une paire de chaussures.

Mercredi 21 août

À la fête d'aviation qui a eu lieu dimanche à Spilve, les Russes auraient paraît-il tiré sur la foule trop indisciplinée. Une simple ficelle marquait

---

1 - L'hôtel de Rome est un grand hôtel du centre de Riga, situé sur Kaļķu iela. Il se trouve en bII sur le plan du centre-ville de Riga.

2 - Malgré ses recherches, Monsieur Jacques de Beausse n'a pu retrouver ce document dans les papiers de son père.

la délimitation entre les zones permises et interdites. Si d'aventure quelqu'un la dépassait, les soldats tiraient. Sous toute réserve. Les avions russes continuent chaque matin à circuler à faible altitude au-dessus de la ville. Et cela dès l'aube et pendant des heures.

Violent article de Spure, secrétaire du Parti communiste, dans un journal letton. Il est interdit de faire la grève. Si des ouvriers ont trouvé que les manières d'agir du nouveau commissaire d'usine sont exactement les mêmes et parfois pires que l'ancien patron, c'est qu'ils n'ont rien compris au communisme. Si les spécialistes sont mieux payés c'est toute justice.

Cet article est sans nul doute causé par le réel mécontentement des ouvriers signalé un peu partout. On commence déjà à parler de stakhanovisme et à les faire travailler davantage.

Les Russes prendraient paraît-il possession demain du ministère des Affaires étrangères. Ils y trouveront en tous cas les archives au complet laissées par Munters en échange, dit-on, de sa liberté et d'une bonne place en URSS. Quelle mine pour le Guépéou. Pas un fonctionnaire du ministère qui ne soit signalé un jour ou l'autre par son zèle contre la Russie.

Pour sortir de Lettonie il faut un visa soviétique. Pour obtenir le visa soviétique, il faut un visa du ministère de l'Intérieur letton, avoir payé ses impôts, remplir un long formulaire, donner trois photos, attendre des semaines parfois. Quant aux Français il leur faut encore le visa allemand et nous attendons toujours la décision de la commission d'armistice à ce sujet. Nous avons de plus en plus l'impression d'être en prison.

Brakman[1], consul honoraire de Portugal, d'origine lettone, depuis deux ans porteur d'un passeport diplomatique portugais avec divers visas diplomatiques et ordre écrit de Lisbonne d'aller remettre ses archives à Berlin, se voit refuser l'autorisation de sortir.

Jeudi 22 août

Les délais accordés à la Légation de France et, je crois, aux autres légations sont prolongés du 25 août au 5 septembre. Le ministre en est bien content. J'espère être levé à cette date, mais le docteur reste sceptique. La fièvre baisse bien lentement.

Vendredi 23 août

À l'avenir nul ne pourra engager ni renvoyer un domestique sans intermédiaire ou permission de l'association syndicale des domestiques.

1 - Il ne nous a pas été possible d'identifier ce personnage.

Si l'engagement est fait pour plus de sept jours, un contrat écrit de travail doit être dressé par l'employeur. Combien de temps les gens seront-ils encore autorisés à avoir des domestiques ?

Samedi 24 août

Extraits d'un discours prononcé le 17 août par le ministre de l'Instruction publique : « *En Union soviétique, l'Église est séparée de l'État et de l'École. Cette circonstance charge l'École d'un grand et sérieux devoir : élever les élèves dans l'esprit antireligieux, car il est clair que la science ne peut jamais aller la main dans la main avec la religion. La religion doit être remplacée par une doctrine bien assise et profonde, la doctrine matérialiste* ».

Tous les professeurs de la « *Faculté Catholique viennent d'être libérés de leurs fonctions* », à commencer par le père Kolfschoten et Mgr Sloskan. Cette mesure équivaut pratiquement à la fermeture du séminaire, aucun enseignement n'y étant plus autorisé.

Il ne se passe guère de jour sans que des télégrammes dithyrambiques ne soient envoyés sous un prétexte ou sous un autre à Staline. Tel celui-ci :

« *À l'occasion du jour de l'aviation de l'Union soviétique, les ... vous envoient avec leurs sentiments d'amour profond et de soumission à vous chef et maître, créateur et fondateur de l'aviation soviétique, notre chaleureux salut bolcheviste.*

Grâce à votre grand et incessant travail, l'Union soviétique est devenue un puissant État d'aviation. Par vos efforts a été élevée et préparée une génération d'aviateurs héroïques, aigles de Staline, la fierté de notre patrie socialiste.

... Vive le puissant et glorieux parti de Lénine, Staline et son comité central ! Vive l'organisateur, le chef et le meilleur ami de l'Armée rouge, le Père aimé de tous les peuples du monde, le grand Staline ».

Hier vendredi à 7 heures 30 du matin, l'illustre M. Delort[1], adjoint au colonel Hoppenot a réveillé le ministre pour lui présenter une lettre de son cru, destinée à la Légation d'Allemagne et enjoignant en termes impératifs à M. von Kotze de viser immédiatement son passeport et celui de ses camarades. Ces gens commencent à être dangereux maintenant, surtout qu'ils volent le papier avec en-tête de la Légation.

Lundi 26 août

La *Seima* a de nouveau été regroupée samedi. Son premier acte fut de remettre le commerce extérieur letton entre les mains russes. La loi est immédiatement entrée en vigueur et toutes les marchandises en ce moment

1 - Il ne nous a pas été possible d'identifier ce personnage.

dans le port de Riga devront subir une nouvelle visite, mais cette fois des douaniers soviétiques. Les diplomates n'en seront pas exemptés. Cela nous promet de beaux jours. L'assemblée devra également se prononcer sur le nouveau drapeau de la république. Le résultat est connu d'avance. Quant à la modification de l'écusson, l'importance en est minime.

Fin de séance orageuse samedi, me raconte-t-on un député ayant osé dire qu'il espérait bien qu'on n'imposerait pas le système communiste intégral à la Lettonie.

Depuis une semaine au moins plus un journal étranger ne pénètre en Lettonie et les kiosques sont à moitié vides.

Les mobilisés du bureau militaire sont enfin partis samedi soir par le bateau de Stettin. Quel débarras. Agités, mal élevés, sans bon sens et sans intelligence, à commencer par leur chef, le colonel Hoppenot, ils ne nous ont causé que des ennuis depuis un an. Que d'invraisemblables nouvelles n'ont-ils pas envoyées à Paris. Si le reste de notre armée valait cette équipe, on comprend que nous ayons perdu la guerre.

Mardi 27 août

Madame Benjamins complètement effondrée, ruinée, est très affectée par le départ des diplomates. Elle n'aura pas joui longtemps de sa somptueuse villa de Majori[1]. Son seul espoir réside maintenant dans les Allemands. Elle nous annonce l'arrestation de M. Ozols, ancien ministre de Lettonie en Russie. Venus comme d'habitude la nuit, les policiers fouillèrent l'appartement pendant des heures, prirent papiers et valeurs et emmenèrent à l'aube l'ex-ministre.

Emīlija Benjamiņš (1881-1941) - Femme d'Antons Benjamiņš (voir plus haut la note du 23 juillet 1940). Envoyée en déportation par les Soviétiques, elle y trouve la mort.

Kārlis Ozols (1882-1941) - Ingénieur de formation, en poste à Moscou entre 1920 et 1921, il est ensuite nommé ambassadeur de Lettonie en URSS (de septembre 1923 à mai 1929). Il meurt déporté par les Soviétiques en juin 1941.

Ulmanis serait à Moscou et non en Suisse comme le bruit en avait couru.

La mère de Madame Balodis aurait reçu un télégramme de sa fille expédié d'une ville située sur la route de Sibérie. Qu'y a t il de vrai dans tous ces racontars ?

1 - Station balnéaire située sur la Baltique, à l'ouest de Riga.

Kārlis Ulmanis. Il meurt en 1942, alors qu'il est déporté en Union soviétique depuis juillet 1940. Les conditions de sa disparition restent troubles. (Coll. Ceges - Bruxelles n° 68388, dr)

Tous les bureaux de voyage sont fermés : Cook[1], Celtrans[2]...

La *Seima* avait mieux à faire qu'à s'occuper de l'écusson. Tous les ministères disparaissent remplacés par des commissariats du peuple. Les Finances étaient déjà fermées depuis quelques jours et l'Intérieur avait passé entre les mains des Russes qui éconduisaient tous ceux qui ne savaient que le Letton. Quant aux Affaires étrangères, la liquidation en est presque achevée. Il ne dispose plus que de deux pièces au ministère de la Justice. L'administration est maintenant bilingue, provisoirement sans doute. Quant au gouvernement provisoire, je suppose qu'il a cessé d'exister et n'en ai pas de nouvelles. Tout ce qui avait été péniblement arrangé avec les Lettons est donc à refaire avec les Russes. Chaque jour amène de nombreux ennuis. À Mademoiselle Neufeld venue demander des renseignements pour l'expédition du mobilier de la Légation, on répond fort aimablement - car elle parle russe - qu'un certain formulaire est indispensable mais que ce formulaire n'est pas encore imprimé et

1 - Agence de voyage britannique fondée en 1841.

2 - En juillet 1925, est créé en Lettonie le bureau ferroviaire de transport. En mai 1927, il est rebaptisé « Ceļtrans » (*Ceļojumu un transporta birojs*), ou « Bureau de voyages et de transports » des chemins de fer de l'État letton. Il disparaît en octobre 1940.

qu'on ignore à quel bureau on le distribuera. Quant aux autorisations jadis accordées par le ministère des Affaires étrangères letton et rédigées en français, les Russes les regardent sans comprendre et refusent d'en tenir compte.

Mercredi 28 août

Toutes les administrations sont en réorganisation et beaucoup déménagent. On ne sait plus où et à qui s'adresser.

Vendredi 30 août

Les arrestations continuent. Chaque nuit, nous disent les Roeser qui habitent en face, quatre à cinq voitures amènent à la police politique un lot de prisonniers, et cela depuis des semaines.

Madame Roeser nous dit avoir rencontré une amie perdue de vue depuis des années, dont le père et le frère avaient été tués lors de la précédente révolution, qui, hagarde et désespérée cherche vainement à obtenir quelque nouvelle de son mari arrêté il y a huit jours et gravement malade.

Septembre 1940

Dimanche 1er septembre

Les difficultés continuent pour le mobilier de la Légation. M. Ivanov[1], jusqu'ici ouvrier qualifié à Moscou, a été chargé du service d'expédition des mobiliers. Mademoiselle Neufeld se présente donc chez lui à la première heure. Bien entendu M. Ivanov ne connaît pas un mot de la question. Le règlement parle de « *formulaire selon les normes* », mais M. Ivanov n'a aucune idée de ce qu'est un formulaire et moins encore de ce que sont des normes. Mademoiselle Neufeld le lui ayant tant bien que mal expliqué, il lui conseille d'aller aux Affaires étrangères (en liquidation) où il doit y en avoir et de revenir le lendemain.

Le 28, M. Ivanov s'est procuré lui-même les formulaires en question, mais on les remplit de travers et l'affaire est remise au 29.

Il ne reste plus, le 29 août, qu'à signer, mais alors se produit un grave incident entre le camarade Ivanov et le camarade Kovalov[2], consul, au sujet de la signature. M. Kovalov se refusant à donner un ordre écrit à M.

1 - Il ne nous a pas été possible d'identifier ce personnage.

2 - Il ne nous a pas été possible d'identifier ce personnage.

Ivanov et le camarade Ivanov se refusant à exécuter un ordre verbal du camarade Kovalov. Échange aigre-doux de coups de téléphone entre les deux collègues et l'affaire reste en suspens jusqu'au lendemain.

Le 30 août on lui fait savoir que la réponse sera donnée le 2 septembre.

Si le ministre a obtenu une prolongation de délai, il n'en est pas de même de M. Brillat[1], conseiller commercial, délégué par notre ambassadeur à Moscou pour s'occuper de l'évacuation. Le Guépéou lui a fait attendre une semaine l'autorisation de se rendre à Riga et ne lui a permis d'y rester que quinze jours. Impossible jusqu'à hier d'obtenir une prolongation. Selon la coutume, l'autorisation réclamée avec insistance par notre Ambassade est arrivée deux heures avant le départ du train. La liberté de mouvements est grande en URSS, même pour les diplomates. L'autre jour, M. Payart qui se rendait à Stockholm n'a pas pu s'arrêter en Lettonie.

Madame Meslin[2], grande amie de Madame Munters, s'installe dans sa vieille maison des faubourgs et abandonne son bel appartement. Une partie des meubles y reste, sur le désir de son successeur, haut personnage de la Guépéou qui a manifesté l'intention de les... louer, après lui avoir fait remarquer qu'un tel luxe lui paraissait bien bourgeois. Notre voisin de palier serait, paraît-il, convoqué par la police. Il y a quelques jours trois policiers ont été remarqués par le docteur Eicens[3]. En faction devant la maison, ils étaient sans doute chargés de vérifier si j'étais réellement malade. Après trois jours de garde ils ont disparu, mais on vient de les revoir. Que d'honneur me font les Soviets.

Ce qui était jadis puni d'une amende de 10 lats le serait maintenant d'un an de prison.

Mardi 3 septembre

Réveillé vers 1 heure par une trentaine de coups de feu tirés dans le voisinage et qui crépitent dans la nuit. Que se passe-t-il ? Nous ne le saurons jamais. C'est d'ailleurs assez fréquent paraît-il.

Nouvelles difficultés pour les meubles de la Légation, une loi qui vient de paraître exigeant de nouvelles formalités. Toutes les caisses déjà inspectées à la Légation sont ouvertes à la douane et revues. Le ministre va faire une scène aux douaniers russes, très gênés paraît-il du scandale.

---

1 - Conseiller commercial de l'Ambassade de France à Moscou.

2 - Il ne nous a pas été possible d'identifier ce personnage.

3 - Il ne nous a pas été possible d'identifier ce personnage. Sans doute s'agit-il du médecin qui soigne Jean de Beausse de sa fièvre.

Quand on pense que tous ces meubles restent en URSS et sont seulement transportés de Riga à Moscou. Que la bureaucratie russe et soviétique est donc belle.

Jeudi 5 septembre

À force de démarches, de prières, de protestations, tout a fini par s'arranger ; les meubles partiront dans quelques semaines, les Français ont eu au dernier moment l'autorisation de sortir de Lettonie, le visa allemand et le visa soviétique. Un premier groupe est parti hier, l'autre accompagnera le ministre aujourd'hui. Chaque Français a le droit d'emporter 50 dollars et quelques objets personnels. Tout le reste est perdu et ce n'est pas sans peine que nous avons obtenu ce peu. Jusqu'au compte personnel du ministre, qui est bloqué avec plus de 500 lats en banque.

Non sans regrets je vois s'éloigner M. Goiran qui fut un chef toujours si bon. Ce soir la Légation aura cessé d'exister. Je suis toujours couché, mais la fièvre a bien diminué et j'ai grand hâte de partir. Demain les déménageurs commenceront à faire quelques caisses.

Samedi 7 septembre

Après avoir occupé successivement depuis juin deux étages d'un grand immeuble et l'immeuble tout entier, le parti communiste vient d'élire domicile dans l'ex-ministère des Affaires étrangères. Dans le stade sous nos fenêtres nous voyons jouer les pionniers rouges. Le dimanche on les emmène se promener dans de grands camions décorés du drapeau soviétique. La jeunesse aura toutes les faveurs du nouveau régime.

Les colonies étrangères ont eu les mêmes ennuis que la nôtre. On me cite le cas de M. Wischaw[1] gros importateur de lin, dont la famille est depuis plusieurs générations en Lettonie. Les Soviets lui ont refusé d'emporter aucun souvenir et les quelques toiles qu'il emportait, roulées, lui ont été confisquées. Pis encore : au moment où il quittait Riga pour regagner l'Angleterre par Vladivostok, les Russes lui ont interdit de partir, sous prétexte qu'il avait des impôts arriérés. Il était à la gare. Le lendemain on lui a dit qu'il y avait erreur de nom et qu'il pouvait s'en aller, mais il n'a pu trouver de wagon-lit et doit faire le voyage dans un médiocre compartiment.

---

1 - Il ne nous a pas été possible d'identifier ce personnage.

Lundi 9 septembre

Je me lève dans la matinée, car j'en ai assez des délais imposés par les docteurs. Encore un peu de fièvre le soir, que je traiterai par le mépris. Les déménageurs sévissent par tout l'appartement et nous commençons à vendre armoires, tables et chaises sans valeur. Nous avons fait une annonce et les juifs défilent. L'autre jour nous avons vendu nos vieux habits, très bien du reste, plutôt que de les laisser à un secours rouge. Le soir nous allons dîner et coucher à l'hôtel de Rome et pensons partir mercredi.

Clément[1] me donne de bonnes nouvelles du Lycée français, maintenu pour l'instant sous le nom de Lycée Barbusse[2]. Ce sera le seul établissement de Lettonie où une langue vivante autre que le russe sera enseignée dès les basses classes. Clément reste d'ailleurs à Riga comme professeur à l'Université et au Lycée et est venu me dire adieu hier. Il sympathise avec les idées nouvelles.

Mardi 10 septembre

À notre tour d'avoir des ennuis. On ne sort pas facilement ses meubles de l'URSS Très heureusement, Mademoiselle Neufeld et M. Pierre s'occupent de nous.

Impossible de partir demain. Un coup de téléphone m'en avertit à la première heure. Cela commence bien. Les formalités de cession du cadre de Nucsa ne sont pas terminées paraît-il et Mademoiselle Neufeld vient en hâte me faire signer des papiers. Les déménageurs cessent d'emballer et quittent l'appartement. Ils reviendront ce soir ou demain. Les places d'avion sont décommandées. Partirons-nous jeudi ?

Petit tour dans Riga pour la première fois depuis près d'un mois. Devantures bien dégarnies, celles des marchands de chaussures en particulier. Il y a moins encore à l'intérieur. Dans le grand magasin de l'Armijas le rayon des costumes fait peine à voir. Avant peu les derniers vestons et pardessus auront disparu. Les gens achètent fiévreusement.

---

1 - Attaché culturel à Riga.

2 - Henri Barbusse (1873-1935), engagé volontaire en 1914, est un écrivain français auteur en 1916 d'un livre à succès dénonçant la guerre : *Le Feu*. Cette œuvre obtient le prix Goncourt la même année. Cofondateur de l'*Association républicaine des anciens combattants* (ARAC) en 1917, il rejoint en 1923 le Parti communiste français, auquel il apporte une caution intellectuelle certaine.

Ni Pierre, ni Mademoiselle Lepage[1] ne peuvent avoir de visas pour Moscou. Les Soviets savent pourtant qu'ils doivent rejoindre notre Ambassade. Interrogatoires répétés de Mademoiselle Lepage.

Visite d'adieu à Madame Lazdins, notre aimable propriétaire, désolée de nos ennuis, qui ne sont rien en comparaison des siens. Les Russes lui ont dit que son appartement de quatre pièces étant trop grand pour une personne seule, on lui mettrait quelqu'un. Il en sera de même si elle s'installe dans l'appartement de sa fille, huit pièces dépassant les besoins de cinq personnes. Plutôt que de partager avec des Russes, elles ont décidé de s'installer dans le petit appartement. La loge du concierge y sera adjointe et tiendra lieu de salon. Bien entendu le concierge devenu un personnage très important et ivre du matin au soir recevra un bel appartement. La maison n'est pas encore nationalisée, mais cela ne saurait tarder. Les commissaires insistent sans cesse pour que la provision de bois soit complétée. Une fois le stock achevé, l'immeuble sera sans doute confisqué. Tout le laisse prévoir.

L'ex-président Kviesis est toujours à Riga, mais gardé à vue. Un commissaire habite chez lui et l'accompagne quand il sort. Le garde change toutes les huit heures et quand la relève a lieu dans la nuit, le nouveau commissaire vient constater que M. Kviesis est bien toujours dans sa chambre.

Alberts Kviesis (1881-1944) - Né en décembre 1881, il étudie le droit et sort diplômé de l'Université de Tartu en 1907. Avocat, il devient membre du Conseil national du Peuple letton (*Tautas padome*) qui proclame l'indépendance de la Lettonie le 18 novembre 1918. Ministre de l'Intérieur de juin 1921 à janvier 1923 (cabinet Meierovics), il est élu troisième président de la République de Lettonie en avril 1930, puis réélu en 1933. C'est sous son mandat, le 15 mai 1934, que le président du Conseil, Kārlis Ulmanis, dissout le Parlement (la *Saeima*) et instaure un régime d'autorité. Alberts Kviesis conserve sa place jusqu'à la fin de son mandat en 1936, laissant ensuite son poste à Ulmanis. Critique à l'égard du nouveau régime, il ne s'est toutefois jamais directement opposé au dictateur letton. Il décède le 9 août 1944.

Mercredi 11 septembre

Nouveaux ennuis. Plus de cadres. Celui de Nucsa est introuvable et Transtred affirme qu'il a été vendu. Mademoiselle Neufeld le cherche en

1 - Une employée de la Légation de France à Riga.

vain sur tout le port. Pourquoi ne pas l'avoir dit hier et pourquoi toutes ces formalités de cession que l'on m'a fait remplir. J'ignore la nouvelle adresse de Nucsa et Feldmanis[1] part à sa recherche.

Les Russes refusent de laisser sortir nos tapis apportés pourtant de l'étranger et exigent que nous fassions la preuve que nous les avons achetés hors de Lettonie. À quoi bon alors toutes les assurances de la Légation des Soviets, leurs papiers, leurs laissez-passer puisque les douanes ne nous accordent pas même les privilèges diplomatiques. Nous sommes en pleine absurdité. Les uns promettent, les autres démentent. Comment sortirons-nous l'argenterie que nous avons conservée dans nos valises si on nous applique le règlement : 200 grammes par personne. Juste un couvert.

À 13 heures j'ai bien l'adresse de Nucsa, mais il est à la campagne pour la journée. Nous voilà bien avancés.

À 15 heures c'est un fonctionnaire de la Santé publique qui se présente. Que me veut-il ? Je suis peu rassuré, m'étant levé avant d'être complètement guéri. La venimeuse Madame Chatran, connue dans tout Riga, m'a paraît-il dénoncé comme un danger public et dès 11 heures ce fonctionnaire se présentait à l'hôtel de Rome, très étonné d'apprendre que j'étais sorti. Enfin pour une fois tout s'arrange. Ce n'est pas un Russe heureusement. Très aimable, il se contente de me demander l'adresse de notre boulanger et de notre laitier.

Visite d'adieux à Mgr Stuckel[2], notre curé. Nous le trouvons résigné. Jusqu'ici personne ne l'a inquiété et il est toujours avec ses prêtres dans son presbytère, mais l'école catholique attenante a été nationalisée ; une institutrice communiste a été mise à la tête de l'établissement et tous les programmes ont été refondus. Les enfants peuvent encore fréquenter l'église et le clergé profite de ce répit pour les préparer en hâte à la première communion. Celle-ci aura lieu dimanche dans quelques paroisses et le 22 chez Mgr Stuckel. Tel est l'ordre de l'évêché. En Latgalie les prêtres ont été en grand nombre convoqués par le Guépéou qui, avant l'interrogatoire, leur fait signer une déclaration par laquelle ils s'engagent à ne rien divulguer de l'interrogatoire. Habile précaution. Tous les biens

1 - Il s'agit du chauffeur du ministre de France. En 1992, le nouvel ambassadeur de France à Riga, Jacques de Beausse, fils de l'auteur de ces souvenirs, a retrouvé cet ancien employé de la représentation française en Lettonie. Très âgé, il avait conservé de nombreux souvenirs, quelques photographies de son service ainsi que la plaque de la Légation de France.

2 - Prélat de l'église Saint-Jacques, cathédrale catholique de Riga depuis le concordat de 1922.

des églises ont été nationalisés et la situation du clergé dans ce pays pauvre va devenir très dure, d'autant qu'ils n'ont même plus la libre disposition de leur presbytère. On me cite le cas d'une paroisse où le curé et le vicaire ont été relégués dans deux petites pièces commandées par l'appartement du commissaire politique.

Mgr Stuckel croit qu'à Riga une paroisse subsistera pour montrer à l'étranger la tolérance et la largeur d'esprit du régime. À la politique de violence on en substitue une plus dangereuse encore, celle de la lente asphyxie. Peut-être aussi les Russes ménagent-ils encore le pays en raison de sa situation sur la frontière.

Chaque samedi soir propagande antireligieuse par radio durant une heure. À Bauska[1], la rue de l'Église est devenue la rue des Sans Dieu.

Après-demain l'armée lettone aura vécu[2]. Les hommes doivent être démobilisés ; les officiers, sous l'uniforme russe, seront envoyés dans les petites villes de province former les cadres d'une armée territoriale. Quelle épreuve pour tous les Lettons.

Dans la soirée M. Nucsa me téléphone pour me confirmer l'existence du cadre qu'il ira reconnaître demain à la première heure. Espérons. De toutes façons nous ne partirons pas encore.

Jeudi 12 septembre

9 heures 30 - Mademoiselle Neufeld me téléphone que le cadre de M. Nucsa a été retrouvé. Il y a de l'espoir.

10 heures 30 - Le cadre en question est plein et a déjà été vendu. M. Nucsa n'y comprend plus rien et moi non plus. Il me téléphone ses excuses et rend l'argent à Mademoiselle Neufeld. Pierre se met immédiatement en quête d'un autre cadre. Nous ne partirons pas encore aujourd'hui et les places sont décommandées.

À 13 heures à la maison. Pluie torrentielle depuis ce matin. Les déménageurs veulent attendre une éclaircie. Si nous attendons le beau temps, nous seront encore ici dans un mois. Je donne l'ordre de tout expédier immédiatement à la douane, la révision devant avoir lieu à

---

1 - Bauska est une ville du sud de la Lettonie. Elle est située au sud-est de Jelgava (en allemand Mitau). Elle constitue à l'époque la quatrième ville du pays avec un peu moins de 30.000 habitants.

2 - L'armée lettone est transformée par les Soviétiques en un 24e corps d'armée territorial. Le 14 juin 1941, une partie de ses cadres est exécutée près du camp militaire de Litene, une autre est déportée en Sibérie.

14 heures. Car nous ne pouvons remplir le cadre que devant les douaniers russes. Autrement il faudrait tout défaire devant eux comme ce fut le cas pour le mobilier de la Légation. Pauvres meubles à peine protégés par une mauvaise bâche. Je préfère ne pas les voir. Mais c'est bien la première fois qu'une telle inspection est exigée. Dans certains pays les douaniers viennent jeter un coup d'œil à la maison et le cadre est immédiatement scellé.

Dans la soirée j'apprends que la révision a eu lieu et que tout est sous clef en attendant le cadre. Les Russes ont tout ouvert, tout examiné. Fort heureusement ils ont découvert la caisse contenant ma collection de stéréos[1] et se sont mis à les regarder sans plus se préoccuper du reste. S'ils ne les ont pas abîmés c'est une grande chance, car pendant ce temps les douaniers lettons qui les assistent ont rapidement ouvert les caisses et malles en indiquant le contenu aux Russes qui, occupés à regarder les photos, n'écoutaient guère ce qu'on leur disait. Au bout de deux heures, quand tout a été fini, ils ont dit que ce n'était pas suffisant et qu'ils recommenceraient demain. Si tout va aussi bien qu'aujourd'hui ce sera parfait. Il n'a plus été question des tapis et tout s'est passé de façon assez humoristique et sous la pluie. Reste à trouver le cadre et l'argent pour le payer. Pierre est heureusement là.

Entre temps nous avons été goûter chez Vitols, que nous avions à dîner hier avec les dernières épaves de la Légation. Puisse notre visite ne pas le compromettre, car il n'est pas spécialement aimé du nouveau régime. Sous prétexte de vérifier son téléphone, un ouvrier est venu un matin pendant son absence y installer un microphone.

Jāzeps Vītols (1863-1948) - Né en juillet 1863, il est d'abord élève au conservatoire de Saint- Petersbourg entre 1880 et 1886. Devenu professeur dans cette même institution en 1901, il est de retour en Lettonie en 1918 et prend la tête de l'Opéra national de Riga. En 1920, il fonde le Conservatoire letton de musique. En 1944, il fuit la Lettonie pour l'Allemagne et s'installe à Lübeck, où il meurt en avril 1948.

Pierre me raconte que les wagons qui apportent de Russie des matières premières en Lettonie portent l'inscription : « *Envoi du secours rouge à la Lettonie affamée* ». Au retour la pancarte est retournée et l'on peut lire « *produits du kolkhoze Frundze de Zemgale* ». Il est seulement dommage que les deux inscriptions se contredisent. On ne trouve plus de porc au marché, celui-ci étant envoyé en Russie. Telle n'est pas la

1 - Jean de Beausse, photographe amateur, a réalisé lors de sa mission en Lettonie de très nombreuses photographies stéréoscopiques sur plaques de verre. Quelques-uns de ses clichés sont reproduits dans ce volume.

raison officielle : « *Les paysans sont tellement enthousiasmés par les méthodes soviétiques et travaillent tellement qu'ils n'ont plus le temps de tuer leurs bêtes* ». On ne dira pas que la propagande est mal organisée.

À partir du mois d'octobre, les locataires ne verseront plus leur loyer à leur propriétaire, mais au compte de celui-ci à la banque communale. C'est un premier pas vers la confiscation.

Vendredi 13 septembre

Mademoiselle Neufeld nous conseille de partir. Elle ne croit pas à une nouvelle inspection, mais nous laissons par prudence les clefs de nos malles. Nous sommes fort inquiets pour notre argenterie et celle des Roeser que nous transportons également. Je suis décidé à faire un scandale et à rester s'il le faut. Notre visa de sortie expire après demain. Quant à Mademoiselle son visa suédois n'est valable que jusqu'au 15 septembre.

Visite de Mademoiselle Groswald[1]. Quel changement depuis un mois. Cette pauvre femme donne l'impression d'un animal traqué ; regardant autour d'elle avant d'ouvrir la bouche, cherchant partout des microphones, elle fait peine à voir. Elle aussi cherche des amis pour partager son appartement. On se dispute les petits logements. Sa sœur Marguerite mariée (fictivement je crois) à un Suédois est partie depuis six semaines.

12 heures - Pierre a trouvé un cadre qui doit être envoyé dans la journée à la douane. Cette fois nous partons. Je vais chez Transtred porter mes billets et donner les dernières instructions et nous partons en hâte pour l'aérodrome avec nos seize valises et quatre enfants. La sentinelle russe interdit à Pierre le passage, comme nous nous y attendions. Feldmanis est heureusement là.

Toujours les mêmes commissaires dépenaillés à l'aérodrome. Tandis que j'épelle nos noms à un employé qui les transcrit péniblement en russe, je surveille du coin de l'œil nos valises que j'ai confiées à Feldmanis. Tout semble aller pour le mieux. Quand j'ai fini de donner les renseignements successivement traduits en allemand et en russe, l'inspection des bagages est achevée. On demande à Mademoiselle d'ouvrir ses valises. Très heureusement il y en a deux sans argenterie que nous désignons immédiatement. Ici notre laissez-passer a fait merveille et je finis par croire que les douaniers avaient raison et que c'est la Légation des Soviets

1 - Il s'agit de Līna Grosvalda. Voir plus haut la notice biographique consacrée à la famille Grosvalds (à la date du 25 octobre 1939).

qui nous a trompés et a refusé de nous donner les pièces nécessaires tout en nous prodiguant ses assurances et ses bonnes paroles.

L'avion est là, nos valises sont enlevées. Adieux à Feldmanis qui nous fut d'une grande aide jusqu'au dernier moment. Le signal du départ est donné. Nous montons dans l'avion, les hélices tournent, les portes sont fermées, nous roulons sur l'aérodrome, nous décollons.

13 heures 30 - C'est fini. Nous avons quitté le paradis soviétique, nous volons vers la liberté. Ces mauvais jours ne sont plus qu'un souvenir. Quelle joie ! Quelle libération !

Retour en Lettonie

(25 septembre 1991 - 13 mai 1993)

Témoignage de Jacques de Beausse

L'INVASION soviétique de juin 1940 allait ouvrir pour la Lettonie une longue suite d'occupations, toutes plus brutales les unes que les autres : rattachement à l'Union soviétique de 1940 à 1941, invasion allemande en 1941 et occupation par l'Allemagne nazie jusqu'en 1945 avec son cortège de massacres et de déportations touchant notamment les juifs, reconquête - et non « *libération* » selon un terme trop souvent employé - par l'armée soviétique en 1945. La Lettonie prétendument libérée allait subir de nouveau un régime de terreur, avec des déportations liées pour les unes à la collectivisation rurale, pour d'autres à une politique de terre brûlée dans les campagnes susceptibles de donner asile aux mouvements de résistance anti-soviétique, pour d'autres encore à la volonté de dissuader toute activité intellectuelle en dehors du cadre du Parti. Elle allait aussi être soumise à une politique de soviétisation systématique par l'intégration de son économie dans celle de l'URSS, par une immigration massive de Russes, d'Ukrainiens ou de Biélorusses en vue de noyer sa population autochtone, par une politique d'élimination lente de la langue lettone, en particulier dans l'enseignement supérieur.

La Lettonie continuait cependant de survivre, d'abord dans l'esprit des Lettons et de leurs amis, mais surtout au regard du droit international. La France, comme de nombreux autres pays, n'a jamais reconnu l'annexion de la Lettonie par l'URSS. En dépit des demandes instantes de ce pays, elle a toujours refusé de lui livrer l'or que la Banque nationale de Lettonie avait confié à la garde de la Banque de France. Au lendemain du retour de la Lettonie à l'indépendance, celle-ci a pu le restituer à l'ambassadeur de Lettonie : les lingots étaient les mêmes, avec leurs poinçons lettons d'origine. Le gouvernement français n'a pu en revanche empêcher les représentants de l'Union soviétique, alliée de l'Allemagne à cette époque,

de s'emparer en 1940 des locaux de l'ambassade de Lettonie à Paris alors occupé. Ils s'y sont introduits de nouveau en 1945, trop vite pour qu'on puisse empêcher cette voie de fait, et y sont restés sans droit ni titre.

Le vent de l'histoire, pourtant, allait tourner. Tout le monde garde à l'esprit l'effondrement interne de l'Union soviétique, les « révolutions chantantes » dans les trois Pays baltes, la chaîne humaine de Vilnius à Tallinn en 1989. En 1991 enfin, le retour à l'indépendance de la Lettonie était proclamé. Dès le mois d'août, le ministre français des Affaires étrangères, M. Roland Dumas, était reçu à Riga, et la reprise des relations diplomatiques entre la France et la Lettonie décidée.

Restait à nommer un ambassadeur ; j'avais fait connaître mon intérêt pour ce poste et j'ai eu la joie de voir retenir ma candidature : la nomination comme ambassadeur dans la Lettonie ressuscitée du fils du dernier diplomate français à avoir quitté ce pays en septembre 1940 avait une valeur symbolique dont la France a voulu profiter et à laquelle les Lettons allaient être sensibles.

Dès la confirmation de ma nomination, j'ai commencé à préparer mon départ, qui était quand même un saut dans l'inconnu ou presque. Ma première visite a été pour Madame Abols, qui venait d'être nommée ambassadeur de Lettonie en France après y avoir officieusement représenté son pays pendant plusieurs années. Cela a été le début d'une complicité amicale au service de la Lettonie et de la France, comme il en existe rarement entre deux ambassadeurs en face à face.

Le 24 septembre, tout se précipite : je dois être à Riga le lendemain pour présenter le surlendemain mes lettres de créance, qui ne sont même pas encore signées par le président de la République. Le 25 a été une journée folle. J'obtiens en une demi-heure - sans doute un record du monde - mon visa de transit soviétique, car le bureau des voyages du ministère a eu l'idée malencontreuse de me faire passer par Moscou au lieu de prendre la nouvelle liaison par Copenhague, j'attrape au vol mes lettres de créance, l'encre de la signature à peine sèche, puis, de justesse, l'avion de Moscou. Après un changement d'avion et d'aéroport, je débarque en fin d'après-midi à Riga où je suis accueilli par le chef du Protocole, une charmante jeune femme blonde, une rose à la main. Le contrôle des passeports est assuré, à ma surprise, par des gardes-frontière soviétiques en uniforme vert.

Je souligne ces deux détails, la rose et les gardes-frontière soviétiques, car ils sont pour moi significatifs.

La rose d'abord : la Lettonie sera toujours pour moi le pays des fleurs. Où que j'aille, seul et, plus encore, quand ma femme aura pu me rejoindre,

nous avons été accueillis avec des fleurs, trois roses, trois tulipes ou une gerbe énorme, et nous en avons toujours apporté lorsque nous étions invités. Lors de la première escale d'un navire de guerre français, l'échelle de coupée était à peine abaissée qu'une femme âgée s'est précipitée vers l'officier de garde, une gerbe de roses dans les bras. Et je ne parle pas de notre départ, où ma femme disparaissait sous les fleurs.

Le marché aux fleurs reste un de mes souvenirs les plus vivants de Riga. Tous les jours, depuis l'aube jusque tard dans la nuit, de braves gens offraient dans des seaux, sur quelques tréteaux, les produits de leurs jardins ou de serres minuscules que l'on voyait dans la banlieue de Riga. L'hiver, les fleurs étaient présentées à l'abri dans de petites cages de verre chauffées par une ou deux bougies qui brillaient dans la nuit.

Les gardes-frontière soviétiques témoignaient d'un aspect plus grave de la situation de la Lettonie en septembre 1991. J'espère que mes amis lettons ne se froisseront pas si je dis que j'ai intitulé ma première dépêche de Riga : « *Une indépendance inachevée* ». C'était vraiment dans cette situation de gestation, de devenir, que je percevais l'indépendance de la Lettonie.

Le principe en était acquis, inébranlable, conquis de haute lutte par cet héroïsme pacifique qui est une des grandes qualités du peuple letton et reconnu par la communauté internationale. Les modalités en revanche étaient toutes à construire.

Aux frontières, routes ou aéroports, et même, je l'ai constaté l'été suivant, dans les miradors qui jalonnaient le littoral, immédiatement visibles pour l'arrivant, se trouvaient donc ces hommes en vert. Au bout de quelques mois, ils se sont vus flanquer de jeunes gens en civil auxquels ils enseignaient visiblement les techniques du métier. Puis ces jeunes gens se sont mis en uniforme, d'une autre couleur, tandis que leurs mentors glissaient discrètement derrière eux en civil avant de disparaître tout à fait.

La monnaie aussi s'est lettonisée progressivement. J'ai commencé par vivre en roubles soviétiques, achetés au jour le jour dans les bureaux de change à des taux en baisse constante. Quelque temps après, ils ont été remplacés par des roubles lettons qui, très vite, ont fait prime, leur cours restant stable tandis que le rouble soviétique poursuivait son effondrement. À la veille de mon départ, j'ai vu réapparaître le lat de mon enfance, devenu aujourd'hui une monnaie stable et respectée.

Les timbres-poste ont suivi la même évolution : on est passé du timbre soviétique au même surchargé de la mention *Latvija*, puis au véritable timbre letton.

Moins important, mais plus visible, les noms de rues imposés par les Soviétiques ont peu à peu fait place aux noms lettons d'avant-guerre. C'est ainsi que la rue Elizabeth, où se trouve la maison de mon enfance, devenue rue Kirov, a retrouvé son ancien nom, sauf toutefois pour le tronçon le long duquel était implanté l'état-major du groupe d'armées soviétiques, resté rue Kirov jusqu'à mon départ. C'est un bon exemple de la volonté des Lettons d'éviter tout risque d'affrontement inutile.

La marque la plus lourde de cette indépendance inachevée est en effet restée longtemps la présence sur le sol de la Lettonie indépendante de forces armées soviétiques. On a un peu oublié en France, si on en a jamais été conscient, la présence de ces forces et la menace qu'elles représentaient par leur existence même. À Riga, le commandement d'un groupe d'armées avec ses états-majors et ses services occupait plusieurs pâtés d'immeubles en plein centre, sans compter des casernes de banlieue ; un important camp militaire était situé juste au nord de la ville, une division blindée stationnait à une soixantaine de kilomètres au sud. Des garnisons étaient réparties dans tout le pays ; il y avait aussi des bases navales, dont un des principaux ports de guerre soviétiques sur la Baltique à Liepaja, des bases aériennes, un radar extraordinaire à très longue portée, des stations d'écoute électroniques, 70.000 hommes au bas mot, suivant les estimations les plus prudentes à la fin de 1991.

La situation était étrange au regard du droit : ces troupes ne relevaient d'aucun statut juridique connu ; elles étaient là, un point c'est tout. Et elles ne voulaient pas s'en aller : leurs officiers se trouvaient fort bien en Lettonie, beaucoup mieux qu'en Union soviétique où leur gouvernement prétendait ne pas pouvoir les reloger. L'attitude de ce gouvernement était fluctuante, alternant menaces plus ou moins voilées et déclarations de bonne volonté. Celle du commandement sur place était rigide et menaçante. J'ai lu dans la presse de l'époque les déclarations fracassantes d'officiers généraux soviétiques de très haut rang, proclamant qu'ils ne partiraient jamais, même sur ordre de leur gouvernement, qu'ils étaient prêts s'il le fallait à prendre le pouvoir en Lettonie. J'étais stupéfait de pareilles manifestations d'indiscipline dans une armée que je croyais commandée ; pour dix fois moins, un officier général français aurait été relevé de son commandement, un Américain passait en cour martiale.

Les autorités lettonnes sont restées fermes dans leurs exigences et d'un calme inébranlable dans leur attitude. Elles ont accepté de conclure un accord de stationnement provisoire, dans lequel les Soviétiques s'engageaient entre autres à ne pas introduire de troupes fraîches en Lettonie. La disposition s'est révélée efficace. Les appelés qui constituaient

le gros de la troupe n'avaient, comme tous les appelés, qu'une hâte, celle de rentrer chez eux leur temps accompli ; les unités se sont ainsi trouvées réduites peu à peu à leur personnel de carrière. Je ne puis résister à l'envie de rapporter une réflexion que m'a faite mon attaché de défense, un capitaine de frégate : « *Savez-vous, Monsieur l'ambassadeur, que dans certains dépôts, ce sont des officiers qui doivent charger dans les trains les caisses de munitions à rapatrier ; ils en sont même réduits à monter la garde eux-mêmes. Les Lettons ne se rendent pas compte, ils devraient accepter la relève de quelques hommes du rang ; on ne peut pas traiter ainsi des officiers* ».

Plus sérieusement, le même attaché de défense me disait avoir entendu de la bouche d'un officier soviétique : « *Je voudrais que vous compreniez notre douleur* ». Je pense que la Lettonie, et l'Europe entière, ont eu beaucoup de chance que les autorités lettonnes, comme celles de leurs deux voisins baltes aient toujours gardé leur calme, que la population n'ait jamais cédé au désir de vengeance contre ces soldats, et que la discipline ait été assurée chez ceux-ci malgré les rodomontades de leurs chefs. On ne peut jamais savoir en effet, et je me le suis souvent demandé avec inquiétude, comment peut réagir une armée désespérée, humiliée et abandonnée. Finalement, tout s'est bien passé, ces troupes soviétiques devenues russes ont fondu peu à peu ; en 1995 il n'en restait plus rien, sinon des installations délabrées et beaucoup de pollution. Durant tout mon séjour, le problème n'en a pas moins pesé sur la Lettonie, alimentant une inquiétude permanente chez tous mes interlocuteurs.

◆◆◆◆◆

Dans ce pays à l'indépendance inachevée, j'ai trouvé un État lui aussi inachevé et une société en pleine mutation.

Je me suis très vite aperçu que je me trouvais dans un pays sans lois. Non que le désordre ou la criminalité y régnassent, bien au contraire. J'ai circulé partout en voiture ou à pied sans jamais éprouver le moindre sentiment d'insécurité. Ce qui faisait défaut, ce n'était pas l'ordre public, c'était la Loi : pas de code de commerce, pas de loi bancaire, pas de loi sur les faillites, un code civil en pleine restructuration et tout à l'avenant. Ce n'était pas sans conséquences pratiques : pendant quatre mois, je n'ai pu trouver une banque dont je puisse être sûr qu'elle me rendrait le dépôt que je lui aurais confié ; mon premier collaborateur était obligé de conserver le fonds de roulement de l'ambassade dans une sacoche dont il ne se séparait ni jour ni nuit. Le représentant d'une entreprise française m'expliquait que son conseiller juridique devait veiller avec un soin extrême à la rédaction des contrats : en France, ce qui n'est pas spécifié

dans un contrat est supposé régi par le droit commun ; en Lettonie il n'y avait pas de droit commun, tout devait être explicité.

Cette situation de vide juridique provenait du fait que le pays venait d'être soumis pendant près de cinquante ans à une législation soviétique dont personne ne voulait plus et qui était, dans la plupart des cas, totalement inadaptée aux réalités nouvelles. La législation d'avant-guerre avait été formellement abrogée et, de toute façon, elle aurait été désuète. Quant à une législation nouvelle, le temps avait manqué pour l'établir et plus encore un véritable parlement.

Car ce pays sans lois était aussi un pays sans parlement vraiment constitué. Le pouvoir législatif y était exercé par le Conseil suprême, qui avait été élu quelques années auparavant comme Conseil suprême de la République socialiste de Lettonie, membre de l'Union soviétique. C'est lui qui, grâce à la majorité qu'y avait obtenue le Front populaire, avait été l'instrument de la reconquête légale de l'indépendance ; il n'en gardait pas moins quelques scrupules sur sa propre légitimité et a préféré renvoyer la refonte de la législation à un Parlement élu dans le cadre d'une constitution nouvelle ce qui ne s'est produit qu'au lendemain de mon départ.

Le débat politique était à l'époque encore rudimentaire : au Conseil suprême s'affrontaient les membres du Front populaire encore unis dans le souvenir de la lutte pour la liberté et les tenants de l'ancien régime. Des tendances divergentes commençaient pourtant à se dessiner au sein même du Front populaire. On pouvait éprouver une certaine nostalgie de la belle unanimité d'antan contre l'oppresseur, mais cette évolution était saine : l'unanimisme n'est pas la démocratie, celle-ci exige le débat d'opinions et donc la pluralité des partis. On allait vite comprendre que, dans ce domaine, la Lettonie n'aurait besoin de l'aide de personne.

Il fallait reconstituer aussi en Lettonie ce que l'on a pris l'habitude d'appeler aujourd'hui la société civile. Elle était alors inexistante. Durant près de cinquante ans, se réunir pour quelque motif que ce soit en dehors des structures officielles se payait de la liberté sinon de la vie : j'ai connu les deux seules survivantes d'un petit groupe déporté en Sibérie en 1951, pour le seul crime de se rencontrer de temps en temps en privé et parler d'art et de littérature française. Prendre une initiative quelconque au service de la collectivité était dangereux. Il est difficile de sortir d'une période où la passivité était condition de survie. J'ai vu, il est vrai se constituer une Alliance française, une Chambre de commerce franco-lettonne. Dans d'autres domaines, la situation était encore bloquée ; je

pense en particulier aux Églises où le clergé n'avait pas encore retrouvé l'habitude de faire appel aux laïcs et où ceux-ci n'osaient pas se lancer.

Il me faut aussi évoquer, ne serait-ce que très rapidement, la question des nationalités. Pays de tradition déjà multiculturelle avant la guerre - on y parlait le letton, l'allemand et le russe - la Lettonie avait été soumise à une politique de russification systématique à partir des années soixante, par une importation massive de main-d'œuvre. De 15 % en 1939, la population de langue russe était passée en 1991 à plus de 45 %. Que faire de ces immigrés, dont la plupart étaient de pauvres gens venus chercher une vie meilleure comme les Maghrébins en France ? La plupart ne voulaient ni ne pouvaient rentrer en Union soviétique, où ils n'avaient plus aucune attache. Beaucoup avaient soutenu, par leur vote au referendum en particulier, la lutte des Lettons pour leur indépendance. Malgré tout, les autorités lettonnes, largement soutenues par l'opinion, n'ont pas voulu leur accorder immédiatement la citoyenneté. Leur préoccupation était essentiellement d'ordre démographique : qui savait si ces immigrés, dont le nombre approchait déjà la moitié de la population, la dépassait largement dans des villes comme Riga, n'allaient pas un jour conquérir une majorité au parlement et y voter le rattachement à la Russie, consacrant tout à fait légalement la mort de la Lettonie ? La propagande soviétique s'est saisie de la question, s'efforçant avec un aplomb incroyable de présenter comme une violation des droits de l'homme ce qui n'était assimilable après tout qu'à une séquelle de décolonisation. Mise à part l'absence de droits politiques, ces immigrés n'ont jamais été victimes de discrimination, ils jouissaient des mêmes droits économiques et sociaux que les citoyens, sauf pour l'accès aux emplois publics, bénéficiaient d'un système complet d'enseignement public en langue russe, avaient leur presse, leurs théâtres... Dans la vie quotidienne des grandes villes où ils étaient concentrés, la cohabitation se passait sans incidents. Aujourd'hui, la question est pratiquement résolue : mieux assurée de sa solidité, la Lettonie a ouvert plus grandes les portes de la citoyenneté, de plein droit à tous ceux qui avaient au moins un ancêtre citoyen letton avant 1940, puis à tous ceux qui étaient nés en Lettonie après 1990, enfin à ceux qui pouvaient justifier d'une connaissance au moins élémentaire de la langue et de l'histoire lettonnes. Le nombre de non-citoyens diminue progressivement, ce sont souvent des personnes âgées qui ne voient pas l'utilité de faire l'effort d'acquérir la citoyenneté lettonne. Quelques-uns, surtout parmi les retraités de l'armée soviétique, ont du mal à accepter d'être passés d'un statut de seigneurs à celui de minorité, mais la cohabitation se passe habituellement sans problèmes et si l'on n'affiche plus le russe à Riga, on le parlait encore beaucoup il y a cinq ans.

Voilà donc le pays hors normes où je débarquais. Le tableau peut paraître sombre, mais il me paraît utile pour que ceux qui découvrent la Lettonie d'aujourd'hui, avec ses apparences de prospérité, sa capitale brillante et animée, puissent juger de l'effort fantastique fourni en moins de vingt ans par ce pays qui renaissait de ses cendres après cinquante ans d'étouffement. Et je n'ai pas parlé de l'économie désorganisée et de l'environnement ravagé, ni de l'aspect typiquement soviétique des rues grisâtres de Riga en 1991.

Ce tableau peut aussi permettre de comprendre pourquoi, en 1991, le premier point de mes instructions était d'aider au rétablissement de l'État de droit en Lettonie, pourquoi aussi, à une question que je lui posais un jour sur ses attentes prioritaires à l'égard des ambassadeurs étrangers, le ministre letton des Affaires étrangères m'a répondu : « *Que vous nous enseigniez la démocratie* ».

◆◆◆◆◆

Nous n'en étions pas là, à mon arrivée de Paris le 25 septembre 1991. Après cette longue digression, je retrouve mon ange gardien à la rose qui m'a déposé à l'hôtel Ridzene, immeuble moderne, d'un style original que l'on n'aurait pas attendu d'un hôtel construit à la veille de l'indépendance pour accueillir les hautes personnalités soviétiques venues de Moscou, confortable heureusement car je n'allais pas avoir d'autre résidence pendant vingt mois, pas d'autre bureau pendant huit mois. Les quelques ambassadeurs résidant à Riga y habitaient presque tous. Lorsque nous souhaitions rencontrer un collègue, plutôt que d'aller le voir à son ambassade - en général une chambre à l'étage voisin - nous allions au petit-déjeuner nous asseoir à sa table pour apporter quelques informations glanées la veille, partager nos impressions sur tel ou tel, ou tout simplement pour échanger des adresses utiles.

Ma première journée a été marquée par ma visite au Premier ministre, M. Godmanis, un barbu autoritaire, enthousiaste et cordial. Elle a été aussi celle de ma redécouverte de Riga, à commencer par celle du cimetière militaire de Bralu Kapi où l'on m'a conduit immédiatement, dans un geste qui avait sa signification. D'une imposante simplicité, ce cimetière encadré de chênes et de tilleuls regroupe les corps des Lettons qui, depuis 1915, sont tombés pour la liberté de leur patrie. Juste à côté, sont les tombes des grands hommes de la Lettonie, en majorité des écrivains, des poètes, des artistes... J'ai pu revoir ensuite l'immeuble toujours debout où j'avais habité avec mes parents à la veille de la guerre et surtout découvrir ma future ambassade. Construite en 1873 par un négociant allemand de

La Légation de France s'installe à partir de 1919 dans l'hôtel particulier de la famille Mentzendorf, à Riga. Ce bâtiment, construit en 1873 par une riche famille de commerçants d'ascendance allemande est nationalisé en 1940 par les Soviétiques. Durant l'entre-deux-guerres, la Légation de France, locataire des lieux, partage le bâtiment avec les représentations britannique et espagnole en Lettonie. (Coll. de Beausse)

Riga dans le style surchargé de l'époque, ayant déjà abrité la Légation de France avant la guerre. Admirablement située, elle présente une façade décorée de stucs blancs sur fond bleu ciel, de superbes parquets, un riche décor de stucs dans les vastes pièces de réception. C'était alors une coquille vide : la « *procuratura* » soviétique qui l'occupait, hybride de police judiciaire et de parquet, était en train de tout enlever, y compris les lampes et les appareils sanitaires. Elle a tout de même, soyons juste, laissé les vantaux des portes et des fenêtres ce qui n'était pas le cas partout. Le déménagement n'était pas achevé, d'innombrables coffres-forts descendaient dans les escaliers comme sur des toboggans, il y avait encore des placards pleins de masques à gaz. C'est devenu aujourd'hui la plus belle ambassade de Riga. Dès la visite de M. Roland Dumas à Riga au mois d'août, les autorités lettonnes avaient eu le beau geste de lui proposer de relouer à la France cet immeuble qui avait déjà abrité notre Légation avant la guerre. Il ne me restait plus qu'à négocier le contrat de bail, ce qui a été fort long, à la fois en raison du vide juridique dont j'ai parlé et de discussions ardues sur le montant du loyer. J'avais un peu mauvaise conscience à jouer au marchand de tapis pour extorquer quelques dollars de rabais à une administration lettonne qui n'était pas bien riche, mais le souci premier d'un haut fonctionnaire ne doit-il pas être de sauvegarder les deniers du contribuable ?

Le 27 septembre, j'ai présenté mes lettres de créance au président du Conseil suprême, qui remplissait les fonctions de chef de l'État. Pris à mon hôtel dans une immense et poussive Tchaïka noire de la présidence,

ornée de fanions aux couleurs françaises et lettonnes, j'ai d'abord rendu visite au ministre des Affaires étrangères, M. Janis Jurkans. C'était un homme brillant, aux convictions solides qui l'ont conduit depuis dans l'opposition, mais qui l'avaient amené dans sa première jeunesse à refuser, en raison de sa foi chrétienne, la proposition qui lui était faite d'adhérer au Parti, renonçant ainsi à toute perspective de carrière. J'ai gardé pour lui beaucoup d'estime et d'amitié. Son ministère, c'était alors une équipe de moins de vingt personnes, sans archives, sans grande expérience, mais pleines d'enthousiasme, dans une petite maison de la vieille ville.

Les abords du palais du Conseil suprême, où siégeait le chef de l'État, comme ceux de nombreux bâtiments publics, étaient protégés par des barricades faites d'énormes blocs de béton et par des chaînes, en vue de faire face à un possible retour offensif des forces soviétiques. La « Garde du parlement », constituée exclusivement de Lettons, en assurait la défense ; on ne faisait guère confiance alors à la police, russe à 80 %, pour assurer la sécurité des organes vitaux du nouvel État et chacun avait recruté sa propre garde.

La cérémonie de présentation s'est déroulée sans faste, mais avec une parfaite dignité dans un salon au joli décor baroque. Le président du Conseil suprême, avec lequel je ne pouvais m'entretenir que par interprète, s'est montré très réservé ; peut-être étions-nous aussi intimidés l'un que l'autre. Cet homme encore jeune avait eu une curieuse carrière : ancien membre du parti communiste letton, il présidait déjà le Conseil suprême à l'époque soviétique et représentait la Lettonie au Soviet suprême à Moscou, ce qui ne l'a pas empêché, en patriote letton convaincu, de jouer un rôle clef dans le retour de la Lettonie à l'indépendance. L'histoire de ce pays est pleine de ces paradoxes.

◆◆◆◆◆

Très vite après cette cérémonie, je suis rentré à Paris, ne serait-ce que pour rendre compte de mes entretiens car je ne disposais d'aucun moyen de transmission. J'ai fait quelques allers et retours entre Paris et Riga avant d'y revenir le 9 novembre au volant de ma nouvelle voiture de fonction, chargée à ramper sur la route de matériel le plus divers, et de m'installer pour l'hiver à l'inévitable hôtel Ridzene.

Un ambassadeur arrivant dans son nouveau poste est normalement accueilli par son chargé d'affaires, qui lui présente ses collaborateurs ; il s'installe dans une résidence entièrement aménagée, sa secrétaire lui remet un dossier substantiel sur les principales personnalités du pays...

Là, je n'avais rien, vraiment rien, pas d'autre installation qu'une chambre d'hôtel qui m'a servi en même temps de bureau pendant six mois, pas de collaborateurs, un équipement de transmissions de fortune, pas d'archives ni de fichier. Comment faire un métier fondé avant tout sur la relation sans aucun moyen de savoir qui est qui, qui fait quoi ? Pour envoyer mes dépêches à Paris, je devais les calligraphier à la main et essayer de les télécopier par une espèce de téléphone hertzien qui se déconnectait dès que la liaison se dégradait ; cet engin a failli me rendre fou... Quant au téléphone normal, les rares circuits desservant l'étranger passaient encore par Moscou et il fallait des heures d'attente.

Je me suis hâté d'embaucher un chauffeur et une interprète. Le premier était indispensable dans une ville où les noms de rues étaient encore changeants, le retour aux noms lettons originels des rues rebaptisées par l'Union soviétique n'étant pas encore achevé, et où les adresses des ministères, parfois changeantes elles aussi, n'étaient publiées nulle part. L'interprète était celle que le ministère letton des Affaires étrangères avait mise à ma disposition lors de mes visites précédentes ; elle s'est révélée une aide inestimable. Elle savait tout sur Riga : dans ce pays sans annuaires fiables, où les administrations se mettaient en place, où les organigrammes fluctuaient, elle a toujours su m'organiser des rendez-vous avec les personnes qu'il fallait. C'était en plus une excellente interprète, et je dois à ce propos reconnaître la qualité de l'enseignement des langues sous le régime soviétique, les collaboratrices que j'ai recrutées au fil des temps pour l'ambassade parlaient et écrivaient toutes un français parfait, sans avoir jamais mis les pieds en France.

Peu à peu mon ambassade a pris forme, j'ai vu arriver un adjoint, puis un conseiller culturel qui a été pour moi un collaborateur exceptionnel, un conseiller commercial plein d'idées qui malheureusement n'est pas resté longtemps, une secrétaire enfin stable après quelques brèves missions de dépannage, un attaché de défense en résidence à Vilnius, un attaché de police qui veillait à la mise en œuvre de notre programme de coopération avec la Lettonie...

Durant tout l'hiver, j'ai eu beaucoup à faire et cela valait mieux car Riga n'était pas très gaie. Cette si belle ville gardait encore les stigmates de la période soviétique : rues dégradées aux rares voitures, magasins vides et rébarbatifs aux vitrines sales, longues queues partout, maisons décrépites aux entrées malodorantes. Le marché était une ressource et un but de promenade : vastes halles bien tenues, marchands venus du Caucase vendre des fruits presque exotiques ; leurs oranges complétaient utilement pour moi l'ordinaire du Ridzene. On y voyait aussi, et de plus

en plus nombreux, de pauvres gens alignés au bord des allées essayer de vendre à la sauvette un peu n'importe quoi pour se faire quelque argent.

Les temps étaient durs en effet pour les habitants. Les prix de beaucoup de biens et services de première nécessité, fixés naguère de façon arbitraire à des niveaux dérisoires, étaient peu à peu libérés et connaissaient des hausses fantastiques, multipliés par dix, par vingt, voire davantage, tandis que les salaires ne suivaient que de très loin et que les pensions de retraite restaient bloquées. Les anciens circuits d'approvisionnement étaient coupés et les nouveaux tardaient à se mettre en place. La Lettonie dépendait exclusivement de l'Union soviétique et de ses humeurs pour son gaz et son pétrole, qui manquaient souvent. L'approvisionnement en produits alimentaires n'était même pas assuré dans ce pays exportateur avant la guerre de denrées agricoles. J'ai été convoqué au début de décembre par le Premier ministre qui m'a dit : si vous ne nous aidez pas, nous n'aurons plus de pain pour Noël. Je me suis activé, mes collègues, objets de la même démarche, également, la Communauté européenne a envoyé un bateau de blé, les États-Unis, la Finlande ont fait un geste, et la pénurie a été évitée.

Ce qui aidait les Lettons à tenir, c'était la fierté, la joie d'être libérés. Le symbole de cette liberté se trouvait justement au centre de Riga à deux pas de ma future ambassade : l'imposant monument de la Liberté. Inauguré en 1935, il avait survécu par miracle à la période soviétique grâce à une Russe, responsable des Affaires culturelles dans la République socialiste de Lettonie, qui avait fait valoir qu'il s'agissait d'un monument de grande valeur artistique. On ne pouvait toutefois alors en approcher sous peine des sanctions les plus graves. Depuis le retour à l'indépendance, il était fleuri en permanence. Je n'oublierai pas le 18 novembre 1991, jour de la fête nationale : le socle du monument, les murets qui l'entourent, les marches, le parvis, tout disparaissait sous les fleurs. Cette fête n'avait pas été célébrée depuis le 18 novembre 1939 : j'étais alors à Riga, petit garçon de sept ans, et j'avais gardé le souvenir de la profusion de drapeaux qui ornaient la ville.

Un autre souvenir a marqué ce premier hiver : dans la soirée du 19 janvier 1992, j'ai vu s'allumer dans le parc des Bastions, près de l'hôtel où je résidais, d'innombrables veilleuses sur les blocs de granit qui marquaient l'endroit où, juste un an auparavant, des manifestants lettons pacifiques et désarmés étaient tombés sous les balles des sbires du pouvoir soviétique. La population faisait le tour de ces stèles y déposant fleurs ou veilleuses ; j'ai fait le même tour, noyé dans la foule, à la mémoire de ces victimes d'un totalitarisme que l'on doit espérer disparu. Bien d'autres

souvenirs me reviennent à l'esprit sur cette ville qui reprenait vie, sur le courage et les efforts de ses habitants. Les évoquer tous dépasserait le cadre de ce qui ne doit être qu'un appendice aux souvenirs de mon père ; je me bornerai aux plus significatifs.

Le 6 décembre 1991, M. Gorbunovs, président du Conseil suprême, était reçu à Paris, en même temps que les chefs d'État de l'Estonie et de la Lituanie, pour signer à l'Élysée la Charte de Paris pour la nouvelle Europe. C'était sa première visite officielle à l'étranger et, sauf erreur de ma part, le premier instrument international signé par la Lettonie ressuscitée.

Quelques mois après, le président de la République française, François Mitterrand, lui rendait sa visite. J'avais été prévenu quelques semaines à peine avant la visite, prévue pour le 15 mai.

Avec l'ambassade squelettique et les moyens de transmission fantaisistes dont je disposais, la préparation de la visite a été un tour de force. J'ai heureusement été soutenu à fond par mes collaborateurs ; mes jeunes collaboratrices lettonnes, fraîchement recrutées, ont fait un travail admirable pour lequel elles n'avaient aucune expérience. Beaucoup a été fait, je dois le reconnaître, par des missions du service du Protocole venues de Paris. Notre chef du Protocole, habitué à des discussions souvent difficiles avec le Protocole des pays hôtes, m'a confié qu'il n'avait jamais établi de coopération si confiante et si compréhensive qu'avec ses interlocuteurs lettons.

La visite a été rapide, du matin au soir, mais très dense : entretiens avec le président du Conseil suprême et le Premier ministre, déjeuner officiel dans un grand hôtel de Riga, concert à la cathédrale, promenade à pied dans la vieille ville où des foules étaient rassemblées sur les trottoirs, conférence de presse, dépôt d'une gerbe au monument de la Liberté. La journée s'est terminée par une réception offerte par le président de la République à l'Ambassade. Ma coquille vide était toujours aussi vide, à l'exception d'une pièce pour laquelle j'avais reçu quelques meubles de Paris, mais elle était nettoyée sinon repeinte. Un artiste letton, disparu depuis, Rudolf Pinnis, qui avait travaillé plusieurs années à Paris avant la guerre, avait bien voulu me prêter ses toiles, très belles, pour orner mes immenses salons vides et j'avais fait appel à une fleuriste, qui s'est révélée pleine de talent, pour compléter le décor avec des bouquets dont certains approchaient les trois mètres de haut. Le buffet, heureusement, venait de l'Élysée. Au milieu de la réception, voyant la foule sous les fenêtres, j'ai suggéré au président de la République de se montrer au balcon ; après une brève hésitation, il y a entraîné son hôte et tous deux se sont fait

acclamer. M. Gorbunovs était visiblement ému ; on m'a dit depuis que c'était sa première expérience de ce genre.

D'autres visites d'État ont suivi, la reine du Danemark, le roi de Suède, plus fastueuses sans doute, avec des dîners dans le château historique de Rundale, mais celle-ci était la première et elle a marqué.

◆◆◆◆◆

Le 8 juin, après un bref séjour en France, je revenais à Riga avec ma femme.

Ma vie allait changer, même si nous vivions toujours à l'hôtel. Nous allions découvrir ensemble Riga, ses parcs fleuris, sa vieille ville si pittoresque où les rares parasols des premières terrasses de café commençaient timidement à remplacer les barricades qui m'avaient accueilli neuf mois plus tôt, ses minuscules restaurants qui ouvraient souvent en sous-sol, ses nombreuses et originales galeries d'art, ses bijoux d'ambre si caractéristiques de l'artisanat local. Nous allions surtout profiter des concerts nombreux dans ce pays passionné de musique et de chant.

Grâce à la belle saison, nous allions pouvoir explorer le pays. Une amie nous a emmenés en Latgalie, la province catholique de Lettonie où les fidèles ont gardé leur foi durant la période soviétique en faisant bloc, rassemblés autour de leurs curés. C'est aussi le pays des grands lacs, où nous avons été les hôtes d'un sculpteur paysan, où nous avons visité les ateliers d'artisans locaux : potiers, tisserands.

Un autre ami, un astronome qui avait appris le français à l'occasion d'une mission dans l'île française de la Nouvelle-Amsterdam, nous a fait découvrir la Courlande, ses rivières, ses vieilles villes, ses châteaux des anciens barons baltes et les immenses plages de la côte ouest. Il découvrait cette côte en même temps que nous : pendant cinquante ans, elle avait été zone interdite sur vingt kilomètres de profondeur. Seuls les résidents autorisés avaient accès à la mer mais devaient quitter la plage à 19 heures ; le sable était ratissé tous les soirs et inspecté méticuleusement au lever du jour à la recherche de traces éventuelles d'ennemis capitalistes qui auraient tenté de s'introduire sur la terre sacrée du socialisme. Des miradors jalonnaient toujours la ligne de dunes, encore occupés par des gardes-frontière soviétiques.

C'est en Courlande aussi à une autre occasion que nous sommes allés voir l'ancien chauffeur de la Légation de France en 1940, M. Feldmanis. Presque aveugle à plus de 95 ans, il était encore fort ingambe et a évoqué

ses souvenirs de l'ancienne Légation dont il avait gardé précieusement la plaque, cachée pendant la période soviétique. On aura pu lire ci-dessus, dans les dernières lignes des carnets de mon père, l'hommage rendu à sa fidélité et à son dévouement.

◆◆◆◆◆

C'est aussi avec ma femme que nous avons accueilli le 15 juin l'escale officielle de l'aviso « Second-maître Le Bihan », commandé par le capitaine de corvette Cabon et qui portait la marque du commandant de la flottille du Nord, le capitaine de vaisseau Bizard. C'était la première visite d'un navire de guerre à Riga depuis l'indépendance. L'accueil des Lettons a été splendide : garde et fanfare sur le quai, audience du vice-président du Conseil suprême, d'un ministre d'État, du maire de Riga ; le commandant Bizard avait remarquablement préparé ses entretiens. À la réception à bord, un vieil officier de marine letton, ancien sous-marinier formé à Lorient en 1939 pour commander le premier sous-marin letton, était ému aux larmes de retrouver des marins français. Il a depuis reçu la Légion d'honneur des mains du président de la République, M. Chirac, lors du voyage officiel de ce dernier en Lettonie.

Nous avons nous-mêmes donné une réception dans nos salons vides. Puisque l'expérience avait réussi, nous avions demandé à un autre artiste de nous prêter ses toiles et nous allions faire de même pour nos réceptions ultérieures. Cela nous rendait service et je crois que nos amis lettons appréciaient l'hommage ainsi rendu à leurs artistes.

Le 18 juin l'aviso a quitté Riga, m'emmenant à son bord pour une escale à Liepāja, le grand port letton de la côte ouest, encore occupé par la flotte soviétique. L'impression première est sinistre avec le canal d'accès bordé de navires de la flotte auxiliaire soviétique sales et rouillés, donnant parfois de la bande, des matelots débraillés et désœuvrés. Le commandant de notre aviso a tout de même fait saluer au passage un bâtiment un peu moins mal tenu que les autres. Accueil solennel par le maire de la ville, une fanfare et un officier de marine letton. Le maire nous a parlé de la situation difficile de sa ville : 15.000 militaires et marins soviétiques y stationnaient encore ; les autorités soviétiques y avaient implanté naguère plusieurs usines pour russifier la ville, dont une usine de lingerie, prétexte à faire venir des milliers de jeunes filles d'Ukraine ou de Biélorussie pour adoucir la solitude des marins. La présence de cette flotte en déshérence alimentait tous les trafics ; seul avantage, l'agriculture de la province n'avait jamais manqué de gazole...

La visite du port de Liepāja par l'aviso « Second-maître Le Bihan », le 18 juin 1992. Jacques de Beausse, ambassadeur de France en Lettonie, est ici en compagnie du capitaine de vaisseau Bizard, commandant de la flottille « Nord » et d'un aspirant qui est sans doute son aide de camp.

Lancé le 13 août 1977, l'aviso de type A-69 « Second-maître Le Bihan » entre en service le 11 juillet 1979. À l'époque de sa mission dans la mer Baltique, il est basé à Cherbourg. Il quittera le port normand pour Brest en 1994. Vendu à la Turquie en ovembre 2000, il porte aujourd'hui le nom de « Bafra ».

Ce navire long de 80 mètres est servi par sept officiers, 42 officiers mariniers et 43 quartiers-maîtres et matelots. Son armement principal se compose d'un canon de 100 mm, d'un lance-roquettes de 375 mm, de torpilles et de deux missiles Exocet.

(Coll. de Beausse)

À droite : une prise d'armes devant l'aviso « Second-maître Le Bihan ». De gauche à droite se trouvent : le capitaine de frégate Deregel (attaché des forces armées à l'ambassade de France en Lettonie et en Lituanie), le capitaine de corvette Cabon (qui commande l'aviso lors de cette mission), le capitaine de vaisseau Bizard (commanfant de la flottille Nord), l'ambassadeur Jacques de Beausse, le capitaine de vaisseau Zeibots (letton) et un officier de liaison letton.

Ci-dessous : Jacques de Beausse et le capitaine de vaisseau Bizard, à bord de l'aviso, dans le canal d'accès au port de Liepāja. Le « Second-maître Le Bihan » est le premier navire étranger à pénétrer dans le port militaire soviétique. En d'autres temps, sa visite impromptue eût été interprétée comme une agression.

(Coll. de Beausse)

Une vedette de la capitainerie du port, battant pavillon letton, nous a emmenés visiter les bassins de la base militaire ; je n'avais jamais vu autant de téléobjectifs sur un seul bateau. Nous sommes allés partout, tournant autour de deux gros croiseurs, passant le long d'une vingtaine de sous-marins, dont quelques-uns échoués, de nombreuses frégates antiaériennes, presque partout la même impression de laisser-aller et d'abandon. Les marins soviétiques nous regardaient passer, interloqués mais impuissants devant cette intrusion sans précédent. Le soir, l'officier de liaison letton nous a transmis un message de l'amiral russe commandant de la base : il avait été pris au dépourvu par cette visite imprévue, il était désolé de ne pas nous avoir reçus avec les honneurs qui nous étaient dus, il n'en avait pas moins été sensible au geste de courtoisie du commandant français. Le lendemain, au moment où l'aviso quittait son poste, le bâtiment auxiliaire accosté en face a tiré une salve de mousqueterie et, à notre sortie du port, une garde rendait les honneurs sur la jetée extérieure. Les marins sont beaux joueurs.

À peine l'aviso sorti du port, le canot du pilote est venu prendre pour les ramener à terre trois personnes bien soulagées : moi, qui avais fortement poussé à cette escale mais qui étais resté conscient jusqu'à la fin du risque d'un incident avec les Soviétiques ; le pilote qui m'a confié que dans un virage, le bulbe de l'aviso était passé à moins de soixante centimètres du mur de quai, et mon interprète lettonne qui venait de passer, comme à l'entrée, une demi-heure sur la passerelle à traduire pour le commandant les indications données en russe par le pilote et qui a attendu ce moment pour m'avouer qu'elle ne connaissait guère le vocabulaire nautique et qu'elle n'était pas très sûre de ce qu'elle traduisait.

J'ai reçu d'autres visiteurs pour des missions moins spectaculaires, mais souvent importantes pour l'avenir. Notre ministre de la Défense est venu lancer un programme de coopération militaire : il ne s'agissait pas seulement de proposer notre aide à la Lettonie - nous n'étions pas les seuls - pour constituer, équiper, entraîner une armée, il s'agissait de réfléchir avec elle sur ce que pourrait être sa stratégie, compte tenu de sa situation géopolitique et de ses moyens. M. Pierre Joxe a présidé à l'ouverture d'un séminaire de réflexion stratégique à l'intention des trois Pays baltes. C'était aussi un signal à l'intention de la Russie, dont les forces étaient toujours stationnées dans ces pays : la défense de la Lettonie et celle des deux autres Pays baltes étaient pour la France un sujet assez important pour justifier la visite d'un ministre.

J'ai pu faire venir également de nombreuses missions du ministère de l'Intérieur pour aider la Lettonie à reconstruire une police. Les policiers

existaient, ils connaissaient les techniques du métier et, bien qu'ils fussent russes à 80 %, le ministre de l'Intérieur m'a assuré ne pas avoir de doutes sur leur loyauté. Mais, formés à l'école soviétique, ils n'avaient aucune notion des normes légales qui devaient encadrer leur action, encore moins de la nécessité d'une déontologie. Or si l'on voulait instituer un état de droit, il était essentiel de former des policiers respectueux de la loi et des libertés individuelles.

La Lettonie devait d'autre part se protéger des agissements des services spéciaux soviétiques, encore très actifs sur son territoire : le ministre de l'Intérieur m'a avoué ne pas même être sûr de pouvoir parler librement dans son propre bureau. Il voulait aussi mettre en place un service de renseignement. J'ai donc obtenu de Paris l'envoi d'un haut fonctionnaire de la DST. Le ministre de l'Intérieur était si content de recevoir cette mission qu'il n'avait rien trouvé de mieux, pour accueillir son visiteur, que de convoquer dans son bureau la télévision. J'ai apprécié *in petto* le comique de la scène mais mon commissaire couleur de muraille n'a pas trouvé cela drôle du tout. Une fois les choses mises au point, une excellente coopération s'est engagée qui, je crois, dure encore. Cette visite a aussi permis aux Lettons de faire découvrir à notre commissaire l'ampleur des dispositifs de surveillance et d'écoute de la population de Riga mis en place par les services soviétiques ; c'était un homme du métier, il n'en a pas moins été impressionné. Et encore n'a-t-on pu lui montrer le cœur du dispositif dans les sous-sols de l'ancien siège du KGB, les Soviétiques ayant exercé de fortes pressions sur le ministre letton de l'Intérieur pour le faire renoncer à cette présentation.

◆◆◆◆◆

De leur côté, les rares épouses résidant sur place des membres du corps diplomatique ne demeuraient pas inactives. Elles avaient constitué un groupe de langue ; certaines auraient voulu apprendre le russe, mais ma femme s'est regimbée et les a convaincues de se mettre au letton. Ce groupe a vite élargi ses activités à tous les aspects de la culture locale. Elles se sont aussi intéressées à l'hôpital d'enfants de Riga. Les petits malades y étaient soignés avec dévouement et affection mais avec la même pauvreté de moyens qui frappait tous les hôpitaux de Lettonie. Avec l'aide d'ONG elles se sont efforcées de faire mieux approvisionner l'hôpital en médicaments et en matériel médical ; plus directement elles essayaient d'améliorer le confort des enfants leur apportant jouets et cadeaux divers, notamment à l'occasion de l'arbre de Noël qu'elles avaient organisé en

1992 pour les 650 enfants de l'hôpital. Elles ont même organisé en février 1993, au profit de cet hôpital, un grand bal de bienfaisance, le premier à Riga depuis plus de cinquante ans, qui a rapporté un bénéfice net de dix mille dollars ; vu les conditions locales c'était un beau succès.

◆◆◆◆◆

Au bout de dix-huit mois, la vie devenait plus confortable, mon ambassade commençait à ressembler à une vraie ambassade, ma mission commençait à porter ses fruits quand est arrivé, comme un coup de tonnerre, un télégramme m'enjoignant de demander l'agrément pour mon successeur. Le ministre des Affaires étrangères de l'époque, M. Andrejevs, a réagi vivement à ma démarche : « *Who's responsible for that bad joke ?* »[1]. Quelques coups de téléphone m'avaient permis de tirer les choses au clair mais je ne pouvais rien dire. La Lettonie avait toutefois à Paris une ambassadrice assez au fait de la politique intérieure française pour expliquer à son gouvernement ce qui se passait, et c'était déplorable. Nous étions à la veille des élections de 1993 et le pouvoir en place s'attendait à être désavoué par les électeurs. C'était la panique dans l'appareil du Parti socialiste, chacun cherchait un abri et les postes d'ambassadeurs étaient très recherchés, tout au moins dans les pays confortables. Ce n'était pas vraiment le cas de Riga, mais on avait eu besoin du poste de ma remplaçante. Celle-ci, une diplomate de carrière très compétente, s'était donc vue, comme bien d'autres, chassée sans ménagement ; comme c'était une femme, le ministère avait tout de même eu la courtoisie de la recaser, à mes dépens.

Le gouvernement letton a vite compris et si je dis que l'affaire était déplorable ce n'est pas tant que je regrettais de quitter prématurément la Lettonie - les ambassadeurs ne sont que des oiseaux de passage et j'ai été très bien remplacé - c'est pour l'exemple que donnait la France. La Lettonie venait de passer plus de quarante ans sous le joug d'une *nomenklatura* toute-puissante, elle s'efforçait de rebâtir un état de droit, elle comptait sur nous pour lui enseigner la démocratie et elle voyait, dans cette France qu'elle respectait, les membres d'une autre *nomenklatura* en déroute utiliser ce qui leur restait de pouvoir pour se mettre à l'abri des conséquences du suffrage universel.

J'ai pu quand même terminer la préparation d'une visite officielle à Paris de M. Gorbunovs et l'y accompagner le 1er mars pour la signature d'un traité d'amitié franco-letton préparé de longue date.

---

1 - « *Qui est le responsable de cette mauvaise plaisanterie ?* » (nde).

Les dernières semaines ont été occupées à faire nos adieux aux uns et aux autres, officiels et amis. Le 4 mai nous recevions 400 personnes à l'ambassade ; on nous a apporté des montagnes de fleurs et de nombreux cadeaux, œuvres d'art, objets d'artisanat. Lors de ma visite d'adieux, le Premier ministre, qui revenait de France, m'a dit combien il comptait sur notre pays : les États-Unis ne s'intéressaient qu'à leurs relations avec la Russie, l'Angleterre était loin, l'Allemagne, sur laquelle il avait fondé de grands espoirs, avait assez à faire avec sa réunification, il ne lui restait que la France.

Nous avons quitté la Lettonie, ma femme et moi le 13 mai, chargés de fleurs et de cadeaux et entourés de témoignages d'amitié extraordinaires.

◆◆◆◆◆

Tentant de faire un bilan de ma trop brève mission, j'ai essayé d'évaluer, peut-être avec un peu de présomption, ce que j'ai pu apporter à la Lettonie.

Je crois que ma présence à Riga, comme celle de tous mes collègues, a apporté un signe visible du retour de la Lettonie dans ce que j'appellerai d'un terme désuet mais évocateur, le concert des nations : les Lettons avaient reconquis leur souveraineté, il fallait que le monde le reconnaisse et lui donne sa place. Je me rappelle que, s'adressant au corps diplomatique, le président du Conseil suprême, M. Gorbunovs, avait évoqué les voitures à fanion des ambassadeurs : en les voyant, les Lettons comprenaient que leur pays se retrouvait en relations officielles avec le monde entier, qu'il était véritablement redevenu souverain. Je pense aussi que, dans les premiers mois, la seule présence à Riga d'une poignée d'ambassadeurs constituait pour la Lettonie une garantie, au moins morale, contre une possible velléité de retour offensif de leurs oppresseurs de la veille.

Avec mes collègues de la Communauté européenne, nous avons encouragé et coordonné une aide multiforme en vue de faciliter la transition de la Lettonie d'une économie soviétique à une économie de marché.

J'ai accueilli et aidé les premiers représentants d'entreprises françaises, essayé d'attirer des investisseurs, ils sont encore trop rares aujourd'hui.

Deux programmes de coopération étaient bien engagés à mon départ : la formation de la police, élément essentiel du retour à l'état de droit, et la défense. Plus en pointillé se dessinaient un programme qui a pris corps depuis pour la formation de hauts fonctionnaires et un autre dans le domaine de la législation.

J'ai aussi laissé une belle ambassade dont j'avais fini par conclure le bail mais dont, en l'occupant en vrais squatters, je l'avoue, nous avions déjà fait ma femme et moi la plus brillante de Riga. On pourra parler de futilité ; je suis convaincu que la qualité de l'accueil, un certain style, font partie des devoirs d'un couple de diplomates et que nous avons contribué ainsi au retour de Riga à la vie d'une ville normale.

◆◆◆◆◆

Que m'a apporté cette mission ? D'abord un grand bonheur, malgré des conditions de vie qui, si privilégiées qu'elles fussent par rapport à celles des gens qui nous entouraient, étaient loin de celles que l'on imagine habituellement pour un ambassadeur. C'était le bonheur de se sentir immédiatement utile. Le métier de diplomate, toujours passionnant, est parfois un peu loin des réalités quotidiennes, on y a affaire à des interlocuteurs toujours courtois, parfois indifférents. Là, j'avais le sentiment d'apporter vraiment quelque chose, je me sentais attelé à la même tâche que mes interlocuteurs lettons, celle d'aider à la reconstruction d'un pays, à la reconstitution d'un État, à la restauration d'une société.

J'ai beaucoup appris en constatant les ravages du système soviétique, en découvrant la difficulté de passer d'un système économique à l'autre. J'ai admiré un peuple courageux, calme et digne, si fier et heureux d'avoir reconquis sa liberté qu'il acceptait tous les sacrifices. Nous y avons trouvé des amis sans doute plus proches qu'ailleurs par le souvenir des moments difficiles traversés ensemble.

Mais plus que tout, cette mission m'a apporté le sentiment de contribuer, si modestement que ce soit, à la réparation de cette injustice qui avait tant frappé le petit garçon de sept ans qui avait vu en 1940 les troupes russes entrer dans Riga et faire disparaître ces flots de drapeaux auxquels les Lettons étaient tellement attachés.

Documents

Nota : Une partie des documents présentés ci-après sont reproduits sur le site www.letton.ch, dont l'objectif est de faciliter l'accès aux traités et autres textes concernant l'histoire de la Lettonie depuis la première indépendance.

Pour chacun de ces textes, nous mentionnons une ou plusieurs sources originales ainsi que, le cas échéant, le nom du traducteur.

Les documents référencés par une lettre n'entrent pas dans le champ chronologique des souvenirs de Jean de Beausse alors que les documents référencés par un numéro sont relatifs à la période couverte dans son journal.

Document A

Traité de paix de Riga, entre la Lettonie et la Russie, 11 août 1920

Source : Albat (G.), *Recueil des principaux traités conclus par la Lettonie avec les pays étrangers*, vol. I, *(1918-1928)*, Ministère des Affaires étrangères, Riga, 1928, page 195.

◆◆◆◆◆

La Lettonie, d'une part, et la Russie, de l'autre, s'inspirant du ferme désir de mettre fin à l'état de guerre existant entre elles et de régler de façon définitive toutes les questions qui découlent de l'ancienne sujétion de la Lettonie vis-à-vis de la Russie, ont résolu d'engager des négociations de paix et de conclure le plus tôt possible une paix durable, honorable et juste. À ces fins elles ont nommé pour les représenter :

Le gouvernement de la République démocratique de Lettonie :

Janis Vesmanis,
Peteris Bergis,
Ansis Busevics,
Eduards Kalnins et
Karlis Pauluks.

Le gouvernement de la République socialiste fédérative des Soviets de Russie :

Adolphe Abramovitch Joffe et
Jacob Sanislavovitch Hanetski.

Ces représentants, réunis à Moscou, après avoir examiné réciproquement les pouvoirs, dont ils étaient munis et qui ont été reconnus en bonne et due forme, se sont mis d'accord sur les points suivants :

Article I

Du jour d'entrée en vigueur du présent traité l'état de guerre cesse entre les parties contractantes.

Article II

En vertu du principe proclamé par la République socialiste fédérative des Soviets de Russie, qui établit le droit de tous les peuples à la libre disposition d'eux-mêmes, allant jusqu'à la séparation totale des États auxquels ils se trouvent incorporés, et vu la volonté exprimée par le peuple letton de posséder une existence nationale indépendante, la Russie reconnaît sans réserve aucune l'indépendance et la souveraineté de l'État letton et renonce volontairement et irrévocablement à tous les droits souverains qui ont appartenu à la Russie sur le peuple et le sol letton en raison du droit constitutionnel qui existait, aussi bien que les tractations internationales, lesquelles, dans le sens indiqué ici, perdent leur force pour l'avenir. De l'état antérieur de sujétion à la Russie il ne découle pour le peuple et le sol lettons aucune obligation vis à vis de la Russie.

Article III

La frontière gouvernementale entre la Lettonie et la Russie passe: en partant de la frontière estonienne entre les villages de Babina et de Vuimorsk, par Vuimorsk, le long de la rivière Cloutotsa par Vachkova, plus loin le long de la petite rivière Opotchna et Viada jusqu'à Doubinina, où par la voie la plus courte elle atteint la rivière Koukhva, puis le long de la rivière Koukhva et de son affluent la rivière Pelaga jusqu'à Oumerrnichi, de là en ligne droite vers la rivière Outroïa jusqu'à la lettre « V » du mot « Kailov », le long de la rivière Outroïa jusqu'au coude qu'elle forme à Malaja Melnitsa, de là en ligne droite à la courbe de la rivière Lja qui se trouve à deux verstes au nord du mot « Starina », plus loin le long de la rivière Lja et de la frontière administrative des districts de Lutsin, Réjitsa et Dvinsk avec ceux d'Opolchesk, de Sebej et de Drissa jusqu'à Pazina sur la rivière Ossounitsa, plus loin en ligne droite à travers le lac blanc, le lac noir et le lac qui se trouve entre Vassilieva et Mossichki, par la ferme Saveiki jusqu'à l'embouchure de l'étroite rivière qui se jette dans la Dvina Occidentale jusqu'à la ferme de Chafranovo.

Quatorze jours après la ratification du traité les parties contractantes s'engagent à ramener chacune leurs troupes jusqu'à la frontière d'État sur leur propre territoire.

Remarque 1 - Les frontières indiquées dans cet article sont tracées en rouge sur la carte (à l'échelle de 3 verstes par inch) annexée au présent article. En cas de divergence entre le texte et la carte, le texte aura force décisive.

Remarque 2 - Le tracé de la frontière d'État entre la Lettonie et la Russie et la pose des poteaux frontières sera effectuée par une commission spéciale mixte de frontière composée en nombre égal de délégués des deux parties. Pour le tracé sur place de la frontière et l'attribution des points habités à travers lesquels passe la frontière, au territoire de l'une ou l'autre des parties contractantes, les décisions de ladite commission de frontières s'inspireront des considérations ethnographiques et économiques. Dans le cas où, en s'appuyant sur des considérations ethnographiques et économiques, ladite commission mixte fera passer la frontière par des rivières ou des lacs, la ligne frontière suivra le milieu de la rivière ou des lacs, sans prendre en considération si l'ancienne frontière administrative passait sur l'une ou l'autre rive de cette rivière ou de ce lac.

Remarque 3 - Dans les rivières et lacs formant frontière le retrait artificiel des eaux susceptibles d'entraîner un abaissement du niveau moyen, est défendu.

Pour ces rivières et ces lacs la navigation et la pêche feront l'objet d'une réglementation établie d'un commun accord; sera seule autorisée la pêche au moyen d'instruments ne risquant pas d'épuiser la richesse en poissons de ces eaux.

Annexe (une carte).

Article IV

Les deux parties contractantes s'engagent :

1 - À interdire le séjour sur leur territoire de toute armée, à l'exclusion de leur armée nationale ou celles des États amis avec lesquels l'une des parties contractante a conclu une convention militaire, mais qui ne se trouvent pas de fait en état de guerre avec l'autre partie contractante ; et à interdire également, dans les limites de leurs territoires respectifs, la mobilisation et le recrutement d'un personnel destiné aux armées d'États, d'organisations et de groupes dont l'objectif serait la lutte armée contre l'autre partie contractante.

Remarque : les noms donnés à certaines unités composant la « division de chasseurs lettons », qui fait partie maintenant de l'armée russe, sont reconnus par les deux parties comme n'ayant qu'une signification historique. Ces unités n'ont pas et n'auront pas dans l'avenir un contingent national letton prédominant et, malgré leur nom, ne peuvent avoir aucun rapport ni avec le peuple, ni avec l'État lettons.

En conséquence le fait de conserver à ces détachements leur nom historique ne sera pas considéré par la Lettonie comme une infraction à la présente clause.

Les deux parties renoncent à donner à leurs unités militaires de nouvelles appellations tirées de noms géographiques ou nationaux de l'autre partie.

2 - À ne pas admettre la formation et le séjour sur leur territoire d'organisations ou de groupes quels qu'ils soient qui prétendent représenter le gouvernement de tout ou partie du territoire de l'autre partie contractante, ainsi que de représentants ou de fonctionnaires d'organisations ou groupes ayant pour but de renverser le gouvernement de l'autre partie contractante.

3 - À interdire aux gouvernements se trouvant de fait en état de guerre avec l'autre partie et aux organisations et groupes dont le but serait la lutte armée contre l'autre partie contractante le transport par leurs ports ou par leur territoire de tout ce qui pourrait servir à attaquer l'autre partie contractante, notamment : forces militaires appartenant aux dits États, organisations ou groupes, matériel de guerre, matériel militaires technique d'artillerie, d'intendance, de génie et d'aéronautique;

4 - À interdire, à l'exception des cas prévus par le droit international, le passage et la navigation dans leurs eaux territoriales de tous vaisseaux de guerre, canonnières, torpilleurs, etc. appartenant soit à des organisations et groupes ayant pour but la lutte armée avec l'autre partie contractante, soit aux gouvernements se trouvant en état de guerre avec l'autre partie contractante et ayant pour but d'attaquer l'autre partie contractante: et cela dès que de tels buts seront connus de la partie contractante à laquelle appartiennent ces eaux territoriales et ces ports.

Article V

Les deux parties renoncent réciproquement à réclamer de l'autre partie les dépenses de guerre, c'est-à-dire les dépenses faites par l'État en

vue de la conduite de la guerre, ainsi que toute compensation des pertes de guerre, c'est-à-dire des pertes occasionnées à elles-mêmes ou à leurs sujets par des opérations de guerre, y compris toutes sortes de réquisitions opérées par l'une des parties contractantes sur le territoire de l'autre.

Article VI

Reconnaissant qu'il est nécessaire de répartir de façon équitable entre tous les États du monde l'obligation de réparer les dommages causés par la guerre mondiale de 1914-1917 aux États ruinés ou aux parties des États sur le territoire desquels les opérations militaires ont eu lieu, les deux parties contractantes s'engagent à s'efforcer d'obtenir un accord entre tous les États en vue d'établir une caisse internationale qui servirait à couvrir les sommes destinées à la réparation des dommages de guerre.

Indépendamment de la création de cette caisse internationale, les parties contractantes jugent nécessaire que la Russie et tous les nouveaux États formant des républiques indépendantes sur le territoire de l'ancienne Russie se prêtent dans la mesure du possible un mutuel appui pour réparer par leurs propres moyens les dommages causés par la guerre mondiale et s'engagent à s'efforcer d'obtenir cet accord entre les républiques ci-dessus mentionnées.

Article VII

Les prisonniers de guerre des deux parties seront, dans le plus bref délai, renvoyés dans leur patrie. L'ordre dans lequel se fera l'échange des prisonniers est établi dans l'annexe du présent article.

> Remarque : Sont considérés comme prisonniers de guerre les captifs qui ne servent pas volontairement dans l'armée du gouvernement qui les a fait prisonniers.

Annexe :

1 - Les prisonniers des deux parties contractantes seront renvoyés dans leur patrie, à moins qu'avec l'assentiment du gouvernement sur le territoire duquel ils se trouvent, ils n'expriment le désir de demeurer dans le pays où ils sont ou de se rendre dans un autre pays quelconque.

2 - Au moment de leur mise en liberté les papiers et les effets leur appartenant, qui leur auraient été enlevés par ordre des autorités du gouvernement qui les a fait prisonniers, leur seront rendus. L'argent gagné par leur travail qui ne leur aurait pas encore été payé ou dont ils n'auraient pas été crédités, leur sera également versé.

3 - Chacune des parties contractantes s'engage à rembourser les dépenses effectuées de part et d'autre pour l'entretien de ses citoyens prisonniers de guerre pour autant que ces dépenses n'auront pas été amorties par le travail des dits prisonniers de guerre dans les entreprises d'ordre gouvernemental ou privé. Ce remboursement s'effectuera dans la monnaie du pays qui a fait les prisonniers.

Remarque : L'indemnité due pour les frais d'entretien des prisonniers de guerre comprend le montant du prix de leur nourriture, de leur équipement et de leur solde.

4 - Les prisonniers seront expédiés par échelons vers leur frontière gouvernementale au compte du gouvernement qui les a fait prisonniers; leur remise se fera d'après une liste, dans laquelle devront être indiqués les prénoms, prénom du père et nom de famille du prisonnier, la date à laquelle il a été fait prisonnier et l'endroit où il a travaillé pendant sa captivité.

5 - Aussitôt après la ratification du traité de paix est instituée, pour l'échange des prisonniers de guerre, une commission mixte composée de trois représentants de chacune des parties contractantes. Elle aura pour attributions de surveiller l'exécution des conditions énoncées dans la présente annexe, de fixer les délais, les modalités et l'ordre du renvoi des prisonniers dans leur pays, ainsi que les dépenses conformément aux données présentées lors de la remise des prisonniers de guerre par la partie correspondante.

6 - Sur les mêmes bases que celles qui ont été établies, s'effectue, sur la demande de la partie adverse la remise des civils et militaires internés, citoyens des parties contractantes, ainsi que des otages.

Article VIII

Les personnes résidant le jour de la ratification du traité dans les limites de la Lettonie, ainsi que les réfugiés demeurant en Russie qui étaient inscrits ou dont les parents étaient inscrits avant le 1er août 1914 dans les sociétés urbaines, rurales ou corporatives sur le territoire formant maintenant l'État de la Lettonie, sont reconnus comme étant citoyens lettons.

Les personnes de la même catégorie, demeurant, au moment de la ratification du présent traité, dans les limites de la Russie, à l'exclusion des réfugiés dont il est parlé ci-dessus, sont reconnues comme citoyens russes.

Cependant toute personne depuis l'âge de 18 ans et au-dessus résidant sur le territoire de la Lettonie a le droit durant un an, à dater du jour de la ratification du présent Traité, de déclarer ne pas vouloir garder la nationalité lettone pour opter en faveur de la Russie et, dans ce cas, les enfants âgés de moins de 18 ans et la femme mariée suivent cette dernière nationalité à moins qu'entre les époux une convention contraire n'ait été passée.

De même les citoyens russes peuvent, d'accord avec le second alinéa de cette clause, durant le même laps de temps et aux mêmes conditions, opter pour la qualité de citoyens lettons.

Ceux qui ont fait une déclaration d'option ainsi que ceux des leurs auxquels la nationalité est transmise, conservent leurs droits sur leurs biens, meubles et immeubles, dans les limites des lois existantes dans l'État où ils habitent et en cas de départ, ils ont le droit de liquider ou d'emporter ce qui leur appartient.

Remarque 1 - Les individus demeurant au moment de la ratification du présent traité sur le territoire d'un troisième État, mais qui n'y sont pas naturalisés et qui tombent sous les conditions du 1er alinéa de cet article, sont également reconnus comme citoyens de Lettonie, tout en conservant le droit d'opter aux conditions indiquées pour la qualité de citoyens russes.

Remarque 2 - Les citoyens qui, avant ou pendant la guerre de 1914-1917, vivaient sur le territoire de l'une des parties et qui vivent au moment de la ratification du présent traité sur le territoire de l'autre partie, bénéficient aussi des droits réservés aux optants par le présent article.

Les réfugiés qui n'auraient pas pu emporter leurs biens en raison de l'accord sur la réévacuation des réfugiés du 12 juin 1920, bénéficient des droits envisagés par l'article relatif aux optants, mais à la condition de prouver que ces biens leur appartiennent et, au moment de la réévacuation, se trouvaient de fait en leur possession.

Remarque 3 - Les deux parties contractantes laissent aux citoyens de la partie adverse, de même qu'aux optants le droit et la possibilité de revenir librement dans leur pays et d'une façon générale de quitter les limites de l'État de la partie adverse. De même les deux parties contractantes s'engagent

à démobiliser immédiatement après la ratification du présent traité les citoyens de la partie adverse.

Article IX

L'accord sur la réévacuation des réfugiés conclu entre la Lettonie et la Russie le 12 juin de l'année courante, reste en vigueur, avec l'addition suivante: de part et d'autre les réfugiés jouissent, en sus des droits qui leur sont acquis par l'accord mentionné ci-dessus, des droits conférés par le présent traité de paix aux citoyens et aux optants de la partie correspondante.

Article X

Les deux parties contractantes renoncent mutuellement à toute réclamation provenant du fait que la Lettonie faisait partie de la Russie et reconnaissent que les biens nationaux de toutes sortes, se trouvant sur le territoire de chacune d'elles, sont la propriété indiscutable de l'État correspondant. Le droit de revendiquer les biens de l'État russe qui auraient été, après le 1er août 1914, transportés hors du territoire letton sur le territoire d'un tiers État, passe au gouvernement letton.

De même les droits que pourrait revendiquer la Russie contre des personnes juridiques ou contre d'autres États sont également transmis à l'État letton dans la mesure où ces droits concernent le territoire letton.

L'État letton hérite ensuite de toutes les créances du trésor russe sur les biens situés dans les limites du territoire letton, de même que de toutes sortes de créances sur des citoyens lettons, mais seulement dans la mesure où elles n'auraient pas été compensées par des paiements faits en acompte.

Remarque : Le droit de réclamer aux petits propriétaires paysans leurs dettes envers l'ancienne Banque Foncière Paysanne Russe ou envers d'autres banques foncières aujourd'hui nationalisées, ainsi que le droit de réclamer les dettes envers l'ancienne Banque Foncière de la Noblesse ou envers d'autres banques foncières russes aujourd'hui nationalisées, dettes pesant sur les terres des propriétaires, vu que ces terres passent à des paysans ayant peu ou pas du tout de terres, ne passe pas au gouvernement letton, mais ces dettes sont purement et simplement annulées.

Tous actes et documents constituant preuve des droits ci-dessus envisagés seront transmis au gouvernement letton par

le gouvernement russe pour autant que celui-ci les possède. Au cas où la transmission aurait été impossible dans le délai d'un an après la ratification du présent traité, les documents et actes non transmis seront considérés comme perdus.

Article XI

1 - Le gouvernement russe restitue à ses frais à la Lettonie et remet au gouvernement letton les bibliothèques, les archives des musées, les oeuvres d'art, le matériel scolaire, les documents et autres biens des établissements scolaires et scientifiques, les biens gouvernementaux, religieux, communaux et ceux des institutions corporatives, autant que ces objets ont été évacués des limites de la Lettonie pendant la guerre mondiale de 1914 à 1917 et se trouvent ou se trouveront de fait dans la possession des administrations gouvernementales ou publiques de Russie.

En ce qui concerne les archives, les bibliothèques, les musées, les oeuvres d'art et des document ayant pour la Lettonie une importance essentielle au point de vue scientifique, artistique ou historique et évacué des limites de la Lettonie en Russie avant la guerre mondiale de 1914 à 1917, le gouvernement russe consent à les restituer à la Lettonie dans la mesure où cette restitution ne causerait pas une perte essentielle aux archives, bibliothèques, musées, galeries de tableaux russes dans lesquels ils sont conservés.

Les questions se rapportant à cette restitution seront soumises à la décision d'une commission mixte formée d'un nombre égal de membres pour chacune des parties contractantes.

2 - Le gouvernement russe restitue à ses frais et remet au gouvernement letton tous les dossiers, concernant les affaires de justice et d'État, toutes les archives juridiques et gouvernementales et dans ce nombre les archives des notaires de 1ere et 2e classe, les archives des sections hypothécaires, celles des départements religieux de tous les cultes, archives et plans d'arpentage, d'aménagement des terres, des voies ferrées, des forêts, des chaussées, des postes et télégraphes et autres administrations, les plans, les devis, les cartes et en général tous les matériaux topographiques de l'arrondissement militaire de Vilna, pour autant qu'ils se rapportent au territoire de l'État letton: les archives des succursales locales des Banques de la Noblesse et des Paysans, des succursales de la Banque de l'État, et de tous les autres établissements de crédit, d'assurance mutuelle et de coopératives, ainsi que les archives et les dossiers des administrations

privées de la Lettonie pour autant que les objets désignés se trouvent de fait ou se trouveront en la possession des institutions gouvernementales ou publiques de Russie.

3 - Le gouvernement russe rend à ses frais et remet au gouvernement letton pour attribution à qui de droit toute espèce de titres de propriétés comme: contrats d'acquisition, hypothèques, contrats de fermage et toutes sortes de traités etc., et dans ce nombre les livres, les papiers et documents nécessaires pour l'établissement des comptes, et en général tous les documents, ayant une importance pour déterminer les droits de propriété des citoyens lettons, évacués des limites de la Lettonie en Russie pendant la guerre mondiale 1914 à 1917 pour autant que les documents se trouvent ou se trouveront de fait en la possession d'institutions russes gouvernementales ou publiques.

Au cas où ces documents ne seraient pas restitués dans le délai de deux ans, à compter du jour de la ratification du présent Traité, ils seraient considérés comme perdus.

4 - La Russie s'engage à extraire des archives de ses administrations centrales et locales ceux des documents qui ont un rapport direct avec les provinces faisant partie de la Lettonie.

Article XII

1 - Le gouvernement russe restitue à la Lettonie tous les biens évacués en Russie pendant la guerre mondiale de 1914 à 1917 et appartenant à des administrations religieuses, civiles, de bienfaisance, d'instruction, ainsi que les cloches et les objets de culte des églises et des couvents de tous les cultes, dans la mesure où les objets désignés se trouvent ou se trouveraient de fait en la possession des administrations gouvernementales et publiques de Russie.

2 - Le gouvernement russe restitue à la Lettonie les valeurs évacuées en Russie après le 1er août 1914 et qui avaient été placées en dépôt ou appartenaient aux institutions de commerce, de crédit, tels que : banques, sociétés de crédit mutuel, caisses d'épargne et institution hypothécaires, caisses publiques des villes et monts-de-piété qui fonctionnaient dans les limites de la Lettonie, à l'exclusion de l'or, des pierres précieuses et des billets de banque, pour autant que ces valeurs se trouvent ou se trouveront de fait dans la possession des institutions gouvernementales ou publiques de Russie.

3 - En ce qui concerne le payement des fonds d'État russes, garantis par le gouvernement et qui sont en circulation dans les limites de la Lettonie

ainsi que de ceux émis par des sociétés et administrations privées, dont les entreprises ont été nationalisées par le gouvernement russe, comme en ce qui concerne la satisfaction des prétentions des citoyens lettons envers le trésor russe et envers les établissements nationalisés, la Russie s'engage à reconnaître à la Lettonie, aux citoyens lettons et aux administrations tous les droits, avantages et priorités qui sont assurés directement ou indirectement à la Lettonie ou bien ont été cédés à un État tiers quelconque ou bien à des citoyens ou à des institutions de ce tiers État. S'il manquait des valeurs ou des titres de propriété le gouvernement russe se déclare, conformément au point de ce paragraphe, prêt à reconnaître comme détenteurs des valeurs désignées ci-dessus ceux qui seront en mesure de faire la preuve que les valeurs leur appartenant ont été évacuées pendant la guerre.

4 - En ce qui concerne les versements dans les caisses d'épargne, les dépôts en banque et les garanties sur prêts et autres sommes déposées dans les ci-devant institutions de justice ou d'État, dans la mesure où ces sommes déposées sont la possession de citoyens lettons et aussi en ce qui concerne les versements ou les sommes ci-dessus énumérées qui auraient été déposées dans les succursales de la ci-devant Banque d'État ou bien dans les institutions de crédit privées ou leurs succursales nationalisées ou liquidées, en tant que ces sommes et dépôts appartiennent à des citoyens lettons, le gouvernement russe s'engage à reconnaître à ces citoyens lettons tous les droits qui étaient en leur temps reconnus à tous les citoyens russes et par la suite autorise les citoyens lettons, qui, en raison de l'occupation, n'auraient pas eu la possibilité de faire valoir leurs droits, à faire valoir ces droits maintenant.

Le gouvernement russe tiendra compte aux citoyens lettons, dans le règlement de l'indemnité attribuée à leurs revendications, de la diminution de la valeur de l'argent russe depuis le 3 septembre 1917, date de l'occupation définitive de la Lettonie, jusqu'à la date du paiement des sommes remboursées.

5 - Les dispositions énumérées au point 4 du présent article seront observées pour les valeurs et l'avoir qui se trouvent ou se trouvaient en dépôt dans les banques ou les coffres-forts, si ces valeurs ou cet avoir sont la propriété de citoyens lettons et se trouvent ou se trouveront de fait en la possession d'institutions gouvernementales ou publiques. Ces dispositions sont aussi applicables aux valeurs et aux biens des citoyens lettons en dépôt dans les institutions de crédit ou dans les coffres-forts de ces institutions évacuées après le 1er août 1914.

Remarque : Les sommes, valeurs et possessions, dont il est question dans ce paragraphe seront transmises au gouvernement letton qui se chargera de les attribuer aux ayants droit.

Article XIII

Le gouvernement russe restitue au gouvernement letton pour attribution aux ayants droits les biens appartenant au point de vue juridique ou matériel aux villes lettones, aux sociétés et aux individus et qui ont été évacués pendant la guerre mondiale 1914 à 1917 en tant que ces biens se trouvent ou se trouveront être en possession des institutions gouvernementales ou publiques.

Remarque 1 - En cas de doute il sera reconnu aux sociétés d'actionnaires et aux associations lettones la majorité des actions ou des parts qui étaient la propriété des citoyens lettons avant la mise en vigueur du décret du gouvernement russe sur la nationalisation de l'industrie.

Remarque 2 - Le présent article ne se rapporte pas aux capitaux, dépôts et valeurs qui se trouvent dans les succursales de la Banque d'État, ou dans les banques privées, institutions de crédit ou caisses d'épargne situées en territoire letton.

Article XIV

1 - En ce qui concerne le matériel des postes, télégraphe et téléphones évacué de Lettonie en Russie pendant la guerre mondiale de 1914 à 1917, la Russie s'engage à restituer à la Lettonie et à remettre au gouvernement une quantité égale à celle qui correspond réellement aux nécessités économiques de la Lettonie et à la vie intellectuelle de cet État indépendant et ce dans la mesure où le matériel susdit se trouve ou se trouvera en la possession des institutions gouvernementales et publiques de Russie.

2 - En ce qui concerne le matériel de navigation ou d'affrètement, ainsi qu'en ce qui concerne les phares desservant les ports lettons et qui auraient été évacués pendant le courant de la guerre, la Russie s'engage à rendre à la Lettonie et à restituer au gouvernement letton une quantité de matériel correspondant exactement aux besoins de la Lettonie en tant que gouvernement indépendant pour le service de ses ports et ce dans la mesure où ce matériel se trouve ou se trouvera de fait en possession des institutions gouvernementales ou publiques de Russie.

3 - En ce qui concerne le matériel des chemins de fer tant roulant que fixe, y compris les ateliers évacués de la Lettonie en Russie pendant la

guerre mondiale de 1914 à 1917, la Russie s'engage à restituer à la Lettonie et à remettre au gouvernement letton une quantité de matériel égale à celle qui correspond réellement aux nécessités économiques de la Lettonie en tant que gouvernement indépendant et en tant que ce matériel se trouve ou se trouvera de fait en la possession des institutions gouvernementales ou publiques de Russie.

Afin d'établir exactement la quantité de matériel ci-dessus énuméré qui sera à réévacuer et de fixer également les délais dans lesquels ce matériel sera livré, une commission mixte letto-russe sera constituée sur une base paritaire aussitôt après la ratification du présent traité de paix. Cette commission devra se baser pour l'évaluation du matériel à restituer sur la situation économique d'avant la guerre de 1914-1917, dans les régions qui, conformément au présent traité, constituent la Lettonie. Après avoir retranché et séparé le matériel qui assurait le commerce et le transit national de la Russie entière, elle devra fixer de façon précise les besoins de la Lettonie actuelle en tant que gouvernement indépendant, en tenant compte de l'abaissement général de l'intensité de la vie économique.

Article XV

En vue de faciliter l'exécution des articles X, XI, XII, XIII et XIV du présent traité, le gouvernement russe s'engage à fournir au gouvernement letton tous renseignements et toutes informations concernant lesdits articles et à lui prêter son concours de toute façon pour lui faciliter les recherches des biens, des archives, des documents etc., à restituer.

Les biens réévacués en Lettonie en conformité avec les articles ci-dessus pourront être rendus, après accord entre la Lettonie et la Russie soit en nature soit en valeur équivalente.

Au compte des valeurs qui pourront être ainsi rendues à la Lettonie, la Russie payera à la Lettonie et cela dans un délai de deux mois après la ratification du traité, la somme de quatre millions de roubles or.

Article XVI

Prenant en considération les dommages causés à la Lettonie par la guerre mondiale de 1914-1917, la Russie :

1 - Exempte la Lettonie de toute responsabilité quant aux dettes et obligations de toutes sortes de la Russie, et dans ce nombre sont comprises celles de l'émission de papier monnaie, bons de trésorerie, qui résultent des obligations ou reçus du Trésor ; quant aux emprunts intérieurs et extérieurs de l'empire russe, quant à la garantie donnée ou aux emprunts

faits par diverses institutions ou entreprises, etc. Toutes réclamations de ce genre venant de créanciers de la Russie ne devront être adressées qu'à la seule Russie.

2 - Dans le but de venir en aide au paysan letton pour la restauration des bâtiments détruits au cours de la guerre, le droit lui est réservé d'abattre du bois sur une étendue de cent mille décatines, autant que possible prés de la frontière lettone, de voies de chemin de fer et de rivières navigables; les modalités de cette concession seront établies par une commission mixte letto-russe composée d'un nombre égal de représentants des deux parties. Cette commission sera nommée immédiatement après la ratification du Traité.

Article XVII

1 - Les parties contractantes ont convenu de conclure, aussitôt après la ratification du présent traité, des accords commerciaux et de transit, des conventions consulaires, postales et télégraphiques et une convention relative à l'approfondissement de la Dvina occidentale.

2 - En attendant la conclusion de ces traités de commerce et de transit, les parties contractantes sont d'accord pour que les rapports économiques soient réglés entre elles d'après les principes suivants :

a - Les deux parties réservent l'une à l'autre le traitement de la nation la plus favorisée ;

b - Les marchandises passant en transit par le territoire des parties contractantes ne sont soumises à aucun impôt, ni droit de douane ;

c - Les tarifs de fret appliqués aux marchandises en transit ne peuvent être supérieurs à ceux que supportent les marchandises nationales de même nature.

Les biens provenant de la succession d'un citoyen de l'une ou l'autre des parties contractantes et se trouvant sur le territoire de l'autre partie seront remis en entier au consul ou représentant du gouvernement dont dépendait le défunt, pour en être disposé selon les lois du pays d'origine du défunt.

Article XVIII

Les parties contractantes s'engagent simultanément à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de la navigation des bateaux de commerce dans leurs eaux en établissant les services indispensables au pilotage, en rétablissant les feux, le balisage des zones

interdites et s'engagent à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la détermination de champs de mines jusqu'à leur complet enlèvement.

Les deux parties contractantes ont convenu de participer au repêchage des mines dans la mer Baltique. À cet effet une convention sera conclue entre les deux parties. Un tribunal d'arbitrage fixera la participation attribuée à chacune des parties au cas où elles ne parviendraient pas à un accord sur ce point.

Article XIX

Les rapports diplomatiques et consulaires entre les parties contractantes seront rétablis immédiatement après la ratification du présent traité.

Article XX

Après la ratification du présent traité le gouvernement russe, d'une part, libère les citoyens lettons et les optants pour la nationalité lettone et le gouvernement letton, d'autre part, les citoyens russes et les optants pour la nationalité russe, militaires et civils, de toute punition pour délits politiques et disciplinaires. Si les jugements concernant ces délits n'ont pas encore commencé, l'instruction cesse.

Ne bénéficient pas de l'amnistie les individus qui commettent les délits ci-dessus désignés après la ratification du présent traité.

Les individus se trouvant sous le coup d'une instruction judiciaire ou d'une condamnation ou arrêt pour crimes et délits de droit commun, commis avant la ratification du présent traité, de même que ceux qui purgent une peine pour les mêmes délits, sont immédiatement livrés à leur gouvernement, s'il en fait la demande; les dossiers qui les concernent sont également remis au moment de l'extradition.

Les deux parties contractantes libèrent en même temps leurs propres citoyens des punitions pour les délits commis avant la signature du présent traité et au profit de l'autre partie.

> Remarque 1 - Les dispositions du paragraphe ci-dessus relatives à l'amnistie ou à l'extradition ne sont applicables qu'aux individus dont la condamnation n'est pas en cours d'exécution au moment de la signature du présent traité.
>
> Remarque 2 - Les citoyens russes ou les optants pour la nationalité russe qui ont pris part au complot du 16 avril 1919 et à l'attaque de Bermont, ne bénéficient pas des positions de ce paragraphe.

Article XXI

La solution des questions relevant du droit public et du droit privé surgissant entre les gouvernements et les citoyens de l'autre partie, est confiée à une commission mixte, formée d'un nombre égal de membres pour les deux parties, et nommée immédiatement après la ratification du présent traité. La composition, les droits et obligations de cette commission seront fixés par des instructions établies d'après un accord entre les deux parties contractantes.

Article XXII

Le présent traité est rédigé en langue lettone et en langue russe.

À l'interprétation les deux textes sont considérés comme authentiques.

Article XXIII

Le présent traité est soumis à ratification et entre en vigueur depuis le moment de la ratification, à moins que le traité n'en décide autrement.

L'échange de lettres de ratifications devra se faire à Moscou.

Partout où, dans le présent traité, on donne pour date le moment de la ratification du Traité il faut entendre le moment de l'échange des lettres de ratification.

En foi de quoi les représentants des deux parties ont signé de leur propre main le présent traité et y ont apposé leurs cachets.

L'original est fait en deux exemplaires.

Fait à Moscou, achevé et signé à Riga le 11 août 1920.

Janis Vesmanis,
Peteris Bergis,
Ansis Busevics,
Eduards Kalnins et
Karlis Pauluks,

Adolphe Abramovitch Joffe et
Jacob Sanislavovitch Hanetski.

Actes de confirmation et ratification

Pour la Lettonie acte de confirmation le 25 septembre 1920 signé par le président de l'assemblée Constituante de Lettonie

J. Tschakste et contresigné par le ministre des Affaires étrangères Meierovics.

Pour la Russie acte de confirmation le 9 septembre 1920 par le Comité panrusse central exécutif des conseils des députés ouvriers, paysans, cosaques et soldats de l'Armée rouge, signé par J. Loutchnovinof.

Protocole de ratification signé à Moscou le 4 octobre 1920 par G. Albat et W. Grewin pour la Lettonie et G. Tchitcherine et L. Karakhan pour la Fédération de Russie.

Document B

Traité d'alliance défensive entre les républiques de Lettonie et d'Estonie, 1er novembre 1923

Sources : Albat (G.), *Recueil des principaux traités conclus par la Lettonie avec les pays étrangers*, vol. I, *1918-1928*, Ministère des Affaires étrangères, Riga, 1928, page 77. SDN, n° d'enregistrement 578, *Recueil des traités*, vol. XXIII, page 81.

◆◆◆◆◆

Fermement résolues de sauvegarder leur souveraineté nationale et l'indépendance acquises au prix de tant de sacrifices ainsi que l'intégrité de leurs territoires, la république de Lettonie et la république d'Estonie ont décidé de conclure un traité d'alliance défensive.

Dans ce but ont été nommés en qualité de délégués plénipotentiaires, à savoir :

de la part de la Lettonie

Monsieur Z. A. Meierovics, président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,

de la part de l'Estonie

Monsieur Fr. Akel, Ministre des Affaires étrangères,

lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes :

Article I

Les hautes parties contractantes s'engagent à suivre une politique purement pacifique ayant pour but de maintenir et de resserrer les liens d'amitié ainsi que de développer les relations économiques avec toutes les nations et surtout entre les États Baltiques et les pays voisins.

Article II

Afin de coordonner leurs efforts pacifiques, les deux gouvernements s'engagent à se concerter sur les questions de politique extérieure d'une importance commune, et à se prêter une aide réciproque politique et diplomatique dans leurs rapports internationaux.

Article III

Les hautes parties contractantes s'engagent à s'aider réciproquement dans le cas où l'une d'elles serait attaquée, sans provocation de sa part, sur ses frontières actuelles.

En conséquence, au cas où l'une des hautes parties contractantes serait attaquée, sans provocation de sa part, l'autre se considérera en état de guerre et lui prêtera assistance armée.

Article IV

Les autorités techniques compétentes de la république lettone et de la république estonienne fixeront d'un commun accord la manière dont les pays se prêteront assistance et les dispositions nécessaires pour l'exécution de l'article III. du présent traité.

Article V

Si les hautes parties contractantes, malgré leurs efforts pacifiques, se trouvaient en état de guerre défensive conformément à l'article III., ils s'engagent à ne traiter ni conclure l'armistice, ni la paix l'une sans l'autre.

Article VI

Toutes les questions litigieuses qui pourraient surgir entre les hautes parties contractantes et qui ne peuvent être résolues par voies diplomatiques, seront portées devant la Cour de Justice Internationale ou soumises à un arbitrage international.

Article VII

Aucune des hautes parties contractantes ne pourra conclure une alliance avec une tierce puissance sans le consentement de l'autre. Elles s'engagent à communiquer dès à présent l'une à l'autre le texte des traités conclus entre l'une d'elles et un ou plusieurs autres États.

Article VIII

La durée du présent traité est de dix ans à partir du jour de l'échange des instruments de ratification. Ce terme expiré chacune des deux parties

contractantes aura la faculté de le dénoncer en avisant l'autre partie un an d'avance.

Article IX

Le présent traité sera communiqué à la Société des Nations dans le but d'y être enregistré et publié.

Article X

Le présent traité sera ratifié et les instruments de ratification seront échangés dans le plus bref délai à Riga.

En foi de quoi les plénipotentiaires ont signé le présent traité et y ont apposé leurs sceaux.

Fait en double exemplaire à Tallinn, le 1er novembre mil neuf cent vingt-trois.

Signé : Z. A. Meierovics,
Signé : Fr. Akel.

Entré en vigueur le 21 février 1924. Texte authentique : français.

Document C

Protocole Litvinov, 9 février 1929

Source : SDN, n° d'enregistrement 2028, *Recueil des traités de la SDN. Protocole relatif à la mise en vigueur du traité de Paris du 27 août 1928 relatif à la renonciation à la guerre en tant qu'instrument de politique nationale, dit « protocole Litvinov » du 9 février 1929.*

◆◆◆◆◆

Le gouvernement de la République estonienne, le président de la République de Lettonie, le président de la République de Pologne, Sa Majesté le roi de Roumanie et le Comité central exécutif de l'Union des républiques soviétistes socialistes,

Animés du désir de contribuer au maintien de la paix existante entre leurs pays et de mettre à ces fins sans délai en vigueur entre les peuples de ces pays le traité de renonciation à la guerre, en tant qu'instrument de la politique nationale, signé à Paris le 27 août 1928, ont décidé de réaliser ces intentions par l'effet du présent protocole et ont nommé comme plénipotentiaires, savoir :

Le gouvernement de la République estonienne,

M. Julius Seljamaa, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Estonie à Moscou,

le président de la République de Lettonie,

M. Charles Ozols, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Lettonie à Moscou,

le président de la République de Pologne,

M. Stanislaw Patek, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Pologne à Moscou,

Sa Majesté le roi de Roumanie,

M. Charles A. Davila, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Varsovie,

et le Comité central exécutif de l'Union des républiques soviétistes socialistes,

M. Maxime Litvinoff, membre du Comité central exécutif, commissaire du peuple *ad intérim* aux Affaires étrangères,

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, reconnus en bonne et due forme, sont tombés d'accord sur ce qui suit :

Article I

Le traité de renonciation à la guerre en tant qu'instrument de politique nationale, signé à Paris le 27 août 1928, dont copie est jointe au présent protocole comme sa partie intégrante, entre en vigueur entre les parties contractantes après la ratification dudit traité de Paris de 1928 par les organismes législatifs compétents des États contractants respectifs.

Article II

La mise en vigueur par le présent protocole du traité de Paris de 1928 dans les relations mutuelles des parties au présent protocole sera valable indépendamment de l'entrée en vigueur du traité de Paris de 1928, comme elle est stipulée par l'article III de ce dernier.

Article III

1 - Le présent protocole sera ratifié par les organismes législatifs compétents des parties contractantes, conformément aux exigences de leurs constitutions respectives.

2 - Les instruments de ratification seront déposés par chacune des parties contractantes au gouvernement de l'Union des républiques soviétistes socialistes dans un délai d'une semaine à partir de la date de ratification du présent protocole par la partie respective.

3 - Dès le jour du dépôt de l'instrument de ratification par deux des parties contractantes, le présent protocole entrera en vigueur entre ces deux parties. Dans les relations mutuelles des autres parties contractantes et des États pour lesquels le protocole est déjà entré en vigueur, il entrera en vigueur au fur et à mesure du dépôt de leur instrument de ratification.

4 - Le gouvernement de l'Union des républiques soviétistes socialistes notifiera immédiatement chaque dépôt à tous les signataires du présent protocole.

Article IV

Afin de donna effet à l'article premier du présent protocole, chaque partie contractante, après ratification par ses organismes législatifs du traité de Paris de 1928, en notifiera immédiatement par voie diplomatique le gouvernement de l'Union des républiques soviétistes socialistes et toutes les autres parties au présent protocole.

Article V

Le présent protocole est ouvert à l'adhésion des gouvernements de tous les pays. La notification de l'adhésion définitive devra être faite au nom du gouvernement de l'Union des républiques soviétistes socialistes qui en notifiera toutes les autres parties au présent protocole. Dès la réception de ladite notification concernant l'adhésion, le présent protocole sera mis en vigueur dans les relations mutuelles de l'État adhérant et de toutes les autres parties au présent protocole.

Article VI

La mise en vigueur par l'effet du présent protocole du traité de Paris de 1928 dans les relations mutuelles de l'État adhérant et de toutes les autres Parties au présent protocole devra être réalisée dans la voie prévue à l'article IV du présent protocole.

Article VII

Le présent protocole est dressé en un seul exemplaire, dont copie authentique sera communiquée par le gouvernement de l'Union des républiques soviétistes socialistes à chacun des États signataires ou adhérant.

En foi de quoi les plénipotentiaires susnommés ont signé le présent protocole et y ont apposé leurs sceaux.

Fait à Moscou, le 9 février 1929

Jul. Seljamaa
C. Ozols
St. Patek
Davila
Maxime Litvinoff

Document D

Traité de non-agression entre la Lettonie et l'URSS, 5 février 1932

Sources : Albat (G.), *Recueil des principaux traités conclus par la Lettonie avec les pays étrangers*, vol. II, *1928-1938*, Ministère des Affaires étrangères, Riga, 1938. SDN, n° d'enregistrement 578, *Recueil des traités*, vol. XXIII, page 81.

◆◆◆◆◆

Le président de la République de Lettonie et le Comité exécutif central de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes,

en se basant sur le traité de Paix entre la Lettonie et la Fédération des Républiques Socialistes Soviétiques de Russie, qui est en vigueur sur tout le territoire de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et dont toutes les clauses sont immuables et restent pour toujours la base inébranlable des relations entre les hautes parties contractantes ;

convaincues qu'il est de l'intérêt des deux hautes parties contractantes d'adopter des clauses, qui pourraient favoriser le développement et l'affermissement des relations amicales entre les deux États ;

fermement résolues à respecter de part et d'autre et sans aucune restriction, la souveraineté, l'indépendance politique, ainsi que l'intégrité et l'inviolabilité territoriale des deux États ;

voulant favoriser la consolidation de la paix globale ;

déclarant que des obligations, que chacune des parties contractantes a contractées à ce jour, aucune ne gène le développement pacifique de leurs relations réciproques ou est en contradiction avec le présent accord ;

voulant confirmer et compléter, dans le cadre de leurs relations, le traité global de renoncement à la guerre 27 août 1928, lequel traité,

indépendamment de la période d'application du présent accord, de sa date d'expiration normale ou d'une éventuelle dénonciation avant terme, reste en vigueur liant les hautes parties contractantes,

décidèrent de conclure le présent traité et dans ce but ont désigné leurs plénipotentiaires :

Le président de la République de Lettonie

Margers Skujnieks, président du Conseil, en charge provisoirement du ministère des Affaires étrangères ;

le Comité exécutif central de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques

B. Stomoniakov, membre du collège du commissariat des Affaires étrangères, et A. Sviderski, représentant plénipotentiaire de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes,

qui, après avoir examiné réciproquement leurs pouvoirs, qui ont été reconnus en bonne et due forme, se sont mis d'accord sur ce qui suit :

Article premier.

Chacune des hautes parties contractantes s'engage à s'abstenir de tout acte d'agression dirigé contre l'autre partie, ainsi que de tout acte de violence dirigé contre l'intégrité et l'inviolabilité territoriales ou contre l'indépendance politique de l'autre partie, qu'une telle agression ou un tel acte de violence soit entrepris séparément ou de concert avec d'autres puissances, avec ou sans déclaration de guerre.

Article II

Chacune des hautes parties contractantes s'engage à ne participer à aucun traité, convention ou accord militaire ou politique, qui serait dirigé contre l'indépendance, l'inviolabilité territoriale ou la sécurité politique de l'autre partie, ainsi qu'à aucun traité, convention ou accord, dont le but serait le boycott financier ou économique de l'autre partie contractante.

Article III

Les obligations prévues par le présent traité ne peuvent en aucune façon limiter ou modifier les droits et obligations internationales, qui lient les hautes parties contractantes dans les traités, qu'elles ont conclu avant l'entrée en vigueur du présent traité et qui ont été publiés en bonne et due forme dans les journaux officiels de chaque partie, dans la mesure où ces traités ne renferment pas d'éléments agressifs au sens du présent traité.

Article IV

Respectant les obligations contractées par le présent traité, les hautes parties contractantes s'engagent à soumettre toutes les questions litigieuses, quelles qu'en soient la nature et l'origine, qui pourraient surgir entre elles après la signature du présent traité et qui n'auraient pas pu être réglées dans un délai raisonnable par la voie diplomatique normale, à une procédure de conciliation par devant une commission mixte de conciliation, dont la composition, les compétences et les modalités de fonctionnement seront définis dans une convention ad hoc, que les deux parties s'engagent à conclure dans les plus brefs délais, et qui entrera en vigueur en même temps que le présent traité.

Article V

Ce traité est fait en double expédition, en letton et en russe, à l'interprétation les deux textes faisant foi. Le traité fera l'objet d'une ratification et les hautes parties contractantes échangeront les instruments de ratification à Moscou.

Article VI

Ce traité entrera en vigueur au moment de l'échange des instruments de ratification pour une durée de trois ans à partir de cette date. Chacune des hautes parties contractante a le droit de dénoncer le présent traité avec un préavis de six mois avant le terme ou sans observation du délai de préavis, si l'autre partie contractante agresse un État tiers. Si aucune des parties contractantes ne dénonce le traité, celui-ci reste en vigueur automatiquement pour une période de deux ans; de même le traité sera considéré comme reconduit pour une nouvelle période de deux ans, si aucune des parties contractantes ne le dénonce selon les règles définies dans le présent article.

En foi de quoi les plénipotentiaires susnommés ont signé le présent traité et y ont apposé leurs sceaux.

Fait à Riga en double expédition, en letton et en russe le 5 février 1932

Margers Skujnieks
B. Stomoniakov
A. Sviderski

Protocole portant modification du terme d'action du traité du 5 février 1932 entre la Lettonie et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (4 avril 1934).

Le président de la République de Lettonie et le Comité exécutif central de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques,

se conformant aux efforts pour consolider au maximum le développement des relations entre les deux États,

voulant se donner réciproquement de nouveaux gages sur la force et la pérennité des relations amicales et pacifiques tissées entre les deux États et

inspirés par le désir de contribuer à la consolidation de la paix globale et au développement de relations pacifiques et stables entre les États de l'Europe de l'Est, et

constatant que le traité signé le 5 février 1932 à Riga entre la Lettonie et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques a une influence positive sur les relations entre les deux Etats et sur la réalisation du but susmentionné,

décidèrent de conclure le présent protocole et dans ce but ont désigné leurs plénipotentiaires :

Le président de la République de Lettonie

Dr. Alfreds Bilmanis, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République de Lettonie à Moscou ;

le Comité exécutif central de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques

Maxime Maximovitch Litvinov, membre du Comité exécutif central de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, commissaire aux Affaires étrangères,

qui, après avoir examiné réciproquement leurs pouvoirs, qui ont été reconnus en bonne et due forme, se sont mis d'accord sur ce qui suit :

Article Premier

En modifier le terme d'action du traité conclu entre la Lettonie et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, qui est défini dans la première phrase de l'article VI, le présent traité reste en vigueur jusqu'au 31 décembre 1945.

Article II

Ce protocole est fait en double expédition, en letton et en russe, à l'interprétation les deux textes faisant foi. Le traité fera l'objet d'une ratification dans les plus brefs délais et les hautes parties contractantes échangeront les instruments de ratifications à Riga.

Le présent protocole entrera en vigueur au moment de l'échange des instruments de ratification.

En foi de quoi les plénipotentiaires susnommés ont signé le présent traité et y ont apposé leurs sceaux.

Fait à Moscou en double expédition, en letton et en russe le 4 avril 1934.

Document E

Convention de définition de l'agression, 3 juillet 1933

Source : Albat (G.), *Recueil des principaux traités conclus par la Lettonie avec les pays étrangers*, vol. II, *1928-1938*, Ministère des Affaires étrangères, Riga, 1938.

◆◆◆◆◆

Le président de la République de Lettonie,
le président de la République d'Estonie,
le président de la République de Pologne,
Sa Majesté le roi de Roumanie,
le président de la République de Turquie,
le Comité central exécutif de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes,
Sa Majesté Impériale le shah de Perse,
et Sa Majesté le roi d'Afghanistan,

Désireux de renforcer la paix existant entre leurs pays ;

considérant que le Pacte Briand-Kellogg, dont ils sont signataires, interdit toute agression ;

estimant, dans l'intérêt de la sécurité générale, de définir de manière aussi précise que possible l'agression afin de prévenir tout prétexte pour sa justification ;

constatant que tous les États ont également droit à l'indépendance, à la sécurité, à la défense de leurs territoires, et au libre développement de leurs institutions ;

animés du désir, dans l'intérêt de la paix générale, d'assurer à tous les peuples l'inviolabilité du territoire de leur pays ;

Jugeant utile, dans l'intérêt de la paix générale, de mettre en vigueur entre leurs pays des règles précises définissant l'agression, en attendant que ces dernières deviennent universelles,

ont décidé, dans ces buts, de conclure la présente convention et ont dûment autorisé à cet effet :

Le président de la République de Lettonie :

M. Waldemars Salnais, ministre des Affaires étrangères ;

le président de la République d'Estonie :

M. le Dr. Oskar Kallas, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Londres ;

le président de la République de Pologne :

M. Edouard Raczynski, délégué permanent auprès de la Société des Nations, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire ;

Sa Majesté le roi de Roumanie :

M. Nicolas Titulesco, ministre des Affaires étrangères :

le président de la République de Turquie :

Tevfik Rüstü-bey, ministre des Affaires étrangères ;

le Comité central exécutif de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes :

M. Maxime Litvinoff, commissaire du peuple aux Affaires étrangères ;

Sa Majesté Impériale le shah de Perse :

Fatollah Khan Noury Esfandiary, chargé d'affaires à Londres ;

et Sa Majesté le roi d'Afghanistan :

Ali Mohammed Khan, ministre de l'Instruction publique,

lesquels ont convenu des dispositions suivantes :

Article I

Chacune des hautes parties contractantes s'engage dans ses rapports mutuels avec chacune des autres et à partir du jour de la mise en vigueur de la présente convention la définition de l'agression telle qu'elle a été expliquée dans le rapport du comité pour les questions de sécurité en date du 24 mai 1933 (rapport Politis) à la conférence pour la réduction et

la limitation des armements, rapport fait à la suite de la proposition de la délégation soviétique.

Article II

En conséquence, sera reconnu comme agresseur dans un conflit international, sous réserve des accords en vigueur entre les parties du conflit, l'État qui, le premier, aura commis l'une des actions suivantes :

1 - Déclaration de guerre à un autre État ;

2 - Invasion par des forces armées, même sans déclaration de guerre, du territoire d'un autre État ;

3 - Attaque par ses forces terrestres, navales ou aériennes, même sans déclaration de guerre, du territoire, des navires, ou des aéronefs d'un autre État ;

4 - Blocus naval des côtes ou des ports d'un autre État ;

5 - Appui donné à des bandes armées qui, formées sur son territoire, auront envahi le territoire d'un autre État, ou refus, malgré la demande de l'État envahi, de prendre, sur son propre territoire, toutes les mesures en son pouvoir pour priver lesdites bandes de toute aide ou protection.

Article III

Aucune considération d'ordre politique, militaire, économique ou autre ne pourra servir d'excuse ou de justification à l'agression prévue à l'article II (à titre d'exemple voir l'annexe).

Article IV

La présente convention sera ratifiée par les hautes parties contractantes conformément à la législation de chacune d'entre elles.

Les instruments de ratification seront déposés par chacune des hautes parties contractantes auprès du gouvernement de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes :

Aussitôt que les instruments de ratification auront été déposés par deux des hautes parties contractantes, la présente convention entrera en vigueur entre ces deux parties. Elle entrera en vigueur pour toutes les autres hautes parties contractantes à mesure que ces dernières déposeront à leur tour leurs instruments de ratification.

Chaque dépôt des instruments de ratification sera immédiatement notifié par le gouvernement de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes à tous les signataires de la présente convention.

Article V

La présente convention a été signée en huit exemplaires dont chacune des hautes parties contractantes en a reçu un.

En foi de quoi les plénipotentiaires énumérés ci-dessus ont signé la présente convention et y ont apposé leurs sceaux.

Fait à Londres, le 3 juillet 1933.

W. Salnais
O. Kallas
Edouard Raczynski
N. Titulesco
Dr. Rüstü
Maxime Litvinoff
F. Khan Noury Esfandiary
Ali Mohammed

Annexe à l'article III de la convention relative à la définition de l'agression

Les hautes parties contractantes signataires de la convention relative à la définition de l'agression,

désirant, sous la réserve expresse de ne restreindre en rien la portée absolue de la règle posée à l'article III. de ladite convention, fournir certaines indications de nature à déterminer l'agresseur,

constatant qu'aucun acte d'agression au sens de l'article II. de ladite convention ne pourra, entre autres, être justifié par l'une des circonstances suivantes :

A - La situation intérieure d'un État, par exemple sa structure politique, économique ou sociale ; les défauts allégués de son administration ; les troubles provenant de grèves, révolutions, contre-révolutions ou guerre civile.

B - La conduite internationale d'un État, par exemple la violation ou le danger de violation des droits ou intérêts matériels ou moraux d'un État étranger ou de ses ressortissants; la rupture des relations diplomatiques ou économiques; Les mesures de boycottage économique ou financier; les différends relatifs à des engagements économiques, financiers ou autres envers des États étrangers; les incidents de frontière ne rentrant pas dans un cas d'agression indiqués dans l'article II.

Les hautes parties contractantes sont d'autre part d'accord pour reconnaître que la présente convention ne devra jamais servir à légitimer les violations du droit des gens qui pourraient être impliquées dans les circonstances comprises dans l'énumération ci-dessus.

W. Salnais
O. Kallas
Edouard Raczynski
N. Titulesco
Dr. Rüstü
Maxime Litvinoff
F.Khan Noury Esfandiary
Ali Mohammed

Protocole de signature

Il est convenu entre les hautes parties contractantes que si ultérieurement un ou plusieurs des autres États immédiatement voisins de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes adhère à la présente convention, cette adhésion lui ou leur conférera les mêmes droits et imposera les mêmes obligations que ceux des signataires originaires.

Document F

Traité entre la Lettonie et l'Estonie pour l'organisation de l'alliance, 17 février 1934

Source : Albat (G.), *Recueil des principaux traités conclus par la Lettonie avec les pays étrangers*, vol. II, *1928-1938*, Ministère des Affaires étrangères, Riga, 1938.

◆◆◆◆◆

Le président de la République de Lettonie et
le président de la République d'Estonie,

décidés de développer davantage la collaboration entre les deux pays et de favoriser une entente plus étroite entre les États baltiques sur la base inébranlable du traité d'alliance défensive, signé à Tallinn le 1er novembre 1923,

fermement résolus de poursuivre et d'assurer par tous les moyens possibles la politique commune des deux pays et de donner aux rapports d'amitié et d'alliance existant entre eux une base permanente et stable qui rendra plus efficace dans les rapports internationaux leur action de pays alliés,

ont résolu de conclure un traité et ont désigné à cet effet leurs plénipotentiaires, à savoir :

Le président de la République de Lettonie :

Son Excellence Monsieur Voldemars Salnais, ministre des Affaires étrangères et

Le président de la République d'Estonie :

Son Excellence Monsieur Julius Seljamaa, ministre des Affaires étrangères,

lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus de ce qui suit :

Article premier

Les hautes parties contractantes décident d'instituer des conférences périodiques des ministres des Affaires étrangères des deux pays, qui auront lieu régulièrement au moins deux fois par an, tour à tour sur le territoire de chacun des deux États. Sur la demande de l'une des hautes parties contractantes et d'un commun accord, des conférences extraordinaires pourront avoir lieu dans l'un des deux États ou en dehors de leurs territoires.

Article II

Les conférences périodiques, ayant pour objet la coordination de la politique générale des deux États, traiteront toutes les questions de la politique extérieure commune.

La conférence sera présidée par le ministre des Affaires étrangères de l'État sur le territoire duquel elle a lieu; toutefois si elle se réunit en dehors du territoire des deux États, son président sera le ministre des Affaires étrangères du pays sur le territoire duquel a eu lieu la dernière conférence.

Le président en exercice prendra soin de l'exécution des décisions prises par la conférence qu'il a présidée et en cas de besoin sera chargé de veiller à la réalisation de ces décisions dans le domaine des relations internationales.

Article III

Les hautes parties contractantes décident de constituer un conseil permanent pour la coordination de la législation des deux pays ; le conseil aura le droit en cas de besoin d'instituer une commission spéciale chargée de traiter les problèmes économiques. Le conseil comprendra des membres nommés par les deux gouvernements sur la base de parité ; les deux parties, reconnaissant désirable la participation à ce conseil de représentants des chambres législatives des deux pays, conviennent d'entreprendre toute mesure utile à cet effet.

Les deux gouvernements donneront d'un commun accord des instructions détaillées pour les travaux de ce conseil.

Les décisions prises par le conseil permanent seront soumises à l'approbation de la conférence périodique des ministres des Affaires étrangères.

Article IV

Les hautes parties contractantes conviennent de se mettre d'accord dans chaque cas particulier, où ceci leur semblerait utile, de se faire représenter aux conférences internationales soit par une délégation commune mixte, soit par la délégation ou le délégué d'un seul des deux États.

Article V

Les hautes parties contractantes conviennent de coordonner, le plus étroitement possible, l'activité de leurs représentants diplomatiques et consulaires à l'étranger.

Article VI

Les hautes parties contractantes conviennent d'être toujours prêtes à considérer les modalités permettant aux États tiers de devenir parties contractantes au présent traité.

Article VII

Le présent traité sera ratifié et l'échange des ratifications aura lieu le plus tôt possible à Tallinn. Il entrera en vigueur le jour de l'échange des ratifications et restera en vigueur aussi longtemps et aux mêmes conditions que le Traité d'alliance défensive, signé entre la République de Lettonie et la République d'Estonie à Tallinn, le 1er novembre 1923.

En foi de quoi les plénipotentiaires susnommés ont signé le présent traité et y ont apposé leurs sceaux.

Fait à Riga, en double expédition, le 17 février 1934.

V. Salnais
Jul. Seljamaa

Document G

Traité d'entente et de collaboration entre la Lettonie, la Lituanie et l'Estonie, 12 septembre 1934

Source : Albat (G.), *Recueil des principaux traités conclus par la Lettonie avec les pays étrangers*, vol. II, *1928-1938*, Ministère des Affaires étrangères, Riga, 1938.

◆◆◆◆◆

Le président de la République de Lettonie,
le président de la République de Lithuanie et
le président de la République d'Estonie,

décidés de développer la collaboration entre les trois pays et de favoriser une entente plus étroite entre les États baltiques,

fermement résolus de contribuer au maintien et à la garantie de la paix et de coordonner leur politique extérieure dans l'esprit des principes du pacte de la Société des Nations,

ont résolu de conclure un traité et ont désigné à cet effet leurs plénipotentiaires, à savoir:

Le président de la République de Lettonie :

Monsieur Vilhelms Munters, secrétaire général au ministère des Affaires étrangères,

Le président de la République de Lithuanie :

Son Excellence Monsieur Stasys Lozoraitis, ministre des Affaires étrangères,

Le président de la République d'Estonie

Son Excellence Monsieur Julius Seljamaa, ministre des Affaires étrangères,

lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus de ce qui suit :

Article premier

Afin de coordonner leurs efforts pacifiques, les trois gouvernements s'engagent à se concerter sur les questions de politique extérieure d'une importance commune et à se prêter une aide mutuelle politique et diplomatique dans leurs rapports internationaux.

Article II

Dans le but visé par l'article premier, les hautes parties contractantes décident d'instituer des conférences périodiques des ministres des Affaires étrangères des trois pays, qui auront lieu régulièrement au moins deux fois par an, tour à tour sur le territoire de chacun des trois États. Sur la demande de l'une des hautes parties contractante et d'un commun accord, des conférences extraordinaires pourront avoir lieu dans l'un des trois États ou en dehors de leurs territoires.

La conférence sera présidée par le ministre des Affaires étrangères de l'État sur le territoire duquel elle a lieu ; toutefois si elle se réunit en dehors du territoire des trois États, son président sera le ministre des Affaires étrangères du pays sur le territoire duquel a eu lieu la dernière conférence.

Le président en exercice prendra soin de l'exécution des décisions prises par la conférence qu'il a présidée et en cas de besoin sera chargé de veiller à la réalisation de ces décisions dans le domaine des relations internationales.

Les conférences périodiques des ministres des Affaires étrangères de la Lettonie et de l'Estonie prévues dans les articles I et II du traité entre l'Estonie et la Lettonie pour organiser l'alliance, signé à Riga le 17 février 1934, seront pendant la durée du présent traité remplacées par les conférences susvisées.

Article III

Les hautes parties contractantes reconnaissent l'existence des problèmes spécifiques qui pourraient rendre difficile une attitude concertée à leur égard. Elles conviennent que ces problèmes constituent l'exception aux engagements stipulés dans l'article premier du présent traité.

Article IV

Les hautes parties contractantes s'efforceront de liquider à l'amiable et dans un esprit de justice et d'équité toute question qui pourrait opposer

leurs intérêts les uns aux autres, et cela dans les délais les plus courts possibles; Elles conviennent de négocier entre elles les accords qui peuvent paraître utiles pour arriver à ce but.

Article V

Les trois gouvernements donneront des instructions à leurs représentants diplomatiques et consulaires à l'étranger ainsi qu'à leurs délégués dans les conférences internationales afin d'établir un contact approprié.

Article VI

Les hautes parties contractantes s'engagent à communiquer dès à présent les uns aux autres le texte des traités conclus entre l'une d'elles et un ou plusieurs autres États.

Article VII

Le présent traité est ouvert à l'adhésion des États tiers, une telle adhésion ne pouvant avoir lieu que d'un commun accord des hautes parties contractantes.

Article VIII

Le présent traité sera ratifié ; il entrera en vigueur dés le dépôt des ratifications qui sera effectué à Riga. Le gouvernement de Lettonie remettra à chacune des deux autres hautes parties contractantes une copie certifiée conforme du procès-verbal de dépôt des ratifications.

Article IX

Le présent traité produira ses effets pendant une durée de dix ans. Si le traité n'est pas dénoncé par une des hautes parties contractantes un an avant l'expiration de ce terme, il sera prorogé par voie de tacite reconduction pour prendre fin un an après sa dénonciation par une des hautes parties contractantes.

En foi de quoi les plénipotentiaires susnommés ont signé le présent traité et y ont apposé leurs sceaux.

Fait à Genève, en triple expédition, le 12 septembre 1934.

V. Munters
S. Lozoraitis
J. Seljamaa

Document 1

Traité de non-agression entre le Reich allemand et la république de Lettonie, 7 juin 1939

Source : Janis Dagis, *Prezidents Karlis Ulmanis*, vol. III., Ed. Latvijas Universitate, 1990, page 526 (fac-similé bilingue). Traduction de l'allemand, Matthieu Boisdron.

◆◆◆◆◆

Le président de la République de Lettonie et le chancelier du Reich allemand,

fermement résolus à maintenir la paix entre la Lettonie et l'Allemagne en toutes circonstances,

se sont accordés pour réaffirmer cette résolution au moyen d'un traité et ont nommé en tant que leurs plénipotentiaires :

Le président de la République de Lettonie :

Le ministre des Affaires étrangères, M. Vilhelms Munters.

Le chancelier du Reich allemand :

Le ministre du Reich pour les Affaires étrangères, J. von Ribbentrop.

Qui, après avoir échangés leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, ont convenu des dispositions suivantes :

Article 1

La République de Lettonie et le Reich allemand ne recourront dans aucun cas à la guerre ou à la force l'un contre l'autre.

Dans le cas où une action telle que visée au paragraphe 1 serait menée par une troisième puissance contre une des parties contractantes, l'autre partie contractante ne soutiendra d'aucune façon une telle action.

Article 2

Le traité actuel sera ratifié et les instruments de ratification seront échangés aussitôt que possible à Berlin.

Le traité entrera en vigueur lors de l'échange des instruments de ratification et restera en vigueur pendant une période de dix ans à partir de cette date. Si le traité n'est pas dénoncé par une des parties contractantes au moins un an avant l'échéance de cette période, sa validité sera prolongée pour une nouvelle période de dix années. Les mêmes dispositions s'appliqueront pour les périodes de temps qui suivront.

Néanmoins, le traité ne demeurera pas en vigueur plus longtemps que le traité correspondant signé ce jour entre l'Allemagne et l'Estonie. Si le traité est rendu caduc pour ces raisons avant l'échéance de la période indiquée au paragraphe 2, le gouvernement letton et le gouvernement allemand, sur la demande de l'une ou de l'autre partie, négocieront immédiatement en vue de renouveler le traité.

En foi de quoi les plénipotentiaires ont signé le présent traité.

Fait à Berlin en double expédition, en langues lettone et allemande, le 7 juin 1939.

V. Munters
J. von Ribbentrop

Document 2

Traité de non-agression entre le Reich allemand et l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, 23 août 1939

Sources : *Gazette de Lausanne*, n° 185, 8 août 1946, cité dans Kaslas Bronis, *La Lithuanie et la seconde guerre mondiale*, éd. Maisonneuve et Larose, Paris 1981. République de Pologne, ministère des Affaires étrangères, *Les relations polono-allemandes et polono-soviétiques au cours de la période 1933-1939, Recueil de documents officiels (Livre blanc)*, Flammarion, 1940, pièce n°168, page 215. Colonel Joseph Beck, *Dernier rapport. Politique polonaise 1926-1939*, éditions de la Baconnière, Neuchâtel, 1951. Version originale allemande dans *Die Beziehungen zwischen Deutschland und der Sowjetunion 1939-1941*, Tübingen, 1949.

◆◆◆◆◆

Le gouvernement du Reich Allemand et
Le gouvernement de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes,

désireux de resserrer les liens de paix entre l'Allemagne et l'URSS, tout en s'appuyant sur les bases fondamentales de l'accord de neutralité conclu en 1926 entre leurs deux pays, sont parvenus à l'accord suivant :

Article premier

Les deux parties contractantes s'engagent à renoncer entre elles à tout acte de violence, à tout acte d'agression et à toute attaque, que ce soit individuellement ou bien en coalition avec d'autres puissances.

Article II

Si une des deux parties contractantes est attaquée par une tierce puissance, l'autre partie contractante ne devra en aucun cas aider cette tierce puissance.

Article III

Dans l'avenir, les gouvernements des deux parties contractantes maintiendront entre eux un contact constant afin de se consulter et d'échanger des renseignements au sujet de problèmes affectant leurs intérêts communs.

Article IV

Aucune des deux parties contractantes ne se joindra à aucun bloc de puissances, qu'il soit dirigé directement ou indirectement contre l'autre partie.

Article V

Si, entre les parties contractantes, des différends ou des conflits s'élèvent au sujet de problèmes divers, les deux parties devront les régler à l'amiable par consultations ou, si c'est nécessaire, par l'intermédiaire de commission d'arbitrage.

Article VI

Le présent traité est conclu pour une période de dix ans. Si une des parties contractantes ne le dénonce pas un an avant expiration, ce traité sera automatiquement prorogé pour une autre période de cinq ans.

Article VII

Le présent traité sera ratifié dans les délais les plus courts. Les ratifications seront échangées à Berlin. L'accord entrera en vigueur dés sa signature.

Fait en double expédition, en langues allemande et russe.

Moscou, le 23 août 1939.

Pour le gouvernement du Reich Allemand : v. Ribbentrop
Avec les pleins pouvoirs du gouvernement de l'URSS : V. Molotov

Protocole secret supplémentaire du 23 août 1939.

À l'occasion de la signature du pacte de non-agression entre le Reich Allemand et l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, les plénipotentiaires soussignés de chacune des deux parties discutèrent, en stricte confidence, la question de la limite de leurs zones respectives d'influence dans l'Europe de l'Est. Ces conversations amenèrent les conclusions suivantes :

1 - Dans le cas d'un réarrangement territorial et politique dans les régions des États baltes (Finlande, Estonie, Lettonie, Lithuanie), la frontière nord de la Lithuanie représentera la limite des zones d'influence de l'Allemagne et de l'URSS. À cet égard, chaque partie reconnaîtra l'intérêt de la Lithuanie dans la région de Vilnius.

2 - Dans le cas d'un réarrangement territorial et politique des régions appartenant à l'État polonais, les zones d'influence de l'Allemagne et de l'URSS devront être limitées approximativement par la Narew, la Vistule et la San.

La question de savoir si c'est dans les intérêts des deux parties de maintenir un État polonais indépendant et comment un tel État devrait être limité ne pourra être définitivement réglée que dans le cours de développements politiques ultérieurs.

De toute façon les deux gouvernements résoudront cette question au moyen d'un accord à l'amiable.

3 - En ce qui concerne le sud-est de l'Europe, les Soviets attirent l'attention sur leur intérêt en Bessarabie. Les Allemands déclarèrent leur désintéressement politique complet dans ces régions.

4 - Ce protocole sera traité comme strictement secret par les deux parties.

Moscou, le 23 août 1939.

Pour le gouvernement du Reich Allemand : v. Ribbentrop
Avec les pleins pouvoirs du gouvernement de l'URSS : V. Molotov

Document 3

Traité germano-soviétique de délimitation et d'amitié, 28 septembre 1939

Sources : *Gazette de Lausanne*, n° 185, 8 août 1946, cité dans Kaslas Bronis, *La Lithuanie et la seconde guerre mondiale*, éd. Maisonneuve et Larose, Paris 1981. Colonel Joseph Beck, *Dernier rapport. Politique polonaise 1926-1939*, éditions de la Baconnière, Neuchâtel, 1951. Version originale allemande dans *Die Beziehungen zwischen Deutschland und der Sowjetunion 1939-1941*, Tübingen, 1949.

◆◆◆◆◆

Le gouvernement du Reich allemand et le gouvernement de l'URSS considèrent comme étant leur tâche exclusive, à la suite de la désintégration de l'ancien État polonais, de rétablir la paix et l'ordre dans ces territoires et d'assurer aux peuples qui y vivent une existence paisible, en rapport avec leur caractère national.

Dans ce but les deux gouvernements ont convenu ce qui suit :

Article premier

Le gouvernement du Reich allemand et le gouvernement de l'URSS déterminent comme frontière de leurs intérêts nationaux respectifs dans le territoire de l'ancien État polonais la ligne tracée sur la carte annexée qui sera décrite avec plus de détail dans un protocole additionnel.

Article II

Les deux parties reconnaissent comme définitive la délimitation de leurs intérêts nationaux respectifs déterminés à l'article premier et repoussent toute interférence de tierces puissances dans ce règlement.

Article III

La réorganisation indispensable de l'administration publique sera effectuée, dans les zones situées à l'ouest de la ligne déterminée à l'article premier, par le gouvernement du Reich allemand ; dans les zones situées à l'est de cette ligne, par le gouvernement de l'URSS.

Article IV

Le gouvernement du Reich allemand et le gouvernement de l'URSS considèrent ce règlement comme la base solide sur laquelle pourront se développer progressivement des relations amicales entre leurs deux peuples.

Article V

Ce traité sera ratifié et les instruments de ratification seront échangés à Berlin dès que possible. Le traité deviendra effectif à sa signature.

Fait en double exemplaire, en langue allemande et russe

Von Ribbentrop
V. Molotov

Protocole confidentiel du 28 septembre 1939

Le gouvernement de l'URSS ne mettra pas d'obstacle au désir éventuel de nationaux allemands, ou d'autres personnes d'origine allemande, résidant dans sa sphère d'influence, d'émigrer vers l'Allemagne ou vers la sphère d'influence allemande.

Il est d'accord pour que ces déplacements soient organisés par des agents du gouvernement du Reich en collaboration avec les autorités locales compétentes, et pour que les droits de propriété des émigrants soient sauvegardés.

Une obligation correspondante incombe au gouvernement du Reich en ce qui concerne les personnes d'origine ukrainienne ou russe blanche résident dans sa sphère d'influence.

Pour le gouvernement du Reich allemand : v. Ribbentrop
Pour le gouvernement de l'URSS : V. Molotov

Protocole additionnel secret du 28 septembre 1939

Les plénipotentiaires soussignés déclarent que le gouvernement du Reich allemand et le gouvernement de l'URSS sont d'accord sur ce qui suit :

Le protocole additionnel secret signé le 23 août 1939 est amendé en 1), en ce sens que le territoire de l'État lithuanien est inclus dans la sphère d'influence de l'URSS, tandis que d'autre part la province de Lublin et certaines parties de la province de Varsovie sont incluses dans la sphère d'influence de l'Allemagne (voir la carte annexée au traité de délimitation et d'amitié signé aujourd'hui).

Aussitôt que le gouvernement de l'URSS aura pris des mesures spéciales en territoire lithuanien pour la protection de ses intérêts, la frontière germano-lithuanienne actuelle, afin de réaliser un tracé plus normal et plus simple, sera rectifiée de telle sorte que la partie du territoire lithuanien située au sud-ouest de la ligne qui figure sur la carte annexée sera rattachée à l'Allemagne.

Par ailleurs il est prévu que les accords économiques actuellement en vigueur entre l'Allemagne et la Lithuanie ne seront pas affectés par les mesures du gouvernement soviétique mentionnées ci-dessus.

Pour le gouvernement du Reich allemand : v. Ribbentrop
Pour le gouvernement de l'URSS : V. Molotov

Protocole additionnel secret du 28 septembre 1939

Les plénipotentiaires soussignés, en concluant le traité germano-soviétique de délimitation et d'amitié, se sont déclarés d'accord sur ce qui suit :

Les deux parties ne toléreront sur leurs territoires aucune agitation polonaise susceptible d'affecter le territoire de l'autre partie. Elles mettront fin à une telle agitation dès son origine et se renseigneront mutuellement sur les dispositions prises à cet effet.

Pour le gouvernement du Reich allemand : v. Ribbentrop
Pour le gouvernement de l'URSS : V. Molotov

Document 4

Pacte d'assistance mutuelle entre la Lettonie et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, 5 octobre 1939

Source : I. Grava-Kreituse, I. Feldmanis, J. Goldmanis, A. Stranga, *Latvijas okupacija un aneksija (1939-1940) dokumenti un materiali*, Riga, 1995, Traduction française par Ansis Reinhards (mars 1997).

◆◆◆◆◆

Le président de la République de Lettonie, d'une part et

La présidence du Soviet Suprême de l'URSS, d'autre part,

se fixant pour but de développer les relations amicales qui furent fondées par le traité de paix du 11 août 1920, qui se base sur la reconnaissance réciproque de l'indépendance de l'autre partie et sur la non-ingérence dans ses affaires intérieures ;

reconnaissant que le traité de paix du 11 août 1920 et le pacte de non-agression et de résolution pacifique des conflits du 5 février 1932 sont toujours et encore la base solide de leurs relations et de leurs engagements réciproques ;

convaincus qu'une définition précise des conditions assurant une sécurité réciproque correspond aux intérêts des deux hautes parties contractantes ;

reconnurent indispensable la conclusion d'un pacte d'assistance mutuelle et dans ce but donnèrent les pleins pouvoirs à leurs représentants :

Le président de la République de Lettonie

Vilhelm Munters, ministre des Affaires étrangères

La présidence du Soviet Suprême de l'URSS

V. M. Molotov, président du soviet des commissaires du peuple et commissaire aux Affaires étrangères,

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus de ce qui suit :

Article premier

Les deux hautes parties contractantes s'engagent à se fournir réciproquement toute sorte d'assistance, y compris militaire au cas où aurait lieu une agression directe ou que des menaces d'agression de n'importe quelle grande puissance européenne contre les frontières des deux hautes parties contractantes, frontières maritimes de la Baltique ou frontières terrestres au travers des territoires des républiques d'Estonie ou de Lithuanie ou contre les bases mentionnées dans l'article III.

Article II

L'Union soviétique s'engage à fournir à l'armée lettone à des conditions favorables une aide en armement et autre matériel de guerre.

Article III

La république de Lettonie, dans le but d'assurer la sécurité de l'Union soviétique et renforcer sa propre indépendance, concède à l'Union soviétique des bases pour la flotte de guerre dans les ports de Liepaja et de Ventspils et quelques aérodromes pour l'aviation en location pour une somme à définir. La localisation et les limites des bases et des aérodromes seront définies selon un commun accord.

Pour assurer la défense du détroit d'Irbe, l'URSS a droit, sous les mêmes conditions d'installer une base d'artillerie côtière entre Ventspils et Pitrags.

Pour la défense des bases de la flotte, des aérodromes et des bases d'artillerie, l'URSS a droit de stationner dans les périmètres définis pour ces bases et aéroports des troupes soviétiques de terre et de l'air en nombre strictement limité, dont le nombre fera l'objet d'un accord séparé.

Article IV

Les deux hautes parties contractantes s'engagent à ne conclure aucune alliance et ne participer à aucune coalition qui serait dirigée contre l'une des hautes parties contractantes.

Article V

La mise en application du présent pacte ne doit en aucun cas mettre en cause les droits souverains des hautes parties contractantes, entre autre, le régime de l'État, le système économico-social et l'action militaire.

Les périmètres alloués aux bases et aérodromes restent territoire de la république de Lettonie.

Article VI

Ce pacte entre en vigueur avec l'échange des documents de ratification. L'échange des documents aura lieu à Riga dans un délai de six jours après la signature du présent pacte.

Le présent pacte sera en vigueur pendant une durée de dix ans, si le traité n'est pas dénoncé par une des hautes parties contractantes un an avant l'expiration de ce terme, il sera prorogé par voie de tacite reconduction pour les dix années suivantes.

En foi de quoi les plénipotentiaires susnommés ont signé le présent traité et y ont apposé leurs sceaux. Fait à Moscou en double expédition en langue lettone et russe le 5 octobre 1939.

V. Munters
V. Molotov

Protocole additionnel confidentiel

I - Il est convenu que, pour éviter et pour mettre fin aux tentatives d'entraîner les parties contractantes dans la guerre en cours en Europe, l'URSS a le droit de stationner, pendant la durée de cette guerre, dans les lieux définis pour les aérodromes et les bases, des garnisons de troupes terrestres et aériennes dont le total est limité à 25.000 personnes.

II - L'aide définie dans l'article I du présent pacte est fournie à la demande de l'autre partie, de plus il est convenu que la partie, dont c'est le devoir de fournir l'aide, peut rester neutre dans le cas d'une guerre entre l'autre partie et un état tiers.

III - Pour surveiller la mise en application du présent pacte et pour résoudre les problèmes qui y sont inhérents, on formera une commission mixte sur le principe de la parité, qui définira ses propres règles de fonctionnement.

En cas de désaccords sur la définition des localisations et des limites des bases et des aérodromes, ou plus généralement dans le travail de la

commission mixte paritaire, les questions litigieuses seront tranchées par la voie diplomatique ou par un accord entre les gouvernements.

IV - Ce protocole confidentiel est annexé au pacte d'assistance mutuelle entre la Lettonie et l'URSS du 5 octobre 1939.

Moscou, le 5 octobre 1939.

V. Munters
V. Molotov

Ratifié par le conseil des ministres letton le 10 octobre, échange des documents ratifiés le 11 octobre 1939.

Document 5

Accord sur le transfert des citoyens d'origine allemande en Allemagne, 30 octobre 1939

Source : Janis Dagis, *Prezidents Karlis Ulmanis*, vol. III., Ed. Latvijas Universitate 1990, fac-similé bilingue du « Likumu un Ministru kabineta noteikumu krajums » du 8 novembre 1939. Traduction française par Ansis Reinhards (août 1997).

◆◆◆◆◆

Le gouvernement du Reich allemand, désirant regrouper les personnes d'origine allemande sur le territoire de l'Allemagne, et

le gouvernement letton, consentant au transfert de citoyens lettons d'origine allemande en Allemagne,

ont décidé

de réaliser ce transfert comme une opération unique, par laquelle ce groupe d'origine allemande quitte la communauté nationale lettone,

de régler complètement toutes les questions inhérentes par un accord, en garantissant la réalisation sans friction des biens laissés par les émigrés et en évitant, en même temps et dans la mesure du possible, les préjudices à l'économie du peuple et de l'État letton,

Et, dans ce but, ont nommé leurs plénipotentiaires,

Le gouvernement de la Lettonie :

Le ministre de la Justice : Hermanis Apsitis,

Le gouvernement du Reich allemand :

L'ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire Ulrich von Kotze,

Qui, après avoir s'être montré réciproquement leurs pouvoirs et les avoir reconnus en bonne et due forme se sont mis d'accord sur ce qui suit :

Article I

Le gouvernement letton s'engage à abroger la nationalité lettone des citoyens lettons d'origine allemande qui, jusqu'au 15 décembre 1939, auront volontairement exprimé leur volonté de renoncer pour toujours à la nationalité lettone et de quitter leur lieu de résidence en Lettonie (1).

Le gouvernement du Reich allemand s'engage à accueillir en Allemagne et à conférer la nationalité allemande à ces personnes après l'abrogation de leur nationalité lettone.

Article II

L'abrogation peut être demandée par toute personne d'origine allemande qui a 16 ans révolus.

Les époux décident chacun pour soi.

Pour les enfants en-dessous de 16 ans et pour les personnes qui sont sous tutelle ou en curatelle, c'est à leur représentant légal de prendre la décision. Il peut éventuellement décider pour eux d'une nationalité différente de celle qu'il choisit pour lui-même.

La demande d'abrogation ne peut être révoquée (2).

Article III

L'instance compétente lettone fournit à l'émigrant le document d'abrogation qui servira d'attestation d'émigration. Avec la remise de ce document prend fin la nationalité lettone et prennent effet les engagements, définis dans l'article I, paragraphe 2., du gouvernement du Reich allemand vis à vis des personnes mentionnées dans le document (3).

Article IV

Après réception du document, les émigrés doivent quitter la Lettonie jusqu'au 15 décembre1939. Le gouvernement du Reich allemand fournit la possibilité d'émigrer et prend à sa charge tous les frais qui en découlent dans la mesure où ils n'échoient pas aux émigrants.

Le gouvernement letton s'engage à ne pas provoquer de retards pour les émigrants et à les aider à émigrer (4).

Article V

Les communiqués et les requêtes pour l'abrogation de la nationalité, prévus dans le présent accord, sont libres du droit du timbre et des taxes de chancellerie.

Article VI

Le gouvernement letton charge une institution ad hoc de régler les problèmes juridiques de propriété qui découleront de l'émigration.

La partie allemande crée à cet effet une société fiduciaire d'émigration par actions (Umsiedlungs Treuhand Aktiengesellschaft - dans le texte UTAG), qui est soumise à la législation lettone sur les sociétés par actions, sauf pour les dérogations qui sont définies dans le protocole additionnel.

Article VII

En principe les émigrants peuvent emporter tous leurs biens mobiliers, ou en cas de gardiennage à la douane, les exporter jusqu'au 15 mars 1940.

Au cas où les émigrants n'emportent pas ou ne font pas exporter leurs biens mobiliers, ils ont le droit d'en disposer avant leur départ.

Le protocole additionnel au présent accord définit les biens mobiliers qui ne peuvent être emportés ou exportés. Ces biens ne peuvent être réalisés que par l'entremise de la UTAG et jusqu'au 15 mai 1940.

Les papiers valeur ne sont pas concernés par le délai du 15 mai 1940.

Article VIII

Avec le jour de l'émigration, le gouvernement letton prend la garde des biens immobiliers que les émigrants ont laissé non aliénés. L'UTAG qui, selon le présent accord, est le seul représentant des émigrants dans tous leurs problèmes juridiques de propriété, en prend, le même jour, la gestion exclusive et dispose de ces propriétés immobilières en appliquant les clauses du présent accord.

Article IX

Les biens immobiliers urbains laissés par les immigrants sont répertoriés sur les registres. L'UTAG peut elle-même réaliser ces biens immobiliers jusqu'au 31 décembre 1941.

Les deux gouvernements, dans la période entre le 30 juin et le 31 décembre 1941, se mettront d'accord sur la liquidation des biens immobiliers qui n'auront pas été réalisés jusqu'au 31 décembre 1941. Cet accord tiendra compte du principe que, le 31 décembre 1941, l'instance

compétente lettone ou l'organisme désigné par elle, prendra possession, contre remise à l'UTAG d'obligations de la Banque de Lettonie, pour en disposer librement, de tous les biens immobiliers urbains non réalisés, après évaluation de leur valeur selon des critères définis d'un commun accord.

Article X

Les biens immobiliers ruraux laissés par les immigrants sont répertoriés sur les registres. L'instance compétente lettone et l'UTAG, sur la base des registres, établissent la valeur des biens immobiliers. L'estimation se fait selon des critères définis d'un commun accord.

Dans les cas où l'instance lettone et l'UTAG n'arrivent pas à un accord sur la valeur de l'un ou l'autre objet, l'accord se fera au niveau des deux gouvernements.

De l'évaluation des biens immobiliers ruraux, on soustraira les hypothèques inscrites dans le registre foncier jusqu'à concurrence d'un montant qui ne dépasse pas la valeur de l'évaluation.

Article XI

L'instance compétente lettone remettra à l'UTAG des obligations datées du 31 janvier 1940 d'un montant égal à l'évaluation globale ainsi effectuée de la valeur des biens immobiliers ruraux.

En échange de ces obligations, l'UTAG transmet toutes les propriétés immobilières rurales à l'instance compétente lettone ou l'organisme désigné par elle qui peut en disposer librement.

Les hypothèques inscrites dans le registre foncier sont transférées à l'instance compétente lettone à concurrence d'un montant qui ne dépasse pas la valeur de l'évaluation.

Article XII

Les usines et les entreprises commerciales des immigrants sont répertoriées de concert par les deux gouvernement sur les registres. De la liste ainsi établie, les gouvernements extraient, d'un commun accord, les entreprises qui sont importantes pour les relations commerciales entre la Lettonie et l'Allemagne. Ces entreprises font l'objet d'un accord séparé entre les deux gouvernements. Pour les autres entreprises, la compétence revient au gouvernement letton. Cela ne grève pas la possibilité d'accords privés. Si le gouvernement letton décide d'une liquidation, l'exécution en revient au propriétaire ou à l'UTAG selon la législation lettone.

Article XIII

Les biens immobiliers des paroisses religieuses, des associations et des sociétés sans but lucratif et des organisations similaires seront liquidés selon la législation lettone.

Aux biens mobiliers de ces organisations seront appliquées les clauses relatives aux biens mobiliers des personnes physiques.

Les valeurs culturelles interdites à l'exportation deviennent, sans compensation, la propriété de l'État letton.

Article XIV

Le lieu de résidence de l'émigrant, pour toutes les questions de droit privé ou de procédure, est le dernier lieu de résidence en Lettonie, mais en cas de doute la capitale Riga.

Article XV

L'UTAG endosse, pour tous les biens qu'elle administre et pour la valeur reçue pour la réalisation de biens, la pleine responsabilité vis à vis des créances de l'État letton, des municipalités, des personnes morales ou physiques envers chaque émigrant, dans la mesure où il n'y a pas de constat d'insolvabilité.

En premier seront soldées les créances contractées en Lettonie.

Pour les créances fiscales de l'état ou des municipalités, les débiteurs peuvent s'adresser à la cour d'appel. Le bien-fondé juridique de toutes les autres créances est admis ou rejeté par une commission spéciale paritaire lettone allemande.

Les créances à remboursement périodique et qui n'auraient pas été soldées au moment de la liquidation de l'UTAG, devront être soit soldées ou garanties pour un laps de temps qui ne dépasse pas dix ans.

Article XVI

Pas plus tard que le 31 mai 1940, l'UTAG fournira à l'instance lettone la liste de toutes les revendications et de tous les droits contractuels non satisfaits jusqu'au départ des émigrants. Les revendications et les droits contractuels qui n'auront pas été transmis dans les délais ne relèveront pas des clauses du présent accord relative aux aspects juridiques de propriété.

Article XVII

Toutes les sommes d'argent et les actifs accumulés en application des clauses du présent accord doivent être versées ou transférées dans

un compte de la Banque de Lettonie spécialement ouvert à cet effet. Ce compte est pris en charge par l'UTAG après sa fondation. Les paiements depuis ce compte ne peuvent se faire qu'en Lettonie et que dans la mesure où c'est nécessaire pour la campagne d'émigration. Pour cela il faut obtenir les autorisations nécessaires.

Les papiers valeurs doivent être transféré dans le dépôt de l'UTAG à la Banque de Lettonie ; dans la mesure du possible, ils seront convertis en liquidités.

Pour les sommes qui ne sont pas nécessaires à l'action de l'UTAG, la Banque de Lettonie, à la demande de l'UTAG, délivre et remet des obligations avec une date qui est le premier jour du trimestre suivant la demande de l'UTAG.

Les modalités techniques du transfert seront définies par un accord entre la Banque de Lettonie et la Banque des transferts d'Allemagne.

Article XVIII

Le transfert des valeurs rassemblées sur le compte spécial de la Banque de Lettonie a lieu, en principe, sous forme de marchandises supplémentaires exportées vers l'Allemagne.

Le gouvernement du Reich allemand se déclare en principe ouvert à négocier d'autres formes de transfert proposées par le gouvernement letton et à faire lui-même des propositions.

Jusqu'au règlement définitif de la question du transfert reste en vigueur l'accord provisoire sur le transfert.

Article XIX

Le gouvernement letton n'endosse aucune responsabilité pour les pertes, que pourraient subir les émigrants en conséquence de ce transfert de la population d'origine allemande vers l'Allemagne.

Article XX

Les clauses du présent accord s'appliquent aussi aux citoyens allemands qui émigrent en Allemagne dans le cadre de l'émigration faisant l'objet du présent accord.

Article XXI

Dans la mesure où le contraire n'est pas spécifié, on appliquera les principes généraux de la législation lettone.

Article XXII

Les gouvernements contractants prévoient, pour les clauses plus détaillées sur des questions spécifiques, un protocole additionnel annexé et signé conjointement.

Article XXIII

Le présent accord doit être ratifié et les instruments de ratification seront échangés dès que possible à Berlin.

Il entrera en vigueur le jour de l'échange des instruments de ratification.

Les parties contractantes se mettent d'accord sur une application provisoire des clauses du présent accord à dater du jour de la signature.

En foi de quoi les plénipotentiaires des deux parties ont signé de leur propre main le présent accord.

Fait en double expédition, en letton et en allemand.

Riga, le 30 octobre 1939.

H. Apsitis
U. von Kotze

Précisions principales du protocole additionnel

(1) - Article I :

Est considéré d'origine allemande celui qui fournit : a) une autorisation d'émigration de l'ambassade ; b) d'autres documents reconnus.

Si l'instance compétente lettone, exceptionnellement, fournit la preuve que, même si le requérant se considère d'origine allemande, il est d'origine lettone, son origine sera définie par un accord entre le gouvernement letton et l'ambassade allemande.

Si l'un des époux est d'origine allemande, l'instance compétente lettone ne considérera pas que l'autre conjoint ou que les parents habitant avec eux sont d'origine lettone.

L'ambassade allemande, sur proposition du gouvernement letton, fournira l'autorisation d'émigrer aux citoyens lettons d'origine allemande qui, à cause d'une capacité d'agir insuffisante, ne peuvent eux-mêmes ou par leur représentants légaux, exprimer leur volonté, de même - sur demande personnelle - à des prévenus, à des personnes arrêtées, à des prisonniers, à des personnes dépendantes socialement, aliénées ou

invalides dans des institutions ou en dehors, dans la mesure où l'origine allemande sera établie de façon crédible.

En cas de doute, l'origine sera définie par un accord entre le gouvernement letton et l'ambassade allemande.

(2) - Article II :

Les instances compétentes lettones libèrent du service, sur demande, les personnes d'origine allemande qui sont militaires ou fonctionnaires étatiques, municipaux et ecclésiastiques.

(3) - Article III :

Les instances compétentes pour abroger de la nationalité sont : en Lettonie le ministère de l'Intérieur letton ; à l'étranger les représentations diplomatiques et consulaires lettones.

(4) - Article IV :

Sont dispensées de l'obligation d'émigrer après avoir reçu la nationalité allemande, les personnes qui sont indispensables pour le fonctionnement d'entreprises ou de commerces ou pour d'autres raisons, s'il y a accord préalable entre le gouvernement letton et l'ambassade allemande.

Document 6

Communiqué du gouvernement de l'URSS au gouvernement de la Lettonie. Ultimatum du 16 juin 1940

Sources : *Valdibas Vestnesis* (journal officiel) du 17 juin 1940. I. Grava-Kreituse, I. Feldmanis, J. Goldmanis, A. Stranga, *Latvijas okupacija un aneksija (1939–1940), dokumenti un materiali, Riga*, 1995, document n° 143, page 340. Traduction française par Ansis Reinhards (mars 1997).

◆◆◆◆◆

Sur la base des faits matériels qui sont en possession du gouvernement soviétique et sur la base des échanges d'idées qui eurent lieu récemment à Moscou entre le président du Conseil des commissaires du peuple d'URSS et le premier ministre de Lithuanie Merkis, le gouvernement soviétique arrive à la conclusion que non seulement la Lettonie n'a pas liquidé l'alliance militaire avec l'Estonie, signée avant le pacte d'assistance mutuelle entre la Lettonie et l'URSS, une alliance qui est dirigée contre l'URSS, mais l'a élargie à la Lithuanie et tente d'y attirer la Finlande.

Jusqu'à la signature à l'automne 1939 du pacte d'assistance mutuelle, le gouvernement soviétique pouvait tolérer l'existence de telles alliances militaires, quoi qu'elles fussent postérieures et en contradiction avec le pacte de non-agression entre l'URSS et la Lettonie. Mais après la conclusion du pacte d'assistance mutuelle entre l'URSS et la Lettonie, le gouvernement soviétique considère l'existence d'une alliance militaire entre la Lettonie, l'Estonie et la Lithuanie, dirigée contre l'URSS, non seulement inadmissible et intolérable, mais éminemment dangereuse et menaçante pour la sécurité des frontières de l'URSS.

Le gouvernement soviétique comptait, après la conclusion du pacte d'assistance mutuelle entre l'URSS et la Lettonie, sur le retrait de la Lettonie de l'alliance militaire avec les autres États baltes et qu'ainsi cette alliance

militaire soit liquidée. Au contraire la Lettonie avec les autres États baltes a entrepris de réanimer et élargir l'alliance militaire susmentionnée, pour preuve la convocation de deux conférences secrètes réunissant les trois États baltes en décembre 1939 et mars 1940, pour élaborer formellement une alliance élargie avec l'Estonie et la Lithuanie ; le renforcement des relations entre les états-majors généraux de la Lettonie, de l'Estonie et de la Lithuanie en secret de l'URSS ; la création d'un organe de presse de l'entente militaire balte en février 1940 - *Revue Baltique*, édité en anglais, français et allemand à Tallin ainsi que d'autres faits similaires.

Tous ces faits tendent à prouver que le gouvernement letton a transgressé grossièrement le pacte d'assistance mutuelle entre l'URSS et la Lettonie, qui prescrit aux parties contractantes de « *ne conclure aucune alliance et ne participer à aucune coalition qui serait dirigée contre l'une des hautes parties contractantes* » (article 4 du pacte).

Cette transgression grossière du pacte d'assistance mutuelle entre l'URSS et la Lettonie par le gouvernement de la Lettonie se produit au moment où l'URSS a promu et continue à promouvoir une politique au plus haut point bienveillante et pro-lettone, en remplissant scrupuleusement toutes les clauses du pacte d'assistance mutuelle entre la l'URSS et la Lettonie.

Le gouvernement soviétique ne peut tolérer cet état de faits plus longtemps.

Le gouvernement de l'URSS estime absolument indispensable et ne souffrant aucun délai :

1 - De former immédiatement en Lettonie un gouvernement qui soit capable et qui soit prêt à assurer une application honnête des clauses du pacte d'assistance mutuelle entre l'URSS et la Lettonie.

2 - D'assurer sans retard l'entrée libre d'unités de l'armée soviétique sur le territoire de la Lettonie, pour qu'elles prennent position dans les principaux centres de la Lettonie en nombre suffisant pour assurer la réalisation du pacte d'assistance mutuelle entre l'URSS et la Lettonie et pour contrer d'éventuels actes de provocation contre les garnisons soviétiques en Lettonie.

Le gouvernement soviétique estime que la réalisation de ces exigences est une condition élémentaire, sans laquelle il est impossible d'assurer une application honnête et loyale des clauses du pacte d'assistance mutuelle entre l'URSS et la Lettonie.

Le houvernement soviétique attendra la réponse du gouvernement letton jusqu'à 11 heures du soir le 16 juin, passé ce délai, l'absence de réponse du gouvernement letton sera considérée comme un refus des exigences susmentionnées de l'URSS.

Document 7

Annexion de la Lettonie par l'URSS, 21 juillet 1940

Source : Documents parus dans le *Valdibas Vestnesis* (Journal Officiel) du 26 juillet 1940, cité dans Rudolfs Bangerskis, *Mana muza atminas*, vol. II, éd. Imanta, Copenhague, 1959, traduction française Ansis Reinhards (novembre 1997).

◆◆◆◆◆

Déclaration sur le pouvoir de l'État

Pendant de longues années, le peuple de Lettonie a souffert sous le joug d'un régime réactionnaire, qui entraîna le pays dans une voie sans issue tant en politique intérieure qu'en politique étrangère. Le chômage, les privations et la disette furent le lot des travailleurs des villes et des campagnes. Les intérêts et les droits légitimes des travailleurs de Lettonie furent sacrifiés au profit d'une poignée d'exploiteurs - capitalistes et grands propriétaires - qui gouvernaient la Lettonie.

Se camouflant derrière des déclarations mensongères et hypocrites sur l'égalité de tous les citoyens, sur la liberté et la justice, la clique dirigeante imposa au peuple un pouvoir arbitraire. L'État letton fut la prison du peuple. Le chauvinisme et l'inégalité nationale furent la norme. Les organisations politiques, syndicales et culturelles des masses laborieuses furent interdites. La liberté de parole et de pensée fut réprimée sans ménagement.

La politique étrangère de l'ancien gouvernement fut périlleuse et hostile envers le peuple letton. Au moment où les intérêts vitaux de la Lettonie exigeaient l'amitié et une association étroite avec l'Union soviétique, la clique au pouvoir, contre les intérêts du peuple, pratiqua une politique hostile envers l'Union soviétique en s'efforçant de transformer le territoire

de la Lettonie en une place d'armes pour une future agression contre l'Union soviétique.

Les fauteurs de guerre, qui détenaient le pouvoir de l'État, vendirent la liberté et l'indépendance de notre nation et mirent en péril la sécurité, la paix et l'inviolabilité de la Lettonie.

Le peuple de Lettonie chassa ce gouvernement détesté et mit en place un nouveau gouvernement qui prend en compte les intérêts des masses laborieuses.

Les élections de la Saeima des 14 et 15 juillet virent le triomphe de la coalition entre la classe des travailleurs, les paysans et l'intelligentsia du travail. La plate-forme du « Bloc des Travailleurs de Lettonie » réunit une majorité claire des électeurs, tous les patriotes honnêtes de notre pays.

La victoire électorale du « Bloc des Travailleurs de Lettonie » est un tournant historique dans la vie de la Lettonie, qui signifie que les électeurs ont décidé d'en finir une fois pour toutes avec le pouvoir politique des exploiteurs, de prendre en mains le destin du peuple et de fonder un vrai pouvoir du peuple.

La nouvelle Saeima, l'unique expression légale de la volonté populaire, consolide la victoire des masses laborieuses en légiférant sur sa première priorité : la définition de la nature du pouvoir de l'État en Lettonie.

Pour définir la nature du pouvoir de l'État, nous tournons notre regard vers l'expérience historique et l'éminent exemple des peuples amis de l'Union soviétique.

Cette large expérience des peuples de l'Union soviétique nous apprend que seul le pouvoir des soviets est l'expression et le garant des intérêts des masses laborieuses, pouvoir réel du peuple dans un pays sans grands propriétaires ou capitalistes.

La pratique des états capitalistes, tout comme notre amer vécu dans la Lettonie bourgeoise, nous montre que tout autre système de pouvoir est la domination et l'arbitraire sans limites d'une poignée d'exploiteurs, soit sans fard, soit camouflée derrière des slogans prônant liberté et égalité.

L'exploitation de l'homme par l'homme a pris fin pour toujours en Union soviétique. Chaque travailleur de l'URSS a un droit garanti au travail, au repos, à l'instruction et à une pension pour ses vieux jours.

Seul le pouvoir des soviets est le pouvoir d'état le plus démocratique, qui assure aux masses laborieuses une participation réelle à la direction de l'état et dans l'accomplissement d'une vie libre et heureuse.

Seul le pouvoir des soviets crée les conditions de vie permettant l'éclosion de talents du peuple et les conditions permettant l'accès des couches populaires aux postes de direction et d'organisation dans les divers secteurs économiques et sociaux.

L'oppression et l'inégalité des nations ont été abolies pour toujours en Union soviétique. Tous les peuples d'URSS se sont fondus dans une communauté unie et amicale.

Les cultures nationales de tous les peuples fleurissent avec une vigueur sans précédent en Union soviétique.

L'exemple de l'Union soviétique montre que seul le pouvoir des soviets peut assurer la paix, le travail, le pain et la liberté aux masses laborieuses des villes et des campagnes, que seul, il peut libérer le peuple de l'exploitation, de la disette et de l'absence de droits. Seul le pouvoir des soviets nous garantit la prospérité politique, économique et culturelle. Seul le pouvoir des soviets peut garantir et réellement assurer un développement national libre de la Lettonie, un épanouissement vigoureux de la culture nationale et un foisonnement des forces créatives de tout le peuple de la Lettonie.

Accomplissant la volonté de toutes les masses laborieuses de la Lettonie libre, la Saeima proclame solennellement l'instauration du pouvoir des soviets sur tout le territoire de la Lettonie.

La Lettonie, par l'adoption de cette déclaration par la Saeima, est proclamée République Socialiste Soviétique. Cette décision de la Saeima entre en vigueur immédiatement.

Dès ce jour tout le pouvoir appartient aux travailleurs des villes et des campagnes, que représentent les députés des soviets.

La Saeima est persuadée que tous les habitants de la Lettonie se rallieront au pouvoir des soviets, pour une victoire totale des intérêts du peuple, pour un épanouissement de l'économie et de la culture et pour la liberté et le bonheur de notre peuple.

Vive la République Socialiste Soviétique de Lettonie !

Vivent les soviets des députés des travailleurs !

Vive l'Union soviétique, patrie de tous les travailleurs du monde !

La déclaration est adoptée à l'unanimité par la Saeima le 21 juillet 1941 et la déclaration entre en vigueur le jour de son adoption.

Prof. D. A. Kirchensteins, président de la République.

Pendant de longues années, le peuple de Lettonie a souffert sous le joug des exploiteurs, soumis au pillage et à l'esclavage, condamné à la pauvreté et à l'extinction.

Les travailleurs de Lettonie et l'intelligentsia du travail étaient voués au chômage et à crever de faim.

Pratiquement tous les paysans manquaient de terres, car elles avaient été accaparées, à de rares exceptions près, par les barons noirs ou gris et autres grands propriétaires.

La Lettonie se ruinait de plus en plus chaque année. Son économie fut détruite. Ses forces productives se détérioraient. L'accroissement démographique ralentissait. Les revenus du peuple baissaient. Les dettes du peuple croissaient et augmentaient la dépendance politique et économique de la Lettonie vis-à-vis des carnassiers impérialistes, des capitalistes et banquiers étrangers.

L'ancien gouvernement ploutocratique des politiciens hostiles à leur propre peuple avait conduit la Lettonie au bord du gouffre.

À cause de la politique criminelle et traître de l'ancienne clique réactionnaire la Lettonie était en danger de devenir la proie des impérialistes.

L'ancienne clique criminelle des dirigeants de la Lettonie s'efforçait de séparer le peuple de Lettonie des peuples de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, s'efforçait de retarder le rapprochement fraternel de notre peuple avec les peuples de l'URSS, l'amitié et l'union indissoluble avec notre grand voisin - l'invincible Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

Le gouvernement précédent s'abstint de remplir ses obligations du pacte d'assistance mutuelle du 5 octobre 1939 entre la Lettonie et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques. Le gouvernement précédent, bafouant la parole donnée, transgressa ce pacte et mena traîtreusement notre pays à la guerre et à la destruction.

Au lieu de promouvoir l'amitié des peuples, la clique réactionnaire, qui gouvernait autrefois notre pays, provoquait et attisait la division nationale et le chauvinisme intolérant.

Maintenant que le peuple de la Lettonie a renversé l'ancien régime - le régime de l'oppression et de l'absence de droits - et a pris la route

large et claire de la construction d'une nouvelle vie, d'un nouvel État et d'une nouvelle société, sonne l'heure historique quand il faut détruire définitivement et pour toujours toutes les barrières entre la Lettonie et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, quand il faut consolider légalement une union étroite et stable de la république de Lettonie avec l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

La Saeima du peuple de Lettonie, assemblée aujourd'hui, est convaincue que seule l'adhésion à l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques peut garantir la souveraineté réelle de notre État, l'épanouissement de notre industrie, de notre agriculture et de notre culture nationale, un lumineux et vigoureux accroissement du bien-être matériel et culturel du peuple de Lettonie, une prospérité et un développement important de notre chère patrie.

Notre peuple est intimement lié aux peuples fraternels de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, par les nombreuses années de lutte révolutionnaire contre le tsarisme, contre les capitalistes et les grands propriétaires qui opprimèrent les travailleurs et les paysans russes et lettons.

Le moment est venu de consolider ces liens pour toujours.

Le peuple de Lettonie, adhérant à la grande communauté fraternelle des peuples heureux du pays du socialisme, libérera toutes ses forces créatives et, main dans la main avec les travailleurs de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, avancera sur la route de la construction de la nouvelle vie.

C'est seulement dans l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques que le peuple de Lettonie pourra guérir les plaies des longues années d'esclavage.

C'est seulement avec l'aide de son grand ami - l'Union soviétique - et en tant que membre de plein droit de la communauté fraternelle des républiques soviétiques que le peuple de Lettonie pourra restaurer son industrie, développer sa culture nationale, garantir l'égalité nationale, assurer la paix, le pain et la liberté réelle des masses laborieuses de Lettonie.

Se basant sur la volonté unanime exprimée par le peuple de Lettonie, la Saeima décide :

De prier le Soviet suprême de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques d'accueillir la Lettonie dans l'Union des Républiques

Socialistes Soviétiques sur les mêmes bases que la République Socialiste Soviétique d'Ukraine, de Biélorussie et que les autres Républiques Socialistes Soviétiques de l'Union.

Vive la Lettonie soviétique !

Vive la grande Union des Républiques Socialistes Soviétiques !

La déclaration est adoptée à l'unanimité par la Saeima le 21 juillet 1940.

Prof. D. A. Kirchensteins, président de la République.

◆◆◆◆◆

Loi du Soviet suprême d'URSS sur l'admission de la RSS de Lettonie, 5 août 1940

Source : I. Grava-Kreituse, I. Feldmanis, J. Goldmanis, A. Stranga, *Latvijas okupacija un aneksija (1939-1940), dokumenti un materiali*, Riga, 1995. Traduction française Ansis Reinhards (mars 1997).

Après avoir écouté la déclaration de la commission plénipotentiaire de la Saeima de Lettonie, le Soviet suprême de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques décide :

1 - d'accéder à la demande de la Saeima de Lettonie et d'admettre la République Socialiste Soviétique dans l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques en tant que République Socialiste Soviétique membre de plein droit.

2 - d'organiser, en application des articles 34 et 35 de la constitution de l'URSS, les élections des députés de la République Socialiste Soviétique de Lettonie au Soviet Suprême de l'URSS.

3 - de charger le présidium du Soviet Suprême de l'URSS de fixer le jour des élections.

Moscou, le Kremlin, le 5 août 1940.

Le Président du présidium du Soviet Suprême d'URSS,
M. Kalinine

Le Président du présidium du Soviet Suprême d'URSS,
A. Gorkine

Annexes

Annexe 1

Les représentants de la France en Lettonie dans l'entre-deux-guerres

D'abord représentée en Lettonie par un simple commissaire de la République, la France installe par la suite à Riga une Légation dirigée par un ministre plénipotentiaire. Les ambassades sont alors réservées aux pays les plus importants, ou ceux avec lesquels sont entretenus des liens privilégiés.

◆◆◆◆◆

Commissaires de la République française :

1920-1921 : Louis de Sartiges
1921-1924 : Damien de Martel

Envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires :

1924-1925 : Charles Barret
1925-1930 : Odon de Castillon-Saint-Victor
1930-1939 : Jean Tripier
1939-1940 : Henri Goiran

Annexe 2

Les présidents de la République de Lettonie dans l'entre-deux-guerres

14 novembre 1922 - 3 novemnre 1925 : Jānis Čakste (I)[1]
Demokrātiskā Centra partija, DC, Parti démocratique du centre

3 novembre 1925 - 6 novembre 19256 : Pauls Kalniņš
Par intérim en tant que président de la *Saeima*

6 novembre 1925 - 14 mars 1927 : Jānis Čakste (II)
Demokrātiskā Centra partija, DC, Parti démocratique du centre

14 mars 1927 - 8 avril 1927 : Pauls Kalniņš
Par intérim en tant que président de la *Saeima*

8 avril 1927 - 9 avril 1930 : Gustavs Zemgals
Demokrātiskā Centra partija, DC, Parti démocratique du centre

9 avril 1930 - 11 avril 1930 : Pauls Kalniņš
Par intérim en tant que président de la *Saeima*

11 avril 1930 - 11 avril 1936 : Albert Kviesis
Latvijas Zemnieku Savieniba, LZS, Union des paysans lettons

11 avril 1936 - 21 juillet 1940 : Kārlis Ulmanis
Latvijas Zemnieku Savieniba, LZS, Union des paysans lettons.

[1] Il est d'abord président du Conseil national du Peuple letton (*Tautas padome*), puis de l'Assemblée constituante (*Satversmes sapulce*).

Annexe 3

Les chefs de gouvernement de la Lettonie dans l'entre-deux-guerres

Parallèlement au cabinet « nationaliste » de Kārlis Ulmanis, Pēteris Stučka (favorable aux bolcheviques) et Andrievs Niedra (favorable aux Allemands) installent leurs propres gouvernements entre 1918 et 1919.

19 novembre 1918 - 13 juillet 1919 : Kārlis Ulmanis (I)
Latvijas Zemnieku Savieniba, LZS, Union des paysans lettons

14 juillet 1919 - 8 décembre 1919 : Kārlis Ulmanis (II)
Latvijas Zemnieku Savieniba, LZS, Union des paysans lettons

9 décembree 1919 - 11 juin 1920 : Kārlis Ulmanis (III)
Latvijas Zemnieku Savieniba, LZS, Union des paysans lettons

12 juin 1920 - 18 juin 1921 : Kārlis Ulmanis (IV)
Latvijas Zemnieku Savieniba, LZS, Union des paysans lettons

19 juin 1921 - 26 janvier 1923 : Zigfrīds Anna Meierovics (I)
Latvijas Zemnieku Savieniba, LZS, Union des paysans lettons

27 janvier 1923 - 27 juin 1923 : Jānis Pauļuks
Latvijas Zemnieku Savieniba, LZS, Union des paysans lettons

28 juin 1923 - 26 janvier 1924 : Zigfrīds Anna Meierovics (II)
Latvijas Zemnieku Savieniba, LZS, Union des paysans lettons

27 janvier 1924 - 18 décembre 1924 : Voldemārs Zāmuels
Demokrātiskā Centra partija, DC, Parti démocratique du centre

19 décembre 1924 - 23 décembre 1925 : Hugo Celmiņš (I)
Latvijas Zemnieku Savieniba, LZS, Union des paysans lettons

24 décembre 1925 - 6 mai 1926 : Kārlis Ulmanis (V)
Latvijas Zemnieku Savieniba, LZS, Union des paysans lettons

7 mai 1926 - 18 décembre 1926 : Artūrs Alberings
Latvijas Zemnieku Savieniba, LZS, Union des paysans lettons

19 décembre 1926 - 23 janvier 1928 : Marģers Skujenieks (I)
Latvijas Sociāldemokrātiskā Strādnieku partija, LSDSP, Parti social-démocrate du travail letton

24 janvier 1928 - 30 novembre 1928 : Pēteris Juraševskis
Demokrātiskā Centra partija, DC, Parti démocratique du centre

1er décembre 1928 - 26 mars 1931 : Hugo Celmiņš (II)
Latvijas Zemnieku Savieniba, LZS, Union des paysans lettons

27 mars 1931 - 5 décembre 1931 : Kārlis Ulmanis (VI)
Latvijas Zemnieku Savieniba, LZS, Union des paysans lettons

6 décembre 1931 - 23 mars 1933 : Marģers Skujenieks (II)
Latvijas Sociāldemokrātiskā Strādnieku partija, LSDSP, Parti social-démocrate du travail letton

24 mars 1933 - 16 mars 1934 : Adolf Bļodnieks
Jaunsaimnieku partija, Parti des nouveaux paysans

17 mars 1934 - 15 mai 1934 : Kārlis Ulmanis (VII)
Latvijas Zemnieku Savieniba, LZS, Union des paysans lettons

15 mai 1934 - 17 juin 1934 : Kārlis Ulmanis (VIII)
Latvijas Zemnieku Savieniba, LZS, Union des paysans lettons

Annexe 4

Les ministres des Affaires étrangères (*Ārlietu ministri*) de la Lettonie dans l'entre-deux-guerres

18 novembre 1918 - 26 janvier 1924 : Zigfrīds Anna Meierovics (I)

26 janvier 1924 - 18 décembre 1924 : Ludvigs Sēja

18 décembre 1924 - 22 août 1925 : Zigfrīds Anna Meierovics (II)

22 août 1925 - 23 décembre 1925 : Hugo Celmiņš (I)

23 décembre 1925 - 4 mai 1926 : Hermanis Albats

4 mai 1926 - 17 décembre 1926 : Kārlis Ulmanis (I)

17 décembre 1926 - 20 janvier 1928 : Felikss Cielēns

20 janvier 1928 - 3 février 1930 : Antons Balodis

4 février 1930 - 24 mars 1931 : Hugo Celmiņš (II)

24 mars 1931 - 4 décembre 1931 : Kārlis Ulmanis (II)

4 décembre 1931 - 24 mars 1933 : Kārlis Zariņš

24 mars 1933 - 17 mars 1934 : Voldemārs Salnais

17 mars 1934 - 17 avriol 1936 : Kārlis Ulmanis (III)

16 juillet 1936 - 21 juin 1940 : Vilhelms Munters

Annexe 5

Les ministres de l'Intérieur (*Iekšlietu ministri*) de la Lettonie dans l'entre-deux-guerres

18 novembre 1918 - 12 septembre 1919 : Miķelis Valters

12 septembre 1919 - 18 juin 1921 : Arveds Bergs

18 juin 1921 - 25 janvier 1923 : Alberts Kviesis

25 janvier 1923 - 26 juin 1923 : Pēteris Berģis

26 juin 1923 - 5 septembre 1924 : Alfrēds Birznieks

5 septembre 1924 - 17 décembre 1924 : Pēteris Juraševskis

17 décembre 1924 - 17 décembre 1926 : Eduards Laimiņš

17 décembre 1926 - 24 janvier 1928 : Marģers Skujenieks

24 janvier 1928 - 24 mars 1931 : Eduards Laimiņš (II)

24 mars 1931 - 6 décembre 1931 : Ansis Petrēvics

6 décembre 1931 - 23 mars 1933 : Jānis Kauliņš

23 mars 1933 - 17 mars 1934 : Gotfrids Mīlbergs

17 mars 1934 - 17 janvier 1939 : Vilis Gulbis

17 janvier 1939 - 20 juin 1940 : Kornēlijs Veitmanis

Annexe 6

Les ministres des Finances (*Finansu ministri*) de la Lettonie dans l'entre-deux-guerres

18 novembre 1918 - 13 juillet 1919 : Kārlis Puriņš (I)
14 juillet 1919 - 14 mars 1920 : Roberts Erhards
15 mars 1920 - 10 mars 1921 : Kārlis Puriņš (II)
21 mars 1921 - 9 septembre 1922 : Ringolds Kalnings (I)
10 septembre 1922 - 26 janvier 1923 : Alfrēds Riekstinš
25 janvier 1923 - 26 juin 1923 : Ansis Bušnevics
28 juin 1923 - 16 janvier 1924 : Hermanis Punga
17 janvier 1924 - 18 décembre 1924 : Ringolds Kalnings (II)
19 décembre 1924 - 9 septembre 1926 : Jānis Blumbergs
10 septembre 1926 - 18 décembre 1926 : Artūrs Alberings
19 décembre 1926 - 23 janvier 1928 : Voldemārs Bastjānis
24 janvier 1928 - 7 mars 1928 : Pēteris Juraševskis
8 mars 1928 - 30 novembre 1928 : Roberts Liepinš
1er décembre 1928 - 26 mars 1931 : Ansis Petrēvics
24 mars 1931 - 6 décembre 1931 : Jānis Annuss (I)
11 décembre 1931 - 20 février 1932 : Gustavs Zemgals
21 février 1932 - 23 mars 1933 : Marģers Skujenieks
24 mars 1933 - 16 mars 1934 : Jānis Annuss (II)
17 mars 1934 - 15 mai 1934 : Ēvalds Rimbenieks
17 mars 1934 - 15 mai 1934 : Vilis Gulbis
16 mai 1934 - 15 juin 1938 : Ludvigs Ēķis
16 juin 1938 - 25 octobre 1939 : Alfrēds Valdmanis
26 octobre 1939 - 16 juin 1940 : Jānis Kaminskis

Annexe 7

Les ministres de l'Instruction publique (*Izglītības ministri*) de la Lettonie dans l'entre-deux-guerres

18 novembre 1918 - 11 juin 1920 : Kārlis Kasparsons

12 juin 1920 - 26 avril 1921 : Juris Plāķis

27 avril 1921 - 18 juin 1921 : Longins Ausējs

19 juin 1921 - 26 janvier 1923 : Aleksandrs Dauge

27 janvier 1923 - 19 juin 1923 : Pauls Gailītis

20 juin 1923 - 14 octobre 1923 : Staņislavs Jaudzems

15 octobre 1923 - 26 juin 1924 : Hugo Celmiņš

27 janvier 1924 - 18 décembre 1924 : Kārlis Straubergs

18 décembre 1924 - 4 mars 1925 : Ernests Felsbergs

5 mars 1925 - 24 décembre 1925 : Arvīds Kalniņš

25 décembre 1925 - 18 décembre 1926 : Edmunds Ziemelis (I)

19 décembre 1926 - 23 janvier 1928 : Jānis Pliekšāns (dit Rainis)

24 janvier 1928 - 30 novembre 1928 : Augusts Tentelis (I)

1er décembre 1928 - 7 décembre 1931 : Edmunds Ziemelis (II)

8 décembre 1931 - 16 juin 1933 : Atis Ķeniņš

17 juin 1933 - 17 mars 1934 : Vilis Gulbis

18 mars 1934 - 18 mai 1934 : Kārlis Beldavs

19 mai 1934 - 10 juillet 1935 : Ludvigs Adamovičs

11 juillet 1935 - 22 août 1938 : Augusts Tentelis (II)

23 août 1938 - 20 juin 1940 : Jūlijs Auškāps

Annexe 8

Les ministres du Travail (*Darba ministri*) et des Affaires sociales (*Tautas Labklājības*) de la Lettonie dans l'entre-deux-guerres

Nota : le portefeuille de ministre du Travail (*Darba Ministri*) existe en Lettonie à partir de 1920. Après le 1er avril 1925, lui est adjoint le domaine des Affaires sociales (*Tautas Labklājības Ministri*).

◆◆◆◆◆

12 juin 1920 - 18 décembre 1920 : Fridrihs Ozoliņš

19 décembre 1920 - 18 juin 1921 : Pauls Mincs

19 juin 1921 - 26 janvier 1923 : Roberts Dukurs

27 janvier 1923 - 27 juin 1923 : Klāvs Lorencs

28 juin 1923 - 26 janvier 1924 : Gustavs Klaustiņš

27 janvier 1924 - 31 mars 1925 : Ādams Krieviņš

1er avril 1925 - 23 décembre 1925 : Voldemārs Salnais

24 décembre 1925 - 18 décembre 1926 : Vladislavs Rubulis (I)

19 décembre 1926 - 23 janvier 1928 : Ansis Rudevics

24 janvier 1928 - 16 mars 1934 : Vladislavs Rubulis (II)

17 mars 1934 - 15 mai 1934 : Juris Pabērzs

18 mai 1934 - 20 juin 1937 : Vladislavs Rubulis (III)

27 juin 1937 - 31 décembre 1937 : Hermanis Apsītis

1er janvier 1938 - 20 juin 1940 : Jānis Volonts

Annexe 9

Les maires de Riga dans l'entre-deux-guerres

La ville de Riga est reconnue capitale de la Lettonie en 1931. Après le coup d'État de 1934, le maire est nommé directement par le Conseil des ministres. Les soviétiques installèrent un gouverneur, puis un comité exécutif temporaire. En 1941, avant l'invasion allemande, la ville est divisée en six arrondissements, afin de faciliter la surveillance policière et l'administration des biens immobiliers nationalisés.

◆◆◆◆◆

Présidents du Conseil des députés des ouvriers de Riga

1919 : Rūdolfs Endrups
1919 : Sīmanis Berģis

Maires de Riga

1917, 1918, 1919-1920 : Gustavs Zemgals
1920-1921 : Andrejs Frīdenbergs
1921-1928 : Alfrēds Andersons
1928-1931 : Ādams Krieviņš
1931-1935 : Hugo Celmiņš
1935-1936 : Roberts Garselis
1936-1940 : Roberts Liepiņš

Gouverneurs de la ville de Riga

1940 : Jānis Pupurs
1940 : Ādolfs Ermsons

Président du comité exécutif temporaire de la ville de Riga

1940-1941 : Arnolds Deglavs

Commissaire de la ville de Riga lors de l'occupation allemande
(Kommissaricher Oberbürgermeister)

1940-1944 : Hugo Wittrock

Cartes et plans

1 - Carte de la Lettonie en 1939

Carte © Matthieu Boisdron

0 22 44 66 km
MER BALTIQUE
Golfe de Riga
ESTONIE
LITUANIE
Saaremaa
Abruka
Kihnu
Ruhnu
Ainaži
Salacgrīva
Rūjiena
Mazsalaca
Naukšēni
Kārķi
Ērģeme
Valka
Staicele
Aloja
Rencēni
Jērcēni
Pāle
Ozoli
Matīši
Strenči
Vijciems
Valmiera
Dikļi
Limbaži
Umurga
Kocēni
Gaujiena
Smiltene
Dzeni
Vireši
Ape
Karva
Alūksne
Liepupe
Plācis
Rauna
Palsmane
Lejasciems
Liepna
Kuprava
Skulte
Lēdurga
Gravas
Līgatne
Cēsis
Drusti
Ranka
Velēna
Stāmeriena
Zvejniekciems
Saulkrasti
Pabaži
Bīriņi
Turaida
Dzērbene
Jaunpiebalga
Lizums
Gulbene
Litene
Balvi
Garezers
Līgatnes pagasts
Sigulda
Nēķins
Abrupe
Vecāķi
Carnikava
Inčukalns
Nītaure
Liezere
Kraukļi
Jaungulbene
Rugāji
Tilža
Ropaži
Mālpils
Zaube
Vecpiebalga
Cesvaine
Sarkaņi
Rīga
Priedaine
Suntaži
Keipene
Ērgļi
Lubāna
Bērzpils
Ogre
Madona
Madliena
Kegums
Lielvārde
Jumprava
Vecbrebi
Bormaņi
Baldone
Birzgale
Skrīveri
Koknese
Pļaviņas
Gostiņi
Laudona
Barkava
Bikava
Rēzekne
Varakļāni
Dricāni
Sakstagals
Ilzeskalns
Kolka
Mazirbe
Gipka
Roja
Kaltene
Ance
Dundaga
Upesgrīva
Mērsrags
Ventspils
Pope
Valdemārpils
Talsi
Nurmuiža
Piltene
Ugāle
Stendesciems
Zentene
Engureciems
Renda
Sabile
Kandava
Vecmokas
Bulduri
Majori
Ēdole
Kuldīga
Kabile
Vāne
Ķemeri
Sloka
Tukums
Smārde
Zemīte
Alsunga
Pāvilosta
Apriķi
Cīrava
Aizpute
Skrunda
Saldus
Remte
Jaunpils
Džūkste
Jelgava
Liepāja
Durbe
Kalvene
Pampāļi
Kursīši
Dobele
Vecumnieki
Iecava
Stelpe
Taurkalne
Jaunjelgava
Krustpils
Zilani
Atašiene
Sīmiene
Viļāni
Grobiņa
Priekule
Vaiņode
Nīgrande
Ezere
Auce
Bēne
Ruba
Eleja
Rundāle
Bauska
Bārbele
Skaistkalne
Sunākste
Jēkabpils
Tiskādi
Vidsmuiža
Sīmala
Gramzda
Nīca
Jūrmalciems
Rucava
Aceņi
Brunava
Budberge
Viesīte
Birži
Leimaņi
Līvāni
Vanag
Ribene
Malta
Pusa
Nereta
Zasa
Jersika
Preiļi
Feimaņi
Andrupene
Aknīste
Dupava
Rubeņi
Kalupe
Somerseta
Grāveri
Auleja
Gārsene
Subate
Ilūkste
Spogi
Viski
Mežciems
Eglaine
Daugavpils
Krāslava
Grīva
Skrudaliena
Priedaine
Silene
Zemgale
Salaca
Lac Burtnieks
Seda
Gauja
Brasla
Vaidava
Lac d'Alūksne
Pededze
Balupe
Irbe
Stende
Venta
Lac Usmas
Abava
Lac d'Engure
L. Jugla
Misa
Lielupe
Iecava
Ogre
Aiviekste
Kuja
Tirza
Lac Lubāns
Lac Rāznas
Malta
Dubna
Daugava
Viesīte
Mēmele
Dienvidsusēja
Bārta
Lac de Liepāja
Imula
Légende :
Fleuve et rivière
Frontière nationale
Limite de district
Chemin de fer (axe majeur)
Chemin de fer (axe secondaire)
Route goudronnée (axe majeur)
Route goudronnée (axe secondaire)
Route gravillonnée (axe majeur)
Route gravillonnée (axe secondaire)
Ville de plus de 5 000 habitants
Village ou établissement rural
Arrondissement de Kurzeme
Arrondissement de Zemgale
Arrondissement de Latgale
Arrondissement de Vidzeme
Cēsis : Capitale de district
Priekule : Ville importante

2 - Plan détaillé du centre-ville de Riga

Document original : plan de la ville de Riga en 1936, 70 x 86 cm,
P. Mantnieka Kartogrfijas Instituta (échelle originelle : 1/25.000)

VECPILSĒTA
Mērogs 1:8.250
Muitas ie.
Muitas valde
Valdemāra iela
Finanču min.
Latv. banka
Jēkaba laukums
Jāņa Čakstes laukums
Torņa iela
Rīgas pils
Arsenāla iela
Bij. Saeima
Sv. Jēkaba bazn.
M. Trokšņa
L. Trokšņa ie.
Zigfr. Meierovica bulvārs
Pilsētas kanāls
Raiņa bulvārs
BASTEJKALNS
Kara muz. (Pulvertornis)
Brīvības piemineklis
Brīvības bulvārs
Tērbatas ie.
Merķeļa iela
Inženieru i.
Universitāte
Arhitektu i.
Rīgas latviešu biedrība
Konservatōr.
Mazā Pils iela
Katoļu bazn.
Katoļu gāle
Lielā Pils iela
Birža
Lielā Smilšu iela
M. Smilšu iela
Vaļņu iela
Zirgu iela
Kongresa nams
Amatu nams
11. Novembra bulvāris
Anglikāņu iela
Anglikāņu bazn.
Doma lauk.
Doma (Sv. Maras) katedrāle
Herdera lauk.
Bīskapa gāte
Palasta iela
Skolas
Šķūņu iela
Tirgoņu iela
Rozena iela
Kaļķu iela
Aspazijas bulvāris
Nacionālā opera
Operas lauk.
Krišjāņa Barona ie.
Galv. pasts un Radiofons
Radio iela
Prefektūra
Vecpilsēta
Skārņu iela
Konventa
Sv. Jāņa bazn.
Jāņa sēta
Jāņa iela
Sv. Pētera bazn.
Pēterbaznīcas
Rātslaukums
I.P.IE.
Melngalvju nams
Grēcinieku iela
Audēju iela
Ridzenes iela
Teātra iela
Kalēju iela
Ķeniņu ie.
Telef. centr.
Amatu biedr.
AUTO OSTA
Reformātu bazn.
Staļļu iela
Peldu iela
Mārstaļu iela
Minsterējas ie.
Trokšņa iela
13. Janvāra iela
Prāgas iela
Kārļa baseins
Centrāltirgus iela
DAUGAVA
Komercējas
Svērtuves iela
Krāmu i.
Monētu iela
Jaunielā
Pils. valde
Uļeja
Vecā iela
Bij. Sv. Gara
Alberta
Ūdensvada
Trauksmes
a
b
c
I
II
III

3 - Plan de la ville de Riga

Document original : plan de la ville de Riga en 1936, 70 x 86 cm, *P. Mantnieka Kartogrfijas Instituta* (échelle originelle : 1/25.000)

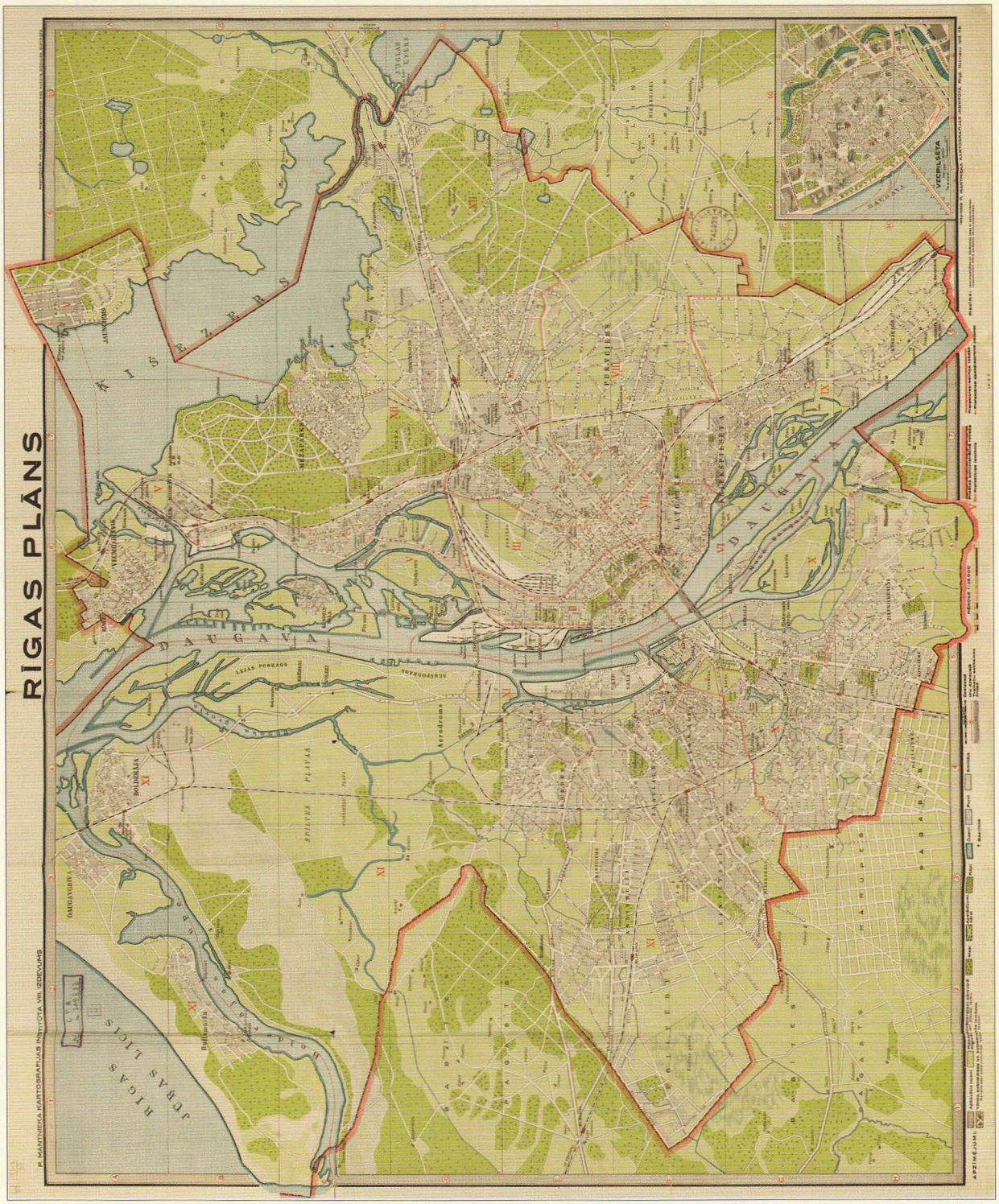
RĪGAS PLĀNS
P. MANTNIEKA KARTOGRAFIJAS INSTITŪTA VIII. IZDEVUMS
KĪŠEZERS
DAUGAVA
JAUNCIEMS
VECMIĪLGRĀVIS
BOLDERĀJA
DAUGAVGRĪVA
SPILVES PLĀVAS
LEJAS PŪDRAGS
AUGŠPŪDRAGS
Aerodroms
PURVCIEMS
LATGAŠĪS
MĀRUPES
RĪGAS JŪRAS LĪCIS
VECPILSĒTA
APZĪMĒJUMI

Bibliographie

La bibliographie qui suit ne se veut pas exhaustive. Elle n'est donnée qu'à titre indicatif.

Documents, dictionnaires et sources primaires :

- Albat (G.), *Recueil des principaux traités conclus par la Lettonie avec les pays étrangers*, vol. I *(1918-1928)*, Riga, 1930. Vol. II *(1928-1938)*, Ministère des Affaires étrangères, Riga, 1938.
- Grava-Kreituse (I.), Feldmanis (I.), Goldmanis (J.), Stranga (A.), *Latvijas okupacija un aneksija (1939-1940), dokumenti un materiali* (L'occupation et l'annexion de la Lettonie, 1939-1940, documents et matériel), Riga, 1995.
- Jekabsons (E.), Valters (S.) (dir.), *Biographical Dictionary : The Latvian Foreign Office (1918-1991)*, Ministère des Affaires étrangères, 2003.
- Maldups (A.), *Valst Adresu Kalendars 1939 gadam*, Valsts Statistiskā Pārvalde, Astoņpadsmitais gads Sastādijis, Riga, 1939 (Sous la direction de A. Maldups, *Annuaire administratif letton 1939*, Service national de la statistique, 18e année, Riga, 1939).
- Royal Institute of International Affairs, *The Baltic States*, London, 1938.
- Thiébaud (J.-M.), *Dictionnaire biographique des Pays baltes. Le personnel politique, diplomatique et militaire de 1918 à 2007*, L'Harmattan, 2007.
- Treijs (R.), *Latvijas diplomātija un diplomāti (1918-1940)*, Latvijas Vēstnesis, Riga, 2003. Courtes monographies de diplomates lettons.
- Treijs (R.), *Latvijas ģenerāļi, armijas komandieri un štāba priekšnieki (1918-1940)*, Latvijas Vēstnesis, Riga, 2006. Courtes monographies de généraux lettons.

• Treijs (R.), *Latvijas valsts un tās vīri. Latvijas Republikas Valdības ministri savos darbos (1918-1940)*, Latvijas Vēstnesis, Riga, 1998. Courtes monographies de ministres et liste de tous les députés lettons.

• *Es viņu pazīstu. Latviešu biogrāfiskā vārdnīca*, Grand Haven, Michigan, États-Unis, 1975. Dictionnaire biographique consacré à la Lettonie de l'entre-deux-guerres.

• *Latvijas darbinieku galerija (1918-1928)*, Grāmatu draugs, Riga, 1929. Dictionnaire biographique.

Lettonie et Pays baltes :

• Abols (G.), *Contribution of History to Latvian Identity*, Nacionālais Apgāds, 2002.

• Avenel (J.-D.), Giudicelli (P.), *L'indépendance des pays de la Baltique (1918-1920)*, Économica, 2004. Cette étude militaire fouillée a le mérite de clarifier la situation politique complexe dans laquelle étaient plongés les Pays baltes à la fin de la première guerre mondiale.

• Crowe (D. M.), *The Baltic States and the Great Powers : Foreign Relations (1938-1940)*, Westview Press, Boulder, 1993.

• Hoover (K. D.), « The Baltic resettlement of 1939 and National Socialist racial policy », *Journal of Baltic Studies*, Volume 8, fascicule 1, printemps 1977, pages 79–89.

• Kasekamp (A.), « Radical Right-Wing Movements in the North-East Baltic », *Journal of Contemporary History*, 34, 1999, pages 587-600.

• Putins Peter (R.), « The Baltic states and the League of Nations : a study of opportunities and limitations », *Journal of Baltic Studies*, Volume 10, fascicule 2, été 1979, pages 107-114.

• Putins Peter (R.), « Problems of Baltic Diplomacy in the League of Nations », *Journal of Baltic Studies*, Volume 14, fascicule 2, été 1983, pages 128-149.

• Rauch (G.), *The Baltic States. The Years of Independence. Estonia, Latvia, Lithuania (1917-1940)*, C. Hurst & Company, 1974.

• Roberts (G.), « Soviet Policy and the Baltic States, 1939-1940 : a Reappraisal », *Diplomacy & Statecraft*, vol. 6, n° 3, novembre 1995, pages 672-700.

• Rogainis (J.), « The Emergence of an Authoritarian Regime in Latvia (1932-1934) », *Lithuanian Quarterly Journal of Arts and Sciences*, Volume 17, n° 3, 1971.

• Stoker (D. J.), *Britain, France and the Naval Arms Trade in the Baltic (1919-1939)*, Routledge, 2003.

• Tarulis (A. N.), *Soviet Policy toward the Baltic States (1918-1940)*, University of Notre Dame Press, Notre Dame, Indiana, 1959.

• Trapans (A.), « The Latvian Communist Party and the purge of 1937 », *Journal of Baltic Studies*, Volume 11, fascicule 1, printemps 1980, pages 25-38.

• Vardys (S. V.), « Democracy in the Baltic States, 1918-1934 : the stage and the actors », *Journal of Baltic Studies*, Volume 10, fascicule 4, hiver 1979, pages 320-336.

• Vilks (S.), *La Lettonie indépendante dans l'Europe de l'entre-deux-guerres (1917-1939)*, thèse de doctorat, Université Paris III, 2001, 646 pages. Malheureusement non publié, ce travail est à ce jour l'étude la plus complète et la plus intéressante sur l'histoire de la Lettonie dans les années vingt et trente.

• *The Baltic in International Relations between the Two World Wars*, Symposium Stockholm 1986, Ed. J. Hiden and A. Loit. Stockholm 1988.

Ouvrages contemporains, souvenirs sur la Lettonie et les Pays baltes :

• Blodnieks (A.), *The Undefeated Nation*, R. Speller, 1960, réed. 1964.

• de Montfort (H.), *Les nouveaux États de la Baltique*, Paris, 1933.

• Munters (V.), « Where now is the Sovietisation ? » *Latvian Economic Review*, avril 1940.

• Ozols (K.), « Russia, Germany and the Baltic States », *Royal Institute of International Affairs*, 1931-1939, vol. 13, n° 14, pages 558-560.

• Puaux (R.), *Portrait de la Lettonie*, Plon, 1937. Cet ouvrage relate les impressions et les commentaires d'un voyageur français en Lettonie, à la fin des années trente.

• Segreste (M.), *La Lettonie*, éditions Rieder, 1930. Un livre précieux, rédigé par le co-fondateur du lycée français de Riga. Il donne notamment des informations institutionnelles et des données commerciales chiffrées précieuses pour le chercheur.

Europe centrale et orientale :

• Boisdron (Matthieu), *La Roumanie des années trente. De l'avènement de Carol II au démembrement du royaume (1930-1940)*, Anovi, Parçay-sur-Vienne, 2007.

• Macartney (C. A.), Palmer (A. W.), *Independent Eastern Europe*, London, Macmillan, 1962. Les deux auteurs s'intéressent ici essentiellement à la politique étrangère et à la diplomatie. Il n'en reste pas moins que ce livre comporte de nombreuses erreurs de dates et de noms et affiche un net penchant « révisionniste », favorable à la Hongrie.

• Rothschild (J.), *East Central Europe between the two World Wars*, University of Washington Press, 1998, 8e édition, (1re éd. 1974). Ouvrage bien documenté, qui permet une bonne première approche de la vie politique de ces pays entre les deux guerres.

• Seton-Watson (H.), *Eastern Europe between the Wars (1918–1941)*, Cambridge, 1945. Livre écrit pendant la seconde guerre mondiale qui comporte quelques erreurs, notamment sur la question des objectifs soviétiques en Europe centrale. Seules quelques rectifications légères ont été apportées lors des rééditions de ce travail.

Relations internationales :

• Beaumont (M.), *La faillite de la paix (1918-1939)*, 2 vols, P.U.F., Paris, 1951. Intéressant en ce qu'il présente de manière chronologique un exposé très clair de l'enchaînement des faits, de « Rethondes à Stresa », puis de « l'affaire éthiopienne à la guerre », ce travail déjà ancien a été publié pour la première fois en 1945. Une nouvelle édition a vu le jour en 1951 après que l'auteur ait eu accès aux archives allemandes. Il se contente toutefois d'une narration très événementielle.

• Carley (M. J.), *1939. L'alliance de la dernière chance : une réinterprétation des origines de la seconde guerre mondiale*, Presses de l'Université de Montréal, 2001. Une bonne mise en au point sur les négociations franco-anglo-soviétiques et les manœuvres allemandes à la veille de la conclusion du pacte germano-soviétique d'août 1939.

• Carr (E. H.), *International Relations between the two World Wars (1919–1939)*, Macmillan, Londres, 1947.

• Duroselle (J.-B.), *Histoire des relations internationales de 1919 à 1945*, Armand Colin, 2001, 12e édition, (1re éd. 1953). Publié pour la première fois en 1953, et réédité douze fois à ce jour, il a été mis à jour et constamment augmenté au fil des années. Il s'agit d'un manuel indispensable pour qui veut se familiariser avec la période et ses enjeux.

• Gatzke (H.), *European Diplomacy between two Wars (1919-1939)*, Quadrangle Books, Chicago, 1972.

• Girault (R.), Frank (R.), *Histoire des relations internationales contemporaines*, vol. 2, *Turbulente Europe et nouveaux mondes (1914-1941)*, Payot, 2004, 3e édition, (1re éd., Armand Colin, 1988, 2e éd., 1998).

• Milza (P.), *Les relations internationales de 1918 à 1939*, Armand Colin, 2003, 2e édition.

• Renouvin (P.), *Histoire des relations internationales. Les crises du XXe siècle, tome VII 1914-1929, tome VIII 1929-1945*, Hachette, Paris, 1957-1958. Rééd. en trois volumes, Hachette, 1994, *tome III 1871-1945*.

Index des noms de personnes

Nota - Cet index couvre le corps de l'ouvrage (pages 5 à 180), à l'exception des documents complémentaires, des annexes et de la bibliographie. Il concerne donc le liminaire, la préface, les carnets de Jean de Beausse et le témoignage de Jacques de Beausse. Les noms de personnes ci-après sont relevés dans le texte, dans les encadrés, dans les légendes des illustrations, ainsi que dans les notes de bas de page (à l'exception toutefois des références bibliographiques).

A

Ābelīts (Jānis) : 73
Ābols (Aina) : 5, 160
Ābols (Guntars) : 5
Albert (évêque) : 47
Alexandre Ier (roi de Yougoslavie) : 27
Alksnis (Jēkabs -Yakov) : 74
Andrejevs (?) : 178
Arata (Antonino) : 14

B

Balodis (Jānis) : 17, 50, 79, 95, 102, 120, 139
Balodis (Madame) : 146
Barbusse (Henri) : 150
Barthou (Louis) : 27
Beaufre (André) : 25
Beaulieux (?) : 108
de Beausse (Clotilde) : 35, 37, 43, 46, 62, 96, 97, 140
de Beausse (François-Xavier) : 93, 94
de Beausse (Jacques) : 5, 6, 24, 40, 53, 63, 74, 97, 98, 99, 101, 142, 152, 174, 175
de Beausse (Jean) : 5, 6, 7, 15, 19, 26, 32, 36, 47, 58, 74, 90, 93, 95, 96, 97, 148, 154
de Beausse (Marie) : 34, 75, 97, 101
de Beausse (Pierre) : 34, 97
Beck (Józef) : 25
Benjamiņš (Antons) : 130, 145
Benjamiņš (Emīlija) : 145
Benoît (Madame) : 96
Benoît (Théodore) : 24, 29, 72, 96, 142
Bergs (Arveds) : 49
Beria (Lavrenti) : 119
Berķis (Krišjānis) : 50, 102, 103, 105

Bizard (?) : 173, 174, 175
Bļodnieks (Adolf) : 50
Boisdron (Matthieu) : 9, 119
Brakman (?) : 143
Brillat (?) : 148
Buete (Kristaps) : 73
Burckhardt (Carl) : 30, 32, 33

C

Cabon (?) : 173, 175
Čakste (Jānis) : 117
Carley (Michael) : 25
Celmiņš (Gustavs) : 49
Chamberlain (Arthur Neville) : 39
Chatran (Madame) : 152
Chirac (Jacques) : 173
Christie (J. Walter) : 109
Cielēns (Felikss) : 49
Clément (?) : 96, 150

D

Delort (?) : 144
Deregel (?) : 175
Doumenc (Joseph) : 25
Dubus (?) : 55
Dumas (Roland) : 160, 167
Dzerjinski (Felix) : 119

E

Eicens (?) : 148
Eisenstein (Sergueï) : 84
Elser (Georg) : 90
Engels (Friedrich) : 136

F

Feldmanis (?) : 152, 155, 156, 172
Forster (Albert) : 32

G

de Gaulle (Charles) : 132
Godmanis (Ivars) : 166
Goiran (Henri) : 8, 66, 73, 74, 78, 96, 149
Gorbunovs (Anatolijs) : 171, 178, 179
Grauds (Fricis) : 133
Grīnberga (Mērija) : 139
Grīnbergs (Teodors) : 51
Grosvalda (Līna) : 63, 64, 155
Grosvalda (Margarete) : 63, 64, 155
Grosvalda (Marija) : 64
Grosvalda (Mērija) : 64
Grosvalds (famille) : 139
Grosvalds (Frīdrihs) : 64
Grosvalds (Jāzeps) : 64
Grosvalds (Oļģerds) : 64
Grotthuss (famille) : 20
Gruillot (?) : 33, 75
Gulbis (Vilis) : 50
Guillaume II (empereur d'Allemagne) : 47

H

d'Herbigny (Michel) : 94
von Heyking (famille) : 81
Himmler (Heinrich) : 42
Hitler (Adolf) : 22, 27, 31, 32, 42, 47, 50, 86, 90, 107
Hoppenot (Henri) : 14
Hoppenot (Jacques) : 14, 21, 144, 145
Hoppenot (Madame) : 14, 17, 21
Hoppenot (Roger) : 14

I

Iagoda (Guenrikh) : 119
Iejov (Nicolas) : 119

Irbe (Kārlis) : 51
Ivanov (?) : 147, 148

J

Janeks (?) : 93
Jdanov (Andreï) : 132
Jeske (Martinš) : 126
Joxe (Pierre) : 176
Jurkāns (Jānis) : 168

K

Kalnbērziņš (Jānis) : 127
Kalniņš (Pauls) : 117
Kampe (Andrejs) : 63, 84, 122
Keizerlings (Archibalds) : 127
Kirhenšteins (Augusts) : 111, 122, 125
Kirov (Sergueï) : 162
Kleikamp (Gustav) : 33
Kleinmichel (Nikolaï Vladimirovitch) : 18
Kłopotowski (Jerzy) : 40
Kociņš (Fricis) : 106
Kolfschoten (Constantius) : 43, 57, 114, 115, 135, 144
von Kotze (Ulrich) : 19, 83, 144
Kovalov (?) : 148
Kröger - ou Kroeger - (Erhard) : 42
Kviesis (Alberts) : 17, 151

L

La Chambre (Guy) : 14
Lācis (Vilis) : 122
Laloy (Jean) : 132
Lancial (Charles) : 93
Langins (Arnolds) : 127
de La Tournelle (Guy) : 34
Laval (Pierre) : 27
Lazdins (Madame) : 151
Ledochowski (Wladimir) : 43
Leimanis (Augusts) : 96, 121
Lénine (Vladimir Ilitch Oulianov, dit) : 126, 136, 138, 144
Lepage (Mademoiselle) : 151
Litvinov (Maxime) : 27

M

Macé de Gastines (Clotilde) : voir « de Beausse (Clotilde) »
Mac Killop (Douglas) : 134
Malgrat (Fernand) : 35, 37, 65, 96
Malgrat (Madame) : 35
Martius (Georg) : 19
Marx (Karl) : 136
Menjinski (Viatcheslav) : 119
Mentzendorf (famille) : 167
Meslin (Madame) : 148
Mickewitz (?) : 55
Mitterrand (François) : 171
Molotov (Viatcheslav) : 28, 41, 111, 112, 138
Munters (Madame) : 60, 122, 148
Munters (Vilhelms) : 38, 39, 41, 42, 44, 45, 46, 73, 79, 103, 122, 139, 143
Musse (Félix) : 25
Mussolini (Benito) : 22

N

Nansen (Fridtjof) : 77
Neufeld (Mademoiselle) : 70, 75, 86, 88, 90, 113, 117, 122, 129, 137, 147, 150, 152, 153, 155
Nevski (Alexandre) : 84
Nicolas Ier (tzar de Russie) : 21, 47
Niedra (Andrievs) : 17
Noël (Léon) : 25

Nukša (Madame) : 76
Nukša (Mārtiņš) : 76, 96, 127, 141, 142, 150, 152, 153

O

Odry (Dominique) : 54
Olavs (Vilis) : 63, 64
Ozols (Kārlis) : 145

P

Payart (Jean) : 134, 148
Pétain (Philippe) : 121
Petisné (Gabriel) : 54
Pierre (Édouard) : 28, 142, 150, 151, 153, 155
Pierre Ier (tzar de Russie, dit Pierre le Grand) : 75
Pie XI : 14, 94
Piłsudski (Józef) : 35
Pinnis (Rudolf) : 171
Poelchau (Peter Harald) : 51
Puaux (René) : 81

R

Reinhards (Pauls) : 127
Reiters (Teodors) : 23
von Ribbentrop (Joachim) : 28, 32, 42
Roeser (famille) : 147, 155

S

von Schack (Eckhard) : 19
Schiemann (Paul) : 57
Schmittlein (Raymond) : 91, 92, 93
Schouwalow (Sophia) : 19
Segreste (Marcel) : 121
Selter (Karl) : 41
de Selys Fanson (Florent) : 14
Skujenieks (Marģers) : 49
Sloskān (Boļeslas) : 94, 142, 144
Smite (Inta) : 8
Söderblom (Nathan) : 51
Spāde (Teodors) : 126
Spure (Žanis) : 126, 127, 143
Staline (Iossif Vissarionovitch Djougachvili, dit) : 27, 75, 79, 87, 111, 112, 115, 116, 120, 124, 126, 127, 128, 136, 138, 144
Štelmahers (Jānis) : 49
Stučka (Pēteris) : 17
Stuckel (?) : 152, 153
Szernbeck (?) : 134, 140
Szernbeck (Madame) : 134, 135

T

Ternberg (Helmut) : 64
Tolstoï (Kutusuf) : 18, 19
Tripier (Jean) : 8, 13, 43, 64, 71, 96

U

Ulmanis (Kārlis) : 17, 22, 24, 49, 50, 55, 64, 73, 79, 84, 86, 95, 103, 106, 112, 113, 117, 118, 120, 122, 125, 127, 129, 135, 139, 146, 151
Urbšys (Juozas) : 45

V

Vale (?) : 97
Valin (Martial) : 25
Vanka (Aija) : 8
Vesmanis (Frīdrihs) : 117
Vītols (Jāzeps) : 154
Vorochilov (Kliment Iéfremovitch) : 138
Vychinski (Andreï) : 9, 110, 111, 112, 118, 120

W

Wischaw (?) : 149
Wolf (baron) : 18
Wolkonsky (Andreï) : 19
Wolkonsky (Grigori) : 19
Wolkonsky (Grigoru) : 19
Wolkonsky (Maria) : 19
Wolkonsky (Olga) : 19
Wolkonsky (Paul) : 19
Wolkonsky (Pierre) : 19
Wolkonsky (Sophia) : 19
Wolkonsky (Vera) : 19

Z

Zāle (Kārlis) : 115
Zeibots (?) : 175
Żeligowski (Lucjan) : 35

Table des matières

	Pages
Liminaire - Par Matthieu Boisdron	5
Préface - Par Jacques de Beausse	7
Carnets de Jean de Beausse	11
Retour en Lettonie (25 septembre 1991 - 13 mai 1993) - Par Jacques de Beausse	157
Documents	181
a) Documents antérieurs au témoignage de Jean de Beausse	
Document A - Traité de paix de Riga, entre la Lettonie et la Russie, 11 août 1920	183
Document B - Traité d'alliance défensive entre les répoubliques de Lettonie et d'Estonie, 1er novembre 1923	200
Document C - Protocole Litvinov, 9 février 1929	203
Document D - Traité de non-agression entre la Lettonie et l'URSS, 5 février 1932	206
Document E - Convention de définition de l'agression, 3 juillet 1933	211
Document F - Traité entre la Lettonie et l'Estonie pour l'organisation de l'alliance, 17 février 1934	216

Document G - Traité d'entente et de collaboration entre la Lettonie, la Lituanie et l'Estonie, 12 septembre 1934 219

b) Documents contemporains du témoignage de Jean de Beausse

Document 1 - Traité de non-agression entre le Reich allemand et la république de Lettonie, 7 juin 1939 222

Document 2 - Traité de non-agression entre le Reich allemand et l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, 23 août 1939 224

Document 3 - Traité germano-soviétique de délimitation et d'amitié, 28 septembre 1939 227

Document 4 - Pacte d'assistance mutuelle entre la Lettonie et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, 5 octobre 1939 230

Document 5 - Accord sur le transfert des citoyens d'origine allemande en Allemagne, 30 octobre 1939 234

Document 6 - Communiqué du gouvernement de l'URSS au gouvernement de la Lettonie. Ultimatum du 16 juin 1940 242

Document 7 - Annexion de la Lettonie par l'URSS, 21 juillet 1940 245

Annexes 251

Annexe 1 - Les représentants de la France en Lettonie dans l'entre-deux-guerres 253

Annexe 2 - Les présidents de la République de Lettonie dans l'entre-deux-guerres 254

Annexe 3 - Les chefs de gouvernement de la Lettonie dans l'entre-deux-guerres 255

Annexe 4 - Les ministres des Affaires étrangères de la Lettonie dans l'entre-deux-guerres 257

Annexe 5 - Les ministres de l'Intérieur de la Lettonie dans l'entre-deux-guerres 258

Annexe 6 - Les ministres des Finances de la Lettonie dans l'entre-deux-guerres 259

Annexe 7 - Les ministres de l'Instruction publique de la Lettonie dans l'entre-deux-guerres 260

Annexe 8 - Les ministres du Travail et des Affaires sociales de la Lettonie dans l'entre-deux-guerres 261

Annexe 9 - Les maires de Riga dans l'entre-deux-guerres 262

Cartes et plans 264

Bibliographie 271

Index des noms de personnes 277

Table des matières 282

L'histoire de l'Europe centrale et orientale aux éditions Anovi

Extrait de notre catalogue

Autriche et Hongrie

Wöber (Ferdi), Ouvrard (Robert), *1809, la bataille de Raab*, 144 pages, 16 x 23 cm, une centaine d'illustrations (noir & blanc et couleurs).

ISBN : 978-2-914818-17-9

Roumanie

Boisdron (Matthieu), *La Roumanie des années trente. De l'avènement de Carol II au démembrement du royaume*, 224 pages, 16 x 23 cm, trois cartes.

ISBN : 978-9-914818-04-9

Roumanie et Yougoslavie

Vergne (Louis), Labayle (Éric), *Histoires vraies. Les trois guerres du général Vergne. 1914-18, 1919-20, 1939-45*, 208 pages, 16 x 23 cm, une trentaine de photographies (noir & blanc et couleurs).

ISBN : 2-9513423-5-7

Union soviétique

Saur (Sébastien), *Signal et l'Union Soviétique. Édition française de Signal, 1940-1944*, 160 pages, 18 x 27 cm, une quarantaine d'illustrations en couleurs.

ISBN : 2-9513423-9-X

Yougoslavie

Schiavon (Max), *Le général Alphonse Georges. Un destin inachevé*, 624 pages, 17 x 24 cm, plus d'une centaine de photographies (noir & blanc et couleurs), dix cartes.

ISBN : 978-2-914818-40-7

Achevé d'imprimer
Dans l'Union Européenne
Pour le compte de

mens sana

Dépôt légal septembre 2011

Carnets de Jean de Beausse,
premier secrétaire de l'ambassade de France à Riga

Diplomate en Lettonie 1938-1940

Édition établie et commentée par Matthieu Boisdron
Préface et témoignage de Jacques de Beausse

Jean de Beausse fut premier secrétaire de l'ambassade de France à Riga entre 1938 et 1940. Son journal est un témoignage de premier ordre, qui relate de l'intérieur l'effondrement de la Lettonie, mise sous tutelle puis brutalement annexée en 1940 par l'URSS de Staline, en vertu du pacte germano-soviétique d'août 1939.

Abondamment illustré de magnifiques photographies d'époque, inédites, prises par Jean de Beausse lui-même, ce livre témoigne des efforts d'une jeune nation pour sa survie, dans un contexte international dramatique... Hélas sans succès. Les archives de la Légation française en Lettonie ont toutes été détruites en 1940. Les carnets de Jean de Beausse constituent donc le seul document diplomatique sur cette période et ce pays. Ils n'en sont que plus précieux.

Fils de l'auteur, Jacques de Beausse, fut lui-même le premier ambassadeur de France en Lettonie lors de la seconde indépendance de 1991. Enfant à l'époque des faits, il a préfacé cet ouvrage et l'a enrichi de son propre témoignage, inédit lui aussi.

Commenté et annoté par Matthieu Boisdron, historien spécialiste de l'Europe centrale et orientale entre les deux guerres, Diplomate en Lettonie *offre un éclairage passionnant sur des faits méconnus et constitue une source capitale pour comprendre une époque complexe et troublée.*

ISBN : 979-1-09044-700-4

9 791090 447004

Couverture : Isabelle Archambault

mens sana

Anovi

24 €